

« Au commencement du XIXe siècle, la paroisse avait encore ses officiers de milice. Ces charges honorifiques, très recherchées, ne relevaient pas cependant du régime électoral. Le gouverneur seul pouvait en dispenser et les nominations se faisaient sur la recommandation des députés, amis du pouvoir, sans que le titulaire eût besoin de se justifier d'un stage d'entraînement. On devenait lieutenant-colonel, major, capitaine, lieutenant, sans avoir jamais su porter une épée ou manier un fusil. Quand on s'adressait à un officier, qu'il fût sous les armes ou au manchon de la charrue, il aurait été très inconvenant de ne pas l'appeler colonel ou major ».

On peut en dire autant, en l'occurrence, du titre de « écuyer », ajouté à certains noms de notables, dont se glorifie notre localité. Ce mot, d'après la définition du Dictionnaire Larousse, n'a pas le même sens qu'on l'employait au Canada. Nos historiens s'accordent à dire qu'il signifiait un « titre honorifique que nombre de personnages influents accolaient généralement à leurs noms, bien souvent sans y avoir droit ». Cette coutume, à double sens et burlesque, est heureusement disparue depuis un siècle.

Tous les noms d'officiers de milice, que nous avons repérés dans nos annales paroissiales et dont nous publions la liste, se sont-ils tous illustrés sous les drapeaux français ou anglais ? Nous l'ignorons. Il n'est pas du ressort de l'historien de porter son propre jugement, alléguant que certains d'entre eux avaient la manie des « grandeurs ». Effectivement, nous étudions l'histoire pour en dégager les principaux faits et, de là, en tirer des leçons formatrices. En scrutant le passé, nous y relevons de nombreux méfaits, certaines mentalités invouvables, telles que la vaine gloire, la recherche des honneurs, au détriment de la classe des pauvres, considérée comme méprisable.

Quoi qu'il en soit, il ne nous appartient pas de lancer indifféremment la première pierre à tous ces notables de notre paroisse, qui ont brillé sur la scène politique, car la plupart étaient certainement motivés par une cause plus digne que la vaine gloire ou l'intérêt personnel. Heureusement, de nos jours, tous ces titres excessivement honorifiques qu'on décernait aux prétendus grands de l'Etat et de l'Eglise, sont en voie de régression.

Voici la liste de ces notables, avec leur identification, que nous produisons, pour leur rendre hommage selon le mérite qui leur revient :

- 1—BOUCHER, Sr Pierre, seigneur de Grosbois, écuyer, « capitaine » du bourg de Trois-Rivières, né en 1622 et décédé en 1717, fils de Gaspard et de Nicole Lamer.
- 2—BOUCHER, Sr Lambert, seigneur de Grandpré, écuyer, « major » de la ville de Trois-Rivières, (1656-1699), fils de Sieur Pierre Boucher et de Jeanne Crevier.
- 3—LESIEUR, Pierre, écuyer, « capitaine » de milice pendant la guerre de Sept-Ans; il est né en 1696, fils de Charles et de Françoise Lafond.
- 4—LESIEUR, Antoine, seigneur, « capitaine » de milice; il reçut une décoration militaire; il est né en 1751, de Pierre et de Geneviève Sicard.

- 5—LESIEUR, Jos.-Amador, écuyer, « sergent » dans le Quatrième Bataillon, en 1814; il reçut une décoration militaire, fils de Joseph et M. Lesieur.
- 6—ST-LOUIS, Antoine, écuyer, « capitaine » dans la Milice Sédentaire de Trois-Rivières, en 1814; né en 1766, fils de Nicolas et Charlotte L.-Auger.
- 7—CARON, François, écuyer, « lieutenant » pendant la guerre de 1812. Deuxième Bataillon de Trois-Rivières; né en 1766, de Michel et Joseph Parent.
- 8—ROBIDAS, François, « caporal », décoré de la Médaille de Châteauguay, en 1813, musicien. Il était le fils de Michel et de M.-Anne Ricard.
- 9—DESAULNIERS, Dr Ls-Léon, servit dans la milice et se mérita le grade de « lieutenant-colonel ». Né en 1823, fils de François et de Charlotte Dufresne.
- 10—HEROUX, P.-Joseph, écuyer, « major », grand-voyer. Né aux Petites-Terres, en 1770; il était le fils de Joseph et de Marie Sylvestre.
- 11—ST-LOUIS, Paul, écuyer, « capitaine de milice », en 1832. Né en 1801, fils de Jean-Baptiste et de Catherine Gignac.
- 12—HEROUX, Jean, est désigné « officier » de milice. Né en 1744, il était le fils de Pierre et d'Angélique Carbonneau.
- 13—GUGY, B.-C.-Augustus, fut seigneur et « adjudant-général »; il est né à Yamachiche, en 1796, fils de Louis Guky, seigneur.
- 14—RICHER-LAFLECHE, Modeste, seigneur, « major » de la milice canadienne; il est né en 1807, du mariage d'Abraham et d'Elisabeth Bettez.
- 15—MILOT, Adélar, ingénieur civil et « major », est mort d'une chute d'avion, à Vimy, France, le 8 avril 1917. Sur le monument de la famille Adrien Milot, une plaque commémorative en rappelle le souvenir.
- 16—PELLERIN, Raoul, « colonel », célébra, en 1953, son 50e anniversaire au service du 83e Régiment d'Infanterie, de Joliette. Il est né en 1883, du mariage de Napoléon Pellerin et de M.-Louise Carrier.

E — L'INSURRECTION DE 1837

Depuis la Domination anglaise, les conquérants se comportent en vainqueurs. Les conflits d'intérêts, entre les Anglais et les Canadiens, s'étaient sérieusement aggravés depuis la Constitution de 1791. Les deux nationalités s'opposent, non seulement par la langue et la religion, mais surtout par leur idéal de vie et leur mentalité. Cet antagonisme finit par éclater, en 1837, au temps du gouverneur Gosford.

Un peu partout, dans la région de Montréal, des assemblées tumultueuses s'organisent et font appel à la violence. Elles ont même eu leur écho jusque dans le comté de St-Maurice. En fait, dans la biographie du major François Caron, Francis-J. Audet relate ce qui suit :

« Le 26 juillet 1837, eut lieu une assemblée des « patriotes » à Yamachiche, et François Caron en fut le président. Cette assemblée fit beaucoup de bruit; tous les patriotes du comté s'y étaient donné rendez-vous. Dans une dépêche à lord Glenelg, secrétaire d'Etat pour les colonies en date du 9 septembre 1837, lord Gosford fait allusion, entre autres, à deux assemblées tenues dans le comté de St-Maurice. Parmi ceux qui portèrent la parole à cette assemblée, on voit Alexis Bareil dit Lajoie, François Lesieur Desaulniers, députés du comté, et le docteur Kimber, de Trois-Rivières. Ce dernier avait invité Papineau, mais celui-ci ne put accepter étant occupé ailleurs. François Caron ne semble pas avoir été inquiété pour sa conduite en cette occasion ».

F — ZOUAVES PONTIFICAUX

Le 10 janvier 1868, Mgr Thomas Cooke, évêque du diocèse de Trois-Rivières, adresse une circulaire invitant les jeunes gens à s'enrôler dans la compagnie des Zouaves pontificaux, pour aller combattre à Rome, à la défense des Etats pontificaux, sous le règne de S. S. le Pape Pie IX. A cette fin, une collecte générale fut organisée à l'étendue du diocèse, pour couvrir les frais de déplacement et d'entretien des zouaves, évalués à \$1 000 par militaire.

Le 17 février rappelle la date du premier départ de Montréal, à la suite d'une splendide cérémonie religieuse présidée par Mgr Bourget. A l'invitation de ce dernier, Mgr L.-François Lafleche, évêque coadjuteur du diocèse de Trois-Rivières, prononce le discours de circonstance. Animés par la devise « Aime Dieu et Va ton chemin », 350 zouaves, en uniformes, n'hésitent pas à partir pour la guerre; on est tout feu tout flamme pour la cause du Saint-Père. Ils sont rangés sous les ordres du commandant Gédéon Désilets, qui était le frère du Rév. chanoine Luc Désilets, ancien curé du Cap-de-la-Madeleine, témoin du miracle du « pont de glace ». Gédéon Désilets deviendra, en 1876, propriétaire du Journal des Trois-Rivières.

Tous les diocèses envoyèrent leur contingent d'élite, formé de jeunes gens choisis, mais dont la plupart étaient dépourvus d'entraînement militaire. Après l'éblouissement de l'aventure, il subirent l'ennui et la rigueur des casernes. Le bataillon du capitaine Désilets s'est illustré à Rome, le 20 septembre 1870, par un fait d'armes mémorable. Mais à peine venaient-ils de participer à leur baptême du feu que le général de Charette hissait le drapeau blanc de la défaite. Le 9 novembre de la même année, les zouaves sont de retour, couverts d'honneur et de gloire, en dépit de regrettable dénouement des hostilités.

A Yamachiche, nous ne relevons que quatre noms de participants, originaires de cette paroisse, qui se sont enrôlés sous les drapeaux pontificaux : deux ecclésiastiques et deux laïques.

a) — Denis Gérin-Lajoie, frère du célèbre auteur de « Jean Rivard », qui fut ordonné prêtre, en 1871, et qui devint par la suite curé de St-Justin, sous le nom de Mgr Gérin.

b) — L'abbé Evariste Pelletier, né en 1848, fils de Jean Pelletier et d'Hermine Trahan. Il est décédé en 1893, étant curé de Chicopee, Mass.; il fut inhumé dans sa paroisse natale, sous l'ancienne église.

c) — Octave Pelletier, cousin du précédent, était le fils de David Pelletier et d'Adélaïde Hardy.

d) — Napoléon Desaulniers, né en 1849, fils d'Antoine et de Louise Loranger, épousait en 1881 Emille Desrosiers, à Trois-Rivières.

G — LA GRANDE-GUERRE DE 1914

La Grande Guerre (1914-1918), qui a ébranlé le monde entier, débuta par l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, héritier-présomptif de la couronne d'Autriche le 28 juin 1914. Un mois plus tard, les grandes puissances d'Europe, divisées en deux clans s'engageaient dans la plus grande guerre qu'ait connue l'histoire de l'humanité. Plus de sept millions de soldats furent tués ou moururent de leurs blessures, dont un demi-million de Canadiens.

A son tour, le 4 août 1914, l'Angleterre déclarait la guerre à l'Allemagne, et en même temps jetait le Canada dans l'aventure européenne, d'où il sortira plus divisé par les rivalités nationales.

Au Canada, l'enrôlement avait été volontaire durant les trois premières années du conflit; en 1917, le Gouvernement fédéral résolut d'accroître les forces canadiennes. Il fit donc voter la Loi de la Conscription, celles des Mesures de Guerre et il établit l'impôt sur le revenu.

Par la mesure arbitraire de la Conscription, le gouvernement enfreignait la liberté des Canadiens français, qui étaient prêts à faire leur part pour la cause commune, en concentrant leurs efforts vers l'agriculture et l'industrie, mais ils n'envisageaient pas la nécessité d'aller se battre sur une terre lointaine, pour une cause étrangère.

Dans une pétition, datée du 2 janvier 1917, et adressée au Directeur du Service National, la Corporation municipale de la paroisse d'Yamachiche, sous la présidence de M. Georges Proulx, fait savoir expressément ce qui suit: « Conscients de notre sincère loyauté envers notre Souverain et de notre attachement au sol canadien, nous protestons vivement contre les mesures coercitives ayant pour effet d'enrôler au Canada d'autres troupes pour le service d'outre-mer, tant et aussi longtemps que le peuple n'aura pas été consulté à ce sujet. Nous demandons en même temps que le Gouvernement fédéral prenne immédiatement des mesures sévères pour empêcher la spéculation sur la vente des produits alimentaires, pour diminuer le coût élevé de la vie ». (Signé: Georges Proulx, maire, et P.-Gaspard Bellemare, secr.-trés.).

Ainsi, la voix unanime des Québécois obligea le gouvernement à user de ménagement. Les demandes d'exemptions furent si nombreuses qu'en fin de compte peu de recrues subirent la conscription. D'autre part, les conscrits eurent à peine le temps de se rendre au front, car l'Armistice fut signé le 11 novembre 1918.

L'année 1918 est aussi remarquable par l'adoption transitoire, pour la première fois, de « l'heure avancée », pendant la saison estivale. Les « vieux bleus » la désignaient dans le temps « l'heure à Borden ».

Au cours de ce conflit mondial, treize jeunes de notre localité s'enrôlèrent dans des corps de l'armée canadienne pour aller combattre à l'ombre de l'Union Jack, à défaut d'un drapeau canadien. Voici la liste désignée de ces braves concitoyens, dont deux moururent au champ d'honneur.

- 1—MILOT, Adélar, ingénieur civil et major, fils d'Adrien Milot et d'Anna Héroux, s'aventura à l'automne 1914 dans la Grande Guerre. Il trouva la mort à Vimy, le 8 avril 1917, dans une envolée de reconnaissance au-dessus des tranchées allemandes.
- 2—PELLERIN, Raoul, colonel, fils de Napoléon et de M.-Louise Carrier, s'enrôlait dans la milice canadienne à l'automne 1917 et fut transféré en Angleterre l'année suivante. De là, il est envoyé en Sibérie, à la tête de 800 soldats canadiens, avec le titre de major.
- 3—BEAUCHEMIN, Germain, militaire, fils de Dr Nérée Beauchemin et d'Anna Lacerte, suivit, pour ainsi dire, pas à pas, le major Pellerin et revint de la guerre en janvier 1919.
- 4—GAGNON, Aimé, militaire, fils de l'ancien bedeau Joseph Gagnon et de Louise Carbonneau, combattit au front et fut victime des gaz asphyxiants. Invalide, il revint de la guerre en 1919, et mourut l'année suivante.
- 5—LESIEUR, Lucien, militaire, fils d'Adolphe Lesieur et de M.-Anne Boucher, participa à cette guerre pendant toute sa durée; il était de retour à Noël 1918.
- 6—BELLEMARE, Charles, conscrit, était le fils de Gaspard Bellemare et de Marie Lemay; il mourut de la grippe espagnole, avant son départ pour l'Angleterre.
- 7—DOYON, Joseph, militaire, fils d'Edmond Doyon et de Sara Soucy, combattit dans l'armée active. En 1931, il épousait Antonia Lacerte, fille de Rodrigue Lacerte.
- 8—LAFONTAINE, Ozias, militaire, fils d'Euchariste et de Clara Lamy, fit du service outre-mer et connut la misère des tranchées.
- 9—HELIE, Lucien, militaire, fils de François et de Jeanne Lesieur, revint de la guerre, en 1918 en compagnie du soldat Lafontaine.
- 10—11—12—13—BERGERON, Amédée, Ls-Georges, Ephrem et Henri étaient les quatre fils de Henri Bergeron et d'Anna Lesieur. Ils s'enrôlèrent volontaires dans l'armée active. Mais Henri, fils, qui était marié à Adélina Milot, mourut sur le champ de bataille.

Au nombre des conséquences pénibles de cette guerre, pires que la Conscription, ce fut la « grippe espagnole », qui ravagea tout le Canada, ainsi que l'Ouest de l'Europe, d'où elle origina. Cette épidémie d'influenza, signalée du 9 octobre au 11 novembre 1918, atteignit mortellement 13,000 personnes dans la province. A Yamachiche, vingt-deux personnes succombèrent à cette terrible maladie.

Par mesures préventives, les gens portaient à la poitrine un sachet de camphre et évitaient le plus possible les milieux de

contagion. Dans son diocèse, Mgr l'évêque édicta un règlement d'urgence : pas de grand'messe ni de vêpres dominicales; on ne célébrait que des messes basses et l'entrée des dépouilles mortelles dans l'église était interdite. Les familles où il y avait des personnes atteintes d'influenza, étaient exemptées de la messe dominicale. Toutes les écoles furent fermées pendant un mois et demi.

En cette paroisse, quatre familles ont été particulièrement éprouvées, celle de: a) Zacharie Neveu, par la mort de deux jeunes hommes, Donat, âgé de 20 ans, et Georges, âgé de 27 ans; b) Gaspard Bellemare, par la mort du père et celle du fils Charles, conscrit, précité; c) Joseph Lamirande, par la mort de deux jeunes enfants, Arthur, âgé de 6 mois, et Alice âgée de deux ans; d) Esdras Hubert, par la mort d'une fille, Erilda, âgée de 14 ans, et celle d'un garçon, Albani, âgé de 7 ans.

A la suite de la signature de l'Armistice et de la cessation de la grippe espagnole, Mgr Cloutier prescrivait, le 14 novembre 1918, un Te Deum d'action de grâces, dans le diocèse; toutes les cloches sonnèrent joyeusement pendant quinze minutes.

H — LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE (1939-1945)

Comme il fallait s'y attendre, l'Allemagne tenterait à prendre sa revanche en raison des clauses onéreuses du traité de Versailles, qui avait démembré ce pays, déjà surpeuplé. En fait, vingt ans après la première grande guerre, l'Allemagne d'Hitler déclenchait une guerre universelle en violant les droits territoriaux de la Hollande, la Belgique et la France. En septembre 1939, l'Angleterre se portait au secours de la France pour éviter d'être attaquée sur son territoire. En 1941, le conflit devenait mondial en groupant, d'une part, les belligérants: l'Italie, le Japon et l'Allemagne, et, d'autre part, les Etats-Unis, la Russie et le Canada, qui s'étaient alliés à l'Angleterre.

La participation du Canada fut totale. Il ne pouvait rester neutre dans une guerre majeure où en se rangeant aux côtés de l'Angleterre il s'assurait sa propre défense. Le gouvernement fédéral, sous l'administration de Mackenzie King, réalisa une véritable mobilisation financière, industrielle et militaire. Aux dires de ce dernier, « Jamais une population de onze millions d'âmes n'a donné aussi librement et ne s'est engagée aussi complètement à donner son argent, ses ressources et ses fils ». Le Canada en développant sa puissance industrielle, principalement dans ses usines de guerre montréalaises, a contribué à enrayer la grande « crise financière » de 1929-1939, à créer de l'emploi et à débloquer les capitaux bancaires. Depuis, l'argent roule et roule encore.

Très sommairement, nous poursuivons notre résumé en ne faisant connaître que les faits saillants de cette mémorable guerre, qui fut, entre autres, si meurtrière à Dieppe, aux camps de concentration allemands et à Hiroshima :

a) — Le plébiscite, ou conscription mitigée, tenu le 27 avril 1942, imposait aux Canadiens de 18 ans à 40 ans le service militaire.

b) — La « course aux mariages », qui accordait le privilège de dispenses militaires spéciales, fut marquée, à Yamachiche, par la bénédiction de six couples de nouveaux mariés. En effet, le 14

juillet 1940, nous relevons les noms de MM. et Mmes Eugène Bellemare — Gabrielle Bélanger, Gérard Champoux — Liliane Carbonneau, Bruno Desaulniers — Hélène Ferron, Bruno Gauthier — Eliane Isabelle Nathan Diamond — Rollande Isabelle, Paul Lemire — Jeanne Villemure.

c) — La linerie d'Yamachiche, considérée industrie de guerre, dispensa une vingtaine de jeunes gens de l'entraînement militaire, à la demande du bureau de direction, sous la présidence de M. Amédée Lesieur. Le salaire journalier payé à ses employés était alors de \$1.50; ils se considéraient privilégiés de pouvoir travailler dans leur localité, en dépit de la poussière accablante.

d) — Le 26 mai 1942, comme mesure de guerre, le gouvernement imposa le rationnement du thé, du café et du sucre, afin de protéger la marine contre le coulage des navires par les sous-marins ennemis.

e) — En vue de participer plus efficacement à l'effort de guerre, une campagne nationale de récupération est organisée dans les localités. Etant une guerre d'approvisionnement de matériaux, on récupère les rebuts de fer, de caoutchouc, de papier et de chiffons.

f) — Mais l'événement qui toucha le plus tristement la population d'Yamachiche et tous les Canadiens est « l'holocauste de Dieppe », qui survint le 19 août 1942, à Dieppe, où 3250 Fusiliers Mont-Royal trouvèrent la mort, dont deux soldats originaires d'Yamachiche : Roméo (Romuald) Gélinas et Jean-Paul (Donat-P.) Milot.

g) — L'Allemagne vaincue sous une avalanche de fer et de feu, capitule, sans condition, le 7 mai 1945. A son tour, à la suite de la bombe atomique jetée sur Hiroshima, par les Américains, le Japon se rend par la capitulation, le 14 août.

D'après les renseignements obtenus de vive voix, voici la liste des jeunes gens de notre localité qui s'enrôlèrent bravement dans l'armée active canadienne : MM. Roméo Gélinas et Jean-Paul Milot, qui furent tués à Dieppe; M. Gérard (Arthur) Milot, aviateur, officier, tué dans le bombardement de son avion; MM. Pierre-Aimé Milot et Roméo, son frère, blessé par un éclat d'obus; MM. Réal Laferrière, Frédéric (Ulric) Lesieur, Henri-Paul Coulombe, Rémi (Eugène) Desaulniers, qui se rendirent en Angleterre; MM. Gérard Bellemare et André Gendron, gradués du service militaire; M. Donat Pellerin, mécanicien, fut à l'emploi de l'aviation canadienne. Nous soulignons également le nom de René Milot, fils de Pierre-Aimé Milot, décédé récemment et inhumé à Yamachiche, après une carrière militaire d'environ vingt-cinq ans. Hommages d'admiration et de reconnaissance à tous ces vaillants soldats de la Patrie!

Dans le contexte du militarisme, nous produisons la biographie du colonel Raoul Pellerin et celle du major Adélarde Milot, illustres officiers militaires, dont se glorifie fièrement notre paroisse; les voici :

I — LE COLONEL RAOUL PELLERIN (1883-1959)

Jos.-Raoul Pellerin, né à Yamachiche, le 19 mai 1883, était l'unique enfant de Napoléon Pellerin et de M.-Louise Carrier. Ayant terminé ses études primaires au collège du village, il poursuivit son cours classique au séminaire de Nicolet, où il devint par la suite instructeur du corps de cadets de son alma mater. En 1903, on le retrouve jeune lieutenant d'une compagnie du Régiment de Joliette. En 1905, le jeune homme, de grande taille, fait son entraînement militaire à St-Jean d'Iberville, et obtient son premier grade d'officier. L'année suivante, il entreprend un stage de deux années avec l'infanterie et la cavalerie du Régiment des Dragons Royaux.

Entre-temps, on le revoit fréquemment dans son village natal, faisant partie de la chorale paroissiale et de son bureau de direction. Vers les années 1904 à 1913, Raoul Pellerin occupe la fonction de comptable à l'emploi de la Banque Provinciale, nouvellement établie à Yamachiche. De là, on requiert ses services, comme secrétaire-gérant de la première Caisse Populaire, qui ne connut que trois années d'existence, faute d'administrateur. En fait, celui-ci donnait sa démission le 31 décembre 1917, pour répondre à son désir ardent de s'enrôler dans la milice canadienne, à titre d'officier. Mais sa santé ne lui permit pas de s'intégrer à l'armée active européenne avant 1918, époque où il fut transféré en Sibérie, à la tête d'un bataillon de Canadiens français. Ayant assumé le commandement de ce contingent, il revint au Canada, en janvier 1919, portant le grade de major; plus tard, il sera promu lieutenant-colonel. Enfin, en 1945, après avoir milité dans l'armée de réserve du Régiment de Trois-Rivières les autorités militaires l'ont honoré du titre de colonel. En octobre 1953, lors d'une réunion de l'amicale des officiers de Joliette, un banquet fut offert sous la présidence d'honneur du colonel Raoul Pellerin, V.D., qui fêta cette année-là son 50e anniversaire d'entrée au 83e Régiment d'Infanterie de Joliette. En l'occurrence, on lui a présenté un ensemble de plumes sur base de marbre avec une plaque en or.

Le colonel Raoul Pellerin a conservé un amour passionné du militarisme. Il présentait une personnalité d'allure distinguée qui alliait au culte de la discipline la charmante gentilhommerie, qui se fait si rare de nos jours. Il croyait à la nécessité d'une formation militaire pour nos jeunes Canadiens et il réclama souvent la création d'un collège militaire dans la province de Québec. La vie du colonel Pellerin restera un exemple de courtoisie, qui rayonnait dans sa digne personne.

Partageant ses activités entre ses deux petites patries, Trois-Rivières et Yamachiche, le colonel Pellerin a vécu une carrière bien remplie. Son souvenir restera bien vivace chez tous ceux qui l'ont connu un peu intimement. Il ne laisse dans le deuil qu'une enfant, Germaine, qui avait épousé, en 1933, Jos.-René Corbell.

A Yamachiche, le 9 décembre 1959, d'imposantes funérailles militaires furent faites en l'honneur du colonel J.-Raoul Pellerin, commandant honoraire du Régiment de Trois-Rivières. Près de 200 militaires venus de différents coins de la province lui rendirent leurs hommages de haute estime. Ce groupe de militaires, de parents et de paroissiens formaient le cortège funèbre qui suivait le cercueil monté sur un affût de canon, tiré par un camion de



Première rangée : De gauche à droite : Major Adélaré Milot, frère de l'abbé Antonio, Wilfrid Lemire, frère d'Eugène, Dr Nérée Beauchemin, Fernand Beauchemin, Dr Roméo Bellemare, dentiste.

Deuxième rangée : Jos.-Geo. Pelletier, fils d'Octave, zouave, Henri Lacerte, fils de Maxime, Gustave-Hercule Milot, Auguste Lacerte, Raoul Pellerin, colonel.



Colonel Raoul Pellerin
(1883-1959)



l'armée. Sur le parcours, la fanfare du corps d'ordonnance militaire jouait des airs funèbres.

J — LE MAJOR ADELARD MILOT (1882-1917)

L'ancienne maison de brique, qu'habite actuellement, seule, Mlle Bella Milot, était au début de notre siècle égayée par une famille de douze enfants, dont Adélarde, ingénieur civil, était l'aîné et l'abbé Antonio Milot, ex-curé de St-Odilon, pendant vingt-cinq ans se dit être le benjamin.

Le major J.-Adélarde Milot, I.C., dont on voit une plaque commémorative sur le monument de la famille Adrien Milot, au cimetière d'Yamachiche, est mort d'une chute d'avion sur le champ de bataille, à Vimy, France, le 8 avril 1917; ses restes mortels furent déposés dans le cimetière de cette localité. Son nom, ainsi que ceux de 11 285 soldats canadiens, morts à Vimy, est gravé aussi sur l'immense socle du monument appelé le « Mémorial de Vimy », qui a nécessité 13 000 tonnes de béton pour son érection.

Fils d'Adrien Milot et d'Anna Héroux, J.-Adélarde est né à Yamachiche, le 12 novembre 1889. Comme tous les jeunes du village, il fit ses premières années d'études à l'école des Frères, après quoi, son père le dirigea au collège du Mont-St-Louis, à Montréal, en même temps que son frère cadet, Donat qui aspirait à la médecine. Conjointement, s'étant inscrit au collège militaire de Kingston, Ontario, il suivit à temps partiel, à l'insu de ses parents, les cours qui s'y donnaient; il fit si bien qu'il fut gradué au rang de major, avant même d'être diplômé en génie civil. Ce jeune homme, surdoué, aux talents variés, excella dans les arts et les sciences; le chant et la musique classiques, ainsi que l'athlétisme, occupaient ses loisirs et ses relations sociales. Ses premiers travaux, comme ingénieur, se manifestèrent principalement dans des constructions de ponts, à l'emploi du Canadien-National, des chemins de fer nationaux.

Attiré tout jeune par le goût des aventures en pays lointains et méprisant le danger, il s'enrôlait volontairement, à Montréal, dès qu'il apprit la déclaration de guerre, désignée plus tard la « Première Grande Guerre Mondiale ». Le 7 septembre 1914, il traversait en Angleterre, où il fut choisi comme instructeur des recrues, à Salisbury Plains. Il y demeura durant deux années, ne s'abstenant que pour aller conduire des bataillons sur les champs militaires. Lorsque les circonstances le permettaient, il en profitait pour visiter les tranchées et informer, au retour, les autorités sur l'état et le moral des troupes. Il n'était pas homme à se laisser rebuter par les bombardements ennemis.

Son ambition de tout expérimenter, le porta même à s'engager dans l'aviation, où les dangers de mort étaient alors très grands. En effet comme aviateur, il ne combattit pas longtemps. Le 8 avril 1917, on rapporte qu'étant parti avec un Canadien anglais pour une randonnée de reconnaissance, au-dessus des lignes ennemies, ils se virent soudainement attaqués par trois avions allemands, qui les ont abattus près de la gare de Vimy.

Dans les jours qui suivirent, il fut porté disparu et ce n'est qu'en juin que la nouvelle de son décès fut confirmée à Ottawa.

Ses parents reçurent à l'automne quelques effets personnels, y compris une médaille de mérite et la plaque d'identification qu'il portait au poignet.

De longs mois d'attente de nouvelles, mêlée d'espérance et de désespoir, ont tristement affecté ses parents. Aux dires de M. l'abbé Antonio Milot : « Mon vieux père s'assoit souvent pendant de longues heures dans les marches donnant dans la cour-arrière; il avait les coudes sur les genoux et la tête dans les mains, pendant que ma mère, assise tout près n'osait parler. Peu de temps après, maman était frappée de paralysie totale.

« Tous les ans, au Jour de l'An pendant une quinzaine d'années, le Colonel Pellerin venait rendre visite à la famille pour lui témoigner qu'il n'oublierait jamais son meilleur ami, celui qui lui avait insufflé l'idéal de combattre pour la défense de la Patrie ».

Systeme Scolaire

संज्ञा संज्ञा

« LE COLLEGE DANS LE CADRE DE L'EDUCATION »

Dans la paroisse, la vie scolaire s'est développée au rythme de la vie religieuse, marquée d'une évolution lente et pénible. Pour mieux apprécier l'effort conjugué du clergé et des paroissiens, qu'on nous permette au préalable de rappeler l'époque de l'imposition de l'Institution Royale, au cours de laquelle le parti anglais tentait un suprême effort d'angliciser les Canadiens français.

Mais à partir de 1775, on signale la présence de maîtres ambulants qui viennent à pied de Trois-Rivières et distribuent leur science aux jeunes gens de familles à l'aise, en élisant domicile chez un particulier. Ces enfants privilégiés reçoivent à leur école les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul, une ou deux fois par semaine. Le premier maître d'école, résidant à Yamachiche, semble avoir été un nommé André Blondeau, qui aurait enseigné à l'ancien village de la Grande-Rivière. Il eut, dit-on, le premier, le privilège de connaître la célèbre famille Michel Caron, en soussignant l'acte d'acquisition d'une terre de 800 arpents. Le deuxième instituteur est, croyons-nous, Josiah Case, de nationalité anglaise, qui possédait un certificat de compétence. Il était chargé de l'instruction de 287 jeunes Loyalistes, dont les familles avaient établi domicile, au bas de la Petite-Rivière, à l'invitation du seigneur Conrad Gagy. N'allons pas croire que nos ancêtres étaient tous des illettrés, ne sachant même pas écrire leur nom. A l'évêché de Trois-Rivières, nous avons relevé un manuscrit, d'une douzaine de pages, daté du 15 mai 1786, écrit en bon français et signé par Augustin Girardin; la qualité d'expression de ce document est étonnante. De là, les archives paroissiales nous parlent élogieusement de l'imposant presbytère, en pierre, de M. l'abbé Chs Ecuyer, curé d'Yamachiche de 1801 à 1820. On le désigne comme étant un centre de culture générale, où l'on enseigne la langue française, la musique et l'architecture, dont les principaux artisans sont le curé lui-même, assisté d'Alexis Millette et de Louis Robitaille.

En 1824, grâce à la loi provinciale, qui encourageait par des octrois à établir des écoles et qui incitait les fabriques à utiliser le quart de leurs revenus à cette fin, on vit surgir un grand nombre de maisons d'enseignement primaire. Ce régime, connu sous le nom « d'écoles de fabrique », créait les commissions scolaires et était considéré comme une première victoire du clergé et des députés sur le fanatisme protestant. Mais voici qu'au printemps de l'année 1837, la Législature supprime l'aide gouvernementale, comme réprobation au mouvement de « rébellion de 37 ». Il s'en suivit que plusieurs écoles fermèrent leurs portes. Puis, par l'imposition de l'Acte d'Union de 1840, l'application de la loi des « Fabriques » fut gravement compromise. Mais en dépit d'une forte opposition anglaise, le Dr Meilleur, secondé du clergé, fit accomplir à l'enseignement primaire de réels progrès, à un tel degré qu'on finit par adopter, en 1855, le système du « Conseil de l'Instruction publique »,

qui administra les affaires scolaires jusqu'au 5 février 1964. Le Dr J.-B. Meilleur, médecin, grand apôtre catholique de l'éducation, fut nommé, en 1842, surintendant de l'Instruction publique et le demeura jusqu'en 1855, alors qu'il eut pour successeur Pierre-Olivier Chauveau. Il a rendu à l'éducation d'incalculables services.

Sous l'administration de Messire Dumoulin, prêtre singulièrement dévoué à l'éducation, et bien avant la fondation des établissements d'éducation actuels, il existait dans la paroisse d'Yamachiche, de bonnes maisons d'école où l'on donnait une instruction élémentaire aux enfants de la localité. En effet, de cette époque, M. Frs-Sévère Desaulniers, écrivain, dresse une longue liste de maîtres d'école, dont voici l'extrait : « Le premier maître d'école, semble avoir été Léandre Daveluy, père d'Alexandre. Ensuite, un nommé Brousseau, ancien ecclésiastique de Nicolet. La soeur de ce dernier faisait l'école aux filles dans le vieux presbytère, construit vers 1788, qui servit longtemps de résidence aux bedeaux et qui n'a été détruit qu'avec la vieille église en 1869. Plus tard, un certain J.-B. Marier, frère du notaire, fit aussi l'école pendant quelques années, et fut remplacé par H.-A. Paquet, natif de St-Cuthbert. Ce dernier tenait son école à l'endroit de la demeure du Colonel R. Pellerin. Les autres instituteurs enseignèrent dans la maison de pierre, où se trouve l'académie des Frères. Voici leurs noms, par ordre d'ancienneté : Louis Robitaille, L.-P. Caisse, Frs-Xavier Dusault, Paul (titi) Gélinas, veuve Luc-Alex. Gélinas, Abraham Desaulniers, Moïse Carbonneau, John Harkin, le notaire Onésime Bellemare, qui fut notaire à St-Guillaume d'Upton, et Madame Jean H.-Beaulieu ».

Dans le contexte de la biographie de M. le curé Dumoulin, il aurait été opportun d'insérer la composition d'un règlement scolaire, écrit sous la forme d'un manuscrit dont il est l'instigateur, bien qu'il fût écrit par Me Petrus Hubert, secrétaire-trésorier. En dépit de l'étendue de son texte, nous le publions néanmoins, car son contenu reflète bien l'aspect scolaire d'une époque, qui diffère beaucoup de nos mentalités actuelles.

Règlement des Ecoles de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche

« Note : Dans ce règlement, par le mot « maître », on entendra : instituteurs et institutrices, et par le mot « écolier » : celui ou celle qui fréquentera une école.

Chapitre premier : des ECOLES

1.— Les maisons, pour les écoles, seront fournies par les habitants de l'arrondissement et non par les maîtres d'écoles, ainsi que les poêles, tables et bancs, à l'exception de l'école modèle.

2.— Les écoles seront tenues tous les jours de l'année, au moins deux heures et demie le matin et autant l'après-midi. Seront exceptés : les dimanches, les fêtes d'obligation, les jours des Quarante-Heures, les trois jours de la Semaine-Sainte, les jours de Visite archiépiscope et de retraite, ainsi que tous les samedis de l'année.

3.— Les vacances auront lieu comme suit : quinze jours dans le temps des semences et un mois dans le temps des récoltes; MM. les Commissaires désigneront les jours où elles commenceront.

4.— Quand il s'agira de bâtir une maison d'école, MM. les Commissaires n'accepteront pas moins, pour l'emplacement, qu'un demi-arpent de front sur un arpent de profondeur; ils accepteront de préférence trois quarts d'arpent carrés.

5.— Les maisons d'écoles auront au moins trente pieds de longueur sur vingt-quatre de largeur.

6.— Les parents donneront, par chaque année, une demi-corde de bois ou un écu en argent, pour chacun de leurs enfants, et ne pourront pas s'en abstenir, même si leurs enfants se retireraient de l'école.

7.— Autant que possible, les maîtres tâcheront d'introduire dans leur école les livres dont se servent les Frères des Ecoles Chrétiennes, ils se serviront de leurs méthodes d'enseignement.

8.— On commencera l'école par le *Veni Sancte* et on la terminera par le *Sub Tuum*, ou une prière à la Sainte Vierge.

Chapitre second : des MAITRES

1.— Les maîtres d'écoles seront catholiques et de bonnes mœurs; ils fréquenteront les sacrements de temps à autre, assisteront régulièrement aux offices religieux et auront au moins dix-huit ans.

2.— Les maîtres surveilleront par eux-mêmes leurs écoliers, non seulement pendant les heures de classe, mais avant et après chaque période, lorsque les élèves resteront dans la maison d'école ou à la porte; ils pourront cependant se faire aider par un ou deux moniteurs.

3.— Les maîtres exigeront de leurs écoliers qu'ils aient les livres, papier, plumes et encre qui leur seront nécessaires pour s'instruire.

4.— Les maîtres ne se permettront pas l'aller aux assemblées, danses ou grandes veillées, mais ils se feront un devoir d'édifier et de donner le bon exemple dans toute leur conduite.

5.— Un maître qui scandaliserait et induirait au mal un de ses écoliers serait d'abord sévèrement repris; puis, en cas de récidive, destitué de son école, et pourrait être condamné par MM. les Commissaires à perdre une partie de ses gages ou émoluments.

6.— Dans le cas de quelques difficultés avec les parents des écoliers, le maître s'adressera à M. le Commissaire le plus proche de son école et pourra ainsi que les parents s'adresser à MM. les Commissaires assemblés.

7.— Les maîtres se garderont bien de faire remarquer aucune préférence, parmi leurs écoliers, tant en récompensant la vertu et la diligence ou en punissant le vice et la négligence.

8.— Les maîtres devront être capables d'enseigner tout ce que la loi exige de savoir.

9.— Le maître de l'école modèle enseignera le plain-chant à ceux des enfants qui ont une bonne voix, à condition qu'ils chantent gratis, dans cette paroisse.

10.— Les maîtres se rassembleront chez M. le Président de la Commission scolaire, les premiers samedis des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre; à l'exception du maître de l'école modèle que M. le Président pourra demander, quand il le jugera nécessaire; dans ces assemblées les maîtres rendront compte de leurs écoles, et recevront les avis de M. le Président et s'efforceront de les mettre en pratique.

11.— Aucun des instituteurs ou institutrices ne fera ou ne souffrira des fréquentations de sexe différent, dans l'école.

12.— Les maîtres éviteront autant que possible, les punitions corporelles.

13.— Les maîtres retireront eux-mêmes, une demi-corde de bois ou un écu en argent, aux choix des parents, et seront chargés de chauffer l'école convenablement; le résidu sera à leur profit.

14.— Chaque maître sera tenu de présenter à MM. les Commissaires les listes, tableaux de son école respective et il y ajoutera une liste des jours que chaque écolier aura manqués à l'école; cette dernière liste sera séparée des autres.

15.— Les maîtres seront tenus d'enseigner le catéchisme et les prières du petit catéchisme de Québec à tous leurs écoliers; ils s'efforceront de leur inspirer l'horreur du vice et l'amour de la vertu.

16.— Chaque maître lira, tous les six mois, à ses écoliers, le premier et le troisième chapitres du présent règlement.

Chapitre troisième : des ECOLIERS

1er article : Les parents présenteront leurs enfants à leur maître et promettent pour chacun d'eux, et pour chaque année, un écu ou une demi-corde de bois, à leur choix; MM. les Commissaires pourront en exempter six des plus pauvres.

2.— Les écoliers assisteront régulièrement à la messe, au catéchisme et aux vêpres, et n'y manqueront jamais par négligence; ils auront soin d'y apporter un livre et d'y lire pendant tout l'office, excepté pendant le sermon et le prône, qu'ils doivent écouter avec attention et respect, sans jamais se permettre de parler ou de rire dans l'église.

3.— Chaque enfant se fournira les livres, papier, encre, plumes et ardoises qui lui seront nécessaires pour bien s'instruire.

4.— Les écoliers des deux écoles, près de l'église, assisteront à la messe tous les jours, autant qu'il leur sera possible.

5.— Chaque écolier sera tenu d'obéir ponctuellement à son maître et cela sous peine d'expulsion, s'il y récidive, après que M. Le Commissaire le plus proche en aura été prévenu.

6.— Il est expressément défendu aux petits garçons de jouer ou d'aller et revenir de l'école avec les petites filles et vice-versa, à moins qu'ils n'y soient conduits en voiture.

7.— Dans l'école, les petits garçons seront toujours séparés des petites filles.

8.— Chaque écolier restera pendant tout le temps que durera l'école, à moins de maladie.

9.— Les enfants qui, sans maladie, manqueront souvent à l'école, après qu'on en aura averti les parents, seront renvoyés de l'école, par MM. les Commissaires, ainsi que ceux qui ne fourniront pas ce qui sera nécessaire pour se bien instruire.

10.— Les écoliers auront toujours les mains et le visage bien lavés, les cheveux bien peignés et seront aussi proprement mis qu'ils le pourront.

11.— Il est expressément défendu aux écoliers de prononcer des jurements, sacres, paroles obscènes, ou de se permettre toute autre indécence ainsi que de se quereller, encore moins de se battre entre eux.

12.— Les écoliers qui se présenteront pour la première communion, devront savoir tout le petit catéchisme et les prières du petit catéchisme.

13.— Les écoliers ne se permettront pas de parler pendant les heures de classe, encore moins d'y jouer et d'y dissiper les autres.

14.— Les enfants auront soin d'aller à l'école et d'en revenir tranquillement et décemment, sans insulter personne, saluant honnêtement ceux qu'ils rencontreront, et ne s'amusant jamais à jouer dans les chemins.

15.— Les enfants des écoles ne pourront pas avoir moins de cinq ans et plus de seize ans.

16.— Les écoliers qui ont fait leur première communion, se confesseront au moins tous les deux mois; pour les autres, ils se confesseront quand Monsieur le Curé leur en fera connaître le temps.

Le présent règlement a été vu et approuvé par MM. les Commissaires d'école et deviendra en force dès que les instituteurs et institutrices l'auront en leur possession. Fait et passé dans une assemblée tenue le premier décembre mil huit cent quarante-cinq (1er décembre 1845).

(Signé) S.-N. Dumoulin, ptre, président.
Petrus Hubert, sec.-trés. des écoles.

Biographie de Me Petrus Hubert, N.P., Insp. d'écoles

En raison du rôle intéressant qu'à joué le notaire Petrus Hubert, à titre d'inspecteur d'écoles, dans le domaine de l'éducation, nous sommes heureux de rappeler la mémoire de cet homme illustre, que proclame le « Petit Dictionnaire Canadien ».

Né à Yamachiche en 1810, du mariage de Pierre Hubert et de Marie-Louise Carbonneau, il fit ses études classiques, au Collège de Nicolet. Son cours terminé, il étudia le notariat en faisant sa cléricature auprès du notaire Valère Guillet d'Yamachiche; il fut admis à sa profession, le 20 juin 1834. Etabli d'abord dans sa paroisse natale, il avait été maître de poste et secrétaire-trésorier du comté de St-Maurice, en tenant domicile

dans l'ancienne et imposante maison de feu Cyrias Boucher, en face de l'église.

En 1852, Me Petrus Hubert, N.P., était nommé inspecteur d'écoles dans notre district, charge qu'il occupera jusqu'en 1876. À la page 208 de l'Histoire de Louiseville, l'auteur, Rév. Père Germain Lesage, O.M.I., relate une intéressante anecdote, concernant un certain rapport d'une des visites de l'inspecteur Petrus Hubert et la réplique spirituelle de M. le curé Joachim Boucher, qui ne prise pas ce rapport en écrivant au bas : « Ce n'est pas l'inondation qui est passée, c'est Mr l'inspecteur Petrus Hubert... »

En 1875, le notaire Hubert publiait une étude remarquable sur « Les Lois organiques et la Jurisprudence du Notariat », qui a servi à la nouvelle législature. Puis, en 1877, il publia le « Manuel du Notaire », volume estimé et recherché, premier essai du genre au Canada. Il est décédé le 1er avril 1882 après avoir élevé douze enfants, ayant épousé, en 1857, Appolline Rivard-Dufresne, de la Banlieue de Trois-Rivières.

Breve biographie de Soeur Olivine Bellemare, o.s.u.

Bien que ce soit au début de 1836 que la localité est divisée en arrondissements scolaires, il faudra attendre jusqu'au 18 septembre 1841 avant que la Législature de la Province passe une loi d'éducation, qui permette d'établir définitivement des écoles primaires rurales. À défaut de sources où puiser quelques faits particuliers à la paroisse, nous apportons ici trois faits probants, qui nous portent à croire qu'il n'y avait probablement pas d'écoles à la campagne, avant 1842. A priori, dans ses « Mémoires », Antoine Gérin-Lajoie ne dit pas avoir fait ses études primaires au rang des Petites-Terres, mais bien à l'école du village, où il avait pour instituteur M. L.-P. Caisse jusqu'en 1837. Quant à Raphaël Bellemare, sa biographie nous apprend ce qui suit : « Après avoir fait seul son instruction élémentaire au foyer familial, avant d'entreprendre son cours classique à Nicolet, en 1836 ». Comme troisième témoignage, sur la non-existence de maisons d'école de campagne avant 1841, nous reproduisons un extrait de l'intéressante biographie de Mère Olivine Bellemare, religieuse des Ursulines de Trois-Rivières.

« Mère Olivine Bellemare appartenait à cette famille Bellemare qui compte tant de membres distingués dans le clergé et dans toutes les classes de la société. Née à Yamachiche (ancienne maison de M. Victor-F. Bellemare), le 13 septembre 1829, elle était la fille de François Bellemare et de Marguerite Lacerte. Pour se rendre à l'école, elle avait à parcourir une longue distance : des Petites-Terres au Village. Faible et délicate, elle était souvent à bout de force et il lui fallait s'asseoir le long des chemins creux, pour reprendre haleine. Ce qui est plus héroïque, c'est que non seulement elle était en classe à l'heure indiquée, mais elle arrivait au village, assez tôt, pour entendre la messe de M. le curé Dumoulin. La jeune fille trouva, en ce saint prêtre, un protecteur. Sa mère, née Marguerite Lacerte, restée veuve avec huit enfants, comptait sur l'aide d'Olivine. C'est pourquoi, à treize ans, soit en 1842, nous trouvons la jeune fille à la tête d'une école, aux Petites-Terres; elle y resta pendant cinq ans. Son bon curé, satisfait de ses courageux efforts, et connaissant son grand désir de se faire religieuse, vint la conduire au Pensionnat. Après trente et un ans de vie re-

ligieuse, elle décéda, âgée de 51 ans, le 16 février 1881 ». (Il est donc évident que la première école primaire, ouverte à l'enseignement à cet endroit, date de 1842).

Concernant cette remarquable famille, nous reproduisons partiellement un article du journal « Le Nouvelliste », daté du 18 août 1976, et intitulé « Le sacristain d'Yamachiche, M. Jean Lord, fait de curieuses découvertes ». — Le travail du sacristain est toujours fait dans l'ombre et ce n'est pas souvent qu'il décroche la manchette des journaux. En fait, ce sympathique personnage a fait une intéressante découverte en creusant une fosse dans le cimetière. Une bouteille, contenant un message, a été découverte dans l'ancien secteur du cimetière d'Yamachiche. On s'était servi d'encre de Chine, et le message encore très lisible disait ce qui suit : « En mémoire de Marguerite Lacerte, veuve de François Bellemare, décédée le 14 avril, funérailles le 17 avril 1877, âgée de quatre-vingt-quatre ans : Francis, Mathilde, Marguerite, Honoré, Elmire, Sévère et Olivine (Soeur St-Germain des Ursulines), ses enfants vivants ». Le document s'est très bien conservé. C'était la coutume, semble-t-il, d'enfouir ce genre de certificat de décès dans une bouteille lorsqu'on portait en terre une personne, comme point de repère, pour bien indiquer l'endroit où le corps reposait, si on devait déplacer le cimetière ». (par Berthold Levesque).

Histoire du Collège Sainte-Anne

M. le curé Dumoulin avait pourvu à l'établissement du Couvent de la Congrégation Notre-Dame pour l'éducation des filles dans sa paroisse, il songea dès l'année suivante, en 1853, à faciliter l'éducation des garçons. Ainsi, en même temps que le couvent se construisait, on se mit à traiter la question d'ériger une école, qui serait tenu par les Frères des Ecoles Chrétiennes. A cette fin, il faut dire qu'antérieurement, soit en 1850, la fabrique avait concédé aux Commissaires d'écoles tout le terrain jugé nécessaire à l'érection de deux écoles modèles, dont l'emplacement correspond approximativement au site actuel.

La Législature provinciale aida d'une façon particulière à la construction du Collège des Frères. Voici ce que racontait à ce sujet un notable de la paroisse, M. Joseph Lamy, qui vécut de 1809 à 1897, époux de M.-Rose Caron : « Un jour, pendant que les ouvriers étaient à bâtir le couvent, j'allai voir M. le curé Dumoulin pour le presser de faire commencer les travaux de l'école des Frères. Le bon Curé s'écria : « Mais c'est impossible à présent; nous n'avons pas assez d'argent ». Je lui suggérai d'écrire au Dr Meilleur, alors surintendant de l'éducation; ce qu'il fit aussitôt. M. Meilleur répondit qu'il serait préférable de s'adresser directement au gouvernement. M. le curé Dumoulin écrivit donc à l'Hon. M. Drummond qui donna une réponse résumée dans les lignes suivantes : « Le Gouvernement se rend avec plaisir à la demande des gens de Machiche. Dans le cours de l'été mon ami Thomas-J. Loranger, membre du gouvernement et juge, et moi sommes passés au village de Machiche, et nous avons admiré le nouveau couvent que l'on est à y construire. Il est juste qu'il soit aussi bâti là un collège pour les garçons. Je vous envoie \$2 600, à cette fin. Cet acte de grande générosité fut accueilli avec des transports de joie, et le nouvel édifice fut bientôt commencé ». Il n'eut d'abord que trente-

six pieds sur quarante de dimension, à deux étages, ainsi qu'il a été spécifié en parlant de l'imposant presbytère de pierre de M. l'abbé Chs Ecuyer. Mais, dès l'année suivante, on l'agrandit aux dimensions qu'il présentait lors de l'incendie de 1872, ainsi que le démontre la photographie ci-jointe.

L'exposé historique qui suit est extrait d'un document écrit, vers 1924, par un ancien anonyme : — « L'année 1853 voyait en effet s'ouvrir le pensionnat des Frères, un an seulement après l'installation des religieuses de la Congrégation Notre-Dame.

Les religieux fondateurs, les FF. Léo (Miller), directeur, et Bromius, partirent de Montréal le 24 août. Leur arrivée à Yamachiche excita un vif enthousiasme. Toute la population était au quai de la Grande-Rivière pour leur souhaiter la bienvenue. C'étaient deux hommes grands de taille, vêtus d'une ample soutane noire, fermée au cou par un rabat blanc, à la façon des « gens de robe et d'église » ; ils étaient coiffés d'un large tricorne, également noir. Disons, en l'occurrence, que M. l'abbé S.-N. Dumoulin fut le dernier curé d'Yamachiche à porter un rabat bleu à l'encolure de sa soutane, dont la coutume fut changée au port du collet romain. Après une halte à l'église paroissiale, ils furent conduits processionnellement à leur demeure, sous la présidence de M. l'abbé Pierre Roy, vicaire. Une joyeuse fanfare ouvrait la marche pendant que le corps de miliciens faisait retentir les airs de bruyantes salves de mousqueterie.

Pourquoi faut-il qu'une ombre de tristesse vienne planer sur presque toutes les joies de ce monde ? Monsieur Dumoulin manquait à la fête ! Sa dépouille mortelle reposait à l'abri du lieu saint depuis le 29 juillet précédent, mais son souvenir vivait dans les coeurs.

Pour les missionnaires de l'enfance, les ovations populaires, aussi flatteuses soient-elles, ne sont que des feux d'artifice dont on jouit un instant. Tout de suite, les Frères se mirent à cultiver le champ de l'éducation. La clientèle scolaire afflua si nombreuse que, dès l'année suivante, on dut procéder à des agrandissements. L'école, définitivement aménagée, mesurait 80 pieds de façade sur 36 de largeur.

La rareté des documents sur la période qui va de la fondation à 1872, nous oblige à être bref. S'il existait un historique, il aura disparu sans doute dans l'incendie qui détruisit la première école. Le sinistre éclata dans l'après-midi du 24 décembre 1872. Il accomplit si rapidement son oeuvre de destruction, que les Frères et les élèves ne purent presque rien sauver. Allait-on voir périr sans retour une institution si florissante ? La Providence y avait pourvu. A Monsieur Dumoulin, Dieu avait donné un successeur néritier de son zèle et de sa grande foi, Monsieur l'abbé Dorion, de très douce mémoire. Grâce à lui, l'école renaîtrait bientôt de ses cendres. Dans l'intervalle, les classes se continuèrent dans l'ancienne église récemment désaffectée et qui recouvrait ainsi momentanément un regain de vie. Quant aux religieux, ils reçurent au presbytère une très large hospitalité.

Dès l'automne de 1873, une nouvelle construction s'élevait à la place de l'ancienne, grâce à la générosité des paroissiens qui n'hésitèrent pas à se cotiser de nouveau, bien qu'ils eussent déjà la

répartition de leur église à payer. En cette circonstance, la paroisse a surtout prouvé son amour de l'éducation par le nombre vraiment extraordinaire de ses enfants qui ont reçu une éducation collégiale. Elle a fourni ainsi un grand nombre de sujets qui ont servi les intérêts et la gloire de la patrie. Sur ce grand nombre d'hommes remarquables, formés dans nos institutions religieuses, l'Eglise et l'Etat ont fait une moisson abondante et précieuse. L'affluence des élèves, venant même de l'extérieur, nécessita l'adjonction de deux ailes au corps du bâtiment. L'Académie des Frères passait alors pour une des plus florissantes de la province et recevait des contingents de pensionnaires, qui n'échappaient pas au contrôle vigilant des religieux.

En 1914, le 25 décembre, une autre épreuve, lourde de conséquence, frappait l'imposant collège, reconstruit trente-deux ans ans plus tôt. En effet, ce soir-là, vers 9 h. le frère surveillant des pensionnaires s'aperçoit que le feu ravage la cave au-dessous de la salle de récréation, à la chambre des fournaises, alors que les élèves dorment déjà d'un profond sommeil. L'alarme est donnée, quelques minutes suffisent à mettre sur pied tous les dormeurs. Malheureusement, on ne peut compter sur le secours des pompiers pour arrêter le désastre. Les pompes ne fonctionnent pas : l'une est brisée, l'autre, gelée. La destruction du collège est complète. L'école comptait alors sept frères et cent soixante-trois élèves, dont soixante-dix pensionnaires. Le couvent de la Providence accueille généreusement les deux premières classes, les deux autres doivent se loger à la salle publique, tandis que les religieux reçoivent, pour la deuxième fois, l'hospitalité au presbytère, pour être sympathiquement accueillis, par le même prêtre qu'en 1872, M. l'abbé Napoléon Caron, maintenant devenu curé-chanoine de la paroisse.

Cet incendie, qui devait conséquemment imposer de lourdes charges aux contribuables, causa en outre de sérieux tracas à M. le Curé, qui travailla énergiquement à garder les Frères dans sa paroisse, malgré un petit groupe de citoyens qui auraient souhaité les évincer. Néanmoins, après de multiples pourparlers, un nouveau contrat était passé entre la Commission scolaire et l'administration supérieure de l'Institut des Frères, dont voici l'extrait du procès-verbal, en date du 3 janvier 1915 :

« A une assemblée générale des paroissiens de Sainte-Anne d'Yamachiche annoncée à la messe paroissiale en deux dimanches consécutifs, en désignant le but de l'assemblée, qui était d'aviser aux moyens à prendre pour rebâtir l'Ecole des Frères d'Yamachiche, incendiée le jour de Noël dernier, et tenue la dite assemblée le trois janvier 1915, en la chapelle St-Joseph, un très grand nombre de propriétaires de la paroisse se sont réunis sous la présidence de M. le Chanoine N. Caron, curé d'Yamachiche. Le président fait valoir l'importance suprême de l'éducation chrétienne et la grandeur des services rendus par les Frères, et il en conclut que les paroissiens ne peuvent se passer des services de ces bons éducateurs, et il faut prendre les moyens de rebâtir leur école. Il suggère les moyens suivants :

1er. La Commission scolaire ferait payer par le seul arrondissement No 1 la somme jugée nécessaire pour bâtir une bonne école capable de recevoir les élèves de cet arrondissement.

2e. Elle répartirait sur la municipalité scolaire d'Yamachiche, en comprenant l'arrondissement No 1, une somme de dix mille piastres, payable en cinq ans, ce qui donnerait deux mille piastres par année, afin de bâtir une école plus grande, qui pourrait recevoir des élèves de toutes les parties de la paroisse.

Comme personne ne présente d'autres projets, M. Théodore Abran appuyé par MM. Didier St-Louis et Prosper Bellemare, propose que le projet présenté par M. le Président soit adopté; et il est adopté unanimement par l'assemblée, avec des applaudissements.

M. le Président remercie les paroissiens d'Yamachiche et clôt l'assemblée. Plusieurs propriétaires signent le procès-verbal avec lui : MM. Thomas Lamy, Eugène Lesieur, maire, Ubald Meunier, Dr A.-Maxime Bellemare, Joseph Marcotte, Pierre Heathcoat, Ernest Lacerte, Adélard Boulanger, Arthur Lacerte, J.-Eugène Meunier, Arthur Héroux, Chs-Carolus Gélinas, Pierre Bellemare, J.-E. Lacerte, Dr Nérée Beauchemin, J.-Dionis Villemure, Didier St-Louis, Charles Gélinas, Théodore Abran, Prosper Bellemare et N. Caron Ptre, Chanoine, Président de l'assemblée ».

Le 19 juin 1915, commençaient les fondations d'un nouvel édifice à quatre étages, et le 7 janvier 1916, les classes y fonctionnaient normalement. L'épreuve vaillamment affrontée allait porter ses fruits. Le nombre des élèves a retrouvé le chiffre des jours de grande prospérité. Les locaux scolaires actuels répondent à toutes les exigences de l'hygiène la plus méticuleuse. Chaque année, quelques améliorations sont réalisées, complétant une construction hâtivement élevée. Les programmes répondent parfaitement aux besoins de la classe rurale. Ils visent à donner, aussi bien aux fils de cultivateurs qu'aux futurs ouvriers, commerçants ou fonctionnaires, une culture générale devenue indispensable. Ainsi dirigées, les études préparent aussi efficacement au cours classique les enfants talentueux et studieux. Le chant, est l'objet d'une attention spéciale. Si Yamachiche est renommé pour la beauté de ses offices religieux, le choeur des enfants des Frères y est bien pour quelque chose. Que dire des sports en général ? S'est-il passé un hiver sans que le collège n'eût sa patinoire bien aménagée ? Les Frères se sont dévoués inlassablement à la formation générale de leurs élèves; nous devons le rappeler à la gent écolière actuelle.

C'est ainsi que nos éducateurs religieux comprirent et exécutèrent leur tâche, au cours des années scolaires qu'ils vécurent parmi nous. Etudes bien suivies, examens et concours soigneusement préparés, qu'il s'agisse du français, de l'anglais, de la comptabilité, de la dactylographie, ou des autres matières du programme : culture physique méthodique, formation artistique et liturgique judicieusement conduite, initiation intelligente aux oeuvres de charité et de propagande missionnaire, et par-dessus tout, vie spirituelle largement assurée, grâce au zèle d'un clergé animé du meilleur esprit apostolique. Voilà un résumé de cet ensemble harmonieux, mais combien difficile de réalisation, qu'on appelle l'éducation chrétienne et sociale. Il faut avoir suivi cette jeunesse partout, dans ces classes, sur les scènes du collège, aux leçons de chant ou de musique, aux exercices d'entraînement physique, au sanctuaire, dans le lieu saint, pour les offices dominicaux ordinaires ou solennels, aux jeux même; car rien ne doit être abandonné au hasard, pour se faire une idée du labeur de ces maîtres dont on ré-

tribue parfois si mal et de si mauvais gré les services, et pour lesquels on croit avoir assez fait en ne les payant pas de la plus complète ingratitude.

c) *École régionale d'Agriculture (1937-1947)*: — Yamachiche est une paroisse qui fait du bien à ceux qui s'occupent de leurs intérêts particuliers et principalement des questions agricoles. C'est dans cette optique qu'une influente délégation, formée des autorités scolaires, religieuses et de la classe agricole, sous la présidence effective de M. Omer Milot, se rendait à Québec, le 13 mars 1937, pour contacter l'Hon. Premier Ministre Duplessis. Le but de cette rencontre était d'obtenir l'autorisation et l'appui financier pour ouvrir une école d'agriculture dans les murs du Collège Sainte-Anne d'Yamachiche.

Enfin, au mois d'août, M. Laurent Barré, ministre de l'Agriculture, autorisait officiellement le Collège à ouvrir une section agricole, qui fut subséquemment confirmée par la nomination de M. Gérard Champoux, B.S.A., agronome professeur d'école d'agriculture. Il s'agit maintenant de se préparer en conséquence, en organisant un local approprié et en procédant au recrutement. A cet effet, nous reproduisons ici la première lettre-circulaire, adressée à la cure des paroisses voisines :

« Monsieur le cure,

Le Ministère provincial de l'Agriculture vient de fonder une section agricole au Collège commercial Ste-Anne d'Yamachiche. Cette section s'adresse tout particulièrement aux fils de cultivateurs des comtés de St-Maurice et de Maskinongé.

En conformité avec le Service de l'Enseignement agricole du Ministère de l'Agriculture et de l'Instruction publique, je viens solliciter votre généreux concours pour créer autour de cette école une réclame susceptible de nous fournir des étudiants. L'école offre comme avantage aux élèves, la possibilité de terminer leur cours commercial tout en recevant une forte formation agricole. Nous avons retenu les services d'un agronome à titre de directeur des études agricoles et professeur, lequel exécute un programme répondant aux besoins de la région. Je crois répondre ainsi à un ardent désir de S. E. le Cardinal Villeneuve et de nos Evêques, en demandant votre collaboration dans notre campagne de recrutement, pour le bénéfice de notre jeunesse rurale. Je vous demanderais donc de vous intéresser à cette question le plus tôt possible par des annonces au prône afin de faire connaître avant le mois de novembre les noms de ceux qui désireraient profiter des cours.

Voudriez-vous avertir les parents intéressés de bien vouloir communiquer par lettre avec le Directeur, Collège Ste-Anne, Yamachiche, pour obtenir d'autres détails concernant la pension, etc.

Espérant que vous vous ferez un devoir et un plaisir de répondre à mon humble invitation en faveur de l'Instruction et l'éducation de nos jeunes agriculteurs.

Je me souscris, votre tout reconnaissant,

(Signé) J.-C. Magnan ».

PROGRAMME-PROSPECTUS : « L'École régionale d'Agriculture de la Mauricie est née d'un besoin plus grand de formation agricole pour notre jeunesse rurale. Située dans une des plus belles paroisses agricoles de la région, elle est à même de fournir par son personnel enseignant un programme scolaire agricole approprié au milieu. Le Ministère Provincial de l'Agriculture accorde une bourse partielle d'étude à l'étudiant pouvant remplir les conditions suivantes : a) Etre fils de cultivateur; b) Avoir au moins 14 ans; c) Posséder une certaine formation générale et un certificat de 5e année.

« Pension et enseignement » : (Interne \$18.00), (Externe \$6.00). Part du Ministère de l'Agriculture, à déduire : (Interne \$9.00), (Externe \$3.00). L'École a droit à quarante bourses d'études. Les demandes d'admission se font par lettre, adressée au Collège Ste-Anne, Yamachiche, Cté St-Maurice. La durée du cours est de deux ans. Chaque élève doit conserver 60% des points aux examens généraux. L'École décerne alors un diplôme reconnu de « Capacité agricole ».

« Première année » : (Matières générales) Programme de l'Instruction Publique, de 5e année. (Matières agricoles) Géologie, Chimie, Physique, Botanique, Agrobiologie, Productions végétales.

« Deuxième année » : (Matières générales) Programme de l'Instruction Publique, de 7e année. (Matières agricoles) Génétique, Anatomie, Physiologie, Appréciation, Alimentation, Hygiène, Production animale, Administration de la ferme, Politique agricole, Histoire agricole, Economie rurale.

Note : « L'Agriculture est une affaire d'intelligence, d'administration, d'instruction et de formation. En conséquence, de toutes les réformes qu'on peut entreprendre pour le relèvement de l'Agriculture, il n'en est pas de plus pressante que la formation des élites rurales ».

(Signé) Jean-Charles Magnan.

Chaque année, de 1937 à 1947, l'ouverture des cours avait lieu le premier lundi de novembre et se donnaient tous les jours, pendant une heure. Ils étaient suivis, en moyenne, par une soixantaine d'élèves. M. Gérard Champoux, B.S.A., professeur attitré, enseignait aux élèves de la deuxième année du cours (7e année); le cher frère Irénée, B.S.A., enseignait aux élèves de la première années du cours (5e année). L'ouverture des cours était généralement marquée d'allocutions prononcées par le Directeur du Collège ainsi que par les deux professeurs agronomes.

Le 11 mai 1938, l'annaliste du Collège relate en ces mots la clôture des cours d'agriculture : « Belle séance préparée par notre professeur d'agriculture, M. Champoux. En même temps, on distribue des prix aux élèves. M. Jean-Charles Magnan, Chef du Service de l'Enseignement agricole, nous assure de son appui dans la poursuite de cette option ». Cinq années plus tard, le 4 mai 1943, à la même source de renseignements, nous relevons cette autre proclamation de notes des deux classes agricoles : « Dans l'avant-midi, les examens avaient été présidés par MM. les agronomes Thomas Boivin, Elzéar Roy et Jacques Ferron. M. Gérard Blanchard arrive bon premier de la classe des finissants. A cette occasion, on présente aux invités une jolie mosaïque décorée par le cher frère Gérard, et qu'on décerne au plus méritant.

Le 18 septembre 1943, au journal de la maison, on mentionne que le chef frère Francis, dir. « fait l'acquisition d'un hangar qu'il fera transformer en atelier pour l'initiation des élèves de l'agriculture aux travaux du bois et du fer. Puis, le 6 novembre, à l'ouverture des cours M. Florido Ferron est chargé d'initier les élèves au maniement des articles de menuiserie; c'est, dit-on, une innovation cette année. Malheureusement, le 20 mars 1950, au dire de l'annaliste, « Notre belle menuiserie, si pratique, est incendiée peu de temps après le diner. Impossible de sauver quoi que ce soit; la fumée est trop dense. Les élèves sont très peinés de cette perte, car leur salle de jeux disparaît dans les flammes. C'est une perte évaluée à environ dix mille dollars.

Enfin, en mai 1947, on signale la fermeture définitive de l'Ecole régionale d'Agriculture, après dix années, non seulement d'existence, mais surtout, couronnées de bons services rendus à la classe agricole. Pour quelle raison? D'aucuns prétendent que cette cessation serait attribuable à M. l'inspecteur Raymond, qui ne s'y intéressait guère.

Au terme de l'historique écrit de cette étude, nous tenons à rendre un hommage particulier à M. Gérard Champoux, qui fut l'âme dirigeante de cette institution agricole. Comme témoignage d'appréciation, nous avons cru bon de faire connaître aux lecteurs quelques épisodes de sa vie et ses principales réalisations.

Fils d'Arthur Champoux et d'Adda Gadoury, il est né à Montréal, paroisse St-Enfant-Jésus, le 16 juin 1913. Lors de la mémorable « Course aux Mariages », le 14 juillet 1940, Gérard Champoux, épousait, à Yamachiche, Liliane Carbonneau, excellente musicienne, issue de la célèbre lignée des François, Jules et Antonio Carbonneau. De cette union, sont nés cinq enfants, dont quatre garçons et une fille.

C'est à l'Institut Agricole d'Oka que M. Champoux fit ses études agronomiques, qui le conduisirent à son diplôme de bachelier en sciences agricoles. Il fut aussitôt assigné à la fonction de professeur de l'Enseignement agricole de Beauceville; de là, il devint Secrétaire du Bureau régional des Agronomes, à Macamic, Abitibi. Après un bref stage à cet endroit M. Jean-Charles Magnan, Chef du Service de l'Enseignement agricole, l'invitait à venir prendre la direction d'une section agricole, à Yamachiche, où il arriva la veille de l'ouverture des cours, soit le 4 novembre 1937. Depuis cette époque, M. Champoux est devenu un citoyen à part entière et très estimé, dans sa nouvelle paroisse d'adoption.

M. Champoux est un administrateur compétent et consciencieux; sans bruit ni ostentation, il continue à rendre d'appréciables services à ses concitoyens. Parmi ses nombreuses réalisations, soulignons premièrement le fait qu'il a été le principal fondateur de la Caisse Populaire actuelle, locale d'Yamachiche, en mars 1944, où il exerce depuis la fonction de président du bureau d'administration.

Agronome de profession, il s'est constamment intéressé à la classe agricole et aux mouvements sociaux, mais non d'une façon attitré, puisqu'en plus de ses quelques années d'enseignement agri-

cole, il n'a exercé cette fonction, proprement dite, que de 1944 à 1947, comme assistant agronome auprès de M. Ths-Eugène Boivin, malade. Présentement, on est en droit de dire que sa carrière se poursuit encore, puisqu'il est à l'emploi de « Service d'Assurances U.C.C., Inc. », en tant que courtier.

Sensible aux besoins des jeunes de son milieu, il fonde, en 1943, le Club 4-H, association de jeunes ruraux, qui travaillent inlassablement, depuis trente-cinq ans, à la conservation de nos richesses naturelles.

Homme de science et de culture, M. Champoux consacre beaucoup de temps à la lecture, à se perfectionner sans cesse davantage. Il s'identifie parfaitement à son frère aîné, Roger Champoux, ex-journaliste émérite au journal « La Presse », qui vient de prendre sa retraite après quarante ans de service signalé. Par sa grande facilité d'expression et sa distinction naturelle, les autorités d'Yamachiche ont fréquemment recours aux excellents services de M. Gérard Champoux, pour assumer le rôle de maître de cérémonie à l'occasion des grandes manifestations solennelles, lorsque la nécessité l'exige. M. Champoux est récemment décédé, le 17 juillet 1979.

d) *Le Collège est de nouveau l'objet d'un incendie* : — En 1959, 15 avril L'Echo de Louiseville, annonçait en gros titre : « Un incendie cause de graves dommages au Collège d'Yamachiche ».

« Un incendie d'origine inconnue, qui a éclaté au dortoir du Collège d'Yamachiche, a causé près de \$70 000 de dommages à cette institution que dirigent les Frères des Ecoles Chrétiennes. Il est survenu alors que les pensionnaires assistaient à la messe de 7 heures. C'est un employé du collège qui donna le signal d'alarme pour avertir les pompiers du village, qui, en un rien de temps furent sur les lieux, pour brancher leurs jets sur une borne-fontaine qui est placée en face de l'institution, tandis que la pompe fut alimentée à la Petite-Rivière, à proximité de la cour des élèves.

Les religieux qui étaient à l'église furent avertis et avec l'aide des plus âgés de leurs élèves, ils purent sauver maints articles. La plupart des étudiants ont perdu des effets personnels qui étaient garés dans le dortoir. Les vêtements qui n'étaient pas calcinés se trouvaient endommagés par le feu ou l'eau.

Les 75 personnaires ont réintégré leurs foyers et devront terminer leur année scolaire ailleurs; ce qui dérangera sûrement plusieurs d'entre eux. Quant aux élèves de la localité, la Commission scolaire effectuera certaines réparations urgentes afin que les cours puissent reprendre dès lundi. On sait que les 170 étudiants de cette maison avaient eu un congé forcé la semaine dernière, occasionné par une épidémie de grippe. Enfin, le nouveau service d'aqueduc de cette paroisse aura évité un désastre qui aurait pu être beaucoup plus grave ».

A la suite de dommages aussi considérables, les autorités scolaires se sont posé la question, à savoir s'il ne serait pas préférable de reconstruire à neuf un nouveau collège, cette fois-ci, à l'épreuve du feu et des inondations, alors que le Gouvernement de la Province subventionnait largement et encourageait les constructions modernes, selon des normes spécifiques. Mais le coût de construction de la nouvelle église et celui du récent réseau d'aqueduc furent concluants à orienter la décision des Commissaires à

effectuer les réparations, jugées nécessaires, quitte à remettre à plus tard le projet de reconstruction.

Note : Nous avons volontairement interverti l'ordre chronologique des faits, pour la simple raison qu'il est plus convenable de terminer l'histoire du Collège des Frères par les fêtes de son centenaire que par un malheureux incident, que nous aurions préféré passer sous silence.

e) *Centenaire du Collège Ste-Anne d'Yamachiche* (juillet 1953) : — Dès les premiers jours de juillet 1953, L'Echo de Louiseville, publiait un long article, dû à la plume habile du Dr Paul-N. Vanasse, B.A., annonçant le centième anniversaire de la fondation du Collège :

« Les fêtes du 100^e anniversaire de la fondation du Collège d'Yamachiche, qui se dérouleront prochainement dans cette localité, marqueront une étape importante dans l'histoire de cette institution. Elles comporteront d'émouvants hommages à la mémoire des grands disparus. Elles rappelleront les principaux épisodes des débuts, qui furent extrêmement durs. Les épreuves d'incendies n'ont pas électrisé les courages. Les Frères et les Commissaires de l'époque furent toujours à la hauteur des circonstances. Et c'est ça qui est beau; c'est ça qui est marqué du signe de la force, cette persévérance à tenir le coup, cette énergie farouche à garder le flambeau allumé. « Sagesse et habileté ont prévalu contre tout ». Il faudrait inscrire, en lettres d'or, ces simples mots, à la porte d'entrée du Collège d'Yamachiche, durant la durée des fêtes. Depuis lors, il semble que le collège est solidement assis. D'aucuns prévoient même qu'il prendra de l'essor, et que ses progrès futurs seront à la mesure des épreuves subies. L'orientation intellectuelle que lui donne le directeur actuel, frère Jérôme, et ses confrères religieux, contribuera largement à préparer une nouvelle génération fidèle à la patrie et à l'Eglise, soumise à l'autorité, en une époque où tout paraît flancher.

Les Anciens d'Yamachiche au nombre desquels figurent des prêtres, des religieux, des professionnels, des hommes d'affaires, des cultivateurs, voudront sans doute rendre un hommage collectif de leur reconnaissance à ces humbles instituteurs, en les aidant de leurs deniers, à agrandir leur collège actuel. C'est un souhait gratuit, un simple coup de plume qui peut néanmoins donner quelques résultats dans l'avenir.

La célébration de ce 100^e anniversaire est heureuse pour Yamachiche. Elle enrichit ses annales historiques déjà fertiles en heureux événements. Les fêtes qui souligneront ce centenaire seront rehaussées par la présence de hauts dignitaires, de personnalités influentes du monde laïque et religieux, dont fort probablement celle de l'Honorable Premier Ministre, demeuré très attaché à la belle et fière paroisse d'Yamachiche.

Que ces fêtes rappellent à toute la population une seule pensée, qui résume les plus éloquents discours : « C'est à ce religieux méritants que le Canada français doit d'être ce qu'il est ! » Ne leur ménageons ni notre estime, ni notre reconnaissance. Pour nous tous, il s'agit d'une dette d'honneur à liquider » (Signé) Dr Paul-N. Vanasse, B.A.

COMPTE RENDU DES FESTIVITES (26 juillet 1953) : — Quelque jours plus tard, le même journal publiait le reportage des fêtes, sous le titre suivant : « Yamachiche célèbre dans la joie le Centenaire de la fondation de son collège et la Fête de Ste-Anne ».

« Comme par les années passées et d'une manière peut-être plus éclatante encore, en raison des fêtes d'un centenaire, toute la population d'Yamachiche a célébré, dimanche, la fête de la patronne de la paroisse. La fête proprement dite s'est limitée à la célébration d'une messe pontificale à laquelle ont assisté un grand nombre de paroissiens et plusieurs centaines d'amicalistes du Collège Ste-Anne, institution centenaire dirigée depuis sa fondation par les Frères des Ecoles Chrétiennes. Son Excellence Mgr Geo-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, a assisté à la messe au trône et a prononcé le sermon de circonstance.

A midi, un banquet réunissait les amicalistes du collège et les invités d'honneur. D'éloquents discours furent prononcés. Un octroi de \$5 000 fut remis au Directeur du collège par Me Léon Balcer, au nom de la Province, ainsi qu'un chèque de \$1 000, don des anciens élèves à leur Alma Mater.

On remarquait à ces fêtes Mgr l'Evêque de Trois-Rivières, le Premier Ministre l'Hon. Maurice Duplessis, Me René Hamel, député Provincial, Me Léon Balcer, député fédéral, le Surintendant de l'Instruction Publique, M. Omer-Jules Desaulniers, M. le chanoine Lucien Paquin, curé de Maskinongé, M. Emile Girardin, président de la Commission Scolaire Catholique de Montréal, M. Donat Lapointe, inspecteur général des Ecoles de la Province, M. le colonel Raoul Pellerin, ancien élève, M. Dominique Lesieur, président de l'Orphéon de Trois-Rivières, Me Germain Caron, député provincial de Maskinongé, M. l'abbé Ernest Jacob, curé de St-Maurice, M. l'abbé J.-Eugène Lamy, curé de St-Léon, M. l'abbé Antonio Milot, curé de St-Odilon; MM. Georges Proulx et Aimé Milot, les deux plus anciens élèves du Collège, Dr Paul Vanasse, rédacteur de L'Écho de Louiseville, M. le chanoine Elzéar S. de Carufel, curé d'Yamachiche, Mgr Paul-Emile Doyon, vicaire général, M. Omer St-Louis, maire, M. le chanoine Robert Giroux, procureur.

En ce jour de grande solennité, de célébration du centenaire, le comité d'organisation, composé d'anciens de leur Alma Mater, faisaient leur entrée solennelle à l'église pour la messe du 10 heures, précédé de La Philharmonique Ste-Anne. Les vêpres solennelles à 7 heures du soir clôturèrent cette journée qui restera mémorable dans les annales paroissiales. A la suite de ce pieux exercice, L'Orphéon de Trois-Rivières nous donna un magnifique programme de chant, et La Philharmonique La Salle de Trois-Rivières présenta le concert final. Ainsi se terminèrent ces grandioses fêtes du 26 juillet 1953 ».

f) *Serviteurs insignes* : — Au moment où nous écrivons ces lignes, en janvier 1978, nous savons que le vieux Collège Ste-Anne est déjà remplacé par un édifice moderne, qui porte le nom de « Ecole Omer-Jules-Desaulniers ». Etant voué à la démolition, sa disparition physique n'entraînera pas l'anéantissement d'oeuvres bénéfiques, dont les effets se perpétueront à travers les âges difficiles des temps présent et futur. La nouvelle école, construite sur le même site, rappellera le souvenir d'une institution religieuse.

profondément éducative, centre culturel par excellence. Nombreux sont les instituteurs qui y ont dispensé l'instruction, et plus nombreuse encore est l'élite qui a su en profiter. Le bien ne meurt pas.

Parmi tous ceux-là qui nous ont quittés pour aller jouir de la récompense que le bon Maître réserve à ses fidèles serviteurs, nous rappelons un nom particulièrement cher aux élèves d'une époque déjà lointaine. Combien se souviennent du vénéré frère Léon, de si heureuse et douce mémoire ?

Arrivé de France en 1905, le cher frère Léon déploya son zèle à St-Jérôme, à Jacques-Cartier de Québec, mais surtout à Yamachiche où il dirigea la classe des finissants, de 1917 jusqu'à 1927. A cette époque, il fut nommé directeur de cette école, qui n'eut qu'à se louer de ses qualités éminentes, de son jugement et de son impartialité exemplaire. Doué de talents littéraires et musicaux supérieurs, qui le firent apprécier des esprits cultivés, il se dépensa jusqu'à la dernière minute au service du bon Maître. Tous ceux qui l'ont connu ne tarissent pas d'éloges sur son dévouement, sa bonté inlassable, son endurance au travail et son zèle à faire exécuter d'une manière impeccable les chants liturgiques.

Chargé de la chorale des élèves, le cher frère Léon organise de nombreux petits concerts et séances littéraires. Tout ce qu'il faisait jouer était choisi avec soin. Il avait coutume de dire : « Une pièce où les acteurs et les auditeurs ne tirent aucun profit pour leur âme ne vaut pas la peine d'être montée ». Lui-même, poète et musicien, a composé plusieurs saynètes et morceaux de chant d'un goût irréprochable. Les paroissiens d'Yamachiche conservent de cet illustre éducateur un chant intitulé « La Chanson d'Yamachiche », dont nous ne reproduisons ici que le IIe couplet :

« Chez nous point de « gratteux »,
Tout l'monde est généreux ;
Inconnu l'barguinage
Autant que l'gaspillage,
Et d'argent qu'on nous avons,
Largement nous usons,
Car personne n'est chiche
A Yamachiche ».

Le mardi 15 septembre 1931, il s'unit à la messe chantée en l'honneur de Notre-Dame des Sept-Douleurs, dans la chapelle attenante à sa chambre de malade. Après la cérémonie, on lui propose de recevoir les derniers sacrements. Il accepte avec gratitude cette offre charitable. M. le curé de Carufel, qui avait en grande estime ce cher religieux, s'empressa de lui donner les suprêmes secours spirituels. Pendant son action de grâces, le pieux moribond, joignant les mains, prononça ses dernières paroles : « Mes frères, sanctifions-nous ! » Quelques instants après, il expirait doucement. Sa fin prématurée fut un coup de foudre pour la chrétienne population d'Yamachiche, et nombreux furent les témoignages de condoléances. Le regretté frère Léon, directeur de l'Académie des Frères d'Yamachiche, décédait dans sa 54e année de son âge et la 25e année de profession religieuse.

Une affluence aussi nombreuse que distinguée assista aux funérailles. Son Exc. Mgr A. Odilon, évêque de Trois-Rivières, présidait au trône, entouré de nombreux prêtres et religieux, témoignant par leur présence de la haute estime dont jouissait le défunt.

« Frère Chrétien, F.E.C. (1844-1912) »: La paroisse d'Yamachiche, aussi féconde en vocations que fertile en moissons, compte 82 vocations sacerdotales et 58 frères religieux.

Le Rév. Frère Chrétien est né le 4 août 1844, du mariage de Joseph Panneton et de Pélagie Boulanger. Son père, respectable cultivateur du rang de la Petite-Rivière-Sud (milieu), était le fils de cet autre Joseph Panneton qui est à l'origine du tracé de « La Route à Panneton ». Après avoir reçu une éducation élémentaire à l'Académie des Frères des Ecoles Chrétiennes, il entra en 1861 dans cet institut. En 1871, il fit profession sous le nom de Frère Chrétien de Marie. Pendant plusieurs années, ses supérieurs lui confièrent des charges importantes: maître des novices, visiteur des districts de Montréal et de Baltimore; il fonda un collège à Hochelaga, qui après deux ans comptait plus de 400 élèves. Il fut l'instigateur de l'établissement d'un ferme modèle pour relever le niveau de la classe agricole. Les dernières années de sa vie s'écoulèrent aux Etats-Unis, de 1890 à 1912, comme procureur ou visiteur. Ayant consacré toutes ses énergies aux meilleurs intérêts des oeuvres de sa Communauté, il a laissé un souvenir impérissable. « Il a fait le bien sans bruit et sans éclat; sa vie fut marquée par des oeuvres utiles et durables ».

« Frère Fabricien » (1843-1926): — Félix Pellerin est né le 13 décembre 1843, du mariage de Jean Pellerin et d'Émérance Loranger. De descendance acadienne, il a vu le jour sur le vieux bien des ancêtres, arrivés à Yamachiche à l'été 1767. L'ancienne maison existe encore, relayée à l'arrière de la cour; elle a cédé la place à une autre plus moderne, qui est la propriété de M. Réal Lamy, à la Grande-Acadie.

Le jeune Félix, ayant eu le malheur de perdre sa mère, en 1847, fut adopté par la famille Bénoni Loranger, qui demeurait dans la partie ouest du village; il eut alors, en outre, le privilège de pouvoir fréquenter le Collège des Frères et d'y faire son cours primaire. En 1858, il entra au Noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes, à Montréal. A sa profession religieuse, il prit le nom de Frère Fabricien.

Doué d'un talent remarquable, ses supérieurs lui permirent de parfaire ses études qui le conduisirent à un haut degré d'instruction; une photographie le représente, portant avec honneur la toge bachelière. Au cours de sa carrière d'éducateur, il exerça principalement la fonction de directeur de deux imposants collèges (high-school) américains, soit à Washington et à New-York. On dit qu'il fut l'un des hauts dignitaires de son Ordre, aux Etats-Unis. En 1899, il passait en France, où il était appelé à la Direction générale de l'Institut, pour un terme de cinq ans. De retour d'Europe, il fut désigné de nouveau à la direction du « New-York High-School ». A sa mort, survenue le 26 septembre 1926, les autorités religieuses et civiles de l'Union Américaine, par la voix d'un journal de New-York, lui rendirent un hommage élogieux. « Religieux très distingué, de haut savoir qui s'illustra dans l'enseignement pendant plus de soixante ans ».

Dans un discours prononcé, en 1898, à l'occasion des noces d'or de mariage de ses parents, célébrées à St-Boniface, le Frère Fabricien rappella deux faits historiques, dignes de mention: « Mon père, dit-il, a été cultivateur toute sa vie. Aux jours de sa

jeunesse, il accompagna le vénérable M. Dumoulin, ancien curé d'Yamachiche, dans ses missions du St-Maurice, et il garda des exemples de piété qu'il reçut là, un souvenir qui domina toute sa vie. Plus tard, vers 1853, pour assister à la messe, après avoir travaillé toute la semaine, mon père déposait ses outils. Dès le petit jour, le dimanche, il partait du rang Grand-Quatre, accompagné de son fils, dirigeant ses pas vers l'église la plus voisine, celle de St-Barnabé, située à quatre lieues. En chemin, le père récitait dévotement le chapelet auquel répondait le jeune Félix, futur Frère Fabricien ».

g) *Départ des Frères et antécédents* : — A la suite de l'incendie de 1959, qui causa de sérieux dommages à l'étage supérieur du Collège, les Frères furent contraints à fermer définitivement leur pensionnat, occupé cette année-là par soixante-quinze pensionnaires. D'autre part, la centralisation des écoles, généralement souhaitée, était déjà engagée depuis l'année précédente, puisque quatre écoles furent fermées cette année-là et que le transport des élèves s'effectuait par MM. Camille-T. Gélinas, et Jean-Paul Gélinas. La centralisation se réalisa graduellement en l'espace de quatre ans. Puis, en septembre 1964, l'Opération « 55 » proclame la régionalisation, par la formation, au Québec, de 55 commissions scolaires régionales. C'est à la suite de ce chambardement précipité que la Communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes résolut, à l'été 1967, la fermeture de son établissement à Yamachiche, ainsi que le démontre un article du journal « L'Echo de Louiseville, le 13 juillet 1967 :

« Après 114 ans de dévouement LES F.E.C. QUITTENT YAMACHICHE ».

« Les représentants des divers corps publics d'Yamachiche et beaucoup de paroissiens ont assisté à la soirée d'hommages aux Frères des Ecoles Chrétiennes qui quittent le Collège Ste-Anne de cette municipalité pour aller enseigner dans des écoles sous le contrôle des Commissions scolaires régionales.

« Plusieurs allocutions furent prononcées et prirent la parole M. Jean Villemure, président de l'Amicale, M. Marcel Duchesne, membre de la Commission scolaire, le chanoine Ernest Jacob et le Rév. Frère Arthur Chrétien (Esdras), directeur du collège.

« Au cours de la soirée, en plus de la fanfare, un quatuor formé de MM. Maurice Carbonneau, Philippe Boucher, Marcel Milot et Emile Villemure s'est fait entendre dans des poèmes et des chants ».

LISTE DES DIRECTEURS, de 1853 à 1978 ; —

1—Fr. Léo, F.E.C.	1853-1859	16—Fr. Henri	1933-1941
2—Fr. Bertrand	1859-1863	17—Fr. Francis	1941-1944
3—Fr. Hyeronimus	1863-1865	18—Fr. Christophe	1944-1947
4—Fr. Celian	1865-1868	19—Fr. Léo	1947-1950
5—Fr. Sallustian	1868-1880	20—Fr. Jérôme	1950-1955
6—Fr. Théodulphe	1880-1889	21—Fr. Maurice	1955-1956
7—Fr. Symphronian	1889-1893	22—Fr. Esdras	1956-1959
8—Fr. Nereus of Roma	1893-1895	23—Fr. Amédée	1959-1963
9—Fr. Luc	1895-1915	24—Fr. Sylvia Hébert	1963-1964
10—Fr. Richarius	1915-1918	25—Fr. Arthur Chrétien	1964-1967
11—Fr. Frédéric	1918-1921	26—M. Bernard Bergeron	1967-1970
12—Fr. Renus	1921-1927	27—Sr Lucienne Routhier,	
13—Fr. Léon	1927-1931	C.N.D.	1970-1972
14—Fr. Olippius	1931-1932	28—Fr. Fernand Poudrier,	
15—Fr. Emilien	1932-1933	F.I.C.	1972-.....

h) ECOLES des RANGS

Les petites écoles de la campagne, dont l'histoire couvre une période de 115 ans, ont joué un rôle important dans le cadre de l'enseignement. Localisées au centre de treize arrondissements scolaires, elles sont identifiées à l'aide de numéros, pour abrégier les écritures des procès-verbaux.

No 1 — Dans l'arrondissement no 1, se situent le Collège des Frères et le Couvent des SS. de la Congrégation Notre-Dame; bien qu'on l'utilise rarement, le no 10 désigne le couvent et non un arrondissement. Le Collège, identifié sous le no 1, est bâti sur le lot du cadastre no 777. Ainsi que nous l'avons décrit, il fut dirigé par les RR. FF. des Ecoles Chrétiennes, de 1853 à 1967. Abandonné et démoli en 1978, le vieux collège est remplacé par une construction moderne, depuis le 9 janvier 1978, sous le vocable de « Ecole Omer-Jules-Desaulniers ».

Le Couvent, désigné no 10, est situé sur le lot no 746. Il fut fondé en 1852 et fermé à l'enseignement en janvier 1976. Les Religieuses ayant consenti à fermer leur pensionnat, en juin 1961, sept locaux furent loués à la Commission scolaire au prix de \$2 300 et sept religieuses furent engagées par cette commission, le Couvent étant sous le contrôle des commissaires.

Note : en 1886, les Religieuses de la Congrégation Notre-Dame devenaient propriétaires de leur couvent, qui sera dorénavant considéré institution privée. En fait, ce droit leur fut acquis en renonçant à leur campeau de terre, situé au Canton, lot no 571, légué par testament, par M. Dumoulin pour le soutien des Soeurs et des Frères. Il fut alors acquis par M. Emmanuel Gélinas au coût de \$550.00.

No 2 — Ecole du CANTON, lot no 290 : — L'école du Canton est la plus ancienne de la paroisse. Elle existait déjà en 1837, lorsque les registres de la Fabrique déclarent que « les maisons d'écoles étaient entretenues sous la direction et aux frais de la Fabrique ». La première institutrice, dont on retrace le nom au recensement de « 1891 », est Mlle Elise (Godefroy) Alary, âgée de 54 ans, qui enseignait à 21 élèves; Mlle Alexina (Adrien) Bellemare lui aurait succédé vers 1900. Plusieurs années plus tard, soit en 1933,

on relève le nom de Mlle Rachel Gignac; celui de Mlle Aline (Albert) Lamy, en 1953, qui enseigne à 5 élèves; puis le nom de Mlle Rachel Gignac, jusqu'à la fermeture de cette école, qui fut vendue à l'enchère et acquise par M. Maurice Proulx.

No 3 — PETITE-RIVIERE-Nord, lot no 696 : — Dans l'ordre chronologique, cette école fut établie vers 1840. Dès lors, une passerelle (pont de broche) fut érigée au-dessus de la Petite-Rivière, pour permettre un accès facile aux élèves du rang de la Petite-Rivière-Sud. Ce pont de broche ainsi que la servitude de droit de passage furent abolis, en 1960, par la Commission scolaire, la même année que celui qui se trouvait sur la même rivière, à l'arrière de l'église. Il est sans doute intéressant de connaître les noms des institutrices qui se sont dévouées à l'enseignement au cours des années 1891, 1933, 1953, 1957, car il nous est impossible d'en produire une liste complète. Dans cet ordre, voici les noms : Mlles Maria (Joseph) Boucher, Rollande (Gustave) Bellemare, Mme Bernard Pellerin, Mlle Louiselle Mailhot, de Gentilly. Lors de l'expropriation de cette école, M. Fernand Maillette en fit l'acquisition.

No 4 — GRANDE-RIVIERE-Nord, lot no 495, désignée aussi du nom de école du « milieu » : — En 1891, cette école était sous la direction de Mlle Rébecca Vaillancourt, qui épousa en 1893, M. François Gauthier; elle enseigne à 22 élèves dont la plupart portent le nom de Vaillancourt. Vers 1948, cette ancienne école fut abandonnée et remplacée par une autre, construite en brique par M. Bruno Gauthier, sur la propriété de M. Welley Grenier, lot no 484. Expropriée en 1962, cette belle école fut achetée par M. Raymond Dubé. Voici les noms de trois autres institutrices : Mlle Antoinette Lamy, en 1934; Mlle Solange Garceau, en 1953; Mlle Louise Bourassa, en 1957.

No 5 — VIDE-POCHE, lot no P-1047, vis-à-vis du jardin de M. O.-Alf. Bellemare : — D'après un règlement du Département de l'Instruction publique, et même depuis la création des écoles de fabriques, en 1837, les maisons d'écoles étaient construites et entretenues aux frais de chacun des arrondissements scolaires. Cette coutume existait donc depuis 150 ans, à la fermeture des écoles, amorcée en 1957. Au recensement de 1891, on relève le nom de Mlle Marie (Michel) Frenette, âgée de 27 ans, qui enseigne à 30 élèves; elle épousa, en 1916, Pierre Gélinas. En 1933, on retrouve le nom de Mlle Irène (Omer) Ferron. En 1953, on lit le nom de Mlle Ursule Béland, qui enseigne à 16 élèves. Enfin, en 1957, l'enseignement est confié à Mme Raymond Trahan. Cette école est fermée en 1958, aux fins de la centralisation, en même temps que les écoles Nos 5, 8, 11, 13 et 14. Lors de son expropriation, la bâtisse est acquise par M. Marcel Labonne, qui la démolit; le terrain passe aux mains de M. Odilon Bellemare.

No 6 — MISSION : — Cette école, ouverte en 1845 et reconstruite en 1874, se trouvait au lot no 1142, dans le voisinage de M. John Stanton; elle portait alors le nom de « Ecole du Petit-Village de la Rivière-du-Loup ». Le rapprochement de l'école no 6 s'est opéré comme suit : « Le 13 mars 1910, une assemblée des Commissaires était tenue, sous la présidence de M. Cyrillus Bourassa, pour l'achat d'un terrain mesurant 42 pi. sur 90 pi., de M. Hormidas Ferron, lot no 1156, par la Commission scolaire, pour le prix de

\$75. Plus tard, le 9 août 1954, M. Gérard Ferron vendait à la Commission scolaire, sous la présidence de M. Jos. Lesieur, un autre 90 pi. de profondeur, pour le prix de \$200. En vue de la construction d'une école, la Fabrique résolut d'en défrayer le coût pour la somme de \$800, tandis que le Gouvernement acceptait d'y contribuer pour un montant de \$500, parce que, dit-on, les familles du Petit-Village ne peuvent construire leur propre école. Le 13 octobre 1964, la Commission scolaire étant à discuter de l'expropriation du complexe « école-chapelle » de la Mission, M. l'abbé L. Dubois, d'heureuse mémoire, rappela aux commissaires l'aide financière, d'environ \$6 800, que la Fabrique a fournie à cette école-ci et au Collège, depuis 1910, et de bien vouloir considérer cet immeuble, comme étant la propriété de la Fabrique. Suite à cette intervention opportune, la Commission scolaire résolut, sur la proposition de M. Claude Pothier, de verser à la Fabrique la somme de \$1 000, pour aider aux réparations futures de la chapelle. (Signé) Bruno Gauthier, prés. et J.-Armand Pellerin, sec.-trés. Depuis 1891, les registres notent une fréquentation moyenne de cinquante élèves, à cette école. En conséquence, les autorités scolaires jugèrent à propos d'y organiser deux classes, désignées 6eA et 6eB. En 1891, Mlle Albina (Léonard) Bellemare, âgée de 25 ans, dispensait seule l'enseignement, à 51 élèves; en 1933, Milles Cécile Lamy et Françoise Ferron se partageaient la pénible tâche; en 1953, Milles Véronique Paillé et Lucie Ferron enseignent à 55 élèves. En 1957, Milles Lucie Ferron et Laurette Ferron dirigent l'école no 6, avec 61 élèves à leur charge.

Note : Dans un chapitre spécial, nous établirons l'historique de la Mission en y adjoignant la biographie de M. l'abbé Lionel Dubois, bienfaiteur et desservant de ce centre paroissial.

No 7 — RIVIERE-AUX-GLAISES, lot no 24 : — La première école de cet arrondissement, a existé pendant près d'un siècle au no précité, soit antérieurement au déplacement de ce rang, vers 1865, et jusqu'en 1939, sur le rang actuel, en face de la maison de M. Edmond Fréchette. Abandonnée en 1939, elle fut aussitôt remplacée par une construction neuve, bâtie sur le lot P-19. Elle fut érigée en l'honneur de l'Hon. Maurice Duplessis et de son père, le Juge Nérée Duplessis, qui est né à la Rivière-aux-Glaises, lot no 44, propriété actuelle de M. Nazarias Samson. Cette école, désignée du nom « Ecole Maurice-Duplessis », n'a rien coûté à l'arrondissement, ayant été entièrement payée par M. Duplessis. Lors de la centralisation, elle fut vendue à l'enchère, en 1961, et acquise par M. Jean-Baptiste Grenier, qui en a fait sa résidence. En 1891, on signale que Mlle Ozéline Dussault, âgée de 22 ans, y enseigne à 21 élèves; en 1933, on lit le nom de Mlle Laurette Dussault; en 1953, Mlle Antoinette Lamy enseigne à 11 élèves; en 1957, Mme André Grenier y est désignée, aussi, avec 11 élèves.

No 8 — GRANDE-RIVIERE-Sud, not no 334 : — Cette école a toujours occupé le même lot, bien qu'on l'ait transportée au côté opposé du chemin, vers 1890. Au cours de son existence, plusieurs enfants des familles Gauthier, Lapointe et Milot, ont fréquenté cette école séculaire. En 1891, Mlle Anna (Octave) Ferron, âgée de 20 ans, y enseigne à 15 élèves; en 1933, Mlle Annette Panneton est institutrice; en 1953, Mlle Marcelle (Philiis) Isabelle enseigne à 20 élèves; en 1957, Mme Joachim Giroux y est inscrite avec 21 élèves. En raison de la centralisation, cette école fut fermée en 1958.

Vendue à l'enchère, la bâtisse fut acquise par M. Philias-Jos. Pellerin, et le terrain fut racheté par M. Honorius Giroux.

No 9 — PETITE-ACADIE, lot no 1094 : — Cette école, située à l'affourche du Boulevard Trudel et du Chemin des Acadiens, était aussi fréquentée par les élèves de l'arrondissement du Grand-Ruisseau. Un grand nombre d'enfants des familles Milot, Panneton, Pellerin et Lapointe, entre autres, ont fréquenté l'école de la Petite-Acadie, pendant plus de cent ans. En 1891, nous relevons des registres le nom de Mlle Hermine Vaillancourt (Sévère), âgée de 18 ans, qui enseigne à 23 élèves. L'année suivante, Mlle Vaillancourt épousait M. Joseph Pellerin. En 1933, on y lit le nom de Mlle Marguerite Lesieur; en 1953, Georgette Lampron est à la tête d'une classe de 21 élèves; enfin, Mme Benoît Castonguay, née Cécile Bellemare, s'y trouve avec 12 élèves, en 1957. A l'instar de plusieurs autres, cette école fut fermée en 1960, et achetée par M. Gérard Trahan, qui la transforma en résidence privée.

No 11 — GRANDE-RIVIERE-Nord (haut), lot no P-467 : — Le 7 mai 1871, les registres scolaires révèlent que la maison d'école, qui se trouvait chez Antoine Isabelle, fut transportée sur le côté du chemin royal. En 1895, le rapport de M. E. Béland, inspecteur, signale que l'école de cet arrondissement a été bâtie sur le terrain de M. Onésime Houle, par M. Jos. Chevalier, menuisier du village d'Yamachiche, au coût de \$248.00. Cette école-ci était alors tenue par Mlle Marie-Anne Dupuis. L'année suivante, on y relève le nom de Mlle Lumina Martin, âgée de 19 ans, qui dispense l'enseignement à 25 élèves. En 1933, on lit le nom de Mlle Antoinette (Elie) Bourassa; en 1953, Mlle Aline Lapointe enseigne à 12 élèves; en 1957, la dernière institutrice à enseigner dans cette école, fut Mlle Isabelle Marchand, de Champlain. L'école No 11, étant fermée, en 1957, fut acquise par le voisin, M. Marcel Ferron.

No 12 — GRANDE-ACADIE, lot no P-1112 : — Lorsque cette première école fut ouverte à l'enseignement, vers 1845, il est dit que ce sont les deux soeurs, Elisabeth et Victoire Beaulieu, filles d'Antoine et d'Elisabeth Leblanc, qui assumèrent l'instruction dans les deux « Cadie », durant plusieurs années. A cette époque, les enfants de neuf familles acadiennes fréquentaient l'école de cet arrondissement : Joseph Pellerin, Joseph Hébert, Paul-B. Mélançon, Thomas Mélançon, Jacques Allain, Joseph Trahan, Paul Landry, Jean-Bte Pellerin et Jean Aucoin. En 1891, cette école était sous la direction de Mlle Flora (Léonard) Mélançon, âgée de 17 ans, avec 23 élèves; en 1933, nous relevons le nom de Mlle Hélène (Lucien) Milot; en 1953, on trouve le nom de Mlle Thérèse Lambert, avec 10 élèves; en 1957, Mlle Thérèse Trahan enseigne à 9 élèves. Dès l'application de la centralisation des écoles de rang, l'école no 12 fut fermée et vendue ensuite à M. François (Clovis) Héroux.

Na 13 — PETITES-TERRES, lot no 990 : — Cet arrondissement est remarquable par le nombre imposant de personnages illustres, de notables, de vocations sacerdotales et religieuses, qui sont originaires de cette partie de la paroisse. Nous devons nous rappeler, en particulier, les noms d'Antoine Gérin-Lajoie, Elzéar Gérin, Mgr Denis Gérin, colonel Pierre-Jos. Héroux, l'architecte Alexis Milette, l'écrivain Raphaël Bellemare, Mgr Isaac Gélinas, Evariste Gélinas et les fondateurs Joseph Gélinas, et Justin Gélinas, des paroisses de St-Barnabé et St-Boniface; les noms d'une

dizaine de prêtres et ceux d'une vingtaine de religieuses. Les « petites » terres ont produit de « grands » hommes. En parlant d'écoles, nous avons rappelé que l'arrondissement no 13 ne possédait pas d'école avant 1842. A l'instar de l'ensemble des écoles de rang, nous relevons le nom de la maîtresse Mlle Albina (Léonard) Bellemare, âgée de 22 ans, qui enseignait à 17 élèves, en 1888; Mlle Léontine Bellemare, en 1894-95; en 1907, Mlle Eva (Elie) Bellemare, âgée de 18 ans, enseignait à cette école; en 1933, nous voyons le nom de Mlle Emilia (Lucien) Milot; en 1953, Mlle Lise (Amédée) Lesieur, enseigne à 9 élèves; en 1957, Mlle Lise Lesieur s'y trouve encore. Cette école, qui avait été reconstruite en 1893, fut fermée en 1958 et incendiée l'année suivante. Dans la suite, M. Jean-Louis Dupont racheta l'emplacement qui faisait partie intégrante de sa propriété.

No 14 — FACTORIE, lot no P-509 : — Cette école, la plus jeune, ne comptait qu'un peu plus de quarante années d'existence, lorsqu'elle fut fermée en 1958, ayant été érigée en 1916. Elle avait été bâtie, indépendamment de la Commission scolaire, grâce à la générosité de M. Georges Delisle, député. Antérieurement, le petit nombre d'enfants ne justifiait pas l'établissement d'une école à cet endroit; mais à la suite de l'arrivée des familles Honorat, Zoël et Hercule Bourassa, elle devint nécessaire. La première maîtresse, qui en pris la direction, fut Mlle Lucia Milot, soeur de M. Gédéon Milot; Mlle Elodia (Joseph) Carbonneau lui succéda, ainsi que Mlle Cécile Panneton, (Mme Elphège Bellemare), qui y enseignait vers 1922. En 1933, on relève le nom de Mlle Florence Lamy; en 1953, Mlle Louiset Garceau enseigne à 14 élèves; en 1957, Mlle Louiset Garceau y enseigne encore. Cette école, étant définitivement fermée en 1958, fut vendue par la suite à M. Raoul Lemire. En cette dernière année, du règne des écoles rurales, le total des élèves se chiffrait à 203 élèves, dirigés par 13 institutrices.

A cette époque, le traitement moyen des institutrices dans les écoles de rang était de \$1 500, comparativement à celui de \$250, qu'il figurait vers 1933. De plus, on a constamment exigé d'elles le balayage, le chauffage et parfois même le lavage des planchers. Pour s'approvisionner d'eau potable, elles devaient aller la quêrir chez les voisins. Leur confort laissait à désirer. Les rustiques cabinets d'aisances, « bécoses », extérieurs, étaient si malsains, si répugnants, que nous nous abstenons d'y ajouter plus de détails. Ce n'est que vers 1940, que la Commission scolaire trouva moyen de remédier à cet état de choses, en y installant des toilettes sanitaires, sur fosses septiques.

Dans cette optique, nous portons à la connaissance de nos lecteurs un des rapports du Département de l'Instruction publique, qui n'est pas bien favorable à plusieurs institutrices, et qui est loin de faire l'éloge de la Commission scolaire. Sans plus de commentaires, nous reproduisons ce qui suit :

« Québec, ce 15 mars 1870.

« MM. le Commissaires d'écoles,
Yamachiche, St-Maurice, Qué.

Messieurs,

Voici les notes du bulletin d'inspection sur vos écoles :

No 11 — Tenue des pires, pas un élève qui puisse lire passablement, pas de lieux d'aisances; la maîtresse est une parfaite nullité.

No 3 — Tenue mauvaise, mobilier défectueux, maison bien pauvre et négligée, assistance 6 sur 19.

No 6 — Tenue mauvaise, maison médiocre et négligée; maîtresse peu compétente, pas instruite.

No 2 — Mobilier défectueux, maison malpropre, assistance 25 sur 52.

No 12 — Tenue médiocre, mobilier défectueux, assistance 10 sur 27.

No 5 — Tenue des pires, mobilier médiocre, maison des plus malpropres et des plus dégoûtantes; l'institutrice reçoit \$55, par année et c'est encore trop pour ce qu'elle donne.

No 9 — Tenue médiocre, mobilier défectueux, maison médiocre, pas de terrain.

No 4 — Tenue mauvaise, mobilier défectueux, maison à faire honte à la paroisse; l'institutrice a un salaire de \$37, par année et c'est encore trop pour ce qu'elle gagne.

« Vous manquez donc, Messieurs, à tous vos devoirs; je vous le rappelle par la présente, et je vous informe en même temps que je retiendrai votre subvention à l'avenir, jusqu'à ce que j'aie constaté par les bulletins de M. l'inspecteur Tétreault, un changement complet dans votre administration. »

« J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

« Votre obéissant serviteur,

« Gédéon Oulmet, Surintendant ».

Pour le chauffage, chaque école possédait son poêle de fonte, à deux ponts, alimenté au bois de chauffage. Que sont-ils devenus depuis la suppression des maisons d'école? Hélas! comme deux êtres inséparables, ils sont tombés dans l'oubli du passé; on les a mis au rancart, comme s'ils n'étaient plus d'aucune utilité. Les « rapailleurs » de ferraille s'en sont emparés au prix moyen de cinq dollars l'unité; ceux qui y ont échappé ont été relégués, dans des « cabanes à sucre », où ils sont l'objet d'intensives recherches, pour chauffer les sous-sols. C'est que disparaurent, dans le tourbillon de nos saines traditions, les merveilleuses collections de scènes de moeurs canadiennes d'Edmond-J. Massicotte, qui illustraient les salles scolaires et qui constituaient à nos yeux un véritable musée national.

i) *CENTRALISATION et TRANSPORT des élèves* : — Ainsi que nous l'avons dit, l'avènement de la centralisation impliquait la fermeture des écoles de rang et, en conséquence, le transport des élèves aux deux écoles du village ou à l'extérieur, pour permettre à tous les enfants de la localité, riches ou pauvres, d'accéder aux études supérieures.

Après vingt années d'expérience, nous sommes en mesure d'apprécier les avantages de la centralisation et de la gratuité scolaire, qui ont grandement contribué, en outre, à atténuer la disparité sociale, qui s'était trop longtemps manifestée au sein de la classe bourgeoise. L'école élémentaire avait pour objectif, à cette époque, de donner à la majorité des jeunes les connaissances rudimentaires qu'exigeait la vie en société. Aujourd'hui, elle tend à la culture générale pour tous et n'est terminale pour personne. A la faveur de la centralisation, les complexes psychologiques d'infériorité, d'isolement, et de pauvreté ont sensiblement été soulagés.

La centralisation des écoles s'est effectuée graduellement, sur une période de trois années. En juillet 1958, la Commission scolaire, sous la présidence de M. Ozani Bourassa, procédait à la fermeture des écoles des arrondissements, nos 5, 8, 11, 13, 14, et demandait des soumissions pour trois transports d'élèves :

Année 1958-59

A — M. Camille-T. Gélinas prit le transport des arrondissements no 8, (Grande-Rivière-Sud), et no 14 (Factorie), matin et soir, en direction du Collège et du Couvent.

B — M. Laurent Milot : les arrondissements no 5 (Vide-Poche), no 13 (Petites-Terres), et no 6 (8e et 9e années de la Mission), au Collège et au Couvent.

C — M. Jean-Paul Gélinas : l'arrondissement no 11 (haut de la Grande-Rivière-Nord) à l'école no 4 (milieu de la Grande-Rivière-Nord), matin, midi et soir.

Année 1959-60

Le 6 août 1959, la Commission scolaire, sous la présidence de M. Thomas Bellemare, communiquait les soumissions de huit aspirants au transport des élèves. Après études et délibérations, les entrepreneurs suivants, ayant soumissionné le plus bas, se virent accorder les cinq contrats, ainsi détaillés :

A — M. Laurent Milot : les élèves de l'arrondissement no 8 (Grande-Rivière-Sud), no 14 (Factorie), au Collège et au Couvent, pour une période de trois ans.

B — M. Fernand Villemure : les élèves de l'arrondissement no 3 (Petite-Rivière, nord et sud), aux deux écoles du village, pour une période de trois ans.

C — M. Maurice Pellerin : le transport de l'arrondissement no 7 (Rivière-aux-Glaises), no 13 (Petites-Terres), aux écoles du village, pour une période de trois ans.

D — M. Jean-Paul Gélinas : le même transport que l'année précédente, les élèves du haut de la Grande-Rivière-Nord, à l'école no 4, (milieu de la Grande-Rivière-Nord).

E — M. Léandre Trudel : le transport des élèves de l'arrondissement no 5 (Vide-Poche), aux écoles du village.

Année 1960-61

A une assemblée de la Commission scolaire, en date du 9 mai 1960, sur la proposition de M. Arthur Boucher, il fut résolu de procéder à la vente à l'enchère des écoles no 3 (Petite-Rivière), no 5 (Vide-Poche), no 7 (Rivière-aux-Glaises), no 8 (Grande-Rivière-Sud), no 11 (Grande-Rivière-Nord), no 14 (Factorie), no 13 (terrain de l'école des Petites-Terres). Un seul contrat subit des modifications, cette année-là :

A — M. Léandre Trudel : transport des élèves du haut de l'arrondissement no 6, à l'école no 6 (Mission), plus les élèves de 7e années et plus; les élèves de l'arrondissement no 13 (Petites-Terres), aux écoles du village, pour une période de deux ans.

Année 1961-62

Au cours de cette année, la Commission scolaire ne fait mention d'aucun nouveau contrat de transport à être concédé. Les entrepreneurs des années précédentes poursuivent leurs effectifs, sans modifications particulières, jusqu'à l'expiration du terme de leurs engagements.

Année 1962-63

Le début de cette année apporte de réels changements et est marqué par une concentration du transport général, entre trois entrepreneurs :

A — M. Fernand Villemure s'engage à transporter au village les élèves des rangs de la Petite-Rivière-Nord et de la Petite-Rivière-Sud, au prix de \$1 300, par année, pour une période de trois ans.

B — M. Maurice Pellerin est chargé du transport des élèves des arrondissements suivants, au village : a) Grande-Rivière-Nord, b) Grande-Rivière-Sud, c) Rivière-aux-Glaises, d) Canton, e) Mission, f) Petites-Terres, au montant total de \$12 430, pour une période de cinq ans.

C — M. Eugène Lamy se voit confier le transport, au village, des élèves des rangs : a) Vide-Poche, b) Grande-Acadie, c) Petite-Acadie, au montant total de \$8 950, pour une période de cinq ans.

Années 1964-65-66

Au cours de ces trois années scolaires, les registres rappellent la concession de deux contrats additionnels à M. Maurice Pellerin : a) Transports des filles de 11e scientifique, au couvent St-Louis, de Pointe-du-Lac, au prix de \$950, et un deuxième, en 1966, pour le transport des élèves résidant sur les rues Gérin-Lajoie, Gélinas, Bellemare et Ste-Anne, en direction du Collège, pour le prix de \$900. En 1964, un contrat additionnel est aussi alloué à M. Eugène Lamy, pour le transport des garçons de 10e année scientifique, à l'École St-Louis, de Louiseville, au coût de \$800. En 1965, un contrat additionnel est confié à M. Léandre Trudel, pour le trans-

port des élèves résidant sur les rues du bas de la Petite-Rivière, pour le Collège, au coût de \$1 400, annuellement.

Années 1967-70

Pour le transport conjoint des entrepreneurs Pellerin et Lamy, la Commission scolaire, sous la présidence de M. Bruno Gauthier, concède à :

A — M. Maurice Pellerin, les parcours suivants : a) Petites-Terres et Mission, b) Grande-Rivière-Sud et Petite-Rivière-Sud; c) Grande-Rivière-Nord et Petite-Rivière-Nord; e) Rivière-aux-Grèges, Canton et le bas de la Petite-Rivière, au prix global de \$19 970, pour trois ans.

B — M. Eugène Lamy prend les parcours suivants : a) Vide-Poche, Grande-Acadie, Petite-Acadie, Grand-Ruisseau, au prix global de \$9 870, pour trois ans.

Années 1973 à 1976

Pendant ces récentes années, le transport se stabilise et s'effectue conjointement par les deux mêmes entrepreneurs. On transporte les élèves, de leur milieu respectif, aux deux écoles du village où l'on dispense l'enseignement primaire, et à l'extérieur, pour l'enseignement secondaire et supérieur, en se rappelant que la Polyvalente de Louiseville ne fut ouverte qu'en 1969. Depuis 1976, M. Maurice Pellerin assume, seul, le transport général des écoles de la paroisse, s'étant porté acquéreur de la part conjointe de M. Eugène Lamy. Aujourd'hui, la cie « Les Autobus Pellerin et Fils, Inc. » compte huit véhicules de transport scolaire, ainsi que le démontre la photographie ci-jointe.

j) Commissions scolaires régionales

A la suite de l'adoption, le 5 janvier 1964, de la loi créant le Ministère de l'éducation et le Conseil supérieur de l'éducation, le Gouvernement provincial publiait le règlement « Opération 55 », pour la formation de 55 commissions scolaires régionales.

A cet effet, en date du 30 septembre 1964, nous relevons ce qui suit, aux registres de la Commission scolaire : « M. le commissaire Marcel Duchesne a fait rapport de la réunion des commissaires d'écoles de la région ouest, qui a eu lieu à Trois-Rivières, jeudi le 24 septembre. A cette séance, M. Duchesne fut élu directeur du comité exécutif pour l'organisation de la Commission Scolaire Régionale. C'est ainsi que six jours plus tard, il apportait des renseignements sur l'Opération 55. Après en avoir expliqué les modalités, M. Duchesne invita ses confrères à procéder à la nomination de trois délégués pour représenter la paroisse d'Yamachiche, à la future formation d'une commission scolaire régionale, qui prit par la suite le nom de Commission Scolaire de Grand-Pré.

La date du 30 juillet 1968 restera mémorable dans les annales de l'histoire d'Yamachiche, en évoquant l'abolition de la Commission scolaire Ste-Anne d'Yamachiche; elle rappellera également la dernière signature du président, M. Bruno Gauthier, et celle de M. J.-Armand Pellerin, secrétaire-trésorier aux registres scolaires, qui sont actuellement déposés aux archives de la Commission Scolaire de Grand-Pré à Louiseville.

Collège Ste-Anne: Elèves de 6e année, en 1921: 1ère rangée: Raymond Allard, Léo Leduc, Germain Carbonneau, Alfred Paillé, Marcel Milot, Paul Gendron, Alide Pellerin, Robert Bellemare, Marcel Bellemare.

2e rangée: pensionnaire, Donat Lacerie, Lucien Gélinas, Raoul Lemire, François Gélinas, Antonio Houle, Thomas Houle, Paul Meunier, O. Bellefeuille, Félix Gagnon.

3e rangée: pensionnaire, Roméo Milot, pensionnaire, pensionnaire, Robert Kemp, Philippe Lebeau, Paul Leduc, Antoni Bourassa, Joseph Allard, Marcel Bourassa, Emile Desaulniers.

4e rangée: Germain Bellemare, Philippe Paillé, Félix Villemure, Omer Garceau, Raymond Pigeon, André Paquet, Armand Pellerin, Joseph Pelletier, Sévère Desaulniers, Paul Descôteaux, Robert Turner, Philippe Boucher.



Le Collège Ste-Anne
(Construit en 1874, incendié en 1914)

Collège Ste-Anne: Elèves de 7e année, en 1921: 1ère rangée: pensionnaire, Valmore Alary, Roland Bergeron, Phil. Parent, Chs-Aug. Bellemare, Réal Bergeron, Louis Leduc.

2e rangée: Bruno Héroux, Josaphat Carbonneau, Geo. Lemire, Léo Vaillancourt, Jos. Bellemare, Pierre Milot, Pierre Choquette, Onil Bellefeuille, J.-Chs Desaulniers, Maurice-A. Desaulniers.

3e rangée: Jean Parent, Camille Pellerin, Pierre Lèvesque, Gérard Bergeron, Geo.-Emile Desaulniers, Ernest Desaulniers, Philippe Bellemare, Alide Lemire, Alphonse Desaulniers.

4e rangée: Jos. Lèvesque, Valmore Milot, Lucien Lajoie, Joseph Lamy, Chs-Denis Girardin, Joseph Gélinas, Armand Milot, Joseph Lemarier.





Bureau de direction de l'Amicale du Collège Sainte-Anne: 1ère rangée: Armand Pellerin, l'abbé Lionel Dubois, Chan. Elz. S. de Carufel, Frère Jérôme, Omer St-Louis, Pierre Bellemare.

2e rangée: Raoul Pellerin, Thomas Bellemare, Joseph Lesieur, Frère Renus, Aïde Desaulniers, Honorat Lamy, Sylvio Villemure.

3e rangée: Florémond Pellerin, Roger Milot, Gérard Bergeron, Raymond Ferron, Clovis Héroux.

4e rangée: Henri Berthiaume, Marcel-G. Milot, Gérard Champoux, Emery Gélinas.



Le Collège Ste-Anne (Construit en 1915, démolé en 1978)



Le cher Frère Léon, F.E.C.



Omer-Jules Deniers ex-surintendant de l'Instruction publique (1904-1972)



Les Autobus Pellerin et Fils, Inc. Yamachiche, P.Q.

k) *Les présidents de la commission scolaire, de 1842 à 1978*

1842, l'abbé Sévère-N. Dumoulin,	1847, Godefroy Allary,
1853, Thomas Drew,	1860, Thomas Lajoie,
1864, François Villemure,	1866, Hypolite Marcotte,
1868, Zéphirin Bellemare,	1870, Adolphe Milot,
1871, Zéphirin Bellemare,	1872, François Milot,
1873, Frédéric Bellemare,	1874, Louis Dussault,
1877, Amable Gauthier,	1878, Maxime Carbonneau,
1879, Ant.-Elie Gélinas,	1881, Alexandre Daveluy,
1883, Jules Carbonneau,	1884, Antoine Lamy,
1886, Jules Carbonneau,	1888, Hercule Milot,
1893, Cyrille Rouette,	1894, Antoine Lamy,
1895, Joseph Boucher,	1900, J.-Baptiste Fréchette,
1902, Ernest Lacerte,	1903, Pierre Desaulniers,
1904, Herménégilde Lacerte,	1906, Napoléon Pellerin,
1909, Cyrillus Bourassa,	1910, Adrien Milot,
1911, Edmond Fréchette,	1912, Clodomir Lajoie,
1913, Cyprien Desaulniers,	1914, Charles Garceau,
1915, Agapit Bellemare,	1916, Edmond Trahan,
1917, Denis Villemure,	1918, Adjutor Boucher,
1919, Ernest Lapointe,	1920, Hercule Descôteaux,
1921, Charles Lesieur,	1922, Joseph Gauthier,
1923, Albert Ricard,	1924, Napoléon Bellemare,
1925, Majorique Lamy,	1926, Léon-P. Desaulniers,
1927, Emile Bellemare,	1928, Donat-Ths Lamy,
1929, Wilfrid Pellerin,	1930, Alide Meunier,
1931, Donat-Alf. Bellemare,	1932, Jos.-Ida Lamy,
1933, Adélard Bellemare,	1934, Donat-Alf. Bellemare,
1935, Arthur-D. Bellemare,	1937, Léon-P. Desaulniers,
1938, Eugène-E. Bourassa,	1939, Ls-Georges Proulx,
1940, Philias Pellerin,	1942, Joseph Gauthier,
1943, Evrard Bellemare,	1945, Gustave Gélinas,
1946, Roméo Isabelle,	1947, Maurice Desaulniers,
1948, Arthur Neveu,	1949, Joseph Lesieur,
1957, Ozanie Bourassa,	1959, Thomas Bellemare,
1960, Marcel Duchesne,	1964, Bruno Gauthier,
1971, Jacques G.-Lajoie,	1977, Bertrand Ferron.

Note : Depuis juillet 1968, la Commission scolaire d'Yamachiche est fusionnée à la Commission Scolaire Régionale de Grand-Pré et représentée par un seul commissaire, élu par les contribuables de la paroisse d'Yamachiche. Au mois d'août 1971, ces derniers ayant omis la mise en candidature d'un commissaire, en remplacement de M. Bruno Gauthier, le Gouvernement désigna d'office, par un arrêté ministériel, M. Jacques G.-Lajoie, pour remplir la fonction vacante.

l) *Hommage à M. Omer-Jules Desaulniers*

Un « TESTAMENT SPIRITUEL » qui fait réfléchir, d'après Ls-Philippe Roy, le 15 avril 1964 : — Le surintendant de l'Instruction publique a qualifié de « testament spirituel » son discours de dimanche soir, à l'ouverture du congrès des Principaux d'écoles normales.

On ne lit jamais un testament, même spirituel, sans mélancolie. Dans celui de M. Omer-Jules Desaulniers, on sent quelques

regrets, mais on ne décèle aucune aigreur. C'est l'acceptation d'une situation devenue inévitable, mais aussi le témoignage d'une conscience heureuse du devoir accompli.

Le bill 60 devenu LOI le 5 février 1964 supprime la Surintendance de l'Instruction publique, laquelle existait depuis 1841, bien qu'elle n'ait connu sa grande consécration qu'en 1875. Les pouvoirs du Surintendant étaient considérables; trop considérables pour un seul homme. Il était en même temps la machine à penser en éducation, le pédagogue numéro un, et le moteur d'exécution, le plus haut administrateur. Il avait la quasi-responsabilité d'un ministre de l'éducation, remplissant simultanément les fonctions d'un sous-ministre.

En pratique, peut-être servait-il surtout d'intermédiaire entre les trois pouvoirs responsables de l'éducation des enfants: les parents, l'Eglise et l'Etat. Sans être spectaculaire, ce rôle de concilier les exigences respectives de ces trois pouvoirs et de leurs porte-parole, occupait une grande partie du temps du premier haut fonctionnaire de notre système éducatif. Placé au carrefour des rencontres officielles comme des négociations particulières entre les diverses institutions d'enseignement à tous les degrés d'une part, et les organismes administratifs chargés d'appliquer les lois et règlements régissant l'éducation, d'autre part, le Surintendant devait posséder une connaissance complète de toutes les structures et de tous les rouages impliqués. Mais ce surhomme devait surtout posséder l'art des relations humaines, cette diplomatie qui sait refuser sans froisser, éclairer sans éblouir, diriger sans contraindre, même en face de personnages politiques et de hauts dignitaires ecclésiastiques.

Durant quinze ans, M. Omer-Jules Desaulniers a rempli les fonctions difficiles de président du Conseil de l'Instruction publique, de président du Comité catholique, de membre du Comité protestant, d'agent exécutif du Conseil et des Comités d'agent de liaison entre les comités et le ministère, en même temps qu'entre les comités et les commissions scolaires, de chef du Département de l'Instruction publique, etc. Cette énumération, pourtant incomplète, explique que Gérard Fillion ait pu écrire dans « Les confidences d'un commissaire d'écoles »: « Le régime actuel met sur les épaules du surintendant et des hauts fonctionnaires du département un fardeau insupportable ».

On admettra que M. Desaulniers a toujours fait preuve de dévouement, de compétence, de tact, de dignité, de discrétion, réussissant ce tour de force d'empêcher les inévitables frictions de s'envenimer, de régler en douce des problèmes qui, entre des mains moins expertes, auraient pu dégénérer en graves conflits. Nous n'avons pas la compétence requise pour apprécier à sa valeur l'oeuvre accomplie par ce haut fonctionnaire sur les épaules desquelles reposait le sort de l'éducation. Même si celle-ci n'a pas progressé aussi vite qu'on l'aurait voulu, on conviendra qu'elle a connu un essor considérable, compte tenu de ses structures compliquées, de la limitation des ressources disponibles, et ce dans le respect des droits de chacun, dans l'observance de la plus stricte confessionnalité.

Parlant à l'occasion d'un banquet servi en son honneur, par l'Amicale du collège Ste-Anne, M. Desaulniers s'est dit d'avis

qu'heureusement, les choses ont changé dans le domaine de l'éducation depuis une vingtaine d'années. En 1948, lorsqu'il prit la direction du DIP, les dépenses pour l'année s'élevaient à quelque \$14 300 000. Elles étaient passées à \$197 569 000, en 1964, où il a eu le contrôle complet de ces mêmes crédits. Or, en 1978, la législature a devant elle des estimés budgétaires de l'ordre de trois milliards de dollars, soit plus de quinze fois plus considérables.

Poursuivant son argumentation, M. Desaulniers ajoutait qu'en 1965, de nouvelles structures scolaires ont été établies; des hommes nouveaux en ont pris la direction. Ils ont à leur disposition des moyens puissants. Je souhaite que ces avantages, joints à l'enthousiasme qui les anime, leur permettent de réaliser la formule idéale d'éducation qui saura faire de notre jeunesse un peuple de plus en plus instruit, mais toujours « fidèle à ses origines, à ses traditions et à sa foi ».

C'est à la suite de ces considérations que la population d'Yamachiche, par un geste de reconnaissance, voulut rendre un ultime hommage à la mémoire de cet homme illustre en donnant son nom à la nouvelle école, qui remplace le Collège Sainte-Anne.

Mais l'application de ce nom à la nouvelle école ne s'est pas produite sans heurts entre deux groupes distincts, dont l'un avait, au préalable, réussi, à l'insu de l'autre, à faire adopter le nom de « École A. Gérin-Lajoie », par la Commission scolaire de Grand-Pré. De ce fait, la partie opposée a aussitôt réagi en demandant à la dite commission que l'acte passé à leur séance du 5 octobre 1976 soit résilié et qu'elle veuille bien accepter, en contre-proposition, le nom d'Omer-Jules-Desaulniers, étant donné que ce nom-ci est mieux approprié à un édifice scolaire. L'année suivante, le 4 octobre 1977, la Commission scolaire de Grand-Pré, bien informée, annulait la résolution première et se prononçait en faveur du choix de « École Omer-Jules-Desaulniers », pour les raisons énumérées dans les clauses de la résolution suivante :

« Il est proposé par M. le commissaire Bernard Milot et résolu à l'unanimité que la résolution adoptée à la réunion du 5 octobre 1976 donnant le nom de A. Gérin-Lajoie à l'école en construction à Yamachiche soit rescindée.

« CONSIDÉRANT que le choix pour le nom de l'école à Yamachiche, en octobre 1976, avait été précipité par les événements et fait à la hâte;

« CONSIDÉRANT que le nom de « A. Gérin-Lajoie » avait été retenu suite à une consultation très minime auprès de la population de Yamachiche;

« CONSIDÉRANT, au point de vue historique, que les critères favorisant le nom de « Omer-Jules-Desaulniers » l'emportent d'emblée sur ceux prônant le nom de « A. Gérin-Lajoie »;

« CONSIDÉRANT qu'après une consultation auprès des citoyens de Yamachiche, une très grosse majorité parmi eux sont catégoriques pour que le nom de l'école à Yamachiche soit l'un de leurs anciens concitoyens ayant vécu sa vie à Yamachiche;

« CONSIDÉRANT que parmi les gens appuyant le nom de « A. Gérin-Lajoie » en octobre 1976, plusieurs parmi eux désirent

que le nom de l'école soit changé en celui de « Omer-Jules-Desaulniers »;

« CONSIDERANT que la population de Yamachiche a décidé que leur école porte le nom de « Omer-Jules-Desaulniers »;

« Il est proposé par le commissaire Bertrand Ferron et résolu à l'unanimité que le nom de l'école à Yamachiche soit « Omer-Jules-Desaulniers » et que la bibliothèque de l'école porte le nom de « A. Gérin-Lajoie ».

m) *Ecole Omer-Jules-Desaulniers*: — La nouvelle école d'Yamachiche, qui fut ouverte à l'enseignement le 9 janvier 1878, remplace tout simplement le vieux collège. Il va sans dire que cet édifice répond au grand désir de la population d'Yamachiche, surtout dans une période où les constructions du genre se font presque inexistantes, en raison du fléchissement du taux de natalité. En effet, elle est en droit de se réjouir de posséder enfin son école élémentaire, après quatre ans de pourparlers entre la Commission scolaire de Grand-Pré et le Ministère de l'Éducation. A plusieurs reprises, le président, M. Gaston Fleury, en homme avisé, devait mentionner que ce projet « était tenu par les cheveux » et qu'il fallait éviter tout compromis de retard, car, disait-il, des écoles, il ne s'en construit plus, quand on sait que la commission devra vendre encore trois écoles dans son territoire, pendant qu'on travaille à en construire une nouvelle.

Le projet de construction d'une école élémentaire fut mûri judicieusement par la Commission scolaire de Grand-Pré et le Ministère de l'Éducation eut vite fait d'accepter en principe un tel établissement. Ainsi qu'il a été dit, les élèves de l'élémentaire fréquentaient le Collège Ste-Anne qui ne répondait plus aux besoins de l'éducation actuelle. De plus, pour satisfaire la clientèle scolaire, la commission scolaire devait louer des locaux au Couvent Notre-Dame, propriété des religieuses de la C.N.D. En cette dernière année, le nombre d'élèves à l'élémentaire se chiffrait à plus de trois cents, pour Yamachiche.

A la suite de l'autorisation du Ministère de l'Éducation, on procéda aussitôt à la recherche d'un terrain dont le sol serait favorable pour une telle construction. A cette fin, des études du sol avaient été d'abord faites sur la propriété de Mme Paul Bergeron puis sur un terrain de 242,000 pieds carrés, appartenant à M. Antonio Gélmas, pour lesquelles il en aurait coûté près de \$6 000 en expertise. On espérait en ce moment que les travaux débuteraient en 1976, selon les prévisions du ministère. Après un cheminement, qui a duré en longueur, le choix de l'emplacement fut enfin fixé sur un terrain appartenant à la commission scolaire, près du Collège Ste-Anne. Elle dut néanmoins acheter deux autres parties de terrain qui appartenaient à la fabrique et aux Soeurs de la Congrégation Notre-Dame, au coût total de \$5 000 environ. Il est à noter, ici, que cette entente, sur le lieu de construction de la nouvelle école, correspond nettement à celle que projetait, en mai 1959, la commission scolaire, de cette période, sous la présidence de M. Ozani Bourassa, assisté des commissaires, Pierre Milot, Léon Girardin, Thomas Bellemare et Arthur Boucher, dont voici les pourparlers: « Considérant qu'une partie importante du collège est endommagée par l'incendie, la construction d'une nouvelle école s'impose au village; En conséquence, il est proposé par le commissaire

Arthur Boucher, et résolu de construire 1° une école de huit classes, sans logements, suivant les plans et devis du Département de l'Instruction publique, sur le terrain du Collège Ste-Anne du côté est, et en partie sur le terrain de la Congrégation Notre-Dame. 2° il est proposé par le commissaire Thomas Bellemare, et résolu d'entreprendre les pourparlers avec la Communauté de la C.N.D., en vue de l'achat d'une portion de leur terrain concernant la construction d'une nouvelle école, entre le collège et le couvent. 3° il fut proposé par le commissaire Léon Girardin, et résolu de retenir les services de J.-Louis Caron, architecte, pour la préparation des plans et devis. Ce projet, qui faillit devenir une réalité, fut abandonné, comme on le sait, et les commissaires furent contraints, alors, à exécuter les réparations qui s'imposaient, soit de l'ordre d'environ \$70 000.

Le choix de l'emplacement étant définitivement fixé et accepté de part et d'autre, on engagea la firme Bigué et Lord à préparer les plans d'architecture de la nouvelle école élémentaire, dont le calendrier fut fixé au début de janvier 1978. Enfin, le 11 mai 1977, on procédait à la signature du contrat, octroyé à la compagnie Targau Construction de Montréal, qui avait soumissionné pour un montant de \$1 069 343. Huit jours plus tard, on levait la traditionnelle « première pelletées de terre ». Voici un extrait du *Le Nouvelliste* : « Une nouvelle devenue très rare, celle de la construction d'une nouvelle école élémentaire. Un tel projet est maintenant concrétisé à Yamachiche, et les travaux sont déjà commencés. Il fallait, pour souligner ça, procéder à la levée de la première pelletée de terre. Ce geste symbolique a été accompli, le 12 mai dernier, par le président de la Commission scolaire de Grand-Pré, M. Gaston Fleury. Il était entouré par plusieurs personnalités dont le curé d'Yamachiche, l'abbé Jean-Noël Montour, et MM. Paul St-Louis, Denis Chrétien, Jacques Gérin-Lajoie, les maires d'Yamachiche, Rolland Girardin et Phyllis Isabelle, et des représentants de Targau Construction et la firme d'architectes Bigué et Lord ».

Ce projet, dont on parlait depuis plus de quatre ans, dans la région, est maintenant devenu une réalité; la dernière tranche prévu pour janvier 1978 a été respectée. Le 9 janvier, l'École Omer-Jules-Desaulniers ouvrait officiellement ses portes et fut bénite le 17 septembre de la même année. La nouvelle bâtisse, à un seul étage, permet de centraliser tous les services de l'élémentaire, en fournissant l'espace à six classes, une bibliothèque, deux locaux de service qui serviront à l'audio-visuel et aux arts plastiques, un magnifique gymnase, et les locaux de l'administration.

Construit à l'épreuve du feu et des inondations, cet édifice présente des avantages de grande sécurité et de confort, que la clientèle scolaire devrait apprécier. Quant à l'ancien collège situé tout près de la nouvelle construction, il tombera bientôt sous le pic des démolisseurs; son souvenir, gravé dans l'histoire de cette paroisse, demeurera à jamais.

Adieu, traditionnelles institutions d'enseignement, qui étiez, néanmoins, encore si florissantes, en 1964!

VOCATIONS RELIGIEUSES DE « FRERES »

En présentant la liste des religieux (noms de famille, naissance, parents) issus d'Yamachiche, nous devons reconnaître l'esprit de foi que nos devanciers nous ont légué, ainsi que leur zèle manifeste pour la cause de l'éducation.

L'histoire nous rappelle que c'est sous l'impulsion providentielle de Mgr Bourget qu'une dizaine de communautés nouvelles s'implantèrent au Québec, entre les années 1841 et 1850. Une telle floraison d'instituts a produit conséquemment des fruits incalculables; les religieux enseignants ont admirablement joué un rôle spirituel et social auprès de la gent écolière.

- 1 — GELINAS, Antoine, F.E.C., (1834), Antoine et Zéphire Guillemette.
- 2 — GELINAS, Hyacinthe, F.E.C., (1835), Luc et M.-Anne Gendron.
- 3 — BERNIER, Honoré, F.E.C., (1836), Frédéric et Adélaïde Gélinas.
- 4 — GELINAS, Joseph, F.E.C., (1838), Paul et Sophie Guillemette.
- 5 — PELLERIN, Paul, F.E.C., (1838), Jean et M.-Joseph Gélinas.
- 6 — POTHIER, Charles, F.E.C., (1840), Octave et Elisabeth Richer-Lafleche.
- 7 — FERRON, Alphonse, F.E.C., (1840), Augustin et Joseph Paradis.
- 8 — GELINAS, Isaac, F.E.C., (1840), Michel et M.-Anne Labrèche.
- 9 — HUBERT, Denis, F.E.C., (1841), Moïse et Eléonore Dufresne.
- 10 — GELINAS, Paul, F.E.C., (1841), Antoine et Marguerite Bellemare.
- 11 — DUPONT, Narcisse, F.E.C., (1841), Antoine et Madeleine Millette.
- 12 — GELINAS, Pierre, F.E.C., (1842), Antoine et Marguerite Bellemare.
- 13 — PELLERIN, Félix, F.E.C., (1843), Jean et Emérence Loranger.
- 14 — MILOT, Calixte, F.E.C., (1843), Antoine et Lucie Guillemette.
- 15 — PANNETON, Joseph, F.E.C., (1844), Joseph et Pélagie Boulanger.
- 17 — LAPOINTE, Antoine, F.E.C., (1851), Antoine et Emilie Ville-mure.
- 18 — LAPOINTE, Cyrilaque, F.E.C., (1851), Jean et Séraphine Pothier.
- 19 — THISDEL, Sévère, F.E.C., (1854), David et Joseph Ringuette.
- 20 — FERRON, Wilbrod, F.E.C., (1856), Augustin et Sophie Ferron.
- 21 — GAGNON, Alexandre, F.E.C., (1866), Pierre et Elisabeth Rhésume.

- 22 — DESAULNIERS, Victorien, F.E.C., (1872), Philippe et Oliva Hubert.
- 23 — VAILLANCOURT, Arthur, F.E.C., (1873), Maurice et Delphine Bellemare.
- 24 — GELINAS, Jean-Bte, F.E.C., (1877), Charles et Emma Gérin-Lajoie.
- 25 — PELLERIN, Amédée, F.E.C., (1881), Raphaël et Appoline Paneton.
- 26 — MILOT, Hercule-Nap., F.E.C., (1884), Théophile et Dorimène Milette.
- 27 — GELINAS, Napoléon, F.E.C., (1856), Joseph et Théotiste Beau-lieu.
- 28 — BOUCHER, Dionis, F.E.C., (1888), Joseph et Elzire Lamy.
- 29 — DESAULNIERS, Ovila, F.E.C., (1899), Cyprien et Anna Trahan.
- 30 — DESAULNIERS, Albert, F.E.C., (1900), Cyprien et Anna Trahan.
- 31 — DESAULNIERS, Armand, F.E.C., (1901), Cyprien et Anna Trahan.
- 32 — CARBONNEAU, Emery, F.E.C., (1906), Albert et Rasanna Villemure.
- 33 — BERGERON, Rolland, F.E.C., (1909), Agapit et M.-Louise Milot.
- 34 — BERGERON, Maurice, F.E.C., (1919), Agapit et M.-Louise Milot.
- 35 — LAMY, Joseph, F.E.C., (1908), Thomas et M.-Louise Gendron.
- 36 — GUILLEMETTE, Lucien, F.E.C., (1920), Donat et Rosanna Bergeron.
- 37 — GELINAS, Rolland, F.E.C., (1921), Fernand et M.-Blanche Bergeron.
- 38 — MILOT, André, F.E.C., (1923), Georges et Clorilda Houle.
- 39 — LACERTE, François, F.E.C., (1923), Jos.-Francis et Laura Lesieur.
- 40 — HEROUX, Geo.-Etienne, F.E.C., (1927), Clovis et Berthe Bellemare.
- 41 — GIRARDIN, Paul, O.M.I., (1843), Isaac et Josephte Lacerte.
- 42 — VILLEMURE, Olivier, O.M.I., (1850), Olivier et Emilie Milot.
- 43 — BOUCHER, Armand, F.I.C., (1904), Denis et Rebecca Gauthier.
- 44 — BOURASSA, Hector, F.I.C., (1901), Hercule et Ida Boucher.
- 45 — BOURASSA, Georges, F.I.C., (1903), Hercule et Ida Boucher.
- 46 — BOURASSA, Henri, F.I.C., (1906), Hercule et Ida Boucher.
- 47 — BOURASSA, Camille, F.I.C., (1910), Hercule et Ida Boucher.

- 48 — GAUTHIER, Fernand, F.I.C., (1906), Avila et Georgina Ricard.
- 49 — BOURASSA, Roger, F.I.C., (1927), Eugène-H. et Yvonne Lemire.
- 50 — BOURASSA, Bernier, F.I.C., (1929), Eugène-H. et Yvonne Lemire.
- 51 — DUSSAULT, Frs-Xavier, C.S.V., (1842), Rémi et Françoise Desaulniers.
- 52 — BOUCHER, Moïse, C.S.V., (1868), Antoine et Hermine Carbonneau.
- 53 — VILLEMURE, Omer, C.S.V., (1895), Désiré et Evéline Boucher.
- 54 — CARBONNEAU, Odilon, C.S.V., (1897), Léon et Albina Villemure.
- 55 — PELLERIN, Camille, C.S.V., (1907), Philias et Smérelida Garceau.
- 56 — RICARD, Onil, C.S.V., (1915), Albert et Blanche Isabelle.
- 57 — MILOT, Bernard, C.S.V., (1926), Georges et Clorilda Houle.
- 58 — GELINAS, Mario, Frat. Sacerdotale, (1923), Ls-Georges et Antoinette Proulx.

Régime municipal

CHAPITRE XXIII

LE REGIME MUNICIPAL

Autrefois, les seigneurs, les capitaines de milice et les juges de paix administraient les affaires temporelles de la paroisse. Depuis son érection municipale, en vertu de l'Acte 8 Vict. chap. 40, le 1er juillet 1845, sous le nom de « Municipalité de la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche », elle est dirigée par un conseil, composé d'un maire et de six conseillers, choisis par les électeurs de la municipalité. Ce n'est qu'en 1855, que ce nouveau mode d'administration prenait sa forme définitive actuelle.

A — Corporation municipale du Comté de St-Maurice

Mais au-dessus de la municipalité de paroisse, il existe depuis lors la « Corporation municipale de Comté ». Celle-ci est un centre administratif, formé d'un conseil groupant tous les maires des paroisses du comté de St-Maurice. Le comté de Maskinongé n'ayant été constitué qu'en 1853, celui de St-Maurice, qui fut fondé en 1792, avait seul le droit d'élire des députés du comté de Berthier à Champlain (1830). Depuis 1847, la paroisse d'Yamachiche a toujours été le chef-lieu du comté de St-Maurice; ce conseil, qui siège actuellement quatre fois l'an, s'assemblait mensuellement jusqu'en 1855. De 1847 à 1877, les séances étaient tenues à la salle publique, pièce attenante au logis du bedeau, qui se trouvait au premier presbytère abandonné, vers 1869.

Le « Conseil de comté » tint sa session inaugurale, le 15 novembre 1847, à la salle publique de Ste-Anne d'Yamachiche, à laquelle tous les conseillers de la Corporation municipale du comté de St-Maurice étaient présents : « Modeste Richer, François Desaulniers, Joseph Bastien, Casimir Gélinas, Olivier Béland, Alexis Desaulniers, Prudent Plante, Pierre Grenier, Joseph Deguise, François Marcotte, Michel Bourassa, Antoine Gélinas, Antoine Morin, Jean-Bte Pothier, Augustin Cloutier, François Dufresne ». C'est le maire de la place, Modeste Richer-Lafliche, qui fut élu préfet de comté. Aussitôt, il alla occuper le fauteuil présidentiel et expliqua le but de cette première assemblée. Puis, ayant procédé par « ballot » au choix d'un secrétaire-trésorier, Frs-Antoine Riv.-Bellefeuille fut élu à la majorité des billets, contre Petrus Hubert et Léon Caron. De même, pour la nomination d'un grand-voyer, les suffrages des voix accordèrent leur prépondérance en faveur de Louis Gélinas. Enfin, pour désigner l'endroit du chef-lieu, la plupart des représentants des municipalités concernées acceptèrent que les séances continuent à se tenir dans la salle publique, à Yamachiche.

Lors de la 17e assemblée, en date du 23 juillet 1849, sur la proposition d'Augustin Cloutier, secondé par Pierre Riv.-Bellefeuille, Sr François L.-Desaulniers, écuyer, était nommé maire et préfet

de la Corporation municipale du comté de St-Maurice, pour succéder à Sr Modeste Richer, ex-seigneur. Sieur Frs Desaulniers, préfet, exercera cette fonction jusqu'au 1er octobre 1853, pour être remplacé par Sr Augustin Cloutier, maire, originaire de St-Léon.

En terminant l'exposé sommaire des six premières années d'administration municipale du comté de St-Maurice, nous produisons un exemple de ses principales attributions : « Le 31 octobre 1853, M. Isaïe Gélinas présente une requête, secondée par Louis Audet-Lapointe, demandant la verbalisation du chemin « Tit-Gas-Gélinas », dans la concession nord de la rivière Machiche (Ch. de la Concession), depuis le chemin déjà verbalisé, qui passe au Moulin-Drew, laquelle est lue et reçue par le Conseil de Comté et référée au député Grand-Voyer pour faire droit à icelle ».

(Signé) Augustin Cloutier, préfet, et
F.-A. Bellefeuille, sec.-trésorier

B — Corporation municipale de la Paroisse d'Yamachiche

La Corporation municipale de la Paroisse prit naissance le 1er juillet 1855, date de la mise en vigueur de la loi dite : « Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada, de 1855, (18 Victoria, chap. 100). La formation du premier conseil eut lieu le 20 juillet 1855, lors d'une assemblée des francs-tenanciers de la paroisse. Mais la séance inaugurale ne fut enregistrée que le 25 juillet, ainsi rapportée :

« A une session générale du Conseil municipal de la Paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, tenue en la salle publique de la susdite paroisse d'Yamachiche, le 25 juillet 1855, conformément aux dispositions de l'ACTE DES MUNICIPALITÉS ET DES CHEMINS DU BAS-CANADA, de 1855, à laquelle assemblée, sont présents : Son honneur le maire, François Lajoie; les Conseillers : MM. Joseph Lamy, Thomas Drew, Ignace Boucher, Louis Bellemare et le Secrétaire-trésorier, Moïse Carbonneau.

1^{ère} Résolution : Préposé par Thomas Drew, secondé par Joseph Lamy, que Moïse Carbonneau, de la susdite paroisse d'Yamachiche, soit et est nommé secrétaire-trésorier du Conseil municipal de la Paroisse d'Yamachiche. Résolu à l'unanimité.

2^e Résolution : Proposé par Thomas Drew, secondé par Joseph Lamy, que François Carbonneau, écuyer, capitaine de milice, Charles Carbonneau et Alfred Carbonneau, tous trois cultivateurs de la susdite paroisse, soient et sont approuvés comme cautions du dit Moïse Carbonneau, secrétaire-trésorier du Conseil municipal de la susdite Paroisse d'Yamachiche.

3^e Résolution : Proposé par Ignace Boucher, secondé par Joseph Lamy, que la nomination des évaluateurs Godefroy Alarie, Olivier Descôteaux et Frédéric Bellemare soit maintenue, et en conséquence qu'ils soient et sont nommés estimateurs pour la Corporation municipale de la Paroisse.

4^e Résolution : Proposé par Rémi Dussault, secondé par Louis Bellefeuille, que Hélié-Léonard Héroux, Adolphe Daveluy et Antoine Milot soient et sont nommés inspecteurs des chemins et ponts; que Carolus Gélinas, Léandre Guillemette, Joseph Bellemare,

Edouard Bellemare, Augustin Carbonneau, Joseph Panneton, Claudimir Lajoie, Jean-Bte Boulanger, Antoine Gélinas, Louis Boisvert, Paul Ricard, Thomas Bourassa, Adolphe Régnière, Louis-Gonzague Bellemare, Frédéric Daveluy, Antoine Duchesne, Joachim Desaulniers, soient et sont nommés sous-voyers des chemins et ponts, en conformité de l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada de 1855.

5e Résolution : Proposé par Ignace Boucher, secondé par Louis Bellemare, que Pierre Bourassa, Edouard Desaulniers, cultivateurs de la susdite paroisse, soient et sont nommés inspecteurs de clôtures et de fossés pour la Corporation municipale de la Paroisse, en conformité à l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada, de 1855.

6e Résolution : Proposé par Thomas Drew, secondé par Joseph Lamy, que le Conseil s'ajourne à lundi, le six août prochain, à une heure, après-midi ».

(Signé) François Lajoie, maire, et
Moïse Carbonneau, sec.-trésorier

Compte rendu du procès-verbal de la 33e assemblée

« A une session générale du Conseil municipal de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, tenue en la salle publique d'Yamachiche, le 11 février 1858, dûment convoquée par avis spécial, donné à tous les membres du dit conseil par le maire, conformément aux dispositions de l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada, de 1855. A laquelle session étaient présents : Joseph Lacerte, écuyer, maire; MM. Charles Lacerte, Isaac Gélinas, Ignace Boucher, François Grenier, Paul Milot et Antoine Desaulniers, tous membres du dit conseil et formant un quorum d'icelui, présidé par le dit Joseph Lacerte, comme maire, le dit conseil par les présentes passe les résolutions suivantes :

1ère Résolution : Sur la motion de Charles Lacerte, secondé par Ignace Boucher il est résolu que MM. David Tisdale, Eugène Lesieur, Augustin Gélinas, Edouard Ricard, Charles Lapointe, Antoine Samson, Michel Ricard et Thomas Bellemare soient et sont nommés SOUS-VOYERS, ou inspecteurs des chemins de la dite municipalité.

2e Résolution : Sur la motion de Thomas Drew, secondé par François Bellemare, il est résolu qu'il soit fait des JETEES le long du grand chemin du Roi, dans les endroits où il y a plus de trois arpents entre les maisons; qu'elles aient pas moins d'un quart d'arpent de longueur et marquées de pas moins de cinq BALISES ordinaires, plantées en demi-cercles et qu'elles seront battues et entretenues par les personnes obligées au dit chemin.

3e Résolution : Sur la motion de François Villemure, secondé par Le-Gonzague Bellemare, il est résolu que les inspecteurs de chemins de la municipalité soient notifiés de faire égoutter les chemins, les faire entretenir et arrondir; de faire rapport au conseil des améliorations effectuées à ce sujet.

4e Résolution : Le Conseil par les présentes ordonne que tout et chaque propriétaire, tenant feu et lieu, ou locataire d'une

maison, n'aura le droit de garder, ci-après le dit règlement, qu'un SEUL CHIEN par maison, et paiera pour chaque chien additionnel la somme de dix chelins, annuellement, au secrétaire-trésorier de la Municipalité d'Yamachiche.

5e Résolution : Que toute et chaque personne qui à l'avenir, laissera errer ses CHEVAUX FERRES des quatre pieds, dans des clos étrangers ou hors de sa propriété, dans toute l'étendue de la Municipalité d'Yamachiche, encourra une pénalité de dix chelins, pour chaque contravention et les frais en sus ».

(Signé) Joseph Lacerte, maire, et
Moïse Carbonneau, sec.-trésorier.

Autres particularités de cette époque lointaine :

« A une session spéciale, sous la présidence de Madore Gélinas, maire, et de MM. Thomas Ferron, J.-Bte Trahan, François Villemure, Odilon Bellemare et Thomas Bourassa, formant quorum, après lecture faite de la dernière session, Thomas Ferron fait motion, secondé par Jean-Bte Trahan, qu'Olivier Lesieur soit et est nommé pour faire creuser la TRANCHEE du Chemin des SABLES (1); et la TRANCHEE de L'ORME (2); qu'Augustin Gignac soit et est nommé pour la TRANCHEE D'ISAIE Gauthier (3); qu'Hercule Descôteaux soit et est nommé pour la TRANCHEE PELLETIER (4); que Joseph St-Louis soit et est nommé pour la TRANCHEE LIBERTINE (5); La sixième TRANCHEE, étant celle de la LIGNE SEUGNEURIALE du fief Gatineau, est verbalisée et entretenue aux frais du Conseil municipal. M. François Villemure fait ensuite motion, secondé par M. Thomas Ferron, que le Conseil autorise les dits syndics à faire exécuter les dites tranchées et à poursuivre en justice tous les intéressés qui refuseraient d'y contribuer ». — (Signé le 21 juillet 1865, par Madore Gélinas, maire, et Moïse Carbonneau, secrétaire-trésorier) ».

Note : Ces cours d'eau artificiels, qui égouttent les terres des résidents du rang « Canton-Sud », en coupant le coteau et le Chemin-des-Granges, existent encore et sont considérées, en raison de leur importance, un fait historique dans le cadre de cette paroisse.

Réparation des dommages causés à la Salle publique

« A une session du Conseil municipal, en date du 7 février 1874, sous la présidence de M. Héli-Léonard Héroux, maire, et de MM. les conseillers : Alexandre Daveluy, Sévère Desaulniers, Joseph Lesieur et Antoine Desaulniers, formant quorum il est, ordonné et statué par résolution du Conseil ce qui suit : « Considérant qu'il a été causé CERTAINS DOMMAGES AU PLANCHER DE BAS ET AU CHASSIS DE DERRIERE DE LA SALLE PUBLIQUE de cette paroisse à l'assemblée tenue les 12 et 13 janvier pour élire deux conseillers municipaux en la dite paroisse et qu'il devient nécessaire de réparer ces dommages, il est en conséquence résolu unanimement que M. Joseph Bettez, menuisier, soit et est autorisé à réparer les dits dommages et de remettre les choses dans un bon état recevable par le dit Conseil et ce pour la somme de \$5.00 ».

Suite à cette bagarre singulière, le Conseil émet un règlement pour assurer le maintien du bon ordre et la bienséance pendant les séances du Conseil.

« A une session spéciale du Conseil municipal de la Paroisse, en date du 22 octobre 1874, sous la présidence de M. Héli-L. Héroux, maire, il fut résolu un règlement concernant la conduite des débats du Conseil et le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du Conseil et imposant une amende de pas moins de \$4.00 à quiconque enfreindra le présent règlement ou aucune partie d'icelui. a) Qu'il sera expressément défendu, à compter de la mise en vigueur du présent règlement à toute et chaque personne qui assistera aux séances du dit Conseil, de troubler la paix, de fumer, de se tenir coiffé et de parler à haute voix pendant les dites séances du Conseil. b) Ne pourra parler à haute voix pendant les séances toute et chacune personne qui aura intérêt personnel et direct dans une question qui sera alors traitée si elle n'est pas à l'ordre du jour, sans en avoir obtenu la permission du Président d'assemblée. c) Que toute et chaque personne qui a un intérêt à parler comme susdit devant le dit Conseil pendant ses séances devra le faire avec sagesse et bienséance, ne traiter que la question qui sera alors plaidée ou discutée, qui pourra être de l'ordre du jour, ne point parler grossièrement ou faire allusion au dit Conseil ou aucun de ses membres, et si le Président du conseil, alors siégeant, juge à propos que telle ou telle personne manque à ces règlements, il pourra lui en faire la remarque, et la personne prise en défaut devra s'y conformer ou se taire immédiatement et sans répliquer.

(Agréé : H.-Léonard Héroux, maire.

Attesté : Jules Milot, sec.-trésorier)

Nous terminons la deuxième partie du « Régime Municipal » en évoquant la formule de prière que le Conseil municipal de la Paroisse avait décidé d'utiliser à l'avenir pour ouvrir ses séances, à partir du 22 octobre 1874. « O Dieu éternel et tout-puissant de qui vient tout pouvoir et toute sagesse, nous sommes assemblés ici devant vous pour le bien et la prospérité de notre paroisse. Nous vous promettons de ne rien désirer qui ne soit conforme à votre volonté, de la rechercher avec sagesse et de l'accomplir parfaitement pour la gloire et l'honneur de votre nom et le bien-être de nos concitoyens. Ainsi soit-il ».

D'après les nombreux registres municipaux que nous avons sous la main, nous aurions une infinité de faits intéressants à relater, mais l'espace trop restreint du présent livre ne nous le permet pas. Néanmoins, nous tenons à publier la liste de tous les maires de cette paroisse qui ont présidé si activement à son expansion générale :

1	Richer, Modeste	1847-49	24	Lapointe, Honoré	1907-12
2	Desaulniers, Frs	1849-55	25	Fréchette, J.-Bapt.	1912-13
3	Lajoie, François	1855-58	26	Bourassa, Théodore	1913-14
4	Lacerte, Joseph	1858-64	27	Lamy, Thomas	1914-15
5	Lajoie, Charles	1864-65	28	Bellemare, Elie	1915-17
6	Gélinas, Madore	1865-68	29	Proulx, Georges	1917-21
7	Boucher, Raphaël	1868-70	30	Desaulniers, Joseph	1921-23
8	Proulx, Horace	1870-72	31	Bellemare, Emile	1923-25
9	Héroux, H.-Léonard	1872-75	32	Gignac, Alexandre	1925-29
10	Bellemare, Joseph	1875-77	33	Milot, Omer-Ed.	1929-33
11	Develuy, Alexandre	1877-78	34	Gauthier, Joseph	1933-35
12	Desaulniers, Sévère	1878-79	35	Bellefeuille, Alcide	1935-37
13	Lacerte, Francis	1879-80	36	Desaulniers, Alide	1937-39
14	Lamy, Antoine	1880-81	37	Milot, Henri	1939-41
15	Ricard, François	1881-82	38	Desaulniers, Alide	1941-49
16	Dussault, Louis	1882-83	39	Héroux, Clovis	1949-61
17	Lacerte, Arthur	1883-85	40	Desaulniers, Alide	1953-59
18	Lapointe, Joseph	1885-86	41	Pellerin, Florémond	1959-61
19	Lacerte, Ernest	1886-87	42	Isabelle, Philias	1961-67
20	Dufresne, Thomas	1887-89	43	Houle, Gaston	1967-73
21	Desaulniers, Sévère	1889-92	44	Isabelle, Philias	1973-78
22	Lamy, Esdras	1892-96	45	Duchesne, Marcel	1978-79
23	Duchesne, Georges	1896-07	46	Landry, Jacques	1979-

Le 6 novembre 1978, le Conseil de la paroisse se composait comme suit : — Maire: M. Marcel Duchesne. Conseillers : MM. Claude Desaulniers, Marcel Ferron, Réal Ricard, Jean-Louis Trahan, Raymond Ferron et Jacques Landry. Secrétaire-trésorier: M. J.-Armand Pellerin; secrétaire-trésorier : M. Paul Desaulniers.

C — Corporation municipale du Village d'Yamachiche

Le 5 avril 1887, en vertu du Code municipal, la Législature Provinciale divisait la municipalité en deux corps distincts : le Village et la Paroisse. Sir L.-R. Masson, lieutenant-gouverneur, séparait leurs territoires respectifs, afin de donner une meilleure administration. Le lecteur trouvera cette proclamation dans « Actes d'érections », dans un chapitre spécial du présent livre.

Le nouveau Conseil municipal du Village prenait forme le 16 mai 1887, en élisant par le vote des électeurs : Georges-Félix Héroux, Claudemire Gérin-Lajoie, Louis Duchesne, Ls-Archange Samson, Édouard Ledoux et Narcisse Gélinas. A la session inaugurale, tenue dans la nouvelle salle publique (1878), Monsieur G.-F. Héroux fut élu maire, fonction qu'il exerça pendant près de douze ans. Séance tenante, le Notaire Ls-Adolphe Lord fut choisi secrétaire-trésorier, charge qu'il occupa jusqu'en 1897. Sous la direction de ce conseil municipal actif, le village va vite entrer dans une ère de progrès !

La municipalité du village d'Yamachiche était un bien petit état à cette époque. Elle comprenait un territoire d'une superficie d'environ 138 arpents, où l'on ne comptait pas plus d'une quarantaine de maisons habitées, en moyenne, par huit personnes chacune. Mais dix années plus tard, sa population avait presque triplé, pour compter en 1896, 850 résidents urbains sur une population totale de 2873 âmes. En cette dernière année, le recensement du village mentionne les noms de 3 médecins, 5 boulangers, 5 forge-



Photo des maires de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, de 1949 à 1979 : De gauche à droite : MM. Marcel Duchesne, (1978-1979); Gaston Houle, (1967-1973); Clovis Haroux, (1949-1953); Florémond Pellarin, (1959-1961); Phyllis Isabelle, (1961-1967 et 1973-1978); Jacques Landry, (1979-).

Une vue de la rue Ste-Anne, en 1908, alors que la partie neuve du couvent venait d'être inaugurée. En cette saison, le feuillage des arbres n'empêche pas l'identification des splendides maisons.



Cette ancienne maison en pierre, sise à l'angle des rues Ste-Anne et St-Jean, est connue depuis 150 ans sous le nom de « maison Dupont », laquelle, selon la tradition aurait été restaurée vers 1830, par Charles Dupont, négociant avantageusement connu à cette époque.

En 1810, elle est désignée comme étant la propriété d'Alexis-Claude Loranger. Dans la suite, elle passa successivement aux mains de Charles Dupont et ses héritiers, d'Ernest Lacerte et d'André Gendron.

En 1976, elle fut expropriée par le ministère des Transports, qui s'en porta acquéreur dans le but de la démolir pour une amélioration du réseau routier, à cet endroit.

Le propriétaire de la voiture est-il arrêté pour prendre un « petit coup » ? Peut-être, étant donné que l'Hôtel d'Yamachiche se trouve juste en face. Cet hôtel, qui a une longue histoire, est l'ancien « Manoir Gagy » qui se trouvait jadis sur le Domaine des Gagy au bas de la Petite-Rivière, sur la propriété actuelle de M. Gérard Bergeron.



Le paisible village d'Yamachiche, au printemps de 1908, avant l'avènement de l'automobile.



L'Hôtel Bellevue : Cet endroit a beaucoup changé d'aspect depuis 1908, à la suite des imposants travaux de terrasse-





Cette photo fait voir un bout de la rue Nérée-Beauchemin, qui débouche sur la rue Ste-Anne. Au premier plan, on remarque l'enseigne de commerce d'Edmond Isabelle, où plusieurs résidents y ont exploité successivement une boucherie.

La rue St-Jacques, ainsi photographiée en 1914, fait voir du côté de la rivière plusieurs anciennes maisons, qui sont actuellement disparues.



Cette photo fait voir, entre autres, l'office central du téléphone, où les demoiselles Lacerte furent opératrices de 1911 à 1961.



Hommages aux autorités civiles (1963)

De gauche à droite : MM. Oscar Leclerc, Donat Giroux, Eugène Lemire, Emile-B. Desautniers, Sylvio Villemure, Donat-V. Bellemare, Henri Berthiaume, Hon. M. Duplessis, Gérard Bergeron, Philias Pellerin, Clovis Héroux, Conrad Durocher, Ozanie Bourassa, Hon. Léon Balcer, Thomas Bellemare, Oscar Dupont, Emile Pellerin, Gérard Champoux.



Quatre anciens maires du village d'Yamachiche

La photographie nous montre dans l'ordre, MM. les maires Charles-Denis Girardin (de 1961 à 1973), Eugène Maillette (de 1927 à 1929), Roland Girardin (depuis 1973) et Emile Pellerin (de 1957 à 1961). M. Roland Girardin est le 26e maire à siéger au village d'Yamachiche.

rons, 23 menuisiers et 28 charretiers. L'avènement du chemin de fer du Nord, qui fut inauguré dans notre région en 1878, est considéré le principal facteur d'un progrès tout à fait inattendu à cette époque; le commerce prit alors une activité surprenante. Des maisons fort élégantes se construisirent comme par enchantement et trois nouvelles rues furent ouvertes à l'habitation domiciliaire.

Le village d'Yamachiche, à son origine vers 1810, ne renfermait que neuf maisons habitées par les personnes suivantes: 1— Le presbytère de M. le curé Chs Ecuyer, où se trouve maintenant l'École Omer-Jules-Desaulniers; 2— Jean-Bte Gélinas, Dr Elie Lacerte, Léopold Milot et Albéric-E. Bellemare; 3— Charles Lacerte, grand-père de M. Joseph-Frs Lacerte; 4— Joseph Carbonneau, Pierre Hubert, Dr Ls-Léon Desaulniers, Ths-N. Bellemare; 5— Louis Milette, Edmond Villemure, Joseph Gendron, Paul-Albert Gélinas; 6— Alexis-Claude Loranger, Charles Dupont, Ernest Lacerte, André Gendron; 7— Isaac Pothier, Honorat Bourassa, Réal-Eug. Bourassa; 8— Josué Geffrard, Benjamin Loranger, Lucien Trahan; 9— Louis Loranger, Charles Trahan, Raoul Pellerin. — (Extrait du « Le Village d'Yamachiche » par Me Frs-S. Desaulniers).

Les deux premières réalisations du nouveau Conseil du Village furent marquées par: a) La verbalisation, en 1889, du ruisseau Langevin en prescrivant la pose d'un tuyau en béton de 21 pouces aux endroits des rues St-Jean, St-Pierre et Notre-Dame, où il devra être comblé de terre. Plus tard, en 1949, à la suite d'interminables travaux d'entretien, la Corporation municipale du village, sous l'administration du maire, M. Chs-Ed. Girradin faisait poser des tuyaux sur tout le parcours du dit ruisseau, en prévision d'un service d'égout public.

Note: Le nom du ruisseau «Langevin» tire son origine en mémoire de l'hon. Sir Hector Langevin, qui exerça la fonction de ministre des Travaux publics du Canada, en 1869. b) La deuxième oeuvre du premier conseil s'est manifestée par l'acquisition d'un emplacement, au coût de \$300.00, ainsi que l'établissement d'un marché public, qui se situait sur le site actuel de l'Edifice Municipal, sur la rue Nérée-Beauchemin. Construit au coût de \$487.00, par le conseil, ce marché fut en opération pendant plusieurs années sous la surveillance directe de M. Valère Bourassa, d'après un règlement municipal.

Mais avant de passer à d'autres sujets plus élaborés, dans le contexte municipal, nous rappelons tout de suite deux réalisations importantes que nous attribuons à la Corporation municipale du Village, à savoir: Premièrement, en 1932, le Conseil du Village, sous la présidence du maire, M. Pierre-Frs Bellemare passait un règlement autorisant la construction de l'Edifice municipal, moyennant un emprunt de \$13 950. Cette importante construction, sise au 141, rue Nérée-Beauchemin, continue à servir de local, entre autres, à une manufacture, qui procure de l'emploi à une cinquantaine de personnes. Deuxièmement, le 1er mai 1947, le dit Conseil, sous la présidence de M. Omer St-Louis, inaugurait la cuvette des ordures ménagères. A cet effet, M. Armand Milot, qui assumait la gérance de ce service public, faisait exécuter ce travail par M. Georges Bourassa, au coût de \$350.00 par année. Elle s'effectuait au moyen d'une grande voiture à traction animale; ça se passait de même, il n'y a pas très longtemps!

Désignation des noms des rues

Lors de la confection du Cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, 1875-78, il n'y a que trois noms de rues qui figurent sur le plan cadastral du village : la « Rue Ste-Anne » prit ce vocable à la demande de M. le curé S.-N. Dumoulin. La « Rue Ste-Victoire » tire son nom d'une des religieuses, Mère Sainte-Victoire, fondatrice du Couvent C.N.D. Cette rue rappelle le tracé de l'ancien chemin de la Petite-Rivière-Sud, qui passait à cet endroit. La « Rue St-Jacques », qui est le prolongement de la route du Canton, rappelle l'apôtre saint Jacques. Mais, les vieux prétendent que c'est en raison du voiturier Arthur St-Jacques, qui tenait boutique à cet endroit.

Suivant l'ordre chronologique, vient ensuite la « Rue St-Jean », (Jean Gagnon), dont le tracé date de plus de deux siècles, alors qu'elle était intégrée à la route de Vide-Poche (Boul. Trudel). Elle fut baptisée de ce nom, vers 1880, en même temps que venaient de s'ouvrir la « Rue Notre-Dame » et la « Rue St-Pierre ». Pendant plusieurs années ces deux dernières étaient improprement appelées : rue des Chars et rue du Millieu; leur établissement coïncide avec la présence de la gare du C.P.R. En 1952, la Municipalité du Village, en vue de rendre hommage à l'illustre poète Beauchemin, transposait le nom de St-Pierre en celui de Nérée-Beauchemin. Aux abouts de ces deux rues, se trouve la « Rue de la Gare », tracée sur la propriété de cette compagnie, en longeant la voie ferrée jusqu'à la Rue St-Jean.

Le 10 février 1909, la « Rue St-Louis » était ouverte et verbalisée par le Conseil du Village, sous l'administration du maire, Napoléon Pellerin. Ce petit bout de rue, sans issue pendant plusieurs années, débouche partiellement à la rue Dorion, étant obstrué par un fossé de ligne.

Les rues St-Georges et St-Joseph furent placées, vers 1895, sous le vocable de ces deux saints à cause, dit-on, des tenanciers Georges Carbonneau et Joseph Hélie, charretiers. Le pont Carbonneau (Georges) fut construit vers 1890, d'après la version de l'annaliste de l'Hospice de la Providence.

Le 8 octobre 1963, une nouvelle rue s'ouvrait sous le vocable de « Rue DeCarufel », en mémoire de M. le chanoine Elzéar Sicard de Carufel, qui fut curé de cette paroisse de 1925 à 1956. L'ouverture de cette rue et la mise en valeur de ce secteur domiciliaire sont une autre réalisation de Thomas Bellemare et Fils. Dix ans plus tard, sur la proposition de M. Roland Girardin, le Conseil du Village annulait l'appellation de la rue de La Fabrique, pour la changer en celle de rue DeCarufel, étant donné que ces deux rues se trouvent en ligne directe, vers le pont Carbonneau.

Lors de l'annexion d'une partie de la Municipalité de la Paroisse à la Municipalité du Village, sous l'administration du maire, M. Emile Pellerin, la population vit apparaître, le 8 septembre 1959, la nomenclature de cinq rues : La rue Ste-Anne, qui se confond avec la « 138 », s'étend jusqu'aux limites des paroisses voisines sous l'appellation de Ch. Ste-Anne. Au bas de la Petite-Rivière, on donna préséance historique aux rues : Gérin-Lajoie, Bellemare et Gélinas. L'ancienne route No 2, à partir du village jusqu'à la Factorie, est désignée depuis du nom de rue et chemin

Desaulniers le 13 janvier 1961. Cette dernière, fut redressée le 5 juin 1972 sur la proposition du conseiller M. Irénée Pellerin, pour aboutir à la rue Ste-Anne, vis-à-vis l'ancienne maison de M. Donat-O. Desaulniers.

Le 29 octobre 1972, le chemin qui longe la propriété de M. Gérard Champoux a pris le nom de « Rue Dorion », pour honorer la mémoire de M. le Curé J.-Hercule Dorion. La « Rue Pierre-Boucher », qui est tracée parallèlement à la précédente, fut ainsi désignée, le 6 mai 1974, en mémoire de l'illustre seigneur du fief Grosbois. Ces deux rues sont dues à l'initiative de M. Lucien-P. Bellemare, propriétaire de l'ancienne terre de M. Léopold Milot.

Depuis une quinzaine d'années, plusieurs constructions modernes ont surgi sur la propriété de M. Robert Bellemare. La rue qui la traverse est désignée, depuis le 21 octobre 1972, du nom de « Rue Duplessis », en l'honneur de l'hon. juge Nérée LeNoblet-Duplessis, natif de cette paroisse, père de l'hon. Maurice Duplessis, ex-premier ministre.

M. Maurice Pellerin est propriétaire d'un vaste secteur d'habitations. Le 12 octobre 1976, la Corporation municipale de la Paroisse autorisait l'ouverture d'une rue sous le nom de « Centre Domiciliaire Pellerin », où tous les services publics municipaux sont garantis.

Le 16 novembre 1976, le Conseil municipal du Village approuvait à la demande de M. Jean-Louis Gélinas, d'entretenir à ses frais un nouveau bout de chemin, désigné sous le nom de « Rue Emmanuel » (Gélinas).

Le 7 août 1978, le Conseil du Village approuvait l'ouverture d'une 14e rue, désignée sous le nom de « Rue Gélineau », à la demande de M. Jos.-Origène Bellemare propriétaire du terrain, lot No 844-30.

Commerce des liqueurs alcooliques

Les registres municipaux nous révèlent un grand nombre de faits relatifs à l'administration temporelle de la paroisse et du village. « La municipalité jouit d'une large mesure d'autonomie, puisque le conseil a le droit de légiférer sur une foule de questions d'intérêt local dans les limites fixées par les lois fédérales et provinciales. Le maire, premier officier, préside aux sessions du conseil. Il est de par sa fonction, revêtu des attributions d'un juge de paix, ce qui l'autorise à régler les plus simples des affaires de police et des affaires civiles ».

Concernant le commerce des liqueurs alcooliques, le conseil municipal a émis, à divers intervalles, des règlements autorisant la vente des boissons enivrantes ou l'interdisant. Au XIXe siècle, nous constatons la présence continuelle de deux ou trois aubergistes, pourvus de permis, qui exploitent simultanément des hôtels, en dépit des protestations du clergé.

Le 4 septembre 1876, le Conseil municipal de la Paroisse, sous la présidence du maire, M. Joseph Bellemare, autorisait M. Odilon Lesieur à tenir un hôtel de tempérance au village. Cet édifice historique, qui fut démoli en décembre 1967, est remplacé par le bureau de poste actuel.

Le 18 mars 1889, le Conseil municipal du Village émettait le règlement suivant, concernant le commerce des boissons : « Dorénavant, il sera expressément défendu de vendre des liqueurs enivrantes aux enfants âgés de moins de 18 ans ainsi qu'aux maris, après qu'une plainte raisonnable ou défense aura été faite de la part de leurs femmes. Quiconque enfreindra le présent règlement sera passible d'une amende de 25 à 50 piastres. — (Signé) Sévère Desaulniers, maire, et Jules Milot, sec.-trés. »

Le 4 décembre 1915, à la suite d'une prédication convaincante, faite à la cathédrale, la prohibition des liqueurs alcooliques était votée à Trois-Rivières. Mgr F.-X. Cloutier ne tarda pas alors à adresser une lettre pastorale aux curés de son diocèse, les enjoignant de suivre l'exemple des Trifluviens, par la suppression du commerce des liqueurs alcooliques dans leur cité. C'est depuis cette époque qu'existait à Yamachiche la PROHIBITION, lorsque le Conseil municipal, à l'instigation du maire M. Emile Pellerin, résolut, en octobre 1960, d'abolir ce règlement, vieux de 45 ans. Mais, il dut retirer sa motion de référendum à cause d'une vive opposition de la part de M. le vicaire Lionel Dubois, soutenu par divers organismes de tempérance, qui favorisaient le maintien de la prohibition.

L'année suivante, soit le 21 août 1961, grâce à l'intervention pondérée de M. le curé Ernest Jacob, les paroissiens furent de nouveau invités à se prononcer librement sur cette épineuse question. En l'occurrence, M. Jacob déclara que le clergé s'était déjà trop compromis dans ce domaine, mais qu'il est maintenant du ressort de chacun de prendre ses responsabilités, en votant selon sa conscience. D'ailleurs, les mentalités, ayant tellement changé, le prêtre risque de ne plus être écouté; c'est une responsabilité qui relève bien plus du Conseil municipal.

Sur un vote de 304 contribuables, le référendum du 21 août 1961 a rejeté la prohibition par 72 bulletins de votation, en donnant droit à la vente des boissons alcooliques à Yamachiche. Il va sans dire que l'ex-maire Pellerin, premier responsable de l'abolition de cet ancien règlement, était dans la jubilation ce jour-là, car c'était pour lui une victoire, une autre réalisation sur le plan municipal.

Le système d'éclairage

Depuis l'érection de la paroisse en municipalité, la localité d'Yamachiche a connu, comme tant d'autres, quatre phases ou modes d'éclairage différents, en l'espace de quelque cent ans.

En fait, avant l'apparition de la lampe à pétrole, vers 1870, nos ancêtres faisaient usage, depuis des milliers d'années, du fanal percé à chandelle. C'est pourtant ce que signale, cette année-là, l'annaliste du Séminaire de Nicolet, en ces mots : « La lampe à pétrole devenant de plus en plus en vogue, on décide de l'adopter dans le Séminaire pour remplacer la chandelle de suif ». Mais, comme l'usage du pétrole était plus dispendieux, Séraphin Poudrier ne permettait à Donald d'allumer la lampe qu'à l'occasion de certaines circonstances.

« Le 13 octobre 1904, The Canadian Gas and Oil, Co., sous la gérance de J.-D. Thibodeau, recevait du Conseil municipal du Village le droit et le privilège exclusif, pour dix ans, d'éclairer,

de chauffer et de fournir la force motrice, au moyen du gaz, aux habitants de cette municipalité, ainsi que la production et l'exploitation de tous les puits de pétrole. Le prix chargé aux consommateurs ne devait pas excéder 40 centins le pied cube. La dite compagnie s'engageait à terminer ses travaux d'installation dans les douze mois, à compter de la mise en vigueur de ce règlement ».

Mais le 29 juin 1905, cette compagnie s'adressait de nouveau au Conseil municipal, présidé par M. Georges Duchesne, pour demander un amendement au dit règlement, à l'effet d'ôter la clause qui oblige la dite Compagnie à chauffer l'église paroissiale gratuitement. En l'occurrence, sur la proposition de M. Dionis Bellemare, secondé par M. Hilarion Meunier, le Conseil annule cette obligation.

Le 17 novembre 1905, les Religieuses du Couvent C. N. D. inauguraient l'éclairage au gaz naturel : « Les figures rayonnent, les appartements s'illuminent sous l'influence de la blanche et forte lumière. Nous nous en servons aussi pour la cuisine. M. le chanoine Nap. Caron, vite rétabli de son accident de voiture, vient voir le gaz; il constate que cette lumière éclipse presque celle du soleil. Ce qui est certain, c'est que nous en jouissons à la salle de récréation; les élèves peuvent étudier facilement et, à la communauté pour travailler, nous trouvons cela très commode », au dire de l'annaliste.

Le 20 novembre 1906, M. le curé N. Caron annonce aux prêtres l'installation d'appareils d'éclairage au gaz (bec Bunsen), adaptés aux colonnes de la nef et dans le sanctuaire. A la même période, la Municipalité du Village, sous l'administration de M. Adrien Milot, décidait d'installer quatre lumières de rues. A l'étendue de la paroisse on compte près d'une centaine de familles qui utilisent le gaz naturel pour l'éclairage et le chauffage de leurs maisons, durant plusieurs années.

Mais, la « Canadian Gas and Oil » a cessé d'opérer à l'expiration de son contrat soit après un service de dix années. Cette compagnie fut alors supplantée par la « Shawinigan Water and Power » qui produisait et transmettait l'électricité depuis 1903. A Trois-Rivières, le 11 décembre 1915, on signale l'inauguration des tramways électriques, qui effectuent le transport des voyageurs entre la dite ville et le Cap-de-la-Madeleine.

En cette même année, les registres municipaux signalent l'installation de l'électricité au village. En fait, « le 7 juin 1915, il est proposé par M. Elie Bellemare, secondé par M. Denis Boucher, que la requête de M. Gaspard Hébert soit et est acceptée avec droit de passage et de posage de poteaux pour fins d'éclairage à l'électricité dans la Municipalité à condition que le dit entrepreneur soit responsable des dommages qui pourraient survenir ». Plus tard, « le 7 octobre 1922, à la demande de la Shawinigan Power Co., le Conseil de la Paroisse sous la direction de M. Joseph L.-Desaulniers, autorise la dite Compagnie à prolonger son réseau à l'est du village d'Yamachiche jusqu'à la Grande-Rivière, à condition que les poteaux soient plantés entre les fossés et les clôtures des chemins et qu'ils ne nuisent en rien au service public ».

« Le 15 octobre 1924, la Corporation municipale du Village, présidée par M. Hercule Descôteaux, établit un règlement pour

l'installation de vingt lumières de rues. Le 2 mars 1925, on signale que ces lumières électriques de rues donnent un excellent service aux résidents de cette municipalité.

Mais ce n'est que trente années plus tard que l'électrification rurale desservira tous les rangs de la paroisse, si l'on en juge par cette autre requête adressée au Conseil municipal de la Paroisse : « Le 5 juin 1944, le dit Conseil appuie les requêtes des propriétaires des rangs de la Grande-Rivière et de la Rivière-du-Loup, demandant à la Shawinigan Power Co. de prolonger son réseau de service d'éclairage dans les dits rangs de la Municipalité ». — (Signé) Alide L.-Dessulniers, maire, et Léo Gauthier, secrétaire-trésorier.

Le Téléphone

L'histoire du téléphone à Yamachiche remonte au 26 août 1895, alors que M. Geo.-Félix Héroux, maire et industriel, demandait à la Compagnie Bell d'installer le téléphone en cette paroisse. Dans la région, il existait depuis 1887, puisque le premier annuaire de téléphone, publié à Trois-Rivières, date de cette année-là, groupait 24 abonnés.

D'après trois documents produits par M. l'abbé Antonio Milot, ex-curé de St-Odilon, son père, M. Adrien Milot, était détenteur d'Actions du Fond Social de la compagnie au montant de \$50.00 chacune. D'autre part, nous avons en mains des factures acquittées, du même auteur, qui indiquent que le tarif était fixé à \$12.00 par année. M. P.-Joseph Héroux se désigne comme étant président.

Au printemps de 1896, sept résidents du village sont alors comptés au nombre des abonnés; Mlle Agnès Bellefeuille exerce la fonction d'opératrice. En voici la liste : MM. Adrien Milot, marchand; Odilon Lesieur, hôtelier; Trefflé Delisle, aubergiste; Pierre-Jos Héroux, commerçant; Geo.-Félix Héroux, architecte; Philippe Villemure, commerçant; et Moïse Carbonneau, agent d'assurance.

Dans l'annuaire téléphonique, en date de décembre 1910, on relève les noms, avec numéros de signalisation de : MM. Aimé-W. Drew, Eugène Meunier, Hôtel Benoit, Couvent C. N. D., Dionis Descôteaux, Héroux et Bellemare, Eugène Lesieur, Arthur Lacerte, Philippe Villemure, et la Banque Provinciale. Cinq années plus tard on en comptait vingt et un.

Depuis l'avènement du téléphone, à Yamachiche, les opérateurs responsables de cette succursale se limitent à quatre seulement :

- 1) — BELLEFEUILLE, Mlle Agnès, opératrice du télégraphe et du téléphone, née en 1839, fille de Luc Bellefeuille et de M.-Anne Girardin, (1896-1904).
- 2) — DREW, Aimé, restaurateur, opérateur de 1904 à 1911.
- 3) — LACERTE, Mlles Angéline et Joséphine opératrices de 1911 à 1961.
- 4) — GUILLEMETTE, Mlle Thérèse, opératrice actuelle, depuis 1961.

Les registres municipaux révèlent en outre que: « Le 16 août 1915, il est proposé par M. Majorique Lamy, secondé par M. Adolphe Lafontaine, que permission soit et est accordée à M. Edgar Vaillancourt de poser des poteaux de téléphone à partir de sa ferme, Grande-Rivière, jusqu'aux limites à condition qu'il soit responsable des dommages qu'il pourrait causer sur ce parcours ». Deuxièmement il est indiqué que le téléphone est installé au service des résidents de la Grande-Rivière-Nord et Sud. Enfin, « le 23 octobre 1935, le Conseil municipal de la Paroisse, sous la présidence de M. Alcide Bellefeuille, accorde à la compagnie du « Téléphone Bell » l'autorisation d'ériger et d'entretenir des lignes de téléphone le long des chemins publics de cette municipalité, selon le règlement résolu antérieurement ».

Quant à l'histoire du télégraphe, nous en avons dit quelques mots en parlant du « Chemin de fer du Pacifique Canadien ». Néanmoins, nous pouvons ajouter que la ligne primitive fut transposée sur le parcours du chemin de fer du C.P.R., en 1890.

Statistiques paroissiales de 1977

a) — VILLAGE :

Population : 1,137 (817) âmes.
 Evaluation : \$2,296,560 (\$327,630).
 Revenus de la taxe de vente : \$63,000.
 Taux de la taxe : \$0.75 (\$1.50).

b) — PAROISSE :

Population : 1,308 (1,395) âmes.
 Evaluation : \$3,487,200. (\$1,707,800).
 Revenus de la taxe de vetne : \$51,000.
 Taux de la taxe de vente : \$1.00 (\$0.30).

c) — La population totale de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche est de 2,445 (2,212) âmes réparties en 685 (469) familles. — *Note* : Les nombres placés en parenthèses représentent les statistiques de 1953, en comparaison.

d) — Le 6 novembre 1978, le Conseil du Village se composait comme suit : Maire: M. Roland Girardin. Conseillers: MM. Jean-Claude Chapleau, Antonio Desaulniers, Raymond Milette, Gérald Grenier, Denis Côté, Roger-A. Lamy. Secrétaire-trésorier : M. J.-Armand Pellerin, assisté de M. Paul Desaulniers, secrétaire-adjoint.

Secrétaires-trésoriers municipaux

Autrefois, la fonction de secrétaire-trésorier était exclusivement réservée aux notaires. En effet depuis l'érection de la paroisse en municipalité, en 1845, jusqu'à 1905, nous ne relevons que les noms de cette catégorie de professionnels. De nos jours, cet office continue à être exercé par des personnes compétentes, qui possèdent une grande connaissance du code et des affaires municipales.

Le secrétaire-trésorier est le centre et l'organe de transmission auquel on se réfère fréquemment. Que de maires et d'échevins ont été initiés à l'administration civile par ces hommes ressources pas toujours rémunérés à leur mérite ! Leurs principales attributions consistent à rédiger certaines pièces, telles que la correspondance et les procès-verbaux; de contresigner les effets de commerce et autres documents officiels; de tenir la comptabilité et de percevoir les taxes; d'organiser les assemblées et de prendre soin des archives. Il va sans dire que le secrétaire doit savoir « taper à la machine ».

Voici la liste des secrétaires-trésoriers, qui se sont succédé au secrétariat de nos deux municipalités respectives et, à la fois, pour le service de la commission scolaire :

a) — *Municipalité de la Paroisse :*

- 1—CARBONNEAU, Moïse, NP, (1855-1866), marié à Edwidge Cressé.
- 2—LORD, Ls-Adolphe, NP, (1866-1870), marié à M.-Anaïs Jalbert.
- 3—MILOT, Jules, NP, (1870-1886), célibataire, fils de Pierre.
- 4—BELLEMARE, A.-Odilon, NP, (1886-1906), marié à Albina Lamy.
- 5—BELLEMARE, L.-O.-M., MD, (1905-1911), marié à Angéline Caron.
- 6—DESAULNIERS, Alfred, NP, (1911-1912), fils d'Alexis.
- 7—MEUNIER, Eugène, (1912-1914), marié à Rose-Anna Gendron.
- 8—BELLEMARE, Gaspard, (1914-1918), marié à Marie Lamy.
- 9—MEUNIER, Eugène (1918-1922), marié à Rose-Anna Gendron.
- 10—BELLEMARE, Edmond-Z., (1922-1923), marié à Eugénie Lacerte.
- 11—BELLEMARE, Evrard, (1923-1931), marié à Maria Bellemare.
- 12—VILLEMURE, Sylvio, (1931-1933), marié à Donia Abran.
- 13—GAUTHIER, Léo-Art. (1933-1974), marié à M.-Claire Lapointe.
- 14—PELLERIN J.-Armand, (1977-.....), marié à Thérèse Milot.

b) — *Municipalité du Village :*

- 1—LORD, Ls-Adolphe, NP, (1887-1897), marié à N.-Anaïs Jalbert.
 - 2—BELLEMARE, Odilon, NP, (1897-1911), marié à M.-Albina Lamy.
 - 3—PELLERIN, Raoul, (1911-1913), marié à Eva Desaulniers.
 - 4—BEAUCHEMIN, Fernand, (1913-1927), célibataire.
 - 5—CARBONNEAU, Alex., (1927-1929), marié à Vic. Damphousse.
 - 6—LAMY, Honorat, (1929-1934), marié à M.-Louise Lampron.
 - 7—LECLERC, Oscar, (1934-1961), marié à Gabrielle Gendron.
 - 8—VILLEMURE, Jean, (1961-64), marié à Odette Giguère.
 - 9—PELLERIN, J.-Armand, 1964-.....), marié à Thérèse Milot.
- M. Pellerin est aussi secrétaire des affaires municipales du comté de St-Maurice et de la Répartition de la Fabrique.

Maires de la Municipalité du Village

1—Héroux, G.-Félix (1887-99)	14—Bellemare, Pierre (1921-23)
2—Héroux, Arthur (1899-00)	15—Descôteaux, Herc. (1923-25)
3—Bellemare, Gaspard (1900-01)	16—Villemure, Dionis (1925-27)
4—Pellerin, Napoléon (1901-05)	17—Maillette, Eugène (1927-29)
5—Boucher, Joseph (1905-06)	18—Duchesne, Raoul (1929-31)
6—Milot, Adrien (1906-08)	19—Bellemare, Pierre (1931-35)
7—Carbonneau, Moïse (1908-09)	20—Girardin, Chs-Ed. (1935-43)
8—Pellerin, Napoléon (1909-10)	21—St-Louis, Omer (1943-51)
9—Trahan, Hyacinthe (1910-12)	22—Villemure, Sylvio (1951-53)
10—Samson, Paul (1912-13)	23—St-Louis, Omer (1953-57)
11—Lesieur, Eugène (1913-16)	24—Pellerin, Emile (1957-61)
12—Descôteaux, Victor (1916-19)	25—Girardin, C.-Lenis (1961-73)
13—St-Louis, Didier (1919-21)	26—Girardin, Roland (1973-....)

Hommages à ces dirigeants qui ont fait progresser notre paroisse dans l'harmonie, le concorde et la prospérité!

Year	Country	Value	Unit
1970	USA	100	1000000000
1971	USA	105	1000000000
1972	USA	110	1000000000
1973	USA	115	1000000000
1974	USA	120	1000000000
1975	USA	125	1000000000
1976	USA	130	1000000000
1977	USA	135	1000000000
1978	USA	140	1000000000
1979	USA	145	1000000000
1980	USA	150	1000000000
1981	USA	155	1000000000
1982	USA	160	1000000000
1983	USA	165	1000000000
1984	USA	170	1000000000
1985	USA	175	1000000000
1986	USA	180	1000000000
1987	USA	185	1000000000
1988	USA	190	1000000000
1989	USA	195	1000000000
1990	USA	200	1000000000
1991	USA	205	1000000000
1992	USA	210	1000000000
1993	USA	215	1000000000
1994	USA	220	1000000000
1995	USA	225	1000000000
1996	USA	230	1000000000
1997	USA	235	1000000000
1998	USA	240	1000000000
1999	USA	245	1000000000
2000	USA	250	1000000000
2001	USA	255	1000000000
2002	USA	260	1000000000
2003	USA	265	1000000000
2004	USA	270	1000000000
2005	USA	275	1000000000
2006	USA	280	1000000000
2007	USA	285	1000000000
2008	USA	290	1000000000
2009	USA	295	1000000000
2010	USA	300	1000000000
2011	USA	305	1000000000
2012	USA	310	1000000000
2013	USA	315	1000000000
2014	USA	320	1000000000
2015	USA	325	1000000000
2016	USA	330	1000000000
2017	USA	335	1000000000
2018	USA	340	1000000000
2019	USA	345	1000000000
2020	USA	350	1000000000

Source: U.S. Department of Commerce, Bureau of Economic Analysis, *International Trade in Goods and Services*, Washington, DC, 2021.

Aqueducs

CHAPITRE XXIV

HISTORIQUE DE NOS AQUEDUCS

Par un heureux retour vers le passé, vers les choses anciennes, un intérêt grandissant nous porte à explorer le vaste champ patrimonial de notre patelin, qui englobe même les modes d'approvisionnement en eau potable d'hier, par nos ancêtres, et d'aujourd'hui, par nos contemporains. Dans ce domaine, comme dans tant d'autres, l'art d'exploiter cet élément naturel, comme boisson et protection efficace contre les incendies, a grandement évolué depuis un siècle.

Le sol arable de la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche repose sur un lit profond de glaise bleue qui engendre une eau dure, impropre à la consommation et à la cuisson des aliments. Les pois à soupe, si réputés en cette paroisse, étaient l'objet d'une attention particulière, de la part de nos cuisinières, en raison de la qualité de l'eau des puits. Elles étaient obligées de ramasser l'eau de pluie des dalles de couvertures pour les besoins de la lessive et de la cuisine. Les puits ne manquaient pas à proximité des habitations et dans les champs, d'où l'eau était tirée au moyen de seaux attachés à la corde d'un treuil manuel, ou à l'aide d'une brimbale. En attendant l'électrification rurale, on avait recours à la pompe à bras et, automatiquement, à la roue à vent, vendue par M. Pierre-C. Milot, qui en était le principal agent distributeur. L'eau de la Grande-Rivière d'Yamachiche, qui prend sa source dans les Laurentides, est de bonne qualité, en autant qu'elle n'ait pas subi les méfaits des coups de de pluie et de la pollution, causée par un environnement hygiénique douteux.

A) Aqueduc de Vide-Poche (1873) :

A la suite de l'incendie du Collège, qui survint le 24 décembre 1872, M. Elle-B. Caron, avec la collaboration de Dr Louis-Léon L.-Desaulniers, résolut de construire un aqueduc pour prendre son eau à Vide-Poche, non loin de l'habitation de M. Godefroy Milot, où jaillit une source réputée par sa qualité. A cette fin, il obtint volontiers l'autorisation du Dr Desaulniers de passer des tuyaux souterrains et d'y aménager un système de pompage. C'était une installation en bois dont les conduites en sapin étaient manufacturées à la boutique des Héroux. Pendant sept ou huit années, cette ligne d'aqueduc desservit M. Barthélemy Caron, propriétaire, et ses deux gendres : les docteurs Ls-O. Maxime Bellemare et Alexis-Al. Bellemare. Mais l'approvisionnement s'avéra bientôt insuffisant, en raison du diamètre des tuyaux et du degré de gravité trop restreints. Sur ce, M. Madore Gélinas projeta alors de construire un autre réseau, en allant puiser l'eau directement à la digue de la Grande-Rivière, dont le pouvoir hydraulique servait de force motrice à la manufacture de laine. Cette primitive canalisation oubliée fut découverte, en 1960, par les employés de « Thomas Bellemare &

Fils » en effectuant des travaux de terrassement sur leur spacieuse ferme, qui fut antérieurement la propriété successive de MM. Cyrillus Boucher, Joseph-R. Boucher, Dr Ls-L. L.-Desaulniers, Petrus Hubert, Joseph Carbonneau, etc. Ce dernier fut un des deux donateurs du terrain à la fabrique, en 1783. N'oublions pas que de simples notes, écrites sur un petit bout de papier et complétées par la voix de la tradition, peuvent avoir une valeur historique positive et très intéressante.

B) *Aqueduc « Madore et Zéphirin Gélinas » (1881)*

Dans les registres paroissiaux, en date du 7 février 1881, nous relevons une demande de permis, faite par Madore Gélinas et Zéphirin Gélinas, son neveu, de faire passer un aqueduc dans les fossés, depuis la Grande-Rivière d'Yamachiche, comme source d'alimentation, jusqu'au village inclusivement. La Corporation municipale de la paroisse, sous la présidence du maire Thomas Ricard, les y autorise à certaines conditions : approvisionnement suffisant en eau potable et responsabilité des dommages. Ces Messieurs Gélinas étaient des industriels compétents et estimés. A cette époque, on les signale exploitant en société un moulin à scie au Canton et une briqueterie, à proximité du village. A l'instar des anciens systèmes d'aqueduc exploités jusqu'alors, les entrepreneurs Gélinas continuèrent à utiliser des conduites en bois, de trois à quatre pouces de diamètre, fabriquées à la boutique des frères Héroux. De la digue du Moulin Rouge, le pompage s'opérait au moyen du pouvoir moteur d'un « horse-power » (manège à cheval), afin d'aider à la propulsion naturelle de l'eau. Ce réseau, sur une distance d'environ deux milles, a desservi pendant une quinzaine d'années quelque cinquante preneurs d'eau, situés sur son parcours. De nos jours, il est encore possible de localiser de ces primitifs conduits en bois, très bien conservés, vestiges probants de cette aqueduc séculaire, construit et exploité par Madore et Zéphirin Gélinas. En jetant un coup d'oeil dans l'Histoire de Louiseville, écrite par le Père Germain Lesage, O.M.I., il est intéressant de constater une similitude étonnante dans l'inauguration de leur premier aqueduc, dont les dates coïncident exactement avec celles de notre localité. En fait, dans les deux cas, les premiers aqueducs ont été fondés en 1881, à la suite, aussi, de huit années d'essais infructueux.

C) *« L'Aqueduc Vaillancourt » (1890-1958) :*

Ce réseau, qui connut successivement au cours de sa longue existence plusieurs propriétaires, occupe une place remarquable dans l'histoire des aqueducs de cette localité. Il est la première entreprise importante soumise au Conseil Municipal du Village.

Les livres des procès-verbaux du Conseil Municipal du temps rapportent ce qui suit, concernant cette entreprise : « Le 16 juillet 1890, M. Honoré Milot propose, secondé par M. Désiré Meunier, qu'une permission soit accordée à MM. Thomas-Ant. Lamy et Damien Bellemare pour passer un aqueduc dans les chemins publics de cette municipalité, depuis la Grande-Rivière d'Yamachiche, près de la Manufacture de laine des MM. Delisle, à venir aux limites de la municipalité du village, à condition que cet aqueduc soit construit dans les limites du fossé actuel de la route, dite Route à Panne-ton, et à condition qu'ils soient responsables de tout dommage résultant de la construction et de l'entretien du dit aqueduc. Le coût du service d'eau s'établissait ainsi, annuellement : \$70 pour les

Frères, \$60 pour les Religieuses, \$15 pour le presbytère, \$16 pour les hôteliers, \$14 pour les boulangers, \$10 pour les bouchers, \$8 par famille, \$2 par robinet supplémentaire, \$4 par étable ».

(Signé : Sévère Desaulniers, maire, et P.-G. Bellemare, sec.)

Vraisemblablement, l'ancien système d'aqueduc, en tuyaux de bois, n'aurait été remplacé par des tuyaux de métal, en fonte, qu'en 1895, si l'on en juge d'après le règlement suivant : « Le 18 octobre 1895, le Conseil Municipal du Village, sous l'administration du maire Geo-Félix Héroux, émet un règlement autorisant le passage de l'aqueduc dans le fossé du côté nord de la Route à Panneton ». Des conduits en bois existaient déjà à cet endroit depuis près de quinze ans.

En 1915, à la suite d'une plainte portée par le conseil du village, qui demande un filtre pour l'obtention d'une eau de qualité supérieure les propriétaires du temps. MM. Damien Bellemare et Irénée Vaillancourt, se voient dans l'obligation d'aménager un filtre au charbon de bois, à leur puits en bordure de la rivière. Plus tard, on les obligera à combattre la pollution, en utilisant du chlorure de chaux. À cette fin, ils construisent un château d'eau, peinturé en rouge, de 23 000 gallons. En 1933, les propriétaires Irénée Vaillancourt et Arthur Héroux érigent un nouveau réservoir d'une capacité de 30 000 gallons. Vers 1925, ces derniers avaient renouvelé leur réseau en remplaçant toute la tuyauterie, qui ne comptait que trente années d'existence. Il était reconstruit avec du tuyau de six pouces, afin d'assurer un plus gros débit d'eau et une prévention plus efficace contre les incendies.

À la suite de l'accident mortel de M. Irénée Vaillancourt, en octobre 1951, et du décès de M. Arthur Héroux, en juillet 1953, les frères Armand et Maurice Vaillancourt devenaient propriétaires de ce réseau, qu'ils continueront d'exploiter jusqu'à l'automne de 1957, en dépit des pressions qu'exerce le Conseil du Village en vue de substituer un nouveau système d'approvisionnement d'eau à l'ancien, qui ne satisfaisait plus aux exigences de la population depuis plusieurs années, surtout comme protection contre les incendies.

Pour plus de précision, nous devons dire, en terminant, que M. Eugène Lambert fut aussi co-propriétaire, durant trois ans, conjointement avec M. Irénée Vaillancourt, vers 1928, en remplacement de M. Arthur Héroux.

D) « Aqueduc municipal du Village », depuis 1957 : —

Le 9 mai 1955, le journal *Le Nouvelliste* annonçait l'entreprise de l'aqueduc municipal du village d'Yamachiche, en ces termes : « On croit avoir découvert, au rang de St-Nicolas, à la Pointe-du-Lac, sur la propriété de Mlle Antoinette Paquin (succession de Victor Paquin), un endroit où l'on pourrait installer un puits qui fournirait, à Yamachiche, un minimum de 100 000 gallons d'eau par jour. Des travaux doivent commencer incessamment, sous la direction de M. R.-J. Lévesque, de Trois-Rivières, qui se spécialise dans l'installation des puits Layne. Yamachiche a depuis longtemps un sérieux problème d'aqueduc. Beaucoup de gens s'approvisionnent à l'aide d'une pompe. En temps normal, il n'y a presque pas de pression aux étages supérieurs des édifices. Le printemps et l'automne, ainsi qu'après les pluies diluviennes, l'eau est trouble et,

conséquemment, devient impropre à la consommation. Le Conseil du Village d'Yamachiche a voté un montant de \$2 000 pour faire des recherches chez M. Paquin, à cinq milles d'Yamachiche. Une délégation du conseil doit se rendre aujourd'hui même à la Pointe-du-Lac, avec M. Lévesque pour assister aux travaux préliminaires, à l'installation d'un tel puits.

Des démarches antérieures avaient été effectuées, en avril 1952, alors que la Corporation du Village, sous la présidence du maire M. Sylvio Villemure et du conseiller M. Emile Pellerin, projetait sérieusement la construction d'un nouvel aqueduc. En juillet, on signale des essais de forage d'aqueduc sur la terre de M. Jos.-Emile Villemure et celle de M. Arthur Neveu, par M. R.-J. Lévesque. Puis en avril 1954, la dite corporation remet en question le projet de l'aqueduc, qui s'intensifie, sous l'administration de M. Omer St-Louis, maire. L'on signe même une promesse d'achat ou municipalisation de l'Aqueduc Vaillancourt et Frère Enr. A cette fin, en juin 1955, elle avait recours à un référendum pour être autorisée à effectuer les transactions et emprunts nécessaires à la réalisation d'un aqueduc administré par la municipalité du village.

Les travaux de construction débutèrent en juin 1957, sous la présidence du maire, M. Emile Pellerin, principal responsable de cette réalisation. Le contrat de la construction du réservoir fut accordé à M. J.-D. Laperrière; celui des puits, à M. R.-J. Lévesque, tandis que celui du creusement et de la pose des tuyaux fut confié à M. Anatole Proulx, de Nicolet. Cinq mois plus tard, l'eau était arrivée au village. Dans l'intervalle, la Corporation du Village avait fait l'acquisition de l'aqueduc des frères Armand et Maurice Vaillancourt, au prix de \$25 000. Puis elle cédait, au coût d'un dollar, à la Municipalité de la Paroisse, dont M. Alide L.-Desaulniers était maire, la tuyauterie nécessaire pour desservir les abonnés actuels, en dehors du village, qui seront désormais alimentés par le nouvel aqueduc du village, au moyen de compteurs.

En cette circonstance, une importante partie de la Municipalité de la Paroisse, ayant pour objectif le prolongement du nouveau réseau d'aqueduc, fut officiellement annexée à la Corporation du Village, le 31 décembre 1960. (Pour de plus amples détails, nous référons le lecteur au chapitre des « Actes d'érections ».) La valeur imposable de cette partie annexée était alors de \$100 000. Le coût total du nouveau système d'aqueduc municipal s'évaluait à \$227 032.87. La Corporation du village reçut du gouvernement des subventions au montant de \$167 508, pour favoriser cette entreprise.

La construction de cet aqueduc et l'annexion d'une partie de la paroisse sont deux importantes réalisations faites par la Corporation du Village, sous l'administration remarquable de M. Emile Pellerin, maire. Le 1er décembre 1957, M. le curé Ernest Jacob, en présence de MM. les maires et échevins des deux conseils, ainsi que de plusieurs invités d'honneur, procéda à la bénédiction de ce nouvel aqueduc. Cette cérémonie religieuse se déroula aux sources mêmes, à St-Nicolas, où se fit en même temps l'inauguration officielle de ce réseau. « Les robinets s'ouvrent et chacun se paie le luxe d'un bon verre d'eau claire, qui coule abondamment ».

Ce réseau très moderne alimente actuellement une partie considérable des preneurs d'eau de la municipalité de la paroisse, qui se trouvent dans un rayon de deux milles et plus.



Une « roue à vent » qu'utilisaient les agriculteurs au début du XXe siècle pour tirer l'eau des puits ou des rivières, à Yamachiche. M. Pierre-C. Milot était à cette époque le principal agent-distributeur.



« Pompiers volontaires »

En octobre 1979, L'Echo de Louiseville publiait, sous le titre de « 20 ANS DE SERVICE » une liste de sept sapeurs qui prêtent bénévolement leurs concours, à l'occasion des incendies : Dans l'ordre : MM. René Villemure, Auguste Bellemare, Louis Bellemare, Denis Bellemare, Florent Lamy, Gilles Bellemare et Jacques Pellerin.

E) *Les aqueducs de la Rivière-aux-Glaises et Marconi* : —

En 1898, les frères Adolphe, Dominique, Jean-Baptiste et Téléphore Fréchette, s'étant associés, sont autorisés par la Corporation Municipale de la Paroisse, sous la présidence du maire, M. Honoré Lapointe, à construire et exploiter un aqueduc, en vue de desservir les résidents du rang de la Rivière-aux-Glaises et quelques preneurs d'eau du rang de l'Acadie, à la Pointe-du-Lac. Ce réseau, qui s'alimentait aux sources de St-Nicolas, sur la terre de M. Victor Paquin, longeait partiellement le parcours de l'ancienne route No 2, du côté nord. C'était une installation en bois de sapin, dont les tuyaux étaient creusés à la main par les MM. Fréchette, au moyen d'une tarière de 3 pces de diamètre. Le niveau de gravité du réservoir, étant d'une soixantaine de pieds, le débit d'eau était abondant et de bonne qualité. Aussi, lorsque la Canadian Marconi Co. vint s'implanter à Yamachiche, en 1924, les autorités demandèrent et obtinrent que le service d'aqueduc des Fréchette soit prolongé jusqu'à leurs résidences. Douze années plus tard, insatisfaite de cet approvisionnement, la dite compagnie se construisit un réseau privé, avec des conduits de deux pouces en acier, et alla à son tour puiser l'eau aux sources de St-Nicolas, par voie directe, en passant à travers les terres, au nord du chemin de fer. Depuis le 16 octobre 1976, alors que la Canadian Marconi Co. (la compagnie « Teleglobe Canada ») fermait sa station à Yamachiche, ce réseau cessa conséquemment de fonctionner.

De nos jours, le vieil aqueduc de la Rivière-aux-Glaises continue d'opérer sous une autre raison sociale, et après avoir été reconstruit à neuf. En effet, lors de la canalisation de l'aqueduc municipal du village, en 1957, qui longe celui de la Rivière-aux-Glaises, les propriétaires de cet arrondissement refusèrent le service d'eau que leur offrait le village, préférant améliorer leur propre réseau plutôt que d'accepter les offres de leurs rivaux. Pour ce faire, les anciens preneurs d'eau de cet endroit se groupèrent, en 1962, sous le nom de « Association coopérative de l'Aqueduc de la Rivière-aux-Glaises », et se portèrent acquéreurs du réseau des « Fréchette », qui appartenait alors à leurs héritiers : Edmond, Pierre, Henri et Didace Fréchette. Pour se conformer aux normes du Ministère des Affaires Municipales et de l'Environnement, ils remplacèrent les vieux tuyaux en bois par des conduits en plastique de quatre pouces, ainsi qu'un réservoir approprié, bâti aux anciennes sources de St-Nicolas. Pour augmenter la pression de l'eau, ils durent installer à cet endroit une pompe à propulsion, actionnée par un moteur électrique. Sous la nouvelle administration, le nombre des abonnés est passé, environ, de vingt-six à cinquante-deux, soit le double de ce qu'il chiffrait auparavant, aux dires de M. Claude Pothier, président actuel de la dite association, et de Mlle Madeleine Desaulniers, qui est secrétaire-trésorière depuis les débuts.

Quant à l'aqueduc de la Marconi, sera-t-il abandonné ? Nous l'ignorons actuellement.

F) L'Aqueduc des Petites-Terres (1916)

L'Aqueduc « Elie Bellemare et Isaïe Gélinas » (1908)

« Le 5 septembre 1916, à la requête des habitants du rang des Petites-Terres, sous la direction de M. Charles-Carolus Gélinas, demandant à la Corporation de Louiseville de leur fournir de l'eau de leur aqueduc. En conséquence, il est proposé par M. Georges Proulx, secondé par M. Denis Boucher, qu'il soit permis à la Corporation de Louiseville de poser des tuyaux en fonte le long du chemin des Petites-Terres, dans les fossés, d'une profondeur suffisante pour que les propriétaires de terrain puissent faire les travaux nécessaires dans leurs fossés et la Corporation de Louiseville sera responsable des dommages qu'elle pourra causer ».

(Signé : Elie Bellemare, maire, et J.-G. Bellemare, sec.-trés.)

Il va sans dire que ce réseau, en provenance de Louiseville, existait depuis 1916. Il fut établi à l'instigation de M. Chs-Carolus Gélinas, qui réussit à gagner à sa cause les habitants de ce rang, à l'exception de MM. Elie Bellemare et Isaïe Gélinas, qui exploitaient leur aqueduc privé, depuis sept ou huit ans.

En effet, vers 1908, MM. Elie Bellemare et Isaïe Gélinas construisaient en commun un aqueduc en utilisant des tuyaux de sapins creusés par M. Freddy (Alfred) Garceau, du rang de Brise-culottes, à la Pointe-du-Lac. Les entures de ces conduits en bois étaient consolidées à l'aide de collets en métal. L'eau qu'ils allèrent ainsi quérir au coteau de la Chicane, n'était pas de bon goût. Aussi, après une dizaine d'années de médiocre service, ils demandèrent à leur tour, à la Ville de Louiseville, de bien vouloir prolonger son réseau jusqu'à eux et de les accepter comme abonnés.

Après quelque cinquante ans de service, cette ligne d'approvisionnement en eau était devenue insuffisante, en raison d'une forte consommation de la part des preneurs d'eau. Aussi, ces derniers étaient très heureux, lorsqu'ils apprirent, en 1871, que leur ligne serait branchée sur le réseau du rang de la Rivière-du-Loup, en provenance également de l'aqueduc de Louiseville.

Mais avant de parler de la municipalisation des autres réseaux qui desservent présentement la population à l'étendue de la paroisse, nous tenons à préciser l'existence d'un petit aqueduc, à quatre associés, qui fut exploité de 1911 à 1974. A cette époque, au rang de la Petite-Rivière-Sud, MM. Gilbert Gagnon et Donat Bourassa ainsi que Vves Ernest Gélinas et Raphaël Rivard s'associaient en vue de construire un aqueduc, en tuyaux d'acier, d'une longueur d'une vingtaine d'arpents environ. Ils tirèrent avantage d'une abondante source d'une excellente eau découverte au coteau, désigné du nom « Neveu ». Une pompe, actionnée par une roue à vent, refoulait l'eau jusqu'à la résidence de M. Gilbert Gagnon, actuellement propriété de M. Alexandre Gélinas; les familles R. Rivard et E. Gélinas recevaient leur eau par gravité naturelle. Ce réseau privé fut abandonné, en 1974, pour être remplacé par l'aqueduc municipal de la paroisse, qui approvisionne, depuis ce temps, les cinq ou six preneurs d'eau de ce rang. Disons, en passant, que ledit coteau, qui est le prolongement de celui de Vide-Poche, rappelle l'ancienne rive nord du lac St-Pierre, à l'époque lointaine de l'existence de la « Mer Champlain ».

G) *Aqueducs municipaux, propriété de la Corporation de la Paroisse, depuis 1969*

A la faveur de substantiels octrois, consentis par nos gouvernements depuis vingt ans, les corporations municipales de cette localité, sous l'administration de MM. les maires Émile Pellerin, Gaston Houle et Phélias Isabelle, ont accompli une oeuvre gigantesque dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable. Actuellement, un service d'aqueduc très moderne dessert la population entière d'Yamachiche. Les deux conseils municipaux n'ont pas lésiné sur ce sujet, ils n'ont pas hésité à investir des milliers de dollars pour satisfaire le bien-être des contribuables et assurer la salubrité publique. A cette fin, que de sessions n'ont-ils pas tenues, que de règlements émis, que de correspondance échangée ! Ils méritent sûrement que nous leur adressions nos hommages d'admiration et de reconnaissance.

Le Conseil de la Paroisse a réalisé, entre les années 1969 à 1973, sous la présidence de M. Gaston Houle, d'importants travaux d'aqueduc exécutés par l'entrepreneur Thomas Bellemare et Fils, dans les rangs : Petites-Terres, Rivière-du-Loup, Grande-Acadie, Petite-Acadie, Grand-Ruisseau et Vide-Poche. Ce long réseau est alimenté par le système d'aqueduc de la Ville de Louiseville, à partir de son usine de filtration; la tuyauterie, d'une portée de quatre et trois pouces de diamètre, est en matière plastique. En 1972-73, sous la direction du même conseil municipal, un deuxième réseau d'aqueduc était construit à la Grande-Rivière-Nord, à partir de l'ancienne beurrerie Hormidas Boisvert, Poste-de-Caxton, jusqu'à la propriété de M. Raymond Cloutier. De là, la ligne traverse la rivière, pour alimenter les résidents de la Grande-Rivière-Sud, à compter de la propriété de M. Honorius Giroux, jusque chez M. Adrien Giroux, sur un parcours d'environ un mille et demi. Ce double réseau prend son eau à même le système d'aqueduc de St-Barnabé, fournisseur de ce secteur.

En 1974, M. Phélias Isabelle, qui avait déjà exercé la fonction de maire au Conseil Municipal de la paroisse, de 1961 à 1967, est de nouveau choisi à la présidence de cette municipalité. Secondé par une dynamique équipe de conseillers, il s'appliquera à poursuivre l'oeuvre, sagement amorcée par son prédécesseur. Dans cette optique, le nouveau conseil s'engage aussitôt à prolonger le double réseau d'aqueduc sur tout le parcours des rangs de la Grande-Rivière nord et sud. Puis, en retenant le service d'eau que fournit le système d'aqueduc de St-Barnabé, un autre double réseau est établi pour desservir les résidents du haut de la Petite-Rivière nord et sud. Ces travaux furent exécutés en 1974, par l'entrepreneur, Massicotte et Fils, du Cap-de-la-Madeleine.

Pour ce qui est des autres secteurs de la paroisse à approvisionner en eau potable, la Municipalité de la Paroisse est heureuse de pouvoir bénéficier du service que leur permet l'Aqueduc Municipal du Village, dont le débit semble inépuisable. Cet avantage a facilité grandement la réalisation, par le Conseil de la Paroisse, d'un réseau complémentaire, susceptible de fournir de l'eau à tous leurs contribuables.

Aussi, vit-on construire, au cours des années 1975-76, un double réseau, par l'intermédiaire de l'entrepreneur Massicotte et Fils,

au Canton-Sud, se prolongeant jusqu'aux Chalets, et au Canton-Nord, en desservant les résidents du Chemin St-Jacques. Nous soulignons, ici, que la famille Adélarde Bellemare et M. Yvan Plante, qui s'étaient installés une ligne privée, en 1967, alimentée par l'aqueduc du village, continuent à s'approvisionner indépendamment des autres preneurs d'eau. Mais, en 1975, il restait un autre secteur, sans service d'aqueduc, celui du Boulevard Trudel, à partir du Village jusqu'à Vide-Poche, où l'on compte, entre autres, comme abonnés M. Charles Milot et son fils André.

Enfin, lorsqu'il s'agit, en 1976, d'aller conduire l'eau, des limites du Village jusqu'au complexe Texaco, installé à la route du Brûlé, la Corporation Municipale de la Paroisse accepta, sans amages, d'investir un autre \$29 000, destiné à financer des travaux d'aqueduc, le long de la route 138, en direction de Louiseville. Elle entrevoyait alors, que dans l'espace de cinq ans, cet investissement serait remboursé par les taxes et des octrois. Il va sans dire que ce Conseil Municipal a des ambitions et voit loin.

Ainsi, tous les résidents sont approvisionnés en eau potable, et desservis par des réseaux d'aqueduc, mais seuls les contribuables de la Municipalité du Village sont protégés contre les incendies, au moyen de bornes-fontaines. A la campagne, deux ou trois cultivateurs sont pourvus de ces prises d'eau éventuelles.

Sommaire historique du service de protection contre les incendies

Dans le cadre de l'histoire des aqueducs de cette localité, nous rappelons, en guise de conclusion, certains faits notoires qui se rapportent au service de protection contre les incendies.

C'est en 1888 que les registres municipaux font mention pour la première fois de pompes à incendie. C'étaient des pompes à bras, d'une capacité de 350 gallons, montées sur une voiture à traction animale. Ainsi, cette année-là, il est indiqué que la Fabrique et le Conseil Municipal du Village, sous la présidence du maire Geo-Félix Héroux, font respectivement l'achat d'une pompe à incendie mobile. En l'occurrence, ces deux organismes établissent conjointement un règlement concernant le service de ce système à incendie: a) «L'association des pompiers détermine le coût qu'elle devra exiger, soit \$25, pour porter secours en dehors de la municipalité, b) que toute maison soit pourvue de deux échelles, permettant d'atteindre les cheminées, dont la sortie extérieure est fixée à deux pieds et demi».

Le 9 septembre 1912, la Corporation du Village fait creuser six puits pour fournir l'eau en cas d'incendie à différents endroits du village, au coût de \$37 chacun. Cette résolution est signée par le maire Eugène Lesieur et Raoul Pellerin, sec.-trés. A cette époque, l'association des pompiers se composait de: MM. Irénée Ledoux, chef, Eugène Lambert, Alfred Bisson, Rodrigue Lacerte, Joseph Gonneville et Omer Pellerin.

Lors de la construction de l'aqueduc, à l'automne de 1957, la Corporation Municipale du Village, sous l'administration du maire, M. Émile Pellerin, érigeait une station de pompe à incendie et un réservoir de 250 000 gallons. Un an et demi plus tard, à la suite de deux incendies subséquents, dont l'un, produit à la propriété de Mme Harry Lemire, au village, le 5 mars 1959, et l'autre au collège

des Frères, le 14 avril 1959, cette municipalité a eu l'occasion d'éprouver efficacement son équipement et sa réserve d'eau. Nantie d'un tel service d'incendie et d'une brigade de quinze pompiers volontaires, elle assume, depuis lors, une protection non équivoque; elle ne verra plus se répéter de conflagration comme celle de 1939, alors que cinq élégantes maisons avaient été rasées au sol.

En avril 1958, pour combattre les incendies sur son territoire, la municipalité de la Paroisse, sous la présidence de M. Alide L.-Desaulniers, maire, faisait l'acquisition d'une pompe à incendie portative. Elle était équipée de 1 500 pieds de boyau, pouvant s'alimenter dans un puits ou à la rivière. C'était une louable amorce, en attendant le fusionnement de ce service avec le Village, qui se réalisera le 24 novembre 1968.

Conflagration au centre du village d'Yamachiche

Le 25 mars 1939, le feu détruisait cinq maisons, dont quatre à deux étages en brique et une en bois, ainsi que les dépendances.

Le feu débuta vers 2 h 30 à la salle de quilles de M. Armand Milot. Il se communiqua à la demeure de son père, M. Arthur Milot, et ensuite à celle de M. Arthur Descôteaux. De là, il traversa la rue et s'attaqua aux résidences du Dr J.-Horace Tessier, M. Jos.-Auguste Lacerte et Mme Théodore Bourassa.

Les pompiers volontaires, qui n'étaient pas aussi adéquatement équipés qu'aujourd'hui, luttèrent résolument pendant des heures contre l'élément destructeur et ce n'est qu'au matin de ce dimanche que les flammes furent maîtrisées, en raison de la violence du vent.

A la suite de cet incendie, qui aurait pu se propager à tout le village, vingt personnes se trouvaient sans logement. On évaluait alors les dommages à \$500 000, qui n'étaient que partiellement couverts par les assurances.

Gaz naturel et Eau minérale

Gas natural et gaz municipal



CHAPITRE XXV

EAU MINÉRALE et GAZ NATUREL

En présentant cet exposé, à la fois historique et scientifique, l'auteur de cette monographie désire intéresser le lecteur sur cette section géologique, dans laquelle se situent l'industrie de l'eau minérale et celle du gaz naturel. En effet, si nous associons ces deux produits du sol yamachichoïse, c'est en raison du rôle important qu'ont joué, au point de vue économie, les sources d'eau minérale du haut de la Grande-Rivière et les nombreux puits de gaz naturel exploités dans la région d'Yamachiche. Au cours de ces études, nous parlerons, en premier lieu, de la plus ancienne, soit :

A. *L'eau minérale :*

Dans son histoire de la Paroisse d'Yamachiche, à la page 24, M. l'abbé Napoléon Caron, nous fait part d'un récit intitulé : « Promenade Agréable ». Ce compte rendu nous fait connaître, entre autres, l'origine d'une source d'eau minérale, encore en activité.

La source d'eau minérale, dite saline, mentionnée au cours de la dite « Promenade agréable » de l'ex-seigneuresse et de ses amis, est le célèbre « Eau de Caxton », qui fut exploitée durant une période approximative d'un siècle et demi. Elle fut découverte, vers 1782, sur les Terres de la Couronne, dans l'Augmentation de Caxton, par les soldats de la Milice canadienne, dont une centaine, sous les ordres du capitaine Twiss, étaient employés à la coupe de « billots », en vue de la fortification de la Citadelle de Québec. L'eau de cette saline fut d'abord expérimentée par des médecins, puis elle fut acquise et exploitée par un pharmacien de Trois-Rivières, Richard-W. William. En février 1884, Dame Alice Jane Lambly, veuve du précédent, l'acquiert par droit de succession et en continua l'exploitation, à titre de propriétaire, jusqu'en juin 1914. C'est à cette date que M. Josaphat Bellemare, en société avec M. Sévère-J. Lamy, l'acheta au coût de \$1 150, incluant un campeau de terre d'une superficie de 40 arpents, lot No 14 du cadastre de la paroisse de St-Barnabé-Nord.

Cette station de cure « hydrominérale », sous le nom de « Eau de Caxton » fut exploitée par M. Bellemare jusqu'en 1947 (frère de M. Nérée Bellemare d'Yamachiche). L'eau minérale provenait d'une source naturelle, d'où elle jaillissait de la berge, vers la rivière, par une veine d'environ trois pouces de diamètre. Pour permettre l'accumulation et le pompage de l'eau, on construisit un réservoir abrité. A l'intérieur de cette modeste construction, on remarquait plusieurs noms écrits sur les murs, en particulier, l'autographe de l'hon. Honoré Mercier; c'était en 1890 que cet illustre visiteur écrivait son nom sur le bois, faute de « Livre d'Or ».

Les anciens d'Yamachiche, qui ont connu les embouteilleurs : Zoël Bourassa, Amable Lemyre et Armand Lafontaine, se souviennent encore du nom de « Eau de Caxton », étiqueté sur les grosses bouteilles. Pendant plusieurs années, cette eau thérapeutique fut vendue à l'hôpital Notre-Dame à Montréal, au modique prix de cinq sous le gallon.

Qu'est devenue cette célèbre « saline » ? Son eau minérale coule sans cesse et au même rythme qu'autrefois, mais elle n'est plus exploitée. Le sera-t-elle dans un avenir prochain ? Nul ne le sait. Actuellement, elle est devenue, par droit de succession, la propriété de M. Benoît Bussiére, résident de Louiseville, petit-neveu de M. Josaphat Bellemare.

En poursuivant l'étude descriptive des eaux minérales, l'auteur tient à souligner que deux autres « salines » se situent sur les bords de la Grande-Rivière d'Yamachiche. Parlons d'abord de celle de M. Ephrem-Fréd. Bourassa, qui se trouve à peu de distance de la précédente, sur la rive droite de la rivière.

Note : La propriété de M. Ephrem Bourassa est le vieux bien de Michel Bourassa, père, et le lieu de naissance de « Gros » Michel Bourassa, fils, considéré par son corpulence colossale comme le plus redoutable fier-à-bras du comté de St-Maurice, en période d'élection.

Ces deux salines se situent à environ un mille, au nord de la route-jonction entre les rangs de la Grande-Rivière et du Bas-de-St-Joseph. M. E. Bourassa découvrit sa source d'eau minérale vers 1900, alors qu'il creusait en vue d'obtenir du gaz combustible. Il fut chanceux dans cette prospection, puisqu'il obtint à la fois une eau minérale et un élément combustible.

Note : M. Bourassa est le père de Mme Lionel Milette, bien connue à Yamachiche pour sa contribution syndicale.

D'après un rapport d'analyse, il fut établi que cette eau contient une trop forte teneur en sel (sodium). Pour en améliorer le goût, le propriétaire n'a eu qu'à ajouter un certain pour cent d'eau pure. Cette eau minérale, ainsi conditionnée, possède d'excellentes propriétés thérapeutiques. Elle fut exploitée et vendue, sous l'étiquette « Purificata », jusque vers 1940, à l'embouteilleur Albert Pellerin, de St-Barnabé. Cette entreprise a cessé d'opérer, mais le propriétaire actuel, M. Bruno Bourassa, fils, continue à utiliser son puits de gaz pour l'éclairage et le chauffage.

Enfin, il nous reste à faire connaître au lecteur la saline de M. Thomas Drew, qui a débuté, après sa découverte, sous le mirage de la publicité. Dans cette optique, la nouvelle station d'eau minérale présageait une forte rentabilité commerciale. Malheureusement, son existence fut bien éphémère ! Nous publions ici deux extraits d'un journal de l'époque, « Le Constitutionnel », en date du 26 août 1874. Voici : « Déclarations, accords et conventions entre M. Thomas Drew, Narcisse St-Pierre et Casimir St-Pierre, devant Me Jules Milot, notaire d'Yamachiche. Il existe sur la terre de M. Narcisse St-Pierre, de St-Barnabé, une source d'eau minérale. M. Thomas Drew pourrait y faire commerce. M. St-Pierre s'oblige à lui vendre la moitié de la source qu'il détient ainsi que le terrain jugé nécessaire autour d'icelle pour y construire des bâtisses et qu'un chemin ou droit de passage. Fait et passé à St-Barnabé, demeure du

dit Narcisse St-Pierre, sous le No 1135. M. Thomas Drew a signé ainsi que le témoin, M. Uldoric Godin, cultivateur ».

Deux mois plus tard, le même journal annonçait ce qui suit : « On nous informe que la source d'eau minérale découverte à Yamachiche, il y a quelques années, est sur le point d'être utilisée par M. Thomas Drew. Cet industriel a fait analyser l'eau minérale en question, et le résultat s'avère excellent, puisqu'elle renferme des propriétés thérapeutiques qui la font rechercher de plusieurs médecins, entre autres, le Dr Lussier de Montréal, qui en a fait l'analyse, a constaté que sur 100 parties de cette eau minérale, il s'y trouve 96 parties d'eau pure, 3 parties de chlorure de sodium, 1/6 d'iodure de sodium, 2/3 de sulfate de magnésie, 1/6 de carbonate calcaire. En transmettant l'analyse ci-dessus à M. Drew, le chimiste lui écrivait : « Je suis porté à croire que cette eau devrait prendre le premier rang parmi nos stations d'eaux minérales existantes. Son action laxative altérante et dépurative du sang, due à la présence de sulfate de magnésie et à l'iode, la rend précieuse en thérapeutique ». D'après ce témoignage, l'eau minérale d'Yamachiche serait d'une qualité supérieure à celle de St-Léon, que tout le monde connaît. Nous félicitons M. Drew et nous sommes persuadés que les démarches qu'il fait actuellement, pour faire connaître l'eau minérale en question, seront largement récompensées ».

Néanmoins, il appert que ce projet d'exploitation ne fut pas très rentable, puisqu'après deux années seulement d'opération, l'entreprise tombait en faillite et tous les matériaux furent liquidés.

Cette source d'eau minérale existe encore; elle est située sur la propriété de M. Léo Ricard, lot 1135. Propriété ci-devant occupée par Casimir St-Pierre (grand-père de M. Hervé Garceau). En l'occurrence, disons que M. Thomas Drew, industriel, était marié, en 1899, à la veuve Sévère L.-Duchesne, née Albina Lacerte. Des vestiges de cette prometteuse entreprise, il ne reste plus qu'un bout de tuyau émergeant d'une pointe de rivière, au milieu d'un pâturage, où le troupeau laitier de M. Ricard ne dédaigne pas le goût salin.

Plusieurs stations de cure hydrominérales avaient atteint l'apogée de leur vogue, dans notre région, au début du XXe siècle. Présentement, il n'en existe plus que deux en opération, soit celle de Radnor à St-Maurice, et celle de St-Justin.

B. Gaz naturel :

Vu l'important rôle qu'à exercé la paroisse d'Yamachiche, en matière de gaz naturel et du rang qu'elle détient, il n'est pas hors de propos de consacrer quelques pages de plus aux études historiques et géologiques de notre territoire.

Nous référant au Ministère des Richesses naturelles du Québec, M. Paul-P. Simard, chef du département, nous a communiqué un intéressant rapport, concernant la région gazifère d'Yamachiche. C'est dans ce contexte vraiment prometteur qu'il faut envisager notre potentiel énergétique présent et futur.

La présence de gaz naturel dans les Basses-Terres du St-Laurent est connu depuis longtemps comme le démontre l'extrait suivant du Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, par J. Obalski, pour l'année 1884 : « Dans la région avoisinant Trois-

Rivières, c'est-à-dire la partie sud des comtés de St-Maurice et Maskinongé, on a constaté, depuis que le pays est habité, des dégagements très considérables de gaz combustible. Les points où ils ont été reconnus, sont Pointe-du-Lac, Yamachiche, Louiseville, St-Barnabé, etc. Ce gaz a certainement une origine et on doit la trouver dans des dépôts pétrolifères, existant dans le sous-sol ».

Toutes les expériences tentées dans le passé sont très importantes et méritent une sérieuse considération. Dans ce contexte, il serait très désirable que des compagnies de forage continuent leurs travaux de prospection plus en profondeur avec chance de les voir couronnés par des découvertes qui auraient une grande importance économique pour notre localité, si l'on tombait sur quelque veine considérable de gaz ou de pétrole, comme il est permis de le supposer.

Les premiers travaux entrepris pour trouver du gaz naturel en quantité commerciale dans notre région furent entrepris en 1905 par la Canadian Gas and Oil Co. Ltd. En effet, cette année-là, la dite compagnie avait déjà foré à Yamachiche approximativement 15 puits atteignant jusqu'à 300 pieds de profondeur et avait rencontré dans quelques-uns de ces puits du gaz naturel en assez grande quantité pour pourvoir au chauffage et à l'éclairage des résidents d'Yamachiche. Le forage s'effectuait au moyen d'une tarière à câble et le tuyau de surface avait un diamètre de six pouces. Le gaz était généralement rencontré entre 225 pi. et 230 pi. de la surface, c'est-à-dire, dans le voisinage du roc solide. Les puits de production étaient tubés et rattachés à la ligne d'un gazoduc de transmission.

En 1906, la Canadian Gas and Oil Co. Ltd. possédait douze puits de gaz et pouvait disposer de 300 Mcf par jour. Elle avait de plus une ligne distributrice de 2 milles et d'un diamètre de 2", allant à St-Barnabé (Thomas Bournival); une ligne de 7.5 milles d'un diamètre de 3", allant à Yamachiche; une ligne de 9.5 milles de 4" de diamètre, allant à Louiseville; une ligne de 13 milles par 8" de diamètre, qui se rendait à Trois-Rivières. Le prix du gaz, vendu aux résidents, devait être de vingt sous par Mcf pour les bâtisses publiques, de vingt-cinq sous pour les manufacturiers, et trente sous pour les particuliers.

En 1908, la compagnie Canadian Gas and Oil fut forcée de suspendre ses travaux, parce que le débit de gaz dans les puits producteurs avait trop diminué. Cette même année, la Quebec Fuel Co. commença à forer un puits près d'Yamachiche, sur la propriété de M. Napoléon Bellemare. Il fut abandonné en 1909, à une profondeur de 3060', où seulement de petites venues de gaz ont été rapportées. Entre les années 1914 et 1916, deux puits ont été creusés par la Canadian Natural Gas Co., dans la région de St-Barnabé (Pont des Dalles) à des profondeurs de 2508 pi. et 3455 pi. Une petite venue de gaz dans chacun de ces puits a été rencontrée à 1600', accompagné d'eau salée.

Le 5 novembre 1955, M. Joseph Auger, de Pointe-du-Lac, rencontra une importante venue de gaz à 200' de profondeur dans un puits qu'il avait commencé à forer à la masse, en 1948. Le débit du gaz venant d'un tuyau de 2" de diamètre a été de 92 livres au pouce carré. Ce puits est encore en opération et sert de combustible aux motels de M. Auger.

En 1956, la Canso Naturel Gas Co., a creusé six puits, dont trois dans la région d'Yamachiche, chez M. Maurice Pellerin, lot 702, M. Jean-Paul Géliras, lot 471 et, en 1957, M. Jos. Emile Ville-mure, lot 698, où de faibles venues de gaz ont été observées dans presque chaque puits. Il est intéressant de noter qu'en 1960, les Frères de l'Instruction Chrétienne de Pointe-du-Lac, alors qu'ils faisaient un forage pour un puits artésien pour obtenir de l'eau douce à leur camp d'été, ont aussi rencontré du gaz et de l'eau salée dans une zone de sable située à 75' de la surface. Enfin, en 1960, les Pères de la Fraternité Sacerdotale, également de Pointe-du-Lac, entreprirent également de forer un puits, duquel jaillit une très grande quantité de gaz à une profondeur de 239' et le lendemain, le puits devenait hors de contrôle. On dut alors l'obstruer par l'intermédiaire de l'Imperial Oil Ltd.

En terminant cet exposé historique, nous produisons la liste des propriétaires de puits d'Yamachiche que publiait, en 1929, le Service des Mines de Québec, et qui ne s'évalue qu'à trente noms, alors que nous pourrions la compléter par des dizaines d'autres. D'après le rapport de cette année, les puits les plus importants, qui figurent sur le plan cadastral de cette paroisse, sont les suivants :

- 1 — HENRI LACERTE : lot 849, gaz à 180', chauffage et éclairage.
- 2 — ORIGENE BELLEMARE : lot 844, éclairage.
- 3 — EPHREM BERGERON : lot 565, eau et gaz, éclairage.
- 4 — NAPOLEON BELLEMARE : lot 847, puits profond à 3060', éclairage et chauffage.
- 5 — AGAPIT BELLEMARE : lot 846, peu profond, éclairage.
- 6 — AVILA DESCOTEAUX : lot 813, 200', éclairage-chauffage.
- 7 — ROMEO ISABELLE : lot 465, puits Ricard, foré par la compagnie.
- 8 — NELSON LAVERGNE : lot 453, très productif.
- 9 — LEON CARBONNEAU : lot 706, puits à 1500', foré par la compagnie.
- 10 — JOSEPH SAMSON : lot 450, 290', creusé par la compagnie.
- 11 — RAOUL HOULE : lot 467, l'analyse a été faite, éclairage.
- 12 — HERVE GARCEAU : lot 468, 280', très productif, éclairage-chauffage.
- 13 — ALPHONSE BOURASSA : lot 459, éclairage-chauffage.
- 14 — ARTHUR FERRON : lot 460, à 160', éclairage-chauffage.
- 15 — ALBIN MILOT : not 1095, à 375', éclairage-chauffage.
- 16 — LUCIEN MILOT : lot 822, à 300', éclairage-chauffage.
- 17 — THOMAS TRAHAN : lot 1102, éclairage-chauffage.
- 18 — JOSAPHAT TRAHAN : lot 1105, éclairage.
- 19 — EDMOND TRAHAN : lot 1110, éclairage.
- 20 — CLOVIS HEROUX : lot 1112, a fourni du gaz à la compagnie.

- 21 — RODOLPHE TRAHAN : lot 1122, chauffage.
- 22 — ODILON BELLEMARE : lot 1047, éclairage.
- 23 — DONAT LAMY : lot 1046, éclairage.
- 24 — PHIDYME BELLEMARE : lot 1044, éclairage.
- 25 — FERNAND GELINAS : lot 1042, éclairage.
- 26 — ROMUALD GELINAS : lot 1033, éclairage.
- 27 — OMER MILOT : 1053, éclairage.
- 28 — CHARLES MILOT : lot 835, éclairage.
- 29 — HENRI GIRARDIN : lot 559, à 280', éclairage.
- 30 — AMEEDÉ LESIEUR : lot 272, chauffage, encore en activité.

(Note : ici, l'abréviation de (') désigne le pied, mesure de longueur).

La paroisse d'Yamachiche, étant considérée comme le centre de la production, pourrait donner du gaz en quantité suffisante pour approvisionner une résidence, au point de vue éclairage et chauffage. En conséquence, il suffit que les puits atteignent une profondeur passable dans le diluvium (alluvion) pour donner un débit régulier presque indéfiniment. Mais la véritable cause de l'abandon de l'usage du gaz, depuis 1940, est due à l'avènement de l'électrification rurale dont le service présente peu de risques.

L'utilisation du gaz naturel est un facteur d'économie et les expériences tentées par M. Florido Ferron, en 1950, nous en fournissent un témoignage probant.

En fait, lorsque M. Ferron décida de se lancer dans l'industrie avicole, il résolut de faire usage du gaz naturel, comme combustible gratuit, pour le chauffage de toutes ses éleveuses d'oiseaux de basse-cour, voire même de sa salle d'incubation. Cet homme, d'une ingéniosité remarquable, réussit même à l'appliquer au pouvoir moteur d'un ancien engin stationnaire à essence. Mais, nous devons dire qu'il fut aidé dans ce travail par M. Jos-H. Gélinas, dont les talents en mécanique se sont surtout exercés à l'emploi de la Canadian Marconi Co.

Cette installation, qui fit alors l'admiration d'experts en mécanique, est un modèle d'ingéniosité et d'application du gaz naturel. Elle nous révèle également que le gaz naturel constitue un potentiel énergétique en réserve.

Moulins hydrauliques

Asulita rhycoloultana

CHAPITRE XXVI

MOULINS HYDRAULIQUES

« La coquette rivière Yamachiche qui, dès les premiers temps de la colonie coulait dans un lit profondément encaissé et dont le cours impétueux par la grande inclinaison du fond où elle roulait ses eaux, avait toujours été considérée par les Ingénieurs royaux d'alors, comme susceptible de devenir une excellente source d'énergie. Dès les premières années de la fondation d'Yamachiche, c'est sur ses bords que les seigneurs « Lesieur » bâtirent leur moulin banal, non loin de la première église ». (Extrait de l'Echo de St-Justin, sous la plume de Charles Drisard).

MOULIN BANAL « LESIEUR »

On réalise aujourd'hui, avec le recul du temps, que c'est l'absence de documents qui nous empêche d'être objectifs sur l'existence de ce moulin et de préciser la date de son établissement. Les deux paroisses voisines, Pointe-du-Lac et Louiseville, ne peuvent non plus se prononcer positivement sur cette question: à Pointe-du-Lac, le premier moulin aurait été érigé par le seigneur G. de Tonnancour vers 1721, tandis que celui de Louiseville (Rivière-du-Loup) l'aurait été après 1927 sous la gouverne des Ursulines. A Yamachiche, il est plausible de croire que les propriétaires de la seigneurie de Grosbois-Est firent construire leur moulin banal vers la même période, alors que le nombre de leurs censitaires n'était pas inférieur à celui des paroisses précitées. Vraisemblablement, le moulin des seigneurs Lesieur aurait été établi sur la terre qu'occupait en 1723, Julien Rivard, sur la rive gauche de la Grande-Rivière. Ce résident avait alors pour voisins les frères Augustin et Jean-Baptiste Lesieur. (Cf. Les Bases de l'histoire d'Yamachiche, p. 118).

Si l'on s'en tient aux statistiques établies en 1723 sous l'Intendant Bégon, il n'y avait à Yamachiche que vingt familles représentant une population d'environ cent âmes avec cent quatre-vingt-dix-sept arpents de terre en culture. Ces chiffres du premier recensement sont ceux de cette époque où les premiers-nés de la paroisse commençaient à s'établir sur des terres. Mais d'après le recensement de 1763, la population d'Yamachiche s'évaluait à six cent trente-six habitants et elle se trouvait supérieure à celle de Louiseville.

Comme tant d'autres moulins érigés au début du XVIII^e siècle, les seigneurs Lesieur se sont certainement prévalus de leurs droits et obligations envers l'autorité supérieure et bénéficièrent de l'heureux privilège d'installer à proximité de leur domaine un moulin banal (communautaire), qui leur permit de s'assurer leur

principal revenu : celui de percevoir un quatorzième minot de grain pour droit de mouture. Ainsi que la plupart des seigneurs canadiens, les MM. Lesieur, qui sont à juste titre considérés les fondateurs de cette paroisse, ont sûrement satisfait aux besoins pressants d'une population essentiellement agricole.

Nous présumons que c'est Pierre Duchesne, fils du co-seigneur Julien Lesieur-Duchesne, qui exploitait ledit moulin au cours des deux dernières décennies, jusqu'à sa destruction vers 1760. Ce moulin, ayant été maintes fois à la merci des grandes débâcles du printemps, ne fut pas rebâti. Ainsi que nous le verrons ci-après, Sieur Pierre Duchesne céda par contrat en 1761, l'emplacement du vieux moulin et son droit d'exploitation à François Duhaime, meunier, originaire de Rivière-du-Loup.

LA TRISTE HISTOIRE DU MOULIN DUHAIME (1761 - 1785)

François Lemaitre-Duhaime, né le 13 novembre 1734 à la Rivière-du-Loup, était le fils de François Lemaitre-Duhaime et de Charlotte Guinard. En 1763, il épousait Catherine Gerbeau; il décéda en 1800.

A la suite de nombreuses entreprises financières, François Lemaitre-Duhaime, fils, acquit une certaine aisance dans le commerce et les transactions seigneuriales, entre autres, Gatineau et Dumontier. En rendant foi et hommage à sa majesté pour ses fiefs, il se dit résidant à Yamachiche en 1781. D'après la tradition, on le surnommait le « grand Duhaime », à cause de ses six pieds de taille. Il fut un homme entreprenant : un grand brasseur d'affaires qui ne craignait pas les procès; il semble avoir joui d'une véritable influence auprès de tous ceux qui l'ont connu.

En 1761, après la démolition du « Moulin Lesieur », François Duhaime achetait du seigneur Pierre Lesieur dit Duchesne de Yamachiche, le droit de construire un moulin à farine et une pointe de terrain, bornée en partie par la rivière et désignée actuellement par le lot 534, entre les propriétés de MM. Amédée Lesieur et Maurice Proulx. On en retrace, encore de nos jours, les néfastes conséquences à l'aspect du marais boueux qui rappelle le passage de la rivière en cet endroit et l'existence de l'ancien moulin, à quelques centaines de pieds en aval.

Cet acte fut passé le 2 décembre 1761 et ratifié en 1771, après avoir rempli toutes les formalités de transaction; il en acquérait l'entière possession, tous les droits du seigneur Duchesne, concernant ce moulin banal, ainsi que l'extrait de l'acte suivant en fait **foi** :

« Pardevant le notaire royal de la ville et gouvernement des Trois-Rivières, y résidant soussigné et témoin ci-après nommé, fut présent le sieur Pierre Lesieur dit Duchesne, seigneur en partie du fief Yamachiche y demeurant, lequel a volontairement reconnu et confessé par les présentes avoir fait cession, délaissement et transport, et promet garantir de tous troubles et empêchements quelconques au sieur François Lemaitre-Duhaime, marchand, résidant à la Rivière-du-Loup, à ce présent et acceptant, c'est à savoir : tous les droits et prétentions qu'il pouvait avoir et prétendre en sa

qualité de seigneur en partie pour la construction d'un moulin à farine dans la seigneurie du dit Yabmachiche dans des dits droits en rien réserver ny retenir; cette cession, délaissement et transport ainsi faites aux charges, clauses et conditions suivantes savoir; le dit sieur Duhaime promet et s'oblige faire construire un moulin à farine sur la Grande-Rivière d'Yabmachiche d'huy en trois ans pour tout délai, qu'il jouira des fruits, profits et revenus du dit moulin, sa vie durant seulement, après lequel temps le dit moulin sera et appartiendra de plein droit et en toute propriété au dit seigneur cédant, en outre que le dit sieur Duhaime promet et s'oblige bailler et payer au dit seigneur quatre minots de bled froment de rente pour chaque année tant et si longuement qu'il sera possesseur et détempteur du dit moulin et encore que le dit sieur Duhaime ne pourra vendre, engager ny hypothéquer le dit moulin sans le consentement du dit cédant, expresses conventions, le cas au contraire le dit moulin retournera de plein droit au dit sieur sans être tenu à aucun dédommagement. Item cedde, délaisse et transporte le dit sieur Duchesne au dit sieur Duhaime ce acceptant, et ce pour la construction du dit moulin, une pointe de terre située au sud-est du grand pont de la dite rivière d'Yabmachiche d'environ trois arpents en superficie sans en rien réserver ny retenir pour et moyennant la somme de quatre cents livres payables en quatre années, monnaie ayant cours et dont le premier paiement se fera d'huy en deux ans que l'on comptera mil sept cent soixante-trois (1763) et ainsi continuer jusqu'au parfait paiement, avec cette convention que si le dit Duhaime ne peut construire le moulin sur la dite pointe, le dit sieur cédant la reprendra encore qu'elle lui aurait été payée. Et autres conventions expresses, si le dit sieur Duhaime ne fait construire le dit moulin d'huy en trois ans ainsi que dit ci-dessus, la présente cession sera nulle et comme non faite et paiera au dit sieur pour dommages et intérêts la quantité de quatre minots de bled froment par chaque année et ce pendant l'espace de vingt-six années consécutives et sans interruption; et en outre se réserve le dit sieur Duchesne, le droit de préférence et faire moudre les grains pour la subsistance de sa famille, pour lui et ses hoirs et ce après le dit sieur preneur.

(Signé) François Lemaître-Duhaime,
Pierre Duchesne, Mre Pillard, N.P. »

Le pouvoir moteur de ce moulin à farine était fourni par les eaux de la rivière au moyen d'une digue construite à grand frais et d'une écluse à travers laquelle l'eau s'échappait, actionnant la roue à aubes. Celle-ci, fixée à son arbre de couche, aux alluchons de bois, mettait en mouvement toutes les roues d'engrenage, les larges courroies, les meules de pierre. Les deux moulages transformaient en farine les céréales d'une centaine de fermiers de cette époque, alors que la population de Machiche ne comptait guère plus de 600 âmes. Trente années plus tard, avec l'apport de deux contingents d'Acadiens et de Loyalistes, et autres, elle avait presque triplé.

Une ère de progrès se fit considérablement sentir à Yamachiche, depuis l'avènement de la guerre de l'Indépendance, jusqu'à la fin de l'établissement des 442 Loyalistes, au sein de notre population. Le seigneur Conrad Gagy, à l'apogée de la gloire, jouissait d'un immense prestige auprès du gouverneur Haldimand, C'est

également à cette époque qu'on signale la présence de deux éminents entrepreneurs forestiers, qui ambitionnent d'exploiter les fameux pins de la région de Caxton par la voie d'eau de la rivière du grand Machiche Ainsi, (d'après B. Sulte, les Forges Saint-Maurice, p. 174) on nous parle d'un rapport du capitaine Twiss, où il est question d'un dénommé Zachary Macaulay, commerçant de bois, qui s'engage à fournir le bois nécessaire aux fortifications de l'armée britannique. Conjointement, en nous référant à « Haldimand Papers, B. 62, p. 409 », nous remarquons que le capitaine « William Twiss » reçoit l'ordre du gouverneur, de retourner à Yamachiche pour aider le seigneur Guky à décider du choix d'un moulin à scie, pour convertir en planches les billots de Macaulay pour le compte du Capitaine Twiss.

C'est ici que François Lemaître-Duhaime apparaît de nouveau dans le contexte historique de la dite « triste histoire du Moulin Duhaime ». Disons d'abord, que ce meunier d'Yamachiche eut aussi des démêlés, relatifs à un autre moulin, avec les Ursulines de la Rivière-du-Loup; il plaida contre elles et finalement, le tout se termina par une transaction. A Yamachiche, le moulin Duhaime fut aussi l'objet de démêlés lourds de conséquences.

Vers 1775, le gouvernement ayant besoin de bois de construction, passa une entente entre François Duhaime d'une part et le Capitaine Twiss d'autre part. Par un bail à terme de dix années, le propriétaire acceptait, moyennant un prix convenu, la conversion de sa meunerie en une scierie et l'aménagement d'une canalisation à la digue pour permettre, au besoin, le passage libre des billots équarris à la hache. Les entrepreneurs qui s'étaient engagés au terme de leur convention, à remettre l'établissement « Duhaime » en bon état de service, quittèrent les lieux sans réparer les dégâts. Ils ignoraient sans doute que François Duhaime n'était pas homme à accepter facilement un délit aussi illicite. Sa contestation donna matière à un retentissant procès.

« En 1783, lorsqu'il s'agit d'établir la loi de l'Habeas corpus et le jury pour certaines causes purement civiles, M. Conrad Guky, seigneur de Grosbois-Ouest, franchit un espace considérable pour aller donner son vote en faveur de cette mesure. Il ne prévoyait pas alors qu'il serait deux ans plus tard victime de cette institution. Le gouvernement ayant besoin de bois pour la construction de casernes et autres, le capitaine Twiss et Zachary Cacauly s'engagèrent à en descendre une grande quantité par la rivière Yamachiche. Mais la digue construite au moulin Duhaime empêchait la descente du bois. Conrad Guky s'étant transporté sur les lieux, engagea le propriétaire à participer à cette exploitation forestière, par la conversion de billots en planches. Le capitaine Twiss quitta le pays sans payer aucun dommage; mais Conrad Guky resta et il fut actionné. Ayant nommé un jury pour juger cette cause, il fut trouvé coupable de s'être impliqué dans la location du moulin et on le chargea de payer les dommages et les frais qui s'élevèrent à 7050 livres, Conrad Guky reçut la sentence de l'hon. Juge John Fraser, sans aucune réplique; il revint à son manoir et s'enferma dans sa chambre, où on le trouva sans vie, appuyé sur le bras de son fauteuil ». A deux reprises, les exécuteurs testamentaires tentèrent de réformer ce jugement, mais le verdict de l'hon. Juge L. Mabane de la Cour Suprême de Londres, a maintenu la même sentence; (Extrait des Archives publiques d'Ottawa, Cf: 74-15615/7757).

Le moulin Duhaime, qui avait commencé ses opérations en 1763 en vue de la fabrication de la farine, fut aussi incidemment aménagé d'une scierie de 1775 à 1785. Douze années plus tard, soit en 1797, il était la propriété de John Darvison, dont l'emplacement se trouvait sur la terre défrichée vers 1723, par Julien Rivard.

MOULIN GUGY

Le seigneur Lambert Boucher et son successeur Louis Boucher, sur le fief de Grand-Pré et de Grosbois-Ouest, n'ont pas eu de résidences seigneuriales, avant l'acquisition des dits fiefs par sieur Conrad Guky le 15 mai 1764. C'est à cette époque que ce dernier vint s'établir à Yamachiche après y avoir construit son manoir. Cette résidence seigneuriale était située à l'endroit appelé encore aujourd'hui « le Domaine », en arrière de la maison occupée par M. Gérard Bergeron, ancienne propriété de la famille Godfroy Allary, lot 565, du cadastre officiel de 1875. Avant l'arrivée du nouveau seigneur d'origine hollandaise, il n'y avait pas eu de manoir ni de moulin banal, à l'usage des censitaires de la dite Seigneurie, « Moulin banal » : ce dernier mot « banal » n'avait pas du tout le sens qu'on lui donne aujourd'hui, car le moulin banal était celui qu'on considérait comme communautaire; c'était à celui-là et pas à d'autres que les fermiers devaient faire moudre leur grain.

Le Domaine seigneurial était situé à l'est de la Petite-Rivière, lot 566; à l'ouest, se trouvait la terre des Bellemare, occupée aujourd'hui par M. Joseph-Origène Bellemare. Lorsque son manoir fut construit, il regretta ne pas avoir annexé à son domaine une lisière de terrain appartenant à la famille Bellemare. En homme d'affaires avisé, Conrad Guky désirait se porter acquéreur du dit terrain à peu de frais. Après une révision complète des actes de successions antérieures, il réclama des Bellemare la dite pointe de terre. Un acte du notaire LeRoi des Trois-Rivières, en date du 13 novembre 1772, nous dit comment il en fit l'acquisition. Cette terre avait été habitée par la même famille depuis soixante-dix ans, lorsqu'il eut recours à un arpenteur afin de prouver, à son propre avantage, que la dite famille Bellemare était en possession d'un superflu de terrain, lequel devait retourner de droit au seigneur réclamant. En définitive, cette pointe de terre ne lui avait coûté que les honoraires de l'arpenteur et du notaire. Dans cet acte, il est expressément convenu que le sieur Guky aura la liberté de passer en voiture dans un chemin qui sera fourni par les dits héritiers Bellemare. Par cette acquisition, le nouveau seigneur projetait la construction d'un moulin banal, dont le site sera plus accessible à ses censitaires de Grosbois-Ouest.

A notre époque, plusieurs témoignages prouvent l'authenticité de l'existence d'un moulin banal, qui aurait fonctionné probablement de 1773 à 1820. Comme attestation, signalons la tradition et les vestiges d'une époque bicentenaire. Les propriétaires actuels de ces lieux, MM. Gérard Bergeron et Joseph-O. Bellemare y ont découvert, en présence de M. Roland Girardin, des tonnes de pierres provenant de l'ancienne chaussée et en 1973 les contracteurs de l'autoroute « 40 », en creusant en vue d'un redressement du lit de la rivière, y ont découvert le boisage d'un canal profondément enfoui dans le sol, dont la direction obliquait vers la propriété de M. Donat Pellerin, lot 853. Comme autre témoignage probant,

nous avons remarqué dans le Journal des opérations de l'Armée américaine en 1776, que l'on fait mention de la présence d'un Peter Baker, meunier au moulin du seigneur Conrad Guky : « Le Seigneur de Grosbois ayant chassé son meunier, celui-ci vint demander conseil au capitaine de la milice... »

Pour plus de précision sur la situation de ce moulin, disons qu'il était construit sur la rive droite de la Petite-Rivière, vis-à-vis la grange-étable de M. Gérard Bergeron. Cette digue et son canal faisaient partie du lot 849. L'écluse de la chaussée ouvrait sur le canal et son pouvoir d'eau actionnait la roue à aubes et les moulages.

Ainsi se termine l'histoire inédite du seul moulin à farine qui ait existé sur la Petite-Rivière d'Yamachiche.

MOULIN ST-LOUIS

Nous essaierons de faire revivre dans notre mémoire les épisodes historiques du premier moulin à scie qui ait existé à Yamachiche. En dépit d'une excellente coopération de la part des paroissiens, les renseignements obtenus resteront toujours incomplets, faute de documents probants. Néanmoins, nous y suppléons par d'autres faits historiques glanés ici et là.

En nous référant à certains auteurs qui ont écrit au sujet des moulins, nous sommes fort surpris de constater la quasi inexistence des moulins à scie motorisés dans notre région, avant 1825. La réponse à cette intrigante question nous la trouvons d'abord dans le récit historique de la construction de la première église de St-Barnabé-Nord par l'abbé Raoul Lamy, où nous apprenons le procédé de nos ancêtres pour le sciage en long : « L'instrument dont se servaient les scieurs de long consistait en une longue scie manuelle à quatre poignées, à dents recourbées, de sorte que le trait de la scie ne portait qu'en descendant. Pour exécuter ce travail, il fallait deux hommes; la pièce à scier était placée sur des tréteaux élevés d'environ six pieds; l'un de ces hommes monté sur les tréteaux se tenait debout sur la pièce en bois, remontait la scie et la dirigeait pendant que l'associé placé au-dessous, descendait le trait de scie ». Pour ce genre de sciage, on utilisait des billots de pin jaune, bois tendre et durable. Aujourd'hui, à l'occasion de la démolition d'une ancienne maison, nous pouvons nous rendre compte de l'étrange manière dont elles étaient construites : pièce sur pièce et en queue d'aronde. Tout le bois que requérait une construction était façonné sur place, à la grande hache, à la scie de long et à l'herminette. Ces laborieuses habitudes, qu'avaient nos pères de débiter ainsi le bois, ne les rendaient pas plus malheureux; elles faisaient partie de leurs coutumes.

Mgr N. Caron nous permettra sans doute d'emprunter à son histoire d'Yamachiche quelques faits notoires des tout premiers débuts du Moulin St-Louis. En 1831, Augustin St-Louis s'associa à Benjamin Dumoulin, co-seigneur, en vue de la construction d'un moulin à scie et à farine combiné. Le pouvoir moteur était fourni par les eaux de la Grande-Rivière au moyen d'un canal et d'une chaussée construits à grands frais. Situé au Canton, lot 525, le moulin St-Louis, de considérables proportions, était une solide construction en pierre à deux étages dont le premier servait à

l'outillage des deux scies de long, et le deuxième aux moulages à grain. Pour faciliter l'accès aux voitures chargées de sacs de grain d'atteindre ce dernier étage, une large montée de terrassement y avait été établie. Ce bâtiment dont la nécessité se faisait grandement sentir au début de ce siècle, fut accueilli favorablement de tous les résidents et acquit tôt une grande renommée.

Mais pour de plus amples renseignements à caractère biographique, nous produisons certains détails relatifs à l'identification de ces personnages, co-propriétaires du moulin, désigné plus tard du nom de « Moulin St-Louis ». Pierre-Benjamin Dumoulin, co-seigneur, fils de François Dumoulin, était le frère aîné de Messire Sévère-Nicolas Dumoulin, prêtre, ancien curé d'Yamachiche. Quant à Augustin St-Louis, neveu du major Antoine St-Louis, il était également co-seigneur par succession. « Il restait encore la famille Duchesne pour représenter les anciens propriétaires Lesieur, mais Paul L.-Duchesne étant mort sans enfants, sa veuve Françoise Bélair, (tante de Mgr N. Caron, ptre) vendit en 1929, ce qu'elle possédait de la seigneurie à Benjamin Dumoulin et à Antoine St-Louis, capitaine ».

Nous avons constaté que nos ancêtres n'eurent pas trop à se plaindre au cours du premier siècle de colonisation, de l'absence de moulin à scie; ils nous paraissent parfaitement adaptés à la scie-de-long manuelle; procédé presque aussi efficace que la scie à lame motorisée qui existait depuis des siècles. Cet antique genre de moulin à scies combinées fut implanté sur nos rives, par MM. Dumoulin et St-Louis en 1831. Pour une meilleure compréhension de leur fonctionnement, nous reproduisons ici un extrait de la description technique que nous avons tiré de « Mauricie d'Autrefois » par Thomas Boucher que voici :

« Les scies n'étaient pas des scies rondes ni des scies à rubans, car elles ne furent inventées que vers 1850, mais de légendaires scies-de-long comme on en employait depuis des siècles, avec cette différence qu'elles n'étaient pas mises en mouvement à force de bras mais au moyen de bielles actionnées par des turbines. Les bielles imprimaient aux scies le mouvement de va-et-vient qui les faisait mordre dans la pièce à débiter 50 ou 60 fois à la minute. L'on arrivait ainsi à faire un trait dans le billot de 13 pieds en l'espace de 7 ou 8 minutes. Les arbres de couche (shaft) étaient fabriqués aux Forges St-Maurice, en fer battu, carré, tournés seulement à l'endroit des coussinets. Dans les gros moulins à scie, il est évident que pour scier des milliers de billots par année et davantage avec des machines de ce genre, il en fallait un grand nombre. Il y avait des scies conjuguées en groupe de 6, même de 10, opérant simultanément sur la même pièce de bois. Ces nombreuses scies en opération faisaient trépider les bâtisses comme un tremblement de terre. Et le bruit qu'elles faisaient était une série de lents « crouches », comme en auraient produits de gigantesques rongeurs ».

Nos deux rivières qui arrosent nos fertiles campagnes et dont les eaux vont se perdre dans le lac St-Pierre causent parfois beaucoup de dégâts. D'aucuns prétendent que l'eau des rivières filtrant à travers l'épaisse couche alluvionnaire, se fraye un chemin en provoquant des éboulis désastreux. La plupart de nos moulins hydrauliques en furent grandement affectés, souvent ruinés. Que

de fois lors de la crue des eaux, les digues furent emportées; il fallait alors tout recommencer. C'est en prévention de ces regrettables catastrophes que Augustin St-Louis fit creuser un canal de cinq arpents de longueur en vue de la régularisation du débit de la rivière. Ces travaux de canalisation furent la cause du détournement du lit de ce cours d'eau et de l'isolement de la pointe de rivière, lot 296, ayant pris la forme d'une île. Dans la suite, l'ancien lit de rivière se comblera naturellement, lequel peut être retracé, là où se situe actuellement la grange-étable de M. Adélarde Bellemare. En tout cas, c'est ce canal qui donna lieu à un retentissant procès en 1841. Les tribunaux furent saisis de l'affaire et rendirent une sentence favorable au Moulin St-Louis.

D'après les renseignements que nous possédons, Augustin St-Louis aurait régi son moulin jusqu'à son décès en 1860, âgé de 64 ans. Entre temps, nous relevons les noms de Jean-Bte Boisvert, père de Joseph Boisvert dit Poulet Boisvert, de Joseph Desaulniers dit Carapet et de G.-Horace Proulx, cités comme employés du moulin.

Mais vers 1860, Zéphirin Gélinas, frère d'Emmanuel, entre en possession du Moulin St-Louis et maintient à son emploi G.-Horace Proulx, meunier. Ce dernier était le neveu du Major Antoine St-Louis. Lors de l'érection du cadastre de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche en 1875, le nom de Zéphirin Gélinas figure sous le titre de propriétaire et celui de G.-Horace Proulx sous celui de meunier. Disons en passant que M. G.-Horace Proulx marié à Eliza Desaulniers, aurait demeuré d'abord en face du moulin, propriété de M. Hector Gélinas, avant de prendre possession de la belle ferme seigneuriale des Lesieur-Duchesne, par l'intermédiaire de Vve J.-Bte Charland, décédée en 1873, dernière seigneuresse, (fille du Major St-Louis).

Dans le journal « Le Constitutionnel », en date du 14 juin 1875, nous notons que la compagnie « Beaver Lumber » fait l'acquisition du Moulin St-Louis, en même temps qu'elle effectue la gigantesque entreprise du Moulin à vapeur Taylor. C'est à ce moment que Joseph Bernard entre en scène comme administrateur du Moulin St-Louis. Ce dernier, marié à Honorine Camirand, n'en prendra possession personnellement qu'en 1892, lors de la dissolution de la « Cie Beaver Lumber ». Il l'exploitera non sans difficultés, en raison des fréquentes inondations qui endommageaient le barrage.

Les seuls souvenirs que notre localité conserve de cette nombreuse famille, en raison de leur bref séjour à Yamachiche, se trouvent principalement dans les registres de la paroisse. En effet, ils font mention d'un acte de baptême et de trois mariages, entre autres, de MM. Isaïe Gendron et de Phllias-Ant. Desaulniers, mariés tous deux à des demoiselles J. Bernard.

En 1904, victime une dernière fois des méfaits de la rivière, Joseph Bernard résolut d'abandonner son entreprise vieille de trente ans, sous son administration; il la vendit à un nommé Arthur Chicoine. Le nouveau propriétaire, marié à Philomène Perrault, conscient de la difficulté à maintenir en place une digue, s'ingénia à démolir la bâtisse de pierre en vue d'utiliser les matériaux aux fins d'un nouveau barrage en maçonnerie; il reconstruisit le moulin en charpente de bois. Les vieux du Canton se rappellent l'avoir

vu là où se trouve aujourd'hui la grange de M. Yvan Plante. Disons, en passant, que M. Chicoine était l'oncle de cet autre Arthur Chicoine, célibataire, fils d'Alexis, également meunier, qui est décédé en 1967.

La nouvelle chaussée tint le coup une bonne dizaine d'années, mais voilà qu'en 1913, elle céda à son tour. Sans se décourager, M. Chicoine décida de remplacer la force motrice hydraulique par un moteur à essence. Il mit ainsi fin aux difficultés du passé. Malgré tout, pour des motifs que nous ignorons, M. Chicoine vendit le moulin et ses mécanismes à un nommé J. Bourque, qui l'abandonna bientôt, soit en 1916. Ici prend fin la longue existence du mémorable moulin St-Louis, qui a néanmoins joué un rôle intéressant dans le contexte historique de la paroisse d'Yamachiche.

Nous terminons notre récit sur une note plus triste encore, lous le boisseau, on signale que Antoine Gadioux dit St-Louis chent indirectement à l'exploitation de ce moulin. En fait, nous avons relevé, soit des journaux du temps, soit des registres paroissiaux, cinq noyades, victimes de l'étang profond du barrage.

MOULIN DES DELISLE

En 1820, alors que le blé était rare et qu'il se vendait trois (louis) le boisseau, on signale que Antoine Gadioux dit St-Louis entreprend la construction d'un moulin à farine sur la Grande-Rivière, dont le site est désigné par le lot 308 du cadastre officiel. Antoine St-Louis, fils du capitaine Antoine St-Louis, né le 3 octobre 1790, était marié à Angèle Lesieur.

Le moulin qu'il fit construire, sur la rive gauche de la dite rivière, prendra une véritable expansion un demi-siècle plus tard, soit vers 1870. Effectivement, c'est à cette époque que les moulages furent remplacées uniquement par des mécanismes à carder et à tisser la laine. A la suite de cette transformation, ce moulin, désigné jusque-là du nom de « Moulin Rouge » deviendra le moulin, appelé « des Delisle ». Ainsi, identifié, le Moulin Rouge possède aussi sa part d'histoire, après avoir fonctionné pendant cinquante ans sous l'administration de trois propriétaires successifs : MM. Antoine St-Louis, Joseph Panneton et John McDougall. Du moulin Antoine St-Louis, la curiosité de l'annaliste glane peu de faits notoires. Nous apprenons que le premier meunier portait le nom de Christian Baker et que le propriétaire fit construire un pont afin de promouvoir sa clientèle et s'assurer de meilleurs revenus.

Vers 1832, Joseph Panneton, un résident de la Petite-Rivière, marié à Antoinette Riv.-Loranger, fait l'acquisition du Moulin Rouge et d'un droit de passage, de la Grande-Rivière à sa terre, qui est située en ligne directe avec le dit moulin, sur le lot 588 du cadastre de 1878. Ce nouveau propriétaire, bénéficiaire du dit droit de passage, sur les lots 506, 509, 512, établit aussitôt un chemin privé le long de sa terre, pour relier les rangs de la Grande-Rivière à ceux de la Petite-Rivière, permettant ainsi l'accès d'un plus grand nombre de clients à son moulin. Cette route, désignée dès lors du nom du donateur, deviendra par la suite une voie publique verbalisée, en 1870, sous le nom de « Route à Panneton ». M. J. Panneton était le père, entre autres, de Mesdames Célestin Milot, Pierre Pellerin et le grand-père de M. Onésime Panneton. Sous l'administration de M. Panneton, le Moulin Rouge rappelle

de rares souvenirs. Seul le tracé de la Route-à-Panneton en perpétuera la mémoire. En 1846, l'année suivante du décès de ce dernier, le moulin passa aux mains de John McDougall, personnalité bien connue de la région de Trois-Rivières, des Vieilles Forges et d'Yamachiche. D'après B. Sulte, McDougall fut propriétaire de limites forestières, dans Caxton, en plus du Moulin Rouge.

Le dit « Moulin Rouge » fut rebâti par McDougall puis vendu, en 1869 à une compagnie formée par : Charles Lajoie, G.-A. Gouin, P.-O. Désilets et James Shortis. Comme on le constate dans le Journal des Trois-Rivières, le 23 mai 1870, Charles Lajoie fait connaître un projet-rêve qui échoue : « On nous annonce de M. Lajoie, autrefois député du comté de St-Maurice, la conversion du moulin à farine, connu sous le nom de Moulin Rouge, en manufacture de papiers et de cartons. Un inspecteur doit visiter les lieux et si son rapport est favorable, des actions seront lancées. On croit que l'entreprise est des plus faciles et qu'elle donnerait beaucoup d'activité à la paroisse d'Yamachiche. Puisse-t-elle réussir ! » Mais voilà qu'en 1871, la même compagnie s'aventure dans une nouvelle entreprise, comme le démontre l'article paru dans le même Journal des Trois-Rivières, le 22 janvier 1872 : « Les actionnaires de la manufacture de laine de Yamachiche se sont réunis pour examiner l'état des affaires de la compagnie et procéder à l'élection de nouveaux directeurs. Résultat : les mêmes directeurs ont été réélus : M. G.-A. Gouin, Charles Lajoie, Sévère Rivard, James Shortis, sous la présidence de l'Hon. M. Gédéon Mailhot. C'est donc sous l'administration de cette compagnie qu'on remplaça les moulages du Moulin Rouge, par un moulin à cardes qui périclita, après cinq années d'opérations. C'est aussi au cours de cette période que la dite compagnie reconstruisit la chaussée et le canal, en vue d'actionner la machinerie du moulin au moyen d'une turbine d'acier hydraulique. Le moulin en question était bâti le long de la route Québec-Montréal, à un endroit où la différence de niveau entre deux points distants seulement de cinq à six cents pieds, était naturellement de plus de quatre pieds. La chaussée établie en ce lieu pouvait donner dans les eaux moyennes une tête d'eau de près de dix pieds.

En nous référant à la plume de J. Peache, auteur d'un excellent travail, concernant la présente publication historique, nous reproduisons ce qui suit : « C'est là que vers 1874, Monsieur Augustin Delisle vint à son tour, installer un moulin à carder et à filer la laine auquel, quelques années plus tard, il ajoutait les machineries requises pour tisser les draps, les couvertes et les étoffes en laine ».

Qui ne se rappelle la bonne figure aux yeux vigilants qu'on apercevait toujours dans la même croisée quand on passait en voiture, allant aux Trois-Rivières ? C'était Monsieur Delisle. Sous son habile et sage direction, cette manufacture prit bientôt un essor intense. Tout le district, depuis l'Assomption jusqu'à Portneuf, connut bientôt le chemin de sa maison où tous les éleveurs de moutons venaient chaque année, échanger le produit de la tonte de leurs troupeaux contre de belles couvertes ou des étoffes du pays. Tout allait si bien qu'un jour, Monsieur Delisle dut rappeler auprès de lui son fils Georges qui étudiait le notariat à Montréal, pour l'associer à son entreprise et en compléter le développement. Grâce à l'installation de la première turbine d'acier qui fut amenée dans la région, Messieurs Delisle la placèrent de telle sorte

qu'elle put, pendant onze mois de l'année développer une force d'une centaine de chevaux-vapeur. Aujourd'hui que nous avons tout près de nous, les turbines géantes de l'Hydro-Québec, celle de leur moulin paraît bien petite, mais il y a un siècle, c'était déjà une grande amélioration sur les roues à aubes ou à auges et il fallait une bonne dose de courage pour sortir des sentiers battus et s'installer plus scientifiquement.

Des machines à cardes perfectionnées, de nombreux rouets filant simultanément plus de deux cents fuseaux, une teinturerie moderne, un séchoir centrifuge à vapeur, tout fut installé pour donner à la clientèle un service rapide et parfait, qui fut toujours leur meilleure publicité.

Les deux Messieurs Delisle possédaient l'estime et la confiance de tous ceux avec qui ils faisaient affaire et cela à un tel point, qu'au jour où le parti libéral de Québec, sous l'habile direction de l'Honorable Lomer Gouin, qui s'y connaissait en hommes, vint demander à M. Georges Delisle d'être le porte-étendard du parti dans le comté de St-Maurice, celui-ci emporta le morceau haut la main, bien que le comté, jusque-là, avait été considéré comme un château-fort conservateur.

Pendant près de trente-cinq ans, les affaires continuèrent à prospérer. Les magasins, les hangars, les maisons d'habitation des maîtres et des ouvriers changèrent l'aspect de ce bourg, appelé « Village de la Factorie ». Ce poste industriel prit une expansion considérable : en plus du magasin des tissus de laine, on y remarquait un magasin général, une fromagerie, une boutique de forge et même un bureau de poste, où le courrier se distribuait quotidiennement. Parmi les plus nombreux résidents, signalons les familles Drew, Bettez, Lesieur, Ricard, Gauthier...

À la mort de M. Augustin Delisle, le 16 février 1902, âgé de 72 ans, M. Georges Delisle, député, s'adjoignit comme aide, son frère Henri, ancien marchand de Richmond où il avait su s'amasser une jolie fortune.

Le succès toujours croissant de la manufacture décida la compagnie à importer, à grands frais, de nouvelles cardes et des rouets dispendieux, et c'est pendant qu'on faisait l'installation de ces superbes machines que survient la catastrophe du 2 juillet 1908, où dans l'espace de quelques heures, fut anéanti le fruit de tant d'années de travail ardu et méthodique.

Quel cri ce fut dans la région, quand on apprit que la manufacture était brûlée ! Combien de bons, d'habiles et honnêtes ouvriers se trouvèrent, du jour au lendemain, privés de leur gagne-pain et durent s'en aller aux Trois-Rivières pour y chercher de l'ouvrage.

Enfin tout était à refaire et M. Georges Delisle, pris par les nombreuses occupations que lui apportait sa charge de député, commençant d'ailleurs à ressentir les atteintes de la maladie qui devait bientôt le coucher, relativement jeune, dans la tombe, ne voulut pas recommencer le dur labeur qu'il avait assumé jusque-là. (Note : M. Georges Delisle est décédé le 1er avril 1920).

De nos jours, quels souvenirs pouvons-nous retracer du Moulin des Delisle ? À part du site, évidemment, représenté par le lot 308 du Cadastre officiel de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche,

nous y retrouvons l'ancienne résidence de M. Augustin Delisle, un hangar et une vieille photo représentant un groupe d'anciens employés de la manufacture, y compris MM. Augustin Delisle et son fils, Georges. Tout ce terrain a été quelque peu abaissé par le remblaiement du canal qui traversait la voie publique et la pointe de rivière, pour aboutir vis-à-vis de la demeure de M. Marcel Duchesne, sur la rive opposée. La propriété foncière, ainsi que les bâtisses, appartient actuellement à M. Roméo Gauthier. La maison, bien conservée, fut néanmoins transportée du côté sud du chemin, au côté nord, sur un emplacement plus élevé.

Et maintenant, pour interrompre la monotonie de notre récit et en guise de conclusion, qu'on nous permette d'insérer ici le portrait humoristique d'un des employés de la Manufacture des Delisle, qui avait pour fonction de parcourir les régions de Trois-Rivières et de Nicolet, à titre d'agent de commerce. Cet homme était Edouard Bellemare, marié à Clara Lamy, demeurant sur le lot 307 du cadastre.

Un des hommes inoubliables de cette époque est, certes, Edouard Bellemare, personnalité gaie et attachante, connue et respectée dans toute la région. Il avait un don bien à lui de raconter des histoires et de jouer des tours ! Que de fois son entourage s'est amusé de ses piquantes anecdotes, de ses traits d'esprit et de ses gaietés de toutes sortes ! De nos jours, en rappelant son souvenir, les vieux se plaisent à énumérer une kyrielle de tours amusants.

Pour ne pas nous écarter trop de notre sujet principal, le Moulin des Delisle, nous nous limiterons au récit d'une seule anecdote, que voici : « Un jour, le commis-voyageur, était parti en voiture, en direction de Trois-Rivières, invite un mendiant à monter et à faire route en sa compagnie. Ils se trouvaient alors à la Rivière-aux-Glaives. Chemin faisant, l'étranger est saisi agréablement des plaisanteries de son interlocuteur et semble heureux de profiter d'une si belle occasion. Mais avant de pénétrer dans le village de Pointe-du-Lac, Edouard Bellemare, sans s'expliquer, dirige son cheval dans un sentier, en direction du lac St-Pierre. Etonné de cette déviation subite de la voie publique, le passager s'interroge et se dit en lui-même. Ce bon monsieur désire abreuver l'animal ? Quelle ne fut pas sa surprise, étant arrivés au bord de l'eau, d'entendre le charretier commander sa bête, en direction de l'eau profonde ! « Hé ! Que faites-vous là » ? demande le quêteux. Edouard Bellemare répondit d'un ton contenant : « Moi, j'm'en vais à Nicolet » ! En entendant une telle réponse, le crédule personnage fait un bond et saute hors de la voiture, dans deux pieds d'eau ! Amusé d'avoir joué un si bon tour, Bellemare fait demi-tour et offre en riant, au mendiant trompé, à remonter. Ce fut peine perdue. Gêné et déçu de sa méprise, le pauvre homme poursuit seul sa route coutumière. Quant au ratoureur, content d'en avoir attrapé un autre au piège de ses tours favoris, il continua à travailler, pendant plusieurs années, pour le bénéfice de la Manufacture de Laine.

En terminant, nous prions le lecteur de noter que le dit Moulin Rouge, fondé en 1820, possédait déjà, dès 1831, des machines à carder la laine, tout en moulant le grain. Un vieux document, que nous venons de retracer, nous permet de croire que l'exploitation d'Antoine St-Louis était connue, à ses débuts, sous le nom de « Moulin à cardes ». En voici un extrait :

Province du Bas-Canada, District de Trois-Rivières, Comté de St-Maurice. — Vu qu'une enquête du Coroner a eu lieu aujourd'hui, vingtième jour de novembre 1831, sur le corps de David Charland, journalier de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche et qu'il fut constaté par le verdict du Jury que le dit David Charland a été trouvé mort, hier au matin, dans le Moulin à Cardes d'Antoine St-Louis, écuyer, en la dite paroisse...», Signé: Valère Guillet, N.P.

LE MOULIN TAYLOR

Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs une autre page d'histoire locale tout à fait inédite et qui, par sa précision, ses multiples détails, constitue un document de grand intérêt. Ces trouvailles, dont la plupart étaient sur le point de passer à l'oubli, nous les devons principalement à nos bonnes vieilles gens du Canton, qui nous parlent du Moulin Taylor comme étant un événement mémorable. Il est étonnant de constater que nos historiens contemporains, qui ont écrit tant de choses sur la paroisse d'Yamachiche, n'en fassent nullement mention et qu'ils n'aient même pas orthographié le nom « Taylor ». Pourtant cette industrie a joué un grand rôle économique dans notre localité et a procuré, pendant près d'un quart de siècle, de l'emploi à bon nombre d'ouvriers. L'évaluation municipale de ces bâtiments, se chiffrant à \$62 700, était dix fois celle du Moulin des Delisle.

Les archives nous ont permis de déceler tous les renseignements souhaitables, concernant l'histoire de ce mémorable moulin, ainsi qu'une biographie succincte de la célèbre famille des Taylor, dont la renommée s'est fait valoir en tant qu'industriels entreprenants et talentueux: George-Otis Taylor, marié à Elizabeth Wilder, était le frère cadet de H.-J. Taylor et de W.-B. Taylor, tous trois propriétaires du Moulin des Américains, à Hunterstown, sur la Rivière-du-Loup, de 1858 à 1872. Après l'incendie qui ravagea leur moulin en octobre 1872, George-Otis Taylor se porta acquéreur de la machinerie récupérable et vint fonder une nouvelle scierie aux abords du lac St-Pierre et de la Grande-Rivière, à proximité ouest du site de la première église, sur le lot 549 du cadastre officiel.

À l'automne 1874, la paroisse d'Yamachiche faisait la manchette des journaux, en raison de l'importance d'une exploitation forestière qui venait de s'implanter, à l'initiative de Geo.-Otis Taylor, grand financier. Une compagnie se forma alors, sous le nom de « Beaver Lumber, Co. », composée de trois associés: MM. Otis Chamberlin, président; John McDougall, agent forestier et Geo.-Otis Taylor, trésorier. Parmi les principaux actionnaires apparaissaient les noms de Charles Lajoie, James Shortis, Dr Elie Lacerte.

Le 4 mai 1875, le Conseil Municipal autorisait MM. Otis Chamberlin et Geo.-Otis Taylor, sociétaires de la compagnie « The Beaver Lumber Co. » et autres propriétaires de biens-fonds de la concession nord et sud du bas de la Grande-Rivière, à faire creuser un canal partant de la Grande-Rivière d'Yamachiche, en arrière de la maison de M. Augustin Gignac, traversant le chemin de front de ce dernier et les propriétés, allant jusqu'au Coiteau du Lac, désigné par le lot 549. Le dit permis est autorisé, moyennant la construction de deux ponts réglementaires sur le

chemin de front et la route du Canton, qu'ils soient érigés et entretenus aux frais de la dite société.

Au mois de juillet 1875, le journal « Le Constitutionnel » annonçait que « The Beaver Lumber, Co. » faisait l'acquisition d'un permis d'exploitation forestière au Township de Caxton et du Moulin St-Louis de la Grande-Rivière, occupé par Zéphirin Gélinas. Enfin, que les nouveaux acquéreurs sont à effectuer d'importantes améliorations à ce moulin, déjà existant, et à l'ancienne digue, qu'un immense canal serait creusé et que la compagnie se prépare à installer, près du lac St-Pierre, des scieries comparables à celles de Trois-Rivières. Le même journal conclut en mentionnant que ces gigantesques travaux procureront de l'emploi à un grand nombre de gens ». Comme nous le constatons, c'était donc une intéressante nouvelle régionale, à cette époque.

Au cours de l'année suivante, soit en 1876, nous remarquons que M. Ignastus Taylor succède à son père, Geo.-Otis Taylor, tandis que M. Otis Chamberlin se dissociera en mai 1879 et quittera la paroisse. Au départ de ce dernier, M. Ignastus Taylor devenait le principal administrateur de la société. Jouissant d'une grande influence et très estimé de toute la population, le nom de la société « The Beaver Lumber » sera dans la suite désigné dans l'esprit des gens, le « Moulin Taylor ». En 1884, Ignastus Taylor épousait Mathilde Gignac, fille d'Augustin Gignac et d'Olivine Desaulniers. Mathilde Gignac était la cousine de M. Alexandre Gignac, de Mme Donat Marcotte et de Mme Eugène Maillette, née M.-Antonia Gignac. Après la dissolution définitive de la société, la famille Taylor, quitta Yamachiche pour aller se fixer à Montréal.

Tandis que Otis Chamberlin établissait sa résidence sur le lot no 273, du côté est de la Grande-Rivière, vis-à-vis le coteau du Canton, Geo.-Otis Taylor construisait la sienne à proximité du moulin et de l'étang, sur le lot no 549. Ainsi, la scierie se situait à quelque deux cents pieds plus à l'ouest de l'ancien site de la première église incendiée en 1780 sur le lot 545 du cadastre. Aujourd'hui, ces lieux historiques ne sauraient être commémorés par une épigraphe quelconque, puisque l'Autoroute, construite en 1975, passe exactement sur le Coteau du Canton, principal centre du village primitif. D'autre part, John McDougall, le préposé à la coupe du bois, établit son camp de chantier et autres dépendances, dans le haut de la Grande-Rivière, sur le lot 354, ou ancienne propriété foncière de M. Hilaire Heatcoat.

A l'instar du Moulin Taylor, ou moulin à feu, de Louiseville, celui de la Cie Beaver Lumber, au Canton, était aussi actionné par la force motrice de la vapeur. Même à la distance d'un siècle, il nous est permis de traiter avec précision de ces événements, après avoir entendu les témoignages unanimes de plusieurs personnes âgées, qui en conservent un excellent souvenir, par transmission orale. Elles sont les témoins oculaires des derniers vestiges de cette vaste entreprise, moulins, canal, étang. Le plan cadastral, les registres municipaux, les journaux confirment éloquemment nos dires sur ce sujet. Toutes ces notes sont des jalons qui permettent de ressusciter son histoire. Ces ruines racontent à leur manière l'âge d'or de nos belles forêts, où le pin, si rare aujourd'hui, était l'objet principal du commerce du bois au XIXe siècle.

Ce moulin à vapeur était alimenté des résidus de bois, laissés par le sciage des billots. Des étincelles jaillissaient de la longue cheminée, dont la mince silhouette était aperçue à des milles de distance. Les billots, tirés de l'étang de 28 arpents carrés, étaient amenés mécaniquement aux scieries; les madriers qui en sortaient étaient chargés sur une voie roulante à rails de bois-franc, dont les chariots reliés en séries étaient tirés par des chevaux, jusqu'au quai. De là, des manoeuvres transbordaient le bois sur des barges. Enfin, des remorqueurs-bateaux exportaient les cargaisons à destination des grandes villes. Concernant le quai établi à l'embouchure de la Grande-Rivière, nous avons relevé du Ministère des Travaux publics à Ottawa, une intéressante documentation relative à des travaux de dragage de la rivière et d'agrandissement du quai. Ceux-ci furent exécutés à la demande expresse de la Cie Beaver Lumber, en date du 21 juillet 1880.

Que penser maintenant du fameux canal de vingt-cinq arpents de longueur, destiné à l'approche des billots, dont la section avait une coupe trapézoïdale renversée, aux bases de sept et de douze pieds, avec une profondeur moyenne de huit pieds? Que penser de l'étang, encore plus profond, creusé à l'extrémité sud-ouest du canal, près du moulin, dont la superficie s'évaluait à vingt-huit acres? Ce qui nous étonne davantage, ce sont les gigantesques travaux de creusement effectués à l'aide de pelles manuelles et d'instruments à chevaux. De plus, pour éviter les éboulis éventuels, causés par érosion, il fut revêtu d'un boisage en madriers de trois pouces d'épaisseur et emboutés. Aux dires des vieux, le canal s'est creusé en l'espace de trois mois. Les pelles-à-cheval et les charrues étaient employées à plein temps.

Tel qu'indiqué sur le Cadastre, le canal débutait à la Grande-Rivière, près de la résidence actuelle de M. Jules Bellemare, sur le lot 520, et traversait perpendiculairement toutes les terres comprises entre la rivière pour aboutir directement à l'étang, pratiqué au Coteau. En même temps, des travaux de réparations s'opéraient à la digue de régularisation du canal St-Louis, à quelques arpents en aval du Canal Taylor, pour permettre au débit de la rivière de pénétrer dans ce dernier. Enfin, des estacades furent établies au même endroit en vue de diriger les billots flottants soit vers le canal ou en direction sud du Moulin St-Louis, devenu propriété temporaire de la dite compagnie, mais sous la direction du scieur, Joseph Bernard.

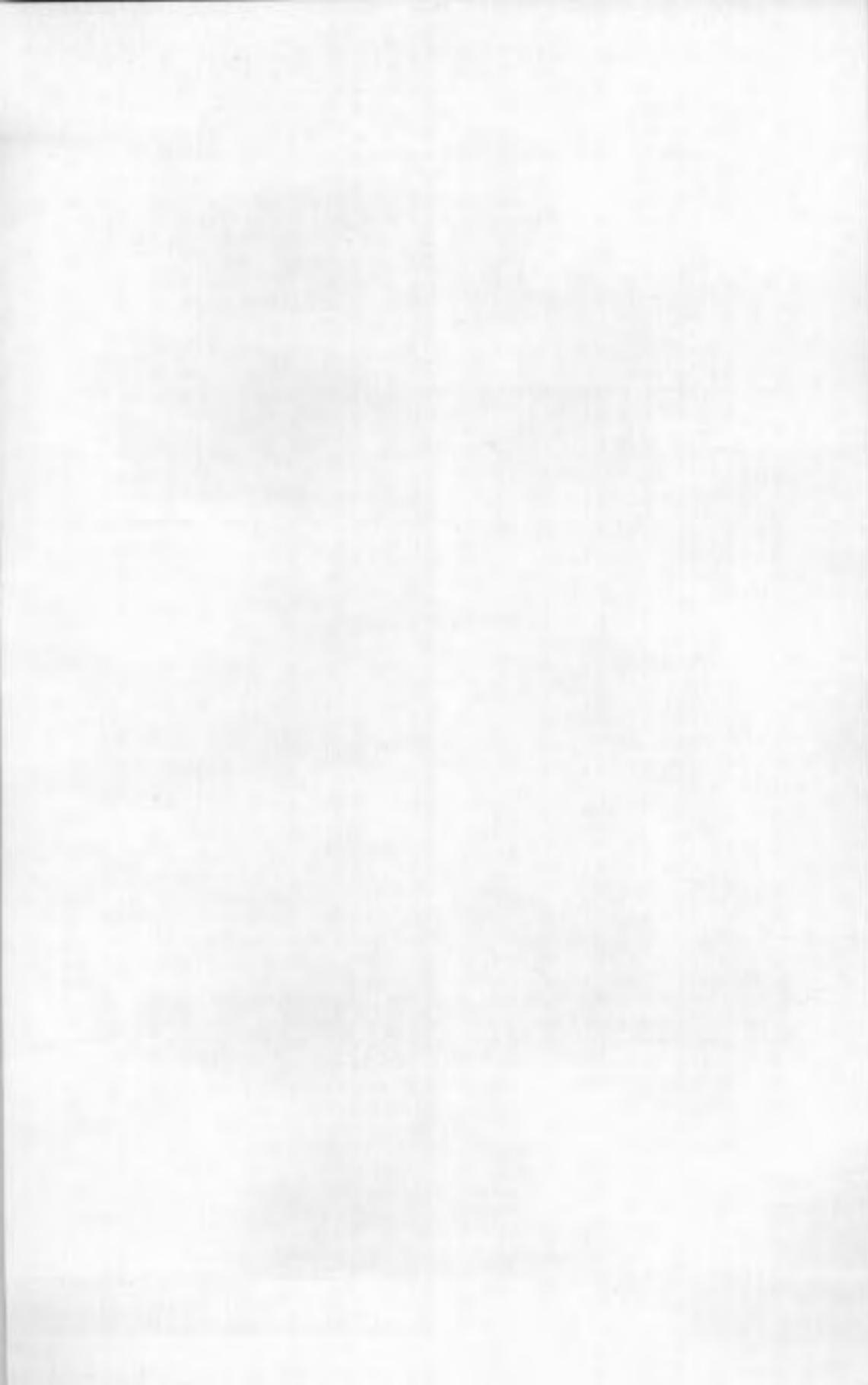
L'érection du Moulin Taylor fut une entreprise considérable, un événement marquant de notre histoire locale, de 1875 à 1895. Au cours de cette période, cette entreprise fit surgir l'établissement de plusieurs familles étrangères, des deux langues. Des habitations se construisirent des deux côtés de la rivière, formant le poste du « Coin Flambant », qui n'était pas bien vu de M. le curé J.-Hercule Dorion. En effet, ce populaire centre d'attraction possédait son hôtel, bien organisé: chambres à coucher, salles de danse, sans omettre la vente de certaines boissons prohibées. Au dire de M. Amédée Lesieur, ce lieu fort fréquenté se situait sur une de ses pointes de rivière, du côté opposé au Coteau, lot 273. Quant à l'ancien chemin qui y donnait accès, il est désigné au Cadastre par le 269. Mais son existence fut de courte durée et M. l'abbé J.-B. Comeau, ptre-curé, a dû, lui aussi s'en réjouir pour autant.

Concernant la coupe du bois et le flottage des billots, nous incluons deux reportages du « Journal des Trois-Rivières », dont le premier, en date du 18 mai 1881, annonçait que le flottage du bois, sur la rivière Yamachiche, est commencé depuis une semaine environ et qu'il s'effectue normalement. « L'eau, étant assez haute, les billots atteignent aisément les moulins de la Compagnie ». Dans un autre article du même journal, daté du 6 novembre 1882, on lit : « The Beaver Lumber Co. d'Yamachiche se propose de faire couper une quantité de billots plus considérable que les années précédentes ».

Pour faire suite au flottage du bois sur la Grande-Rivière, à partir du Moulin des Dalles jusqu'au Canal Taylor, il se présentait, dès 1876, un obstacle à franchir : celui du Moulin Lemyre dont la chaussée n'était pas pourvue d'une écluse, permettant le passage libre des billots. C'est alors que Geo-Otis Taylor est intervenu poliment auprès de M. Amable Lemyre et obtint sur le champ le consentement de ce dernier, qui effectua les travaux jugés légaux. En retour de cette acceptation gratuite, M. Taylor fit don à M. Lemyre de tout le pin nécessaire à la finition de sa maison. On raconte une autre anecdote, amusante, cette fois, en souvenir de M. Taylor, que voici : « Au cours d'une période de sécheresse, le niveau de l'eau de la rivière était tellement bas que les billots ne parvenaient pas au Moulin Taylor. C'est alors qu'un employé, en badinant, lui conseilla de faire chanter une messe par un prêtre catholique, pour obtenir de la pluie. Faisant suite à cette suggestion, Geo-Otis Taylor, sans hésiter, alla payer les honoraires de deux messes à M. le curé Dorion. Quelques jours plus tard, des pluies torrentielles tombèrent si abondamment que quantité de billots furent emportés par le déversement des eaux de la rivière. M. Taylor, se sentant trop largement exaucé, dit, d'un air un peu penaud, à ce même employé : « J'aurais bien dû suivre ton conseil et ne payer qu'une seule messe ! »

Vers 1890, l'exploitation forestière de la Beaver Lumber tirait à sa fin. Les beaux pins des Terres de la Couronne, dans la zone de Caxton, étaient en majeure partie transformés en bois de sciage et livrés au commerce. Enfin, la mémorable inondation de 1892 mit un terme à cette florissante industrie, qui ne pouvait, hélas, se prolonger davantage, faute de bois disponible. Aussi, n'est-on pas surpris de lire, la même année, dans le Journal des Trois-Rivières, une publication annonçant la vente des billots dispersés le long de nos rives et la liquidation des valeurs mobilières et immobilières de la Compagnie dissoute.

Puis c'est en 1895 que la dernière bâtisse restante de ces lieux sera vendue à l'enchère et acquise par M. François (Francis) Bellemare du rang de Vide-Poche. Elle était nulle autre que la résidence à double étage, avec fenêtres à petits carreaux, que l'on voit encore de nos jours, en haut de la côte. Cette maison séculaire était la résidence de B. Geo.-Otis Taylor, qui est la propriété actuelle de M. Albert Lamy et de son fils Jules. Disons en terminant que la mère de M. Albert Lamy, née M.-Louise Bellemare, était la fille de Francis Bellemare. Madame Adélarde-Théo. Lamy fut témoin de la démolition, du transport et de la reconstruction originale de cette maison mémorable.





Quelques ouvriers employés de la manufacture des "DELISLE". On remarque au milieu M. Georges Delisle et à sa gauche, son père, M. Augustin Delisle.

Moulin des Delisle



MOULIN LEMIRE

Depuis, le Coteau du Canton était redevenu solitaire. Les gens du Canton d'un certain âge, racontent que l'étang du moulin à feu devint une remarquable grenouillère après la disparition des billots, où abondait la barbotte au printemps. De nos jours, le large espace occupé par la nouvelle autoroute change entièrement l'aspect de ce site historique.

MOULIN DE STANTON

Dans l'histoire de la paroisse d'Yamachiche écrite par l'abbé N. Caron, nous relevons ce qui suit : « Le rang de la Rivière-du-Loup, l'un des rangs qui longe la rivière de ce nom, a pris le nom de cette rivière et se trouve dans le fief Grosbois-Ouest.

Un moulin qui y a été construit par un nommé Legris et qu'on appelait en conséquence « Moulin du Gris », a fait surgir un petit village de très chétive apparence qu'on appelait communément le petit village de la Rivière-du-Loup. Il s'y trouve un assez bon nombre de familles mais toutes très pauvres ».

Faisant suite à cette introduction, nous essaierons d'intéresser le lecteur en présentant une étude détaillée de la longue histoire de ce moulin. A cette fin, nous nous référons à Me Richard Lessard, notaire, qui en a publié une intéressante description historique dans l'Echo de St-Justin en 1929.

« Le 19 septembre 1836, devant L.-E. Dumoulin, notaire, les Ursulines vendirent à Moïse Legris, marchand à Yamachiche, trois paires de moulange, y compris l'outillage d'un moulin à farine qui se trouvait à l'embouchure de la rivière Chacoura depuis un siècle. Le tout fut vendu 55 livres, monnaie courante. La caution de Legris fut Joseph Lamy, cultivateur de Saint-Léon.

Ce sont ces machines que Legris installa dans le moulin qu'il fit construire sur les bords de la Rivière-du-Loup, du côté d'Yamachiche. Ce moulin, qui avait commencé ses opérations dès 1837, passa bientôt aux mains de B. C. A. Guky, seigneur, qui le vendit en 1854, à Constantin Foucher, avocat de Québec. Ce dernier le vendit en 1855, à Joseph-Elie Généreux, mécanicien d'Yamachiche. A son tour, la Banque de Montréal fait vendre sur Généreux, par le shérif de Trois-Rivières, pour passer en 1862 à William Brown de Québec. Quelques mois plus tard, Brown le vendit définitivement à John Stanton et Suzarina McGuire, son épouse.

Du temps de Stanton, cet endroit prit de l'importance. Il ajouta une scierie au moulin à farine, reconstruisit le barrage et le canal et y installa deux turbines de fonte. Il ouvrit, vis-à-vis du moulin, sur le haut de la côte, un magasin général administré par son gendre, Louis-Alfred d'Odet d'Orsonnens; il fit construire un pont sur la Rivière-du-Loup pour communiquer avec le rang des Ambroise, à Saint-Léon. La résidence de John Stanton, spacieuse maison en bois à deux étages, existait encore en 1930, lorsqu'elle fut démolie pour être reconstruite sur l'autre côté de la rivière, rang des Ambroise.

John Stanton fit de gros chantiers de bois dans le haut de la Rivière-du-Loup, dont les billots étaient « dravés » sur la rivière. Il comptait une centaine de manoeuvres à son service. La plupart

habitaient le Petit-Village de la Rivière-du-Loup, poste de journaliers qui n'existait pas avant 1850. Le bois de chantiers, disions-nous, était scié au moulin de Stanton, chargé sur des barges touées jusqu'au lac St-Pierre. En 1878, M. Stanton avait fait construire un bateau qui portait le nom de « Frank », en l'honneur de son fils. C'était un bateau, genre brouette, qui n'avait qu'une seule roue à aubes située à l'arrière. Il était blanc, long de 80 pieds, ayant une vitesse de 8 noeuds.

John Stanton mourut le 26 juillet 1887 et il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Léon, où sa femme S. McGuire, morte depuis quelques années, reposait. M. Stanton, quoique de la paroisse d'Yamachiche, suivait les offices religieux de la paroisse de Saint-Léon. Il ne laissa qu'une fille, Honora Stanton, mariée à Yamachiche en 1875 à Alfred d'Odet d'Orsonnens et un fils, Frank, qui a demeuré à Québec avec le titre de colonel Stanton.

À la mort de John Stanton, la Banque du Peuple prend les propriétés pour sauvegarder ses intérêts et exploite le moulin trois années durant. Sous l'administration Stanton, le moulin, qui avait connu de grandes années de prospérité, fut incendié en 1874. À ce sujet, le journal « Le Constitutionnel » rapporte ce qui suit : « Un incendie vient de détruire la magnifique scierie de M. Stanton d'Yamachiche; il fut impossible de le maîtriser. La manufacture se composait d'un très bon moulin à farine et à scie qu'on venait de réparer. Ce fatal accident cause de grands dommages à M. Stanton mais on nous assure que cet homme, vraiment entreprenant, n'est nullement découragé et qu'il reconstruira immédiatement ».

Un deuxième incendie, survenu en 1891, consuma le moulin et l'on pressentit la fin de ses opérations. Heureusement, M. Gédéon Masson racheta la même année, les propriétés de la Banque du Peuple et reconstruisit aussitôt le moulin. Dans la suite, les Desrosiers de Louiseville louèrent le moulin de M. Masson, pour y fabriquer des tinettes à fromage et des seaux de bois. Cette industrie fonctionna jusqu'en 1906, année où le long canal fut emporté par les eaux du printemps, au dire de M. Emilien Masson, fils de Gédéon, actuellement âgé de plus de 80 ans. Ce fut la fin de cet autre moulin hydraulique, qui comme tant d'autres a cessé de fonctionner au tournant du dernier siècle ?

Depuis la fermeture du moulin, ce centre fut surtout remarquable par divers litiges au sujet de la chaussée et du pont de Stanton, qui portera le nom de Pont Masson, à compter de 1896. La chaussée qui existe à cet endroit, fut depuis refaite et entretenue successivement par la Compagnie du Moulin Tourville puis, jusqu'en 1967 par la Compagnie Domtar. C'est à partir de cette date que la Ville de Louiseville en prit possession à l'usage de l'Usine de filtration. De nos jours, nous relevons bien peu de traces évoquant le souvenir du moulin de Stanton, du vieux pont Masson et de l'ancien chemin qui y conduisait. Concernant les vestiges du moulin, seuls de rares pilotis émergent de la rive, indiquant l'endroit précis.

L'exploitation du moulin de Stanton rapporta d'excellents bénéfices à son propriétaire et procura de l'emploi à une nombreuse main-d'oeuvre.

MOULIN ANTOINE DESAULNIERS

Le moulin Antoine Desaulniers, établi en 1902 d'après des techniques modernes, a utilisé pour source d'énergie un moteur à essence de quinze chevaux-vapeur. Il fut le premier du genre à fonctionner indépendamment de nos rivières. Par la description historique de ce moulin non hydraulique, nos lecteurs nous excuseront si nous semblons nous éloigner de notre sujet. Exception faite, le présent moulin à scie et à farine a sûrement contribué à l'expansion industrielle et économique d'Yamachiche.

D'après le cadastre de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche publié en 1878, M. Augustin Gagnon marié à Luce Tessier, était propriétaire du lot 718, où il est désigné comme étant forgeron. Ce dernier avait acquis ce bien de son beau-père, Benjamin Tessier, lequel d'après les registres paroissiaux, l'habitait depuis 1831. D'autre part, M. Antoine Desaulniers qui avait appris le métier de forgeron à Trois-Rivières, se porta acquéreur en 1876, de l'ancienne maison et de la forge appartenant à M. Gagnon. Deux années plus tard, M. Desaulniers épousait Mlle Joséphine Beaudoin, fille d'Honoré. De cette union, sont nés dix enfants que nous identifions comme suit :

1) PHILIAS, b 18 août 1879, m. à Jeanne Bernard; 2) MARIE-JEANNE, b 8 mai 1881, mariée à Gustave Milot; 3) HENRI, b 25 mars 1883, m à Marie Lamy; 4) LUCIEN, b 1 août 1884, m à Alberta Boucher; 5) EUGENE-PHILORUM, b 1 juin 1889, sépulture en 1890; 6) MARIE-ROSE, b 30 juin 1890, m à Donat Rouette; 7) ANNA-EVA, b 4 mai 1892, m à Alphonse Villemure; 8) ANTONIO, b 5 janvier 1894, m à Bella Abran; 9) ANTOINETTE, b 15 janvier 1896, m à Emile Grimard; 10) OMER-JULES, b 29 août 1904, m à Juliette Ricard. Ce dernier fut Surintendant de l'Instruction Publique.

A la pratique de la forge, M. Antoine Desaulniers consacra vingt-quatre années de labeur, jusqu'en 1902. Pour se reposer de cet épuisant métier, il résolut alors de transformer sa boutique en moulin à scie et à farine. Pour ce faire, il reconstruisit le tout dans des proportions plus grandes, à deux étages. Le premier plancher était aménagé à l'usage de la machinerie lourde : moteur à essence, scierie, planeur-embouveteur et moulanges à grain. Le second plancher tenait lieu de boutique à voitures qu'exploitait le jeune Henri, charron.

La nouvelle entreprise de M. Desaulniers, constituée de mécanismes perfectionnés, ne tarda pas à attirer de nombreux clients. Au cours des premières années d'administration, il eut recours à un manoeuvre, en attendant la contribution personnelle de son fils Antonio. Aux dires de celui-ci, il aurait travaillé avec son père de 1910 à 1925, date de l'arrêt temporaire des opérations du moulin. Au cours de cette période, M. Antoine Desaulniers fut victime d'un pénible accident, qui faillit de justesse lui coûter la vie. Cette mésaventure se produisit au moment où M. Desaulniers, se trouvant devant sa scie circulaire, fut frappé à la figure par un bout de planche violemment projeté par l'appareil en vitesse. Ce choc meurtrier blessa gravement la malheureuse victime, et c'est à la faveur d'intensifs traitements médicaux qu'elle eut la vie sauve, mais resta marquée d'une profonde cicatrice sous l'oeil gauche.

Après une carrière dignement remplie au service du public, M. Desaulniers décédait en 1931, à l'âge de soixante-dix-huit ans, laissant le souvenir d'une vie exemplaire. Quant à M. Antonio Desaulniers qui a secondé son vieux père pendant une quinzaine d'années, il abandonnera la succession du moulin pour aller s'établir à Trois-Rivières et exploiter un commerce en épicerie.

Mais les activités du moulin reprirent en 1933, alors que Madame Desaulniers, étant veuve, en confia la production à M. Arthur Chicoine, célibataire, originaire de Ste-Julie de Verchères. Le nouvel opérateur dont le nom était bien connu des vieux, était le fils d'Alexis Chicoine et le neveu de cet autre Arthur Chicoine, qui exploita de 1904 à 1915, le moulin St-Louis, au Canton. M. Arthur Chicoine junior, avait été auparavant à l'emploi des Chemins de fer nationaux comme télégraphiste. Pour des raisons personnelles, il fut démis de ses fonctions et contraint alors de s'orienter vers un autre métier. Assisté de son vieux père, il vint demeurer à Yamachiche et eut l'heureuse fortune de rencontrer en affaires Madame Desaulniers, qui lui permit de remettre en marche le moulin abandonné. La seule réparation à effectuer consistait à remplacer le moteur à essence par un engin diesel. Ainsi, le moulin Desaulniers se remit à fonctionner et à offrir de nouveau ses bons services à la population. Quand au bruyant moteur à explosion devenu forcément silencieux, il fut vendu pour la fonte et ne fut pas regretté.

Les années se succèdent et M. Chicoine travaille inlassablement, pas vite, à scier des billots et à moudre le grain. La génération actuelle se souviendra longtemps de cet homme sans attrait physique, mais doué d'un cœur sensible. Ses qualités de cœur et d'esprit lui méritèrent, en particulier la confiance et les faveurs de Madame Antoine Desaulniers, laquelle en retour des services rendus par son locataire, lui permit l'usage du moulin à peu de frais.

Au cours des dix dernières années d'opération, l'entrepreneur constatant une diminution marquée des usagers, s'ingénia à installer sur camion, la moulange actionnée par le moteur diesel pour moudre directement chez les cultivateurs, sur demande. Malgré son désir de maintenir sa clientèle, cette sorte de meunerie ambulante ne s'avéra pas très rentable. Tout change au fil des ans. Les fermiers ayant pris d'autres habitudes, leurs récoltes en céréales accusent une regrettable diminution; ils préfèrent acheter des moulées préparées à multiples fins.

Une couple d'années avant le décès de M. Arthur Chicoine, survenu en 1967, le moulin avait cessé ses opérations. En 1973, la propriété fut vendue et acquise par M. Jacques Lamy, qui démolit le vieux moulin et rénova magnifiquement la résidence.

LE MOULIN LEMYRE

Amable Lemyre, dont le père et le grand-père portaient également le prénom d'Amable, épousait en 1866, Azilda Dugas, à Maskinongé. Le jeune ménage mit aussitôt à exécution son projet de s'établir à Yamachiche et d'ériger un moulin à scie et à farine sur la Grande-Rivière d'Yamachiche, localité riche en produits agricoles et forestiers. Ce jeune homme avait acquis beaucoup de

connaissances dans ce domaine, ayant travaillé huit ans au moulin Toussaint Pothier à Maskinongé. A la même époque, un de ses frères, Elie Lemyre marié à Lumina Piché, fit l'acquisition d'un moulin sur la Petite-Rivière-du-Loup à deux milles plus au nord. Ce dernier le vendra dans la suite à Maxime Damphousse, son beau-frère, pour aller demeurer à St-Valère, tandis que Julie Lemyre, soeur d'Amable, mariée à Edouard de Charette, aussi propriétaire de moulins, écoulera sa vie à Charette-Mills.

Selon la tradition, Amable Lemyre explora en compagnie de sa jeune épouse, la rivière Yamachiche, de St-Elie-de-Caxton jusqu'au Moulin-Rouge de la Factorie, lequel venait de remplacer ses moulages par des moulins à cardes. C'est aussi madame Lemyre qui aurait conseillé son mari pour le site du futur moulin. En effet, ce choix judicieux offrait de multiples avantages en vue de l'entreprise projetée : élévation de la berge propre à l'établissement de constructions, centre agricole de fermiers échelonnés sur deux rangs en bordure de la rivière, à proximité des belles terres à bois du haut de la Grande-Rivière et des réserves forestières de la Couronne.

Sans plus tarder, Amable Lemyre fit l'acquisition de deux campeaux de terrains sur les rives de Charles T.-Lapointe, lesquels lots porteront dans la suite le no 322 du cadastre officiel. Plus tard, il achètera du même propriétaire les lots 320 et 321. Lors de la construction de la digue et du moulin, au cours des années 1866-67, le jeune ménage habitera un logement à location, en attendant le parachèvement du moulin, avec logis au second plancher. C'est dans cette résidence temporaire, dit-on, que sont nés les trois premiers enfants de cette famille.

La construction d'un moulin et d'une chaussée sur la rivière, fut toujours un événement important pour les habitants d'Yamachiche puisque leur établissement, qui était destiné à satisfaire aux besoins de la localité, ne se faisait pas sans la collaboration d'une bonne partie de sa population, en corvées généreusement organisées. De nos jours, sur une vingtaine de moulins mûs par la force de l'eau apportée par la rivière, sur tout le long de son cours, il n'en reste plus un seul qui fonctionne uniquement par cette source d'énergie peu coûteuse. En fait, elle était gratuite, mais le coût d'opération était considérable, en raison de la grande quantité de gros bois périssable qu'elle nécessitait et par l'installation de la lourde machinerie que le bon fonctionnement du moulin requérait.

Au cours du premier été et de l'hiver, profitant de l'état des eaux de la rivière, l'entrepreneur et ses aides fixèrent les bases de la digue, du canal et ceux du moulin, dont le tiers se situait sur pilotis au-dessus de l'eau en provenance du canal. Que de poteaux de bois rond il a fallu enfoncer profondément dans la glaise, que de pierre se charroyèrent du Poste de Charette-Mills pour la construction de cages de pierres et l'établissement des fondations à l'épreuve de la poussée constante du débit de la rivière ! Ce n'est qu'à l'automne 1867 que le moulin, actionné jusque-là par une seule turbine d'acier, mettait définitivement en branle scie et moulages. Dès lors, tout le long du jour, on voyait arriver au moulin des voitures chargées, les unes de sacs de grain, les autres de pièces de bois destinées à être converties en planches, en madriers ou en bardeaux. Pour faciliter l'accès des usagers au moulin, on cons-

truisit un chemin et un pont privés pour relier les deux rangs riverains de la rivière; cet établissement connut aussitôt un regain d'activité sans précédent.

Une brève description technique de la meunerie et de la scierie sera certainement de nature à intéresser davantage le lecteur sur la fonction des moulins hydrauliques, si populaires au cours du siècle dernier. L'usage des machines à moudre le grain est presque aussi ancien que l'histoire du monde. Au temps de Moïse, on moulait déjà le grain à l'aide d'un appareil composé de deux meules de pierre superposées, dont l'une rotative et l'autre immobile. L'homme, qui se servit d'abord des bêtes de trait pour faire mouvoir les roues du moulin, apprit au cours des siècles à tirer profit d'énergies beaucoup plus fortes; le vent, l'eau, la vapeur et finalement l'électricité sont les éléments qu'il utilisera pour actionner les machines à broyer le grain. Présentement, les meuniers font usage des moulages d'acier à marteaux pour la mouture des grains en général. Par contre, les meules de pierre ont encore priorité pour la transformation du sarrasin dont la farine est si recherchée à l'automne, en vue de savourer les délicieuses galettes de sarrasin. Pour obtenir de la farine pure, la moulange en elle-même ne suffit pas. A cette fin, elle doit passer par une opération contiguë, dont le fonctionnement provient d'une seconde machine appelée blutoir, dont le rôle est de tamiser la farine à souhait. Ainsi le Moulin Lemyre comptait quatre moulanges de pierre de 48 pouces de diamètre et de 16 pouces d'épaisseur; leur poids pouvait s'évaluer à 2500 lbs. La plupart d'entre elles étaient importées de France. Pour faciliter le démarrage des moulanges et permettre à la force motrice de leur donner le mouvement de rotation, le meunier avait recours à un levier mécanique pour diriger le degré de friction.

La section du moulin, située au-dessus du canal, était destinée à la scierie, qu'actionnait le pouvoir d'eau évaluable à 200 chevaux-vapeur. Techniquement parlant, la turbine hydraulique est une roue horizontale à aubes à laquelle un courant d'eau est susceptible d'imprimer un mouvement de rotation et dont l'axe transmet son action à un arbre de couche. L'eau est amenée à la roue mobile par le canal dont le débit est réglable, à l'aide de pelles à leviers mécaniques; c'est en augmentant ou en diminuant l'admission de l'eau que l'on détermine la vitesse de la roue motrice. Comme les turbines emploient l'eau des chutes pour source d'énergie, leur pouvoir est donc proportionnel à la vitesse avec laquelle lui parvient l'eau, c'est-à-dire de la hauteur de la chute. Construit d'après des normes scientifiques, le barrage du Moulin Lemyre, ayant une tête d'eau d'environ dix pieds, produisait un pouvoir d'eau suffisant à l'exploitation de la meunerie et à celle de la scierie simultanément.

De père en fils, en quatre générations successives, l'exploitation du Moulin Lemyre fut une entreprise familiale prospère et appréciée de la population locale. Les chefs de cette grande famille ont tous été des citoyens remarquables, tant par leur intégrité que par leur amour du travail persévérant, jouissant de la considération et de l'estime générale. A leur exemple, ils ont su inculquer à leurs descendants une formation virile et chrétienne. En 1917, après une carrière industrielle d'un demi-siècle, Amable Lemyre décédait à l'âge de 77 ans, laissant à son fils Eugène, la succession

du moulin. Ce dernier, parfaitement initié à ce métier, poursuivit avec grand succès l'oeuvre entreprise par son père. Désireux de satisfaire les besoins sans cesse grandissants de la clientèle, il ajouta une deuxième turbine au moulin, fit l'acquisition de nouvelles moulanges et machineries. Au Moulin Lemyre, on offrait de nombreux services, tant l'outillage, varié et perfectionné, correspondait aux exigences des usagers.

Le haut du moulin, qui avait servi jadis d'habitation à la jeune famille offrait encore après cinquante années d'existence, l'aspect d'un logis bien aménagé et dont les murs étaient recouverts d'une tapisserie très ancienne. C'est là que les employés du moulin utilisaient; scie-à-ruban, tour-à-bois, mortaiseuse, chantourneuse, sableuses, etc. Au rez-de-chaussée, contigu à la scie, un gros planeur-embouveteur permettait la finition du bois sous toutes les formes.

Habiles de nature, les Lemyre fabriquaient tout de leurs mains, cumulant à la fois les métiers de meuniers, de scieurs, de machinistes ingénieurs. De nos jours, qui ne se souvient pas des nombreuses activités déployées sous l'administration d'Eugène Lemyre, secondé activement de ses fils Georges, Joseph et Paul ? On les a vus acheter des coupes de terres à bois, faire chantiers et « draver » leurs billots sur la Grande-Rivière jusqu'au moulin. Les accidents mortels relevés à ce moulin sont presque inexistantes. Il est fait mention toutefois de deux noyades en rapport avec le flottage des billots : celles de J. Thibault et du jeune Roger Doucet, employés de M. Eugène Lemyre, qui se sont noyés en 1942, alors qu'ils marchaient sur des billots flottants.

En plus de l'exploitation du moulin, la famille Lemyre s'assurait d'autres revenus que leur permettait la culture de leur petite ferme. Du potager, ils cultivaient les légumes de consommation; ils gardaient une couple de vaches et des poules pour fins domestiques; de nombreux cochons étaient élevés et engraisés tous les ans. A notre connaissance, M. Lemyre a possédé, pendant plusieurs années, un cheval-étalon de race canadienne, primé par la Société d'Agriculture, en vue de la reproduction de l'espèce chevaline. Nous conservons un autre souvenir entre autres du Moulin Lemyre : celui du « Bélier de Cariste ». En effet, le moulin s'était doté d'un bélier mécanique d'un poids de 1410 lbs. Cette gigantesque masse de fer flanquée de deux rainures, était munie d'une forte crampe servant à enfoncer des pilotis, au service du moulin. Bien d'autres personnes venaient l'emprunter; on dit même qu'il a fait plusieurs fois le tour de la paroisse, tellement il fut utile en maintes circonstances. Les Lemyre l'utilisaient au moyen d'une haute chèvre et d'un cabestan à traction animale. Comme M. Euchariste Vaillancourt en était le principal opérateur, on désignait cette lourde masse du nom de « Bélier de Cariste ». Actuellement, ce bélier de fer est encore la propriété de M. Paul Lemyre et est utilisé pour appesantir et augmenter la puissance de son tracteur de ferme.

Mais rien ne dure hélas en cet univers, en songeant aux personnes et à leurs oeuvres. C'est ainsi qu'au printemps 1950, la vieille chaussée maintes fois réparée, céda sous la crue des eaux et fut emportée entièrement. Elle ne fut pas reconstruite. On songea alors à transporter le moulin, la maison et les autres bâ-

tisses au haut de la deuxième côte, à la même altitude que leurs proches voisins. Il s'en suivit de nombreuses modifications. La maison fut transportée sur sa base par Thomas Bellemare & Fils jusqu'au haut de la montée, en bordure du chemin public. Quant au moulin et aux autres constructions, ils furent démolis et reconstruits à neuf sur le lot 321, dans un décor tout à fait contrastant du premier. L'ancien site avait aussi ses avantages et son charme, que nombre de villégiateurs auraient enviés. Présentement, après un quart de siècle d'abandon, ce lieu historique est envahi par une végétation dense d'arbres, de dépôts de pierres et de boue, laissés par l'érosion. De vieux poteaux, émergeant du lit de la rivière, dressent encore leurs troncs, indiquant les vestiges de l'emplacement d'un moulin, mais qui n'en conservent pas moins le souvenir.

Trois ans plus tard, soit en 1963, M. Eugène Lemyre, après une vie bien remplie, quittait ce monde, âgé de 74 ans, regretté de tous, pour recevoir la récompense que le Divin Maître accorde à ses fidèles serviteurs. Sa mémoire ainsi que celle de sa digne épouse, se perpétuent en leurs enfants et en tous ceux qui les ont connus. Madame Eugène Lemyre, née Flore Milot, était la cousine de l'Honorable Maurice Duplessis.

A notre époque, le Moulin Lemyre tout rénové, offre un aspect tout différent. Cette importante propriété appartient à M. et Mme Paul Lemyre, qui poursuivent avec succès l'oeuvre habilement établie par leurs devanciers. Le moulin à scie et à farine, présentement actionné par l'énergie électrique, continue à fonctionner, à faire entendre le bruit des moulanges et de la scie. Une clientèle assidue et satisfaite assure l'existence de cette entreprise industrielle, dirigée avec compétence.

A notre époque, les coutumes ont bien changé et les cultivateurs ont pris de nouvelles méthodes de production. Préférant acheter des moulées préparées à diverses fins, ils ont délaissé peu à peu la culture des céréales. La meunerie Paul Lemyre s'approvisionne donc de grains en provenance de l'Ouest canadien et s'inspire de formules expérimentées pour la production de rations alimentaires animales. Les fermiers qui le désirent peuvent utiliser leur propre grain et le faire convertir selon leurs spécifications personnelles. De nos jours, le moulin Paul Lemyre, exploité avec la collaboration de son fils, Gilles, nous permet d'espérer qu'il continuera à progresser et à toujours bien servir le public, comme par le passé. De toute façon, il importe de conserver cet ancien moulin à scie et à farine, autant pour son intérêt historique que pour sa grande valeur dans l'étude de la technologie des deux derniers siècles.

Comme supplément à ce contexte historique, nos lecteurs seront sans doute intéressés de savoir que onze descendants de l'ancêtre Modeste Lemyre ont été propriétaires de moulins hydrauliques. En voici la liste détaillée : 1) AMABLE LEMYRE, marié à Azilda Dugas, érigea son moulin sur le site actuel. 2) ELIE LEMYRE, marié à Lumina Piché (frère d'Amable), propriétaire à Louiseville. 3) LEOCADIE LEMYRE, mariée à Maxime Dampousse (soeur d'Amable), à Louiseville. 4) JULIE LEMYRE, mariée à Edouard Charette (soeur d'Amable), à Charette-Mills. 5) EUGENE LEMYRE, marié à M.-Flore Milot (fils d'Amable), à Yamachiche. 6) J.-ELIE LEMYRE, marié à Bernadette Maheu

(fils d'Amable), à St-Valère. 7) THEOPHILE LEMYRE, marié à M.-Anna Gagnon (fils d'Amable), à St-Valère. 8) FELIX LEMYRE, marié à Olivine Lachance (frère d'Amable), à St-Sévère. 9) GEORGES LEMYRE, marié à Thérèse Dargis (fils d'Eugène), à St-Maurice. 10) JOSEPH LEMYRE, marié à Monique Pellerin (fils d'Eugène), à St-Maurice. 11) PAUL LEMYRE, marié à Jeanne Villeneuve (fils d'Eugène), à Yamachiche.

MOULIN HONORAT BOURASSA

En poursuivant nos études historiques des moulins, qui furent alimentés par la force hydraulique de la Rivière Yamachiche ou celle de ses affluents éventuels, l'auteur estime qu'il est de l'intérêt de tous d'acquérir une foule de connaissances inédites que nous publions avant que leur souvenir ne sombre dans l'oubli du passé. A la lecture de ces pages, il est important que l'on se souvienne du grand rôle qu'exercèrent tous ces moulins établis au XIXe siècle et qui ont tellement contribué à la marche progressive de toute la Mauricie. Cette longue période fut particulièrement remarquable par son exploitation forestière, ainsi que le rapportent les statistiques et les journaux du temps. De plus, la longue liste de tous ces industriels débrouillards et entreprenants, reliés de près ou de loin à la filiation de nos prédécesseurs de la paroisse mère et de celles qu'elle a engendrées, n'éveille-t-elle pas en notre âme un sentiment de bonheur en reconstruisant leur existence si digne des plus nobles enseignements.

Le Moulin Honorat Bourassa, situé sur les limites nord-est de notre localité, au Poste de Caxton, lot 578 du cadastre de St-Barnabé, ne fut pas construit directement sur la Rivière Yamachiche, mais au confluent du ruisseau de Caxton, appelé jadis du nom de ruisseau des St-Pierre, en raison de l'importante famille du père de Michel St-Pierre et de ses quatre fils: Narcisse, Casimir, Odilon et Adrien, dont la propriété foncière couvrait les lots 556, 557, 578, c'est-à-dire, tout le campeau de terre se situant sur la rive gauche de la Grande-Rivière, à proximité des deux ponts « Godin » en direction de St-Thomas-de-Caxton. Ce moulin centenaire était en usage dès 1843, sous la direction de deux générations successives de Pierre Miville-Deschênes et de son fils, Antoine Deschênes, marié à Emérence Ricard en 1847. Le père de Pierre mourut accidentellement à son moulin en 1845 et son fils lui succéda alors jusqu'en 1890. De là, il passa ensuite aux mains de son neveu, Honorat Bourassa, fils de Sévère et de Salomé Deschênes. Le nouveau propriétaire épousa dans la suite, à St-Jean-des-Piles, Joséphine Parent. De cette union, sont nés deux enfants: Emile et Joséphine; cette dernière deviendra plus tard l'épouse d'Alcide Bellefeuille, ancien maire de la paroisse d'Yamachiche.

M. et Mme Honorat Bourassa jouissaient d'une robuste constitution physique. D'après le témoignage des vieux, Madame Bourassa collaborait pleinement aux activités de son mari. Si l'on s'en tient à une anecdote à ce sujet, ils auraient, à l'occasion d'une boucherie, abattus seuls trente-cinq porcs, au cours d'une seule journée. N'est-ce pas peu dire de la participation des femmes d'autrefois aux rudes travaux extérieurs.

Mais pourquoi désigne-t-on ce moulin du nom de « Moulin Honorat Bourassa », alors qu'on aurait pu l'appeler, soit moulin des

Deschênes ou moulin de Caxton ? C'est probablement en raison du souvenir prépondérant, conservé de nos jours et de sa situation vraiment originale, dont M. Bourassa est le responsable. Construit sur un ruisseau, il formait sous l'administration de M. Bourassa, un ensemble de deux unités indépendantes l'une de l'autre : un moulin à farine et un moulin à scie. Le moulin à farine établit vers 1843, se situait en amont d'environ trois arpents du moulin à scie. Le second, construit par M. Bourassa, se trouvait dans le bas de la côte, à proximité de la Rivière Yamachiche. Un pont établissant la communication du chemin de jonction, séparait les moulins.

Ces deux moulins, de construction rudimentaire, n'eurent pas à subir les méfaits de la crue des cours d'eau et opéraient, dit-on, à l'année longue, tant le débit d'eau régularisé par des étangs, était constant. On dit également que le moulin à scie était d'une puissance telle que la scie circulaire permettait de fendre des billots de grand diamètre. Ces deux moulins distincts, sous un même nom, étaient mûs par des roues à aubes, actionnées par une masse d'eau provenant de digues solidement construites à cette fin. Le voyageur qui emprunte actuellement ce chemin-jonction, est invité à faire une halte à cet endroit pour remarquer les deux ponts, dont l'un enjambe la Grande-Rivière et le second pont qui franchit le dit ruisseau où se trouvaient de part et d'autre un moulin à farine et un moulin à scie. Adossée à la côte, à proximité des moulins se trouvait jadis la confortable résidence aujourd'hui démolie, de M. Bourassa et de ses successeurs.

Vers 1928, le Moulin Bourassa fut vendu à Valère Garceau, originaire de la Pointe-du-Lac, qui l'exploita pendant trois années. C'est au cours de cette période qu'on signale le terrible accident mortel dont fut victime M. Arthur Masson, fils de Gédéon Masson, tous deux scieurs d'expérience au moulin Stanton de la Rivière-du-Loup. D'après certains témoignages, ce tragique accident serait survenu le 17 avril 1930, à la suite d'une fausse manoeuvre du préposé à l'approche des billots vers la scie en mouvement, alors que la culbute d'un billot aurait projeté M. Masson sur la scie. L'année suivante, le moulin cessait définitivement ses opérations, après avoir rendu d'appréciables services à la population avoisinante pendant près d'un siècle. De nos jours, seul le présent récit historique en perpétuera le souvenir.

MOULIN DES DALLES

De la route Bellefeuille, qui établit la jonction entre les municipalités de Saint-Barnabé et de Saint-Etienne-des-Grès, les voyageurs doivent emprunter le pont des Dalles pour franchir la Rivière Yamachiche. L'appellation de « Dalles » trouve son nom à l'aspect du lit de la rivière creusé dans le roc et affectant la forme d'une dalle.

Pour retracer les vestiges de cet ancien moulin, le visiteur doit suivre un chemin étroit qui longe la berge à main droite, sur une distance d'environ cinq arpents. Ayant contourné la courbe de la rivière, il se trouve en présence du site historique à explorer. De nos jours, seules de fortes tiges de fer enfoncées dans le galet rappellent l'immense digue qui barraît la rivière.

Nous n'avons pu relever la date exacte de l'établissement de ce moulin. Néanmoins, d'après les registres paroissiaux, Joseph Bournival aurait bâti le premier moulin à cet endroit vers 1857, en vue de la construction de l'église paroissiale. Il fut aidé, dit-on, de ses fils : Jean-Baptiste, François, Antoine, Augustin et Félix. Disons en l'occurrence, que ce dernier trouva la mort, ainsi que son épouse, dans la nuit du 21 février 1863, par l'éroulement du plafond de leur demeure, chargé de grain.

Ce moulin à bois était actionné par la traditionnelle roue à aubes, d'une quinzaine de pieds de diamètre. Elle pouvait faire fonctionner une scierie, composée de scies jumelées ou scies de long, à plus d'une lame. Le mouvement de va-et-vient était imprimé aux lames au moyen de bielles qui les faisaient mordre dans le bois à débiter. Ce n'était donc pas une scie circulaire mais bien des scies sous la forme d'un godendard.

Vers 1865, Luc Bellefeuille, mariée à M.-Anne Girardin, fille d'Augustin Girardin, avec le concours de ses fils, Alfred et Pierre, acquit le moulin des Bournival, le modernisa et l'exploita avec grand succès. La scie ronde remplaça l'ancienne scierie et l'on fabriqua le bardeau; l'addition de moulanges permit la mouture des grains.

Luc Bellefeuille et fils exploitèrent aussi vers 1878, une carrière de pierre calcaire pour la fabrication de la chaux. Des hauts fourneaux furent installés sur la rive opposée, près du pont. Ce produit était livré aux Vieilles-Forges. C'est en leur mémoire que le chemin de liaison entre les deux localités fut désigné de « route Bellefeuille ».

En 1890, cet imposant moulin devenait la propriété de François Grenier dit Le Prince, fils d'Antoine et de Philie Matteau, marié à Georgiana Villemure, soeur de Narcisse Villemure d'Yamachiche. Dans la suite, Francis Prince s'associera à Wilfrid Boucher, son beau-frère, en raison d'une clientèle sans cesse croissante.

Au décès de M. François Grenier dit Francis Prince, en 1913, ses fils prennent la relève, tandis que M. Wilfrid Boucher cède sa part pour aller construire un autre moulin au village de Saint-Barnabé, en le faisant fonctionner à l'aide du pouvoir à vapeur.

De 1913 à 1924, les frères Adem, Ovila et Wilfrid Grenier se succédèrent à la gestion du moulin, jusqu'à la terrible catastrophe du 13 octobre 1924, qui mit fin aux longues années de son établissement, sans compter les pertes ruineuses causées au propriétaire.

A l'instar des quelque vingt moulins établis sur cette rivière, leur activité avait souvent été à la merci des grandes débâcles du printemps. Mais cette fois-ci, le ravage se produisit en automne, lors d'une pluie torrentielle prolongée et de la crue des eaux. C'est la région des Dalles qui a eu le plus à souffrir de cette tempête. La famille Wilfrid Grenier a échappé de justesse à la mort, quand, au milieu de la nuit, la maison où elle veillait dans l'anxiété, fut en l'espace d'une demi-heure emportée dans un glissement de terrain et engloutie à la suite du fort courant. Les occupants de la maison n'eurent que le temps de s'enfuir par la porte arrière, n'ayant que leurs vêtements de nuit. Il en fut ainsi des autres

bâtisses qui abritaient, entre autres, chevaux, vaches et cochons, dont on entendait les cris dans les ténèbres de la nuit. Résidence, ménage, lingerie, bâtiments avec récolte, animaux, voitures, instruments agricoles, tout disparut dans le torrent des eaux. Des propriétés de M. Grenier, il ne restait plus que le moulin juché sur ses pilotis au milieu de la rivière. Il avait été coupé de la terre ferme par cet ébouli de terrain, dû à l'infiltration de la poussée de l'eau à travers les couches souterraines qui n'a pas tardé à les miner. Quelques jours plus tard, on pouvait observer avec tristesse jusqu'à Yamachiche, des débris de toutes sortes jonchant les rives de la rivière. Au moulin Lemyre, on a retrouvé le plancher de la maison, peint en jaune et percé d'une porte de cave. A un autre endroit, l'attention fut attirée par la présence d'un cochon vivant enfourché aux branches d'un arbre.

Ce tragique événement clôt bien mal le récit historique du moulin des Dalles, dont les personnes âgées de notre époque conservent néanmoins un heureux souvenir, principalement de la famille François Grenier qui jouissait d'une excellente réputation. M. Raymond Grenier, journaliste à l'emploi de La Presse, est le petit-fils de François Grenier, étant l'enfant de Josaphat Grenier.

De nos jours, la propriété foncière de l'emplacement de cet autre moulin disparu, mais non oublié, appartient à M. Marcel Lafrance; elle est localisée par le lot no 486 du cadastre de Saint-Barnabé-Nord.

MOULIN BEAUPRÉ

En considérant l'époque d'érection des nombreux moulins à pouvoir hydraulique sur la rivière Yamachiche, il est intéressant de constater qu'elle correspond conjointement à l'établissement des paroisses fondées au XIX^e siècle dans le territoire primitif de la paroisse-mère. C'était le début de l'exploitation forestière, ainsi que celui d'une ère de prospérité, qui provoqua la création d'un grand nombre de paroisses rurales.

Dans l'optique de la localisation du Moulin Beaupré, ainsi désigné dans la mémoire des contemporains, il fut érigé à environ trois milles en amont du moulin des Dalles. Pour plus de précision, il se situait sur le lot 417 du cadastre de la paroisse Saint-Etienne-des-Grès, à l'est du rang « Petit-Saint-Etienne », non loin de la Côte-des-Quatorze-Arpents. De ce rang s'ouvre le Chemin des Landry, voie sans issue qui traverse la rivière. Du pont, nous pouvons voir à gauche, les vestiges du barrage et l'emplacement du Moulin Beaupré, à quelque cent pieds.

Ce moulin, construit vers 1870 par Michel Héroux, était assigné en vue du sciage du bois. Ainsi que les autres du même genre, il était pourvu d'un barrage solidement ancré dans le roc, muni de vannes et d'un canal boisé, d'où l'eau jaillissante produisait la force motrice à la machinerie, par l'intermédiaire d'une turbine.

Après une trentaine d'années d'opération au service d'une nombreuse clientèle, sous la sage administration de M. Héroux, le moulin fut vendu et acquis par Cyprien Beaupré en 1905. Ce dernier compléta le mécanisme par l'addition de moulanges à grain. A la mort de M. Beaupré survenue en 1917, William Beaupré, fils

prit la relève et administra cette exploitation jusqu'à 1924, année du mémorable coup d'eau qui emporta la digue et une partie du moulin. M. Beaupré préféra alors vendre le tout, plutôt que de s'engager dans de nouvelles restaurations. D'ailleurs, cette entreprise s'avérait de moins en moins rentable.

Finalement, le moulin fut repris par Alfred Fréchette qui, aidés des usagers, reconstruisit la digue et restaura les bâtisses en vue d'exploiter uniquement la meunerie. En dépit d'une réinstallation minutieuse, elle fut vendue en 1928 à Donat Carbonneau qui n'a pas dû la faire fonctionner longtemps, puisqu'elle cessa définitivement d'opérer en 1932 sous l'administration de Félix Gagnon.

De rares personnes âgées se souviennent encore de ce moulin, entre autres, Mme William Beaupré qui nous a fourni d'intéressants renseignements. De nos jours, l'emplacement de cet ensemble industriel est la propriété de M. Hervé Carbonneau, fils, qui a converti le mémorable site en un joli terrain de camping.

MOULIN MENARD

Le moins connu de tous les moulins à eau dont nous retraçons l'histoire, est, croyons-nous, le moulin Ménard. Il était grand temps que nous nous impliquions à cette tâche et que nous tentions du moins de localiser les nombreux moulins hydrauliques qui ont fonctionné sur la rivière Yamachiche, dans les anciennes limites de cette paroisse. Quant aux quatre moulins suivants intégrés à la paroisse de Saint-Boniface, ils ont été établis sur un embranchement de notre rivière. C'est pour cette raison que nous jugeons à propos de les associer aux autres, étant donné qu'ils ont fonctionné sur le même cours d'eau et que les opérateurs sont en général originaires d'Yamachiche, dont l'histoire est aussi la leur.

La rivière Yamachiche qui prend sa source dans les Laurentides, plus précisément aux Lac-des-Iles, Lac Héroux et Lac-des-Six, arrose un secteur de la paroisse Saint-Boniface. D'après le plan cadastral de cette localité, le Moulin Ménard se situe au lot 378, dont l'emplacement est actuellement recouvert par la reconstruction du boulevard Trudel. Le nouveau tracé de cette voie publique élimine depuis 1974, l'ancienne côte escarpée.

Ce moulin, désigné dans l'esprit des anciens sous le nom de Moulin Ménard, avait été érigé comme tant d'autres vers 1870, par Jérémie Ménard. Assigné en vue de la mouture du grain, il était pourvu d'une turbine hydraulique qui actionnait simultanément trois moulanges et un bluteau. La qualité supérieure de sa mouture de blé en vue de la cuisson du pain de ménage, lui mérita, dit-on, une nombreuse clientèle.

En 1892, un second propriétaire, Zéphirin Lupien, marié à Denise Fréchette en fit l'acquisition. Pour répondre à des besoins croissants, il ajouta une scierie et s'adjoignit deux manoeuvres : un meunier et un scieur. Aux dires de MM. Oscar Rivard et Albéric Bourassa, de cette localité, pour épargner aux usagers la fatigue de descendre la « Grande-Côte », le propriétaire avait aménagé une longue glissoire en bois, destinée à l'approche des billots, du haut de la côte en direction de la scierie. Cette exploitation, qui

cardait aussi la laine des moutons, prit fin en 1908. La machinerie fut alors vendue et le barrage démolé. Quelques années plus tard, une vieille grange disparaissait à son tour, dernier vestige d'une époque révolue.

MOULIN RAPHAEL LAMY

Un autre moulin qui a contribué à l'expansion économique de la paroisse de Saint-Boniface est notamment celui de Raphaël Lamy, qui épousa en 1868 M.-Odile Descôteaux. Ce moulin, presque séculaire, a changé de noms autant de fois qu'il changea de propriétaires. Nous aurions même pu le désigner du nom de moulin du Rang-VIII, en raison de sa situation toponymique. En effet, localisé sur ce rang, lot 378, et ancienne propriété foncière de M. Albéric-S. Bourassa, l'emplacement est indiqué par la présence de l'ancienne digue qu'on maintient en état de conservation.

Construit vers 1872 sur la rivière Yamachiche par Raphaël Lamy, ce moulin était alors aménagé en vue de la mouture des grains. Mais, une dizaine d'années plus tard, étant devenu la propriété d'Adélarde Martin, on y ajouta le mécanisme à carder la laine. Vers 1905, Eugène Leclerc en fit l'acquisition et construisit un second moulin à environ cent pieds en amont du premier, en vue du sciage des billots. A l'intérieur du moulin Bourassa, son entreprise se composa de deux unités séparées : une meunerie et une scierie. En 1920, un quatrième propriétaire fait son apparition, en la personne de Joseph Lacombe, alors que les deux moulins fonctionnent à plein pouvoir.

Mais, à l'automne 1924, la violente pluie diluvienne qui fut désastreuse à maints endroits, allait aussi porter atteinte à la florissante exploitation de M. Lacombe. Encouragé et secondé par sa clientèle intéressée, l'administrateur résolut de reconstituer les deux pouvoirs d'eau disparus. Des corvées s'organisèrent généreusement et en quelques jours, le tout était remis en état de fonctionnement. Tel était le bel esprit d'entraide de nos pères à cette époque.

Ce moulin, aux larges proportions, était très achalandé et de nombreux industriels enviaient sa rentabilité. Vers 1932, les frères Edmond et Roméo Marchand s'en portèrent acquéreurs, en vue d'accroître les possibilités de rendement de la scierie. A cette fin, ils achetèrent et firent bûcher des terres à bois. Ils administrèrent habilement leur entreprise jusqu'en 1962, année de la fermeture définitive des opérations de leurs moulins à bois et à farine.

Depuis, la scierie est disparue. Quant à la meunerie, elle fut acquise par un dentiste de Trois-Rivières, Dr Roméo Beaudry, qui a transformé les bâtisses et le site en résidence d'été.

MOULIN LORANGER

Ce moulin, connu sous le nom des Loranger, a existé dans le haut de la Municipalité de St-Boniface, sur l'affluent principal de la Rivière Yamachiche, entre les rangs VII et VIII. Pour plus de précision, nous le localisons sur le lot 337 du Cadastre de 1875, à un demi-mille plus au nord que le Moulin Raphaël Lamy et de la route-jonction des dits rangs. D'autres gens nous disent, à leur fa-

çon, qu'il se trouvait à l'arrière de l'érablière de M. Arthéna Bourassa.

D'après le témoignage des anciens qui en conservent de bons souvenirs, le Moulin Loranger aurait fonctionné une quarantaine d'années, soit de 1875 à 1914. M. Félix Loranger, né à Yamachiche et marié en 1872 à Marguerite Savoie de St-Boniface, construisit un moulin à scie circulaire à proximité des réserves forestières de la Couronne vers 1875. Quelques années plus tard, pour répondre aux besoins des cultivateurs, il compléta l'outillage existant par des machines à fabriquer le bardeau et à carder la laine. Cette dernière consistait à redresser et à entremêler les fibres de laine, pour la condenser sous forme d'un rouleau peu serré, prêt à être étiré et tordu par le filage du rouet. Nous devons nous rappeler aussi que l'élevage des moutons était considérable à cette époque, où la mère de famille excellait dans la confection des tissus de lainage de toutes sortes.

Au cours des premières années, l'exploitation du moulin se consacrait exclusivement à la nombreuse clientèle des nouveaux défricheurs, s'établissant sur des terres. Dans la suite, d'autres moulins s'implantèrent sur le même affluent à proximité du premier, mais sans concurrence malhonnête; il va sans dire qu'au tournant du siècle dernier, ces établissements s'échelonnaient nombreux sur nos rivières.

Face à une telle situation, Félix Loranger vendit en 1900, ses droits de propriété à son cousin, Jos. Loranger, ci-devant employé au dit moulin. Le nouveau propriétaire se fit octroyer aussitôt des limites forestières de la Couronne et y organisa un chantier de bûcherons et de charretiers à son propre compte. Le débit du cours d'eau étant peu considérable et ne se prêtant guère à la drave des billots, il fallait donc véhiculer tout le bois à l'aide d'attelages de chevaux. Quant au bois de sciage, il était expédié en grande partie à des commerçants de Montréal, par la ligne de chemin de fer du « Grand-Nord » construit en 1900 et dont une voie d'évitement établie au Rang VII, facilitait le chargement.

Aux dires des vieux, les entrepreneurs Loranger réalisèrent d'excellents profits de l'exploitation de leur moulin, qui cessa de fonctionner vers 1914. Abandonné et privé de sa machinerie, on le vit longtemps isolé de la rive, juché sur ses pilotis jusqu'à l'automne 1924, alors qu'un violent coup d'eau l'emporta et le réduisit en pièces ainsi que la vieille chaussée. Aujourd'hui, cet ancien site se trouve sur la propriété foncière de M. Pierre Héroux, du Rang VIII.

LE MOULIN DES BURELL

Parmi les moulins à scie et à farine de la Paroisse de St-Boniface, alimentés par les eaux de la Rivière Yamachiche, les anciens se souviennent encore de celui des Burell, opérant sur un embranchement de rivière dans le haut du Rang VI, à partir du lot 295, en direction nord. Ce moulin, qui aurait fonctionné très activement de 1893 à 1905, fut sans contredit le plus important de cette courte période.

Construit d'abord par M. Alphonse Blais-Gélinas, marié à M.-Anne Caron, il passa dès l'année suivante aux mains des frères Vivian et Charles Burell, ainsi que d'imposantes « limites » de coupe

forestière, concédées à peu de frais par la Couronne. La tradition veut que les Burell, ayant racheté tout l'outillage usagé de l'ex-moulin à vapeur de la Cie Beaver Lumber d'Yamachiche à sa dissolution, construisirent aussitôt un deuxième moulin, à quelque trois milles en amont du Moulin Loranger et y installèrent leur nouvelle scierie actionnée par la vapeur.

Le cours d'eau, sur lequel étaient établis leurs deux moulins, était impropre au flottage des billots; tout le bois scié l'automne au chantier des bûcherons, était descendu aux moulins par traction animale. Cette importante scierie travaillait à l'année longue à la mise en madriers de toutes ces énormes billes de pin jaune, empilées tout autour des moulins.

À cette époque, de nombreux employés travaillaient, avec ou sans chevaux, aux chantiers des Burell; matin et soir, c'était un va-et-vient d'attelages de chevaux, car il n'y avait pas de « camp » de bûcherons ni d'écurie à chevaux construits sur les lieux. Les uns s'adonnaient à la coupe du bois; les autres, en plus grand nombre, étaient charretiers, chargés du transport des billots ou du bois de sciage en direction de Trois-Rivières, jusqu'en 1900. En effet, l'arrivée du nouveau siècle coïncida avec l'inauguration de la voie ferrée du « Grand-Nord », événement qui marqua une phase importante dans l'histoire de l'exploitation forestière des Burell. Désormais, cette grande voie de communication permettra aux deux frères associés d'expédier à Montréal et aux États-Unis des chargements de bois de sciage. Au cours de ces mêmes années, les entrepreneurs installèrent leur moulin à vapeur sur des traîneaux, en vue de le rapprocher à volonté de la forêt, reculant sans cesse sous la cognée du bûcheron.

En 1905, leur permis de coupe étant épuisé ou échu, les frères Burell cessèrent toutes opérations et vendirent leurs moulins. Deux nouveaux propriétaires, MM. Jos. Bourassa et Joseph Lord, en prirent possession et les réinstallèrent à Ste-Flore.

Par cette exploitation de terre à bois, Vivian et Charlie Burell réalisèrent d'excellents bénéfices et l'heureux souvenir que la population de St-Boniface conserve de ces industriels talentueux est une preuve évidente qu'ils ont été honnêtes envers leurs employés.

LE MOULIN DE CHARETTE

Un bref recul dans notre histoire régionale nous permet de fixer avec précision l'origine de la scierie d'Edouard de Charette et de relater les principaux faits de sa longue existence. Selon des renseignements puisés dans l'Album-Souvenir de la Paroisse Notre-Dame-des-Neiges de Charette, il appert que la construction de ce moulin séculaire date de 1874 et la durée de son exploitation sur le même site, surpasse celle des quelque vingt autres moulins établis sur les bords de la Grande-Rivière d'Yamachiche. À l'instar du Moulin Lemyre, celui de Charette compte quatre générations de propriétaires qui se sont succédé de père en fils, jusqu'à nos jours : a) Edouard de Charette, b) Joseph et Alphonse de Charette, c) Clément de Charette, d) André et René de Charette.

Edouard de Charette, natif de Ste-Ursule, épousa en 1863, M.-Emile Lessard, une co-paroissienne, qui décéda malheureusement l'année suivante, laissant à l'époux éploré une petite fille nommée Malvina. En 1869, de retour des États-Unis, Il épousait en secondes noces, M.-Julie Lemyre, dont quatre frères exploitaient alors leurs moulins respectifs. La tradition veut que, à la demande de la jeune épouse, ses frères, Amable Lemyre d'Yamachiche et Félix Lemyre, de St-Sévère, tous deux propriétaires de moulins, s'empressèrent volontiers à aller constater sur place les possibilités de l'établissement d'un autre moulin à scie sur la Rivière Yamachiche. Leur choix judicieux et unanime se fixa à un contour de la dite rivière, sur les limites nord-ouest de la paroisse de St-Barnabé.

En 1873, Edouard de Charette dont la fortune se chiffrait à quelques centaines de dollars, se porta acquéreur d'un lopin de terre, enclavé dans une pointe de rivière, y compris une rustique maisonnette construite sur le haut de la côte et appartenant à un nommé J.-Bte Lacerte, marié à Elizabeth Maheu. Le nouveau propriétaire répara aussitôt sa maison pour y loger sa jeune famille, composée alors de quatre enfants.

« A l'automne 1874, le pionnier commençait le défrichement de l'endroit projeté; les travaux du moulin allèrent bon train les mois subséquents, et au printemps suivant on posait les premiers pilotis du moulin. Aidé de quelques engagés qui recevaient de 40 à 50 sous par jour de travail, M. de Charette était parvenu à jeter les bases de son industrie qui fut la raison même de l'établissement du Moulin de Charette et d'un village qui compte aujourd'hui près de 2 000 habitants ».

La première machine du moulin était une scie circulaire, une des premières du genre installées dans les cantons environnants. Elle fut donc un objet de curiosité pour les paysans, qui ne connaissaient pour la plupart, que des scies-de-long. Émerveillés d'une telle machinerie, les clients venaient en foule au nouvel établissement. C'était un premier pas vers une carrière prometteuse. En 1880, la scierie existante s'augmentait de deux moulages à grain. « La vie sociale de l'établissement se dessinait peu à peu. De ce qui, quelques années auparavant, n'était qu'une terre encore en friche, on tira un embryon de paroisse; les familles s'adonnaient à l'agriculture... On gardait des moutons dont la laine cardée et tissée devenait le vêtement de la colonie. Les femmes tressaient elles-mêmes les chapeaux de paille et traitaient le cuir comme un tissu quelconque ».

« Les années passent. M. Edouard de Charette devient comme le doyen de son établissement. On le consulte sur tout et l'estime générale lui est acquise. Il obtient pour les siens un bureau de poste qui portera le nom de « Moulin de Charette ». En 1888, l'industriel avec cette conscience de la réalité qui semble s'accuser de plus en plus avec l'âge, ajoute à son moulin actionné par les eaux de la rivière, un engin à vapeur et autres appareils pour aplanir et adoucir les bois de construction ».

En 1895, les terres concédées à M. de Charette couvraient une étendue de 7 000 acres de divers essences forestières et renfermaient nombre de lacs, alimentant la rivière Yamachiche. Pour faciliter le flottage des billots, il fit installer des écluses à l'en-

trée des lacs : Patterson, Long, Vast. Le cours de la rivière fut aussi dégagé des grosses roches qui nuisaient à la « drave » des billots. Tous ces aménagements nécessitaient une augmentation considérable du personnel. Le « Poste de Charette » prit donc en peu d'années de vastes proportions; quarante-cinq familles formaient alors la population du jeune village.

En 1899, le fondateur réussit, après de multiples démarches auprès des autorités du chemin de fer, à faire passer cette voie de communication en plein centre de la nouvelle industrie. Cet événement marqua la phase la plus importante dans l'histoire de la paroisse. Le commerce s'en trouva amélioré; on expédiait par le Grand-Nord le bois de sciage vers nos grandes villes et aux Etats-Unis. Une dizaine d'années plus tard, une école et une église s'érigèrent à proximité du premier moulin. Enfin en 1914 la paroisse obtenait son érection canonique sous le vocable de Notre-Dames-des-Neiges de Charette.

M. Edouard de Charette, après le couronnement de sa vie de pionnier, s'éteignit le 26 mars 1915 à l'âge de 73 ans. Sa digne et courageuse épouse l'avait précédé dans la tombe, onze ans plus tôt. Ces deux vies, qui scellaient définitivement en 1872 le sort d'un coin de forêt, ont laissé aux générations suivantes l'empreinte de leurs convictions religieuses et sociales. En réalité, M. et Mme Edouard de Charette sont les fondateurs de la florissante paroisse de Charette, qui fut l'aboutissement d'une exploitation forestière administrée avec grande compétence.

Leurs deux fils, Joseph et Alphonse, héritiers de cette grande oeuvre, marchèrent résolument sur les traces du fondateur et suivirent identiquement sa ligne de conduite en accordant à leurs employés des salaires justes et équitables. Lorsque la saison de flottage était terminée, il y avait banquet ou pique-nique aux lacs Long et Patterson, pour récompenser leurs « draveurs ». De père en fils, les patrons de cette importante entreprise s'appliquèrent à semer le bonheur dans toutes les maisons du Poste.

Dans la suite, sans abandonner le moulin primitif, un second fut construit à courte distance pour répondre aux besoins sans cesse croissants de la population. La scierie fut perfectionnée et cette recrudescence d'activité exigeait une main-d'oeuvre plus considérable. Le moulin était également muni de scies diverses pour la fabrication de bardeaux, de lattes et de minces planchettes en bois franc destinées aux manufactures de tinettes à fromage.

Sous la raison sociale de « Charette et frères », MM. Joseph et Alphonse continuèrent l'exploitation de leur père jusqu'en 1937. Leur sage administration conjointe contribua pour beaucoup au progrès de l'entreprise et à celle de la paroisse tout entière. Mais les feux de forêts qui ruinèrent leurs limites de terres à bois, les obligèrent à racheter d'autres lots des Terres de la Couronne. Enfin, les méfaits de la grande crise économique les obligèrent momentanément à fermer leur scierie.

A cette époque, M. Joseph de Charette, étant devenu l'unique propriétaire, en confia l'administration à l'un de ses fils, Clément, marié en 1937 à M.-Alphéda Beaulieu. Soulignons en passant que deux des frères de ce dernier pratiquent encore la médecine à Trois-Rivières: Dr La-Geo, de Charette et Dr Benoît de Charette. Tous trois, septuagénaires en 1975, semblent jouir

d'une bonne santé et aimer le travail. Une de leurs soeurs, Soeur Thérèse, est religieuse de la Congrégation des A.S.V. de Nicolet. Les sentiments que nous éprouvons au contact des personnes et des lieux en rapport avec ce site historique, sont ceux du souvenir de leur édifiante histoire ancestrale, de leur attachement à leurs traditions et leur bel esprit familial, qui se reflète particulièrement par les objets, le mobilier, etc., qui rappellent « Le Bon Vieux Temps ». Ainsi, à l'été 1944, la population de Charette, à l'occasion du Jubilé d'Or de M. et Mme Joseph de Charette, rendait un vibrant hommage aux valeureux fondateurs de cette localité, M. et Mme Edouard de Charette. En l'occurrence, un monument commémoratif fut érigé en leur mémoire, face à l'antique résidence.

Aujourd'hui, M. Clément de Charette aidé de ses fils, André et René, tous deux mariés, poursuit inlassablement l'oeuvre si bien établie par les aïeux. Les moulins à scie fonctionnent rondement. Tous les jours ouvrables, c'est un va-et-ient continu de camions chargés de bois de sciage qui bénéficient encore des bons services de la scierie.

Nous oserions même souligner que rien n'est disparu de l'organisation première, sans oublier le site correspondant au lot 393 du cadastre de cette localité. Le solide barrage, servant à la régularisation des eaux de la rivière, avec ses écluses, son ancienne turbine d'acier, ses moulages sont encore en état de fonctionnement, au besoin. Présentement, la machinerie des deux moulins est actionnée par la force motrice diesel.

La poursuite des opérations industrielles est assurée par les deux fils de M. Clément de Charette qui en garantissent la relève. Ces deux jeunes hommes : André, marié à Normande Lavergne et René, marié à Lise Bellerive, semblent bien résolus à redonner, à leur séculaire entreprise, un regain d'activité et de progrès. Ce genre de moulins, si rares de nos jours, s'avère incontestablement indispensable dans nos régions forestières. (Extrait de l'Album-Souvenir de cette famille).

MOULIN ISAAC VILLEMURE

Un important recul dans l'histoire des moulins à eau nous permet de fixer avec assez de précision l'origine du moulin Isaac Villemure, qui connut un double règne. Premièrement, de 1840 à 1875, François Pépin l'exploita uniquement pour le sciage du bois; deuxièmement, Isaac Villemure, qui l'avait converti en meunerie, le fit fonctionner jusqu'à 1903. En effet, ce moulin, qui fut en opération pendant plus de soixante ans, sur le même site, était érigé sur la rivière Yamachiche, entre les lots 154 et 155 du cadastre de la paroisse de Saint-Barnabé. De nos jours, pour en localiser l'emplacement, nous devons emprunter le Premier-Rang de cette localité et le suivre jusqu'à un mille et demi plus haut que le village de Charette, où se trouvait la terre de MM. Isaac et Thomas Villemure, propriété actuelle de M. Paul Ringuette. A l'époque de l'exploitation de la meunerie, leur résidence se trouvait à l'écart de la voie publique, en bordure de la rivière.

François Pépin, industriel, résidait de l'autre côté de la rivière sur le lot 154, dans le haut du rang Saint-Joseph, dont la propriété aboutit à la rivière, vis-à-vis celle des Villemure. Lors de la

construction de la première école en 1842, les contribuables de la municipalité de Saint-Barnabé eurent recours au moulin Pépin en vue de la préparation du bois; il est alors désigné comme étant le plus rapproché du village. Ce moulin qui a fonctionné sous la même administration pendant quarante ans, devenait la propriété de M. Isaac Villemure vers 1875. Ce dernier était le gendre de Frs Pépin ainsi que le révèle l'extrait de l'acte de mariage suivant : « Isaac Villemure marié en 1865 à M.-Victoire Pépin, fille majeure de François Pépin et de Julie Boisvert ».

C'est à la suite de la fondation de la scierie moderne de M. Edouard de Charette que M. Isaac Villemure se vit dans l'obligation de convertir la scierie de son beau-père en une meunerie à trois moulanges, actionnée par le même pouvoir hydraulique. Comme le pain de ménage et la galette de sarrasin étaient très à la mode à l'époque de la colonisation, M. Villemure a ajouté au mécanisme de moulanges, un blutoir. Cet appareil mécanique est destiné à tamiser la farine pour la séparer du son, après la mouture.

M. Villemure fut un meunier consciencieux qui sut se mériter la confiance d'une nombreuse clientèle qui accédait au moulin, soit par le rang St-Joseph, soit par le Premier-Rang. Il fut aussi un habile fermier qui, aidé de son épouse et Thomas, son fils, réussit à pourvoir aux besoins de sa famille et à établir quelques-uns de ses garçons sur des terres.

En 1903, lors de la crue des eaux du printemps, le vieux barrage, maintes fois réparé, fut emporté sous l'effet de la poussée du courant et les bases du moulin subirent de sérieux dommages. A la suite de cette épreuve, M. Villemure, sexagénaire, résolut de vendre cette propriété. Actuellement, nous relevons bien peu de traces de ces bâtiments. Seules, quelques tiges de fer fixées dans le lit de la rivière désignent l'emplacement de la chaussée.

MOULIN DES BEAUCHEMIN

Pour retracer les vestiges du moulin à scie des Beauchemin, le visiteur doit emprunter la longue route du « Premier-Rang » des municipalités de Saint-Barnabé et Charette. De là, la suivre en direction nord jusqu'à son extrémité marquée par un tournant brusque vers la droite. De cette courbe, droit devant vous, un chemin de colonisation se poursuit dans une descente graveleuse, d'où apparaissent les eaux tumultueuses d'une rivière qu'enjambe un rustique pont de bois. C'est la rivière Yamachiche qui présente l'aspect sauvage et pittoresque d'une importante chute d'eau naturelle, à la tête de laquelle un barrage artificiel entrave le lit du cours d'eau, engendrant un vaste étang, qui servait jadis à la retenue des billots.

Du pont, établi au-dessus de la digue, la curiosité est attirée par l'aspect contrastant des vestiges de l'ancien moulin, d'une part et, de l'autre, par l'établissement récent de solides fondations en béton, qui donnent l'impression d'une tentative nouvelle de sa remise en opération. A cet endroit, on remarque un puissant arbre de couche en fer avec sa roue à engrenage et le solide tuyau métallique qui servait de dalle à la direction de l'eau sur la turbine. C'est là, dit-on, que se trouvait la scierie. Sur la berge, deux jolies habitations rappellent aussi l'époque des grandes activités, dont le moulin des Beauchemin était le centre.

Les frères Xavier, Jean, Paul et Horace Beauchemin, originaires de Pierreville et apparentés aux ancêtres du poète Nérée Beauchemin, étaient d'ingénieurs personnages dont les vieux de la région conservent d'élogieux souvenirs. Cette remarquable famille arriva sur ce magnifique coin des Laurentides à l'été 1907. D'après le plan cadastral des paroisses Saint-Elie-de-Caxton et Saint-Barnabé, leur entreprise couvrait partiellement les lots « 3 » et « 4-a ». Aux dires de M. Oscar Villemure du village de Charette et ancien employé de l'entreprise, le moulin était de proportions modestes, avec un pouvoir hydraulique puissant et des mécanismes bien structurés. Dans le voisinage, on remarquait la jolie résidence de M. et Mme Xavier Beauchemin, différentes remises à voitures, l'écurie des chevaux de chantiers. L'emplacement était pourvu d'un incinérateur pour brûler les déchets. Ces industriels s'ingénierent même à fabriquer leur propre électricité au moyen d'un générateur dynamo-électrique alimenté par le pouvoir d'eau. Ainsi conçue, cette source d'énergie produisant un éclairage, leur permettant de travailler jour et nuit.

L'entreprise Beauchemin avait pour objectif l'exploitation forestière et le commerce du bois. A cette fin, ils s'étaient fait concéder par l'Etat un important territoire du coupe de bois dans les limites de la rivière Yamachiche. Sagement administrée par l'aîné, Xavier Beauchemin, cette exploitation forestière dura jusqu'à la crise économique de 1930. Au cours de ces années très actives, on fit chantiers, drava les billots jusqu'au moulin où la scierie fonctionnait à plein temps. Tout le bois de sciage était chargé sur des wagons à Charette et expédié à l'étranger par chemin de fer.

La production forestière étant à la baisse, les frères Beauchemin transportèrent leur scierie sur la rivière Harricana, Abitibi, où ils réinstallèrent leur moulin. Mais, ce déménagement était principalement motivé par l'attrait des récentes découvertes de minerai de cuivre de Noranda et des mines d'or de Val-d'Or. Ils investirent, en tant qu'actionnaires, des sommes considérables qui s'avérèrent des plus rentables. Ces hardis spéculateurs y firent fortune, dit-on, en peu d'années et ont été considérés comme de grands financiers.

De nos jours, l'emplacement, la chute et certains vestiges de l'ancien moulin font l'objet d'un centre d'attraction touristique, où abondent les superbes pins et les remarquables bouleaux blancs. Mais, ce site enchanteur, fréquenté notamment par les associations scouts, est la propriété actuelle de M. Raymond Martin, de Louiseville.

MOULIN DES PELLERIN

Le Moulin des Pellerin, désigné encore aujourd'hui de ce nom, fut l'un des plus réputés des quatre moulins à eau, qui ont contribué au développement économique et industriel de la Municipalité de St-Elie-de-Caxton.

Construit, vers 1885, sur la Rivière Yamachiche et enregistré au cadastre sous le no 12 du Rang IX, il eut d'abord pour propriétaires, M. Frédéric Déziel et, dans la suite, ses fils, Pierre et Ferdinand, qui l'exploitèrent jusqu'en 1920. Sous leur administration, le moulin, composé de diverses machines, fonctionna en vue du sciage des billots, de la fabrication du bardeau et de manches

à balais. Le barrage, solidement établi sur le roc, comportait des pelles-levis de sécurité et en vue de la régularisation des eaux; une seconde, ouvrant sur le canal d'alimentation, conditionnait l'action de l'eau sur la turbine, dont le mouvement rotatif produisait la force motrice.

Les entrepreneurs Déziel, ont fait chantiers durant plusieurs années; nombre d'engagés ont travaillé sous leur direction à la coupe du bois, au flottage des billots et au charriage à traction animale. Entre-temps, ils fabriquaient le bardeau de cèdre, d'usage courant à l'époque, pour le lambrissage et la couverture des bâtiments. Ils possédaient également une machine à goujonner, pour la fabrication de manches à balais et autres, en provenance des bois durs : merisier, bouleau, hêtre, etc.

Vers 1920, le moulin à scie changea de main et devint la propriété de M. Napoléon Pellerin, natif de St-Sévère, 1869, et de son fils Ephrem. A l'exemple de leurs prédécesseurs, les Pellerin se firent concéder des coupes de terres à bois et organisèrent des chantiers de bûcherons. Le printemps, au départ des glaces sur la Rivière Yamachiche, ces mêmes engagés dravaient les billots jusqu'à leur moulin. Il fallait faire vite, car ils n'étaient pas les seuls à jouir du privilège du droit de flottage sur la rivière. Eventuellement, toutes les digues « dam » devaient être pourvues de dispositifs, permettant la descente libre du bois des contracteurs situés plus haut. La bonne entente était requise entre « jobbers », chacun devait respecter le droit réciproque à l'utilisation du cours d'eau.

Au décès de M. Ephrem Pellerin, en 1938, son fils, Ferdinand, prit la relève et poursuivit temporairement l'exploitation forestière du père et se consacra, dans la suite, plus assidûment à sa clientèle, sans cesse croissante. Une trentaine d'années plus tard, en 1967, contraint à effectuer d'importants travaux de réparation à la machinerie du moulin, il préféra tout abandonner. Au cours de la même année, M. Alphonse Dufresne en prit possession, fit les réparations opportunes et transforma le pouvoir hydraulique par la force motrice diesel. Il opéra ainsi jusqu'en 1972, alors qu'un incendie, causé par la foudre, vint mettre fin à la courte période d'exploitation de M. Dufresne.

Peu de temps après, les frères Laurent et Roger Bellemare, de St-Paulin, se portèrent acquéreurs de ce qui restait de l'immeuble et reconstruisirent un nouveau moulin sur le haut de la berge. De nos jours, les MM. Bellemare utilisent encore l'ancienne chausée dont l'étang sert au lavage des billots, avant d'être présentés à la scie. Le pouvoir-moteur de la nouvelle scierie, étant fourni par l'électricité, le moulin a repris ses activités et continue à fonctionner, à desservir de nombreux clients. Nous le localisons actuellement au nord-ouest du pont que franchit la nouvelle route-jonction, reliant les villages de St-Paulin et St-Elle-de-Caxton.

De tous les moulins, qui ont opéré sur la rivière Yamachiche, il n'en existe plus aujourd'hui que trois : Moulin Lemyre, Moulin de Charette et le Moulin des Pellerin.

MOULIN PHILIBERT

Le Moulin Philibert est intimement relié à l'histoire et au développement progressif de la paroisse de St-Elie-de-Caxton, dont l'érection canonique date du 4 février 1865. Il importait à l'auteur de cette intéressante monographie d'établir un relevé intégral de tous ces moulins qui ont opéré sur la Rivière Yamachiche, dans le cadre de l'histoire d'Yamachiche, qui couvrait jusque vers 1832 une superficie d'environ 100 milles. Effectivement, cette passionnante étude donne une idée sommaire de l'industrie forestière de cette contrée; elle fait connaître les principes de base de la technologie utilisée à cette époque et son application par d'ingénieurs industriels de notre nationalité canadienne-française.

Le Canton de Caxton qui englobait une partie du territoire de la paroisse de St-Barnabé, fut ouvert à la colonisation vers 1850. De son histoire, la tradition conserve les noms des frères Jean-Baptiste, Fabien et Edouard Garand, reconnus premiers défricheurs, auxquels il convient d'ajouter ceux d'Alexis Garceau et de Jean-Baptiste Philibert, marié à M.-Adèle Blais, en 1848.

En poursuivant nos études pour faire ressortir tous les aspects d'ordre historique, relativement à ces nombreux moulins bâtis sur la Rivière Yamachiche, nous constatons que l'exploitation forestière fut l'objectif particulier de l'établissement de la paroisse de St-Elie-de-Caxton. Dans le cadre grandiose de nos frères Laurentides, ce canton fut érigé en municipalité en 1864 sous la présidence du premier maire, M. Pierre Gagnon. L'année suivante, en 1865, cette municipalité recevait son érection civile et canonique par un bref épiscopal du premier évêque de Trois-Rivières, Mgr Th. Cooke, qui lui donne le nom de paroisse de St-Elie-de-Caxton, en l'honneur du prêtre-missionnaire, M. J.-Elie Sirois, ancien curé de St-Barnabé, qui désigna le site de la construction de la future chapelle. En l'occurrence, disons que ce fut ce même prêtre qui, sur l'ordre de Mgr Cooke, planta une croix à St-Boniface pour marquer l'emplacement de la première église. A St-Elie, le terrain de la fabrique, en vue de la construction de la chapelle, fut généreusement offert par Madame vve Toussaint Philibert, belle-soeur de M. Jean-Bte Philibert, fondateur du premier moulin dans le Canton de Caxton.

Selon différentes sources de renseignements, dignes de foi, Jean-Baptiste Philibert aurait été le premier industriel à ériger un moulin à scie dans le Canton de Caxton, alors que celui de Frs Pépin, son proche voisin, éloigné d'environ quatre milles en aval, fonctionnait depuis une quinzaine d'années. M. Philibert aurait donc construit son moulin en 1855, sur la Rivière Yamachiche. La localisation se situe sur le lot P.-14 du Rang IIIe, terrain acquis de Joseph Milette, soit à une douzaine d'arpents en amont du Moulin des Pellerin, propriété actuelle des Messieurs Bellemare.

A l'époque de son établissement, la force motrice était produite par une ancienne roue à aubes et la machinerie se composait principalement des scies à lames, car la turbine hydraulique et la scie circulaire n'y furent installées qu'en 1874. C'est alors qu'il passa aux mains de M. Maxime Philibert, fils, marié en 1875, à Marie Riv.-Bellefeuille. Sous l'administration Philibert, on ajouta à la scierie, la machine à fabriquer le bardeau de cèdre et celle de la finition du bois, qui s'effectuait à l'aide d'une raboteuse mé-

canique. Cette modeste entreprise a rendu d'appréciables services à la population locale et a sûrement contribué à la prospérité de la pittoresque localité actuelle de St-Elie-de-Caxton. C'est aussi sous le règne de ce moulin que fut construite la magnifique église actuelle et que fut fondé en 1895, le pèlerinage du Calvaire par M. l'abbé Antoine Bellemare, ex-curé, à l'instigation du Bon Père Frédéric, Franciscain.

Vers 1925, après cinquante d'années d'opération, sous la même administration, cette scierie fut vendue à MM. Amédée et Edouard Carufel, qui tentèrent de l'exploiter durant quatre ou cinq années, mais sans succès. L'ayant abandonné définitivement, le vieux moulin fut démoli. De nos jours, ce site historique est la propriété de M. Jean-Louis Lavergne, qui conserve le barrage pour agrémenter le paysage.

Quant aux entrepreneurs industriels, Amédée et Edouard Carufel, ils risquèrent une nouvelle tentative d'exploitation forestière en s'installant au Lac Charette, où ils s'étaient fait concéder une coupe de bois lot no 17, Rang IVe. Ce moulin, appelé « moulin à feu », était actionné par la force motrice produite par la vapeur. Malheureusement, cette nouvelle entreprise fut encore de courte durée, en raison d'un incendie qui mit fin à leurs exploitations forestières à St-Elie. Sans se décourager, ils allèrent tenter leur chance en Abitibi. Disons, en terminant, que le Lac Charette se déverse dans la Rivière Yamachiche.

MOULIN GEORGES DREW

D'après les renseignements obtenus de M. Raoul Lemire, petit-neveu de M. Georges Drew, et confirmés par les registres paroissiaux, le moulin Georges Drew aurait fonctionné de 1896 à 1908. C'est, dit-on, à la suite de la grande inondation de 1896, qui avait été désastreuse en plusieurs endroits de la région, que des ponts et des moulins avaient été emportés par la crue des eaux, entre autres, le pont Stanton, sur la Rivière-du-Loup et celui de la Factorie. Ce mémorable coup d'eau porta aussi atteinte à nombre de moulins établis sur la Grande-Rivière d'Yamachiche.

En effet, cette année-là, M. Georges Drew, né en 1868, fils de Thomas Drew et de Zoé Lesieur, commença à bâtir son moulin à scie dans la partie nord de la pointe de rivière, lot 511, propriété actuelle de M. Marcel Duchesne, ci-devant celle des héritiers d'Antoine Lesieur-Freny. En passant, soulignons que le contrat de la reconstruction du pont de la Factorie avait été accordé à Georges Drew d'après les plans et devis de Léopold Drew, pour le montant de \$400. De nos jours, nous ne pouvons découvrir sur cette pointe de rivière aucune trace de ce moulin, l'emplacement ayant été recouvert d'un épais terrassement. On sait cependant, que ce moulin se trouvait vis-à-vis le déversement du canal de la manufacture de laine. S'il fut érigé en bordure de la Grande-Rivière, c'est principalement en raison du nettoyage des billots avant de les présenter à la scie, et de les libérer des accumulations de bran de scie et autres résidus, qui étaient emportés par le courant. A cette fin, on avait aménagé une estacade pour bloquer les billots devant le moulin et une jetée pour les glisser à l'eau.

Ce moulin, mû par la force motrice de la vapeur, fut équipé d'abord en vue du sclage des billots au moyen de scies circulaires;

l'année suivante, on y ajouta des moulanges pour la fabrication du gruau d'avoine, qui devint bientôt une priorité, à la faveur d'une nombreuse clientèle. En 1976, il nous est encore possible de voir, à l'arrière du hangar de M. Raoul Lemire, deux meules de moulange spéciales, qui ont servi jadis à la confection du gruau de « chez-nous ».

M. Georges Drew était assisté dans cette entreprise, de son frère, Albert, lesquels, cohabitaient dans la petite maison, peinte jaune et vert, qui vient d'être démolie. Elle se trouvait sur un bas terrain en bordure de la route, lot p-506; elle servait de résidence à ces deux industriels. D'autre part, la maison de leur père, M. Thomas Drew, se situait sur le lot 508, voisin ouest de M. Théodore Ricard. Vers la fin du XIXe siècle, on comptait deux grandes familles Drew : les descendants des frères Thomas et William Drew, parmi lesquels on remarquait un troisième Thomas Drew, fils, Avila Drew, Sévère Drew et Mesdames Edouard Bettez, Théodore Ricard, Téléphore Descôteaux, mère d'Avila Descôteaux, etc. L'aîné de ces deux familles se nommait aussi Thomas Drew, qui avait épousé, en Ontario, Johanna Ford et qui était également propriétaire d'un moulin à scie, à Matane, avant de venir établir sa famille à Yamachiche.

Les moulins Drew, comme tant d'autres à l'époque, ont marqué profondément l'histoire, alors que le pin abondait dans les forêts du township de Caxton et que le commerce du bois était la principale source de revenus au Québec.

MOULIN THOMAS DREW

En feuilletant les anciens registres des procès-verbaux de la municipalité de la paroisse d'Yamachiche, nous avons découvert l'existence d'un autre de ces nombreux moulins, qui ont été établis sur nos cours d'eau, destinés à scier-de-long le bois à construction. Leur récit historique sera dorénavant associé aux documents qui constituent déjà nos archives paroissiales.

Nous tenons à publier ce compte rendu afin d'en apprécier la forme et de révéler certains noms de notables, qui dirigeaient à cette époque les destinées de la paroisse. « A une session générale du Conseil Municipal de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, tenue en la salle publique aujourd'hui, le onzième jour du présent mois de février 1858, à dix heures de l'avant-midi, dûment convoquée par avis spécial, donné à tous les membres du dit Conseil, par le Maire du dit Conseil, conformément aux dispositions de l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada de 1855. A laquelle session étaient présents : Joseph Lacerte, écuyer, maire, MM. Charles Lacerte, Isaac Gélinas, Ignace Boucher, François Grenier, Paul Milot, et Antoine Desaulniers, membres du dit Conseil et formant quorum d'icelui, présidé par le dit Joseph Lacerte, comme maire. Le dit conseil, par les présentes, passe les résolutions suivantes : 1ère résolution: Sur motion de M. Charles Lacerte, secondé par M. Ignace Boucher, il est résolu que M. David Tisdale, Eugène Lesieur, Augustin Gélinas, Edouard Ricard, Charles Lapointe, Antoine Samson, Michel Ricard, Thomas Ville-mure, soient et sont nommés sous-voyers pour les deux côtes de la Grande-Rivière, de la Rivière-aux-Glaïses et de la route à Tit-Gas-Ginas, qui conduit au moulin Thomas Drew... »

La nomination de ces huit sous-voyers (inspecteurs de chemins et ponts) nous révèle donc l'existence du moulin Drew, sur la route à Tit-Gas-Ginas et par extension, à la « Côte-à-Thomasse » (Thomas Drew), où le « Pont-Drew » enjambe un ruisseau qui est un embranchement de la Rivière-aux-Glaives. Qu'est-ce donc cette route à « Tit-Gas-Ginas ? et quelle est l'origine de ce nom ? Ce nom original fut attribué à un dénommé Léger Gélinas, né en 1804, qui résidait où s'ouvre la dite route sur le lot 338. Bien qu'étant établi sur une ferme, cet original habitant s'adonnait surtout à la chasse et au « trappage ».

Note : Cette route est désignée depuis 1970, du nom de « Chemin de la Concession », qui établit la jonction des rangs de la Grande-Rivière-Sud et St-Nicolas, en direction des terres à bois.

Mais, où donc se trouvait le moulin Drew ? Pour ce faire, M. Raoul Lemire, un fervent de l'histoire orale, a eu la complaisance de nous accompagner et de nous en indiquer l'emplacement dont le site est tout à fait agréable. Arrivés à la dite côte, nous descendons le ravin jusqu'au ruisseau où coule une belle eau transparente peuplée de petites truites brunâtres. En nous dirigeant en amont sur la rive droite, à travers un enchevêtrement de broussailles, couvrant une couple d'arpents de marche, nous nous arrêtons à la vue des vestiges de la digue, vieille de plus de cent vingt années. De gros bouts de pieux enfoncés dans le lit du cours d'eau, présentent encore l'aspect d'un barrage artificiel. De là, nous remarquons plus haut, un immense platin qui servait d'étang et de réservoir pour l'accumulation de l'eau, en vue de la force motrice hydraulique. Quelque vingt pieds plus bas, nous distinguons le canal qui amenait l'eau au moulin, dont la machinerie était actionnée par cette source d'énergie. La scie ronde et la turbine d'acier, n'étant pas encore mises en opération au Québec, il n'y a pas le moindre doute que le moulin Drew ait fonctionné au moyen d'une roue à aubes et de scies-de-long, à l'instar de tous les moulins que nous avons décrits sur nos rivières de 1735 à 1865.

A la suite d'intensives recherches de documents historiques, relatifs à l'aménagement des rivières pour engendrer la force motrice et faciliter l'industrie forestière, nous avons réussi à obtenir du bureau d'enregistrement, une copie officielle de l'acte de concession de trois cents acres de terres à bois, accordée par Me P.-Benjamin Dumoulin, agent des terres de la Couronne, situées dans les townships de Caxton et de Hunterston, à M. Thomas Drew, industriel, en date du 13 octobre 1850. Ce territoire englobait, entre autres, les lots 388, 379, 374, ainsi que l'immense terrain, propriété actuelle de M. Conrad Turcot, exploité en vue de la production du tabac à cigarettes.

D'après les renseignements reçus, ce moulin aurait été en opération pendant une dizaine d'années et qu'une équipe de cinq ou six hommes y auraient travaillé à l'année longue, ayant pour contremaître son frère, William Drew. Pendant toute sa durée, le moulin Thomas Drew a rendu d'appréciables services à d'autres usagers, propriétaires de terres à bois du voisinage, qui désiraient faire transformer leurs « billots » en bois de sciage. On conserve un excellent souvenir de cet industriel, qui fut un homme ingénieux et d'une activité extraordinaire. Entrepreneur audacieux, son champ d'action s'est exercé en des entreprises multiples et par-

fois onéreuses. M. Thomas Drew est décédé à l'âge de 64 ans, le 11 septembre 1885.

Note : Nous rappelons aux lecteurs que ce personnage s'associait à MM. Narcisse et Casimir St-Pierre, le 26 août 1874, en vue d'exploiter une source d'eau minérale, dont le sujet est traité dans la monographie du « Gaz naturel et Eau minérale ».

Ici se termine la description des vingt-trois moulins que nous avons réussi à retracer, dans le cadre de l'Histoire d'Yamachiche. Voici la liste des noms de ces moulins :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| 1) Moulin des seigneurs
Lesieur, | 11) Moulin des Dalles, |
| 2) Moulin de François
L-Duhaime, | 12) Moulin Beaupré, |
| 3) Moulin du seigneur Conrad
Gugy, | 13) Moulin Ménard, |
| 4) Moulin St-Louis, | 14) Moulin Raphaël Lamy, |
| 5) Moulin des Delisle, | 15) Moulin Loranger, |
| 6) Moulin Taylor, | 16) Moulin des Burell, |
| 7) Moulin de Stanton, | 17) Moulin de Charette, |
| 8) Moulin Antoine Desaulniers, | 18) Moulin Isaac Villemure, |
| 9) Moulin Amable Lemire, | 19) Moulin des Beauchemin, |
| 10) Moulin Honorat Bourassa, | 20) Moulin des Pellerin, |
| | 21) Moulin Philibert, |
| | 22) Moulin Georges Drew, |
| | 23) Moulin Thomas Drew. |

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for the company's financial health and for providing reliable information to stakeholders.

2. The second part of the document outlines the specific procedures for recording transactions. It details the steps from identifying a transaction to entering it into the accounting system, ensuring that all necessary details are captured and verified.

3. The third part of the document discusses the role of the accounting department in monitoring and controlling the company's financial performance. It highlights the importance of regular reviews and the use of financial ratios to assess the company's position.

4. The fourth part of the document addresses the challenges of financial management in a dynamic market environment. It suggests strategies for managing risk and ensuring the company's long-term sustainability.

5. The final part of the document provides a summary of the key points discussed and offers recommendations for further action. It concludes by emphasizing the need for continuous improvement and adaptation to changing market conditions.

Agriculture

Amplitude A

CHAPITRE XXVII

AGRICULTURE

A — L'INDUSTRIE LAITIÈRE : — En 1879, l'industrie laitière faisait surgir de notre sol une source de richesse et de bien-être inconnue jusqu'alors, si l'on s'en tient à l'annonce suivante que publiait le « Journal des Trois-Rivières », le 5 juin 1879 :

« Nous apprenons avec plaisir qu'une nouvelle fromagerie entrera en opération, à Yamachiche, lundi prochain. Les propriétaires, MM. É. Rocheleau, P.-E. Vanasse et Louis Dussault, de cette paroisse, ont fait construire une spacieuse bâtisse de 80 pi. de long et à deux étages pour la manufacture. L'établissement est pourvu d'instruments perfectionnés. On pourra fabriquer au delà de 1200 livres de fromage par jour. Cette fromagerie est une des mieux organisées qu'il y ait au pays. Le comité de direction a été choisi parmi les citoyens de la paroisse avec, entre autres, M. François Bellemare et M. Louis Dussault, secrétaire. Nous félicitons ces entrepreneurs concitoyens, au sujet de cette entreprise, et leur souhaitons plein succès ».

C'est donc à cette société que revient l'honneur d'avoir ouvert cette nouvelle industrie à la classe agricole d'Yamachiche. Mais, c'est en 1873 que la première fabrique de beurre et fromage de la province de Québec fut inaugurée dans les Cantons de l'Est, à Athelstan, comté de Huntingdon. Ajoutons que les cultivateurs de cette époque puisaient leurs renseignements, en cette matière, en suivant avec beaucoup d'attention les articles que publiait M. Edouard-André Barnard, fondateur et rédacteur du Journal d'Agriculture. Il fut une des figures les plus marquantes depuis 1872 à 1897; il est considéré un bienfaiteur public, ayant été l'instigateur de la première école d'informations.

Il y a un siècle, l'industrie laitière, dans la province de Québec, était entièrement domestique; elle consistait alors dans la fabrication du beurre sur la ferme. Le fromage, complément de la beurrerie, fut en premier lieu l'objet d'une large exploitation; il se produisait quatre fois plus de fromage que de beurre. Bien que la découverte du beurre et l'invention du fromage remontent à l'antiquité, on doit avouer qu'il a fallu beaucoup de temps pour en arriver à l'équipement moderne qui sert actuellement à leur fabrication. Du temps où chaque agriculteur fabriquait son propre beurre, dans la baratte maison, les plus gros producteurs de lait possédaient en moyenne des troupeaux n'excédant pas 10 vaches. La production par vache était beaucoup moindre que celle que nous connaissons, car la durée de lactation se limitait à 7 ou 8 mois par année, de mars à novembre. Les vaches étaient en repos durant les mois d'hébergement dans des étables malsaines et sans fenêtres. Nourries à la paille, elles sortaient au printemps minces et mornes,

le poil long et le cou pelé. On était plus soigneux des beaux chevaux qui flattaient l'orgueil de leurs maîtres.

La première écrémeuse mécanique, qui révolutionna la fabrication du beurre, ne fut inventée qu'en 1877 par le suédois Gustaf De Laval. Le principe de cette machine, étant basé sur la force centrifuge, permet de recueillir la crème plus légère et le résidu par des robinets superposés. Antérieurement, l'équipement d'écémage était rudimentaire; il consistait en un séparateur par gravité, qui s'obtenait au moyen d'une « canistre » verticale, de huit pouces de diamètre sur vingt-quatre pouces de hauteur. Tel que représenté par l'illustration ci-jointe, ce contenant, muni d'une vitre guide, permet à la crème de monter à la surface, en l'espace de douze heures. De cet appareil, muni d'un robinet à la base, on laisse écouler le lait écrémé, conservant la crème pour la fabrication du beurre domestique. La crème, ainsi séparée, est transformée en beurre au moyen d'une baratte de bois d'une capacité d'environ cinq gallons. A la suite d'une longue opération de baratage, on retire le beurre pour procéder au délaitage et au moulage en petits pains d'une livre, après y avoir mélangé un peu de sel. Il est intéressant de savoir qu'il faut environ 23,5 livres de lait pour fabriquer une livre de beurre; cette quantité de lait dépend évidemment de la composition du lait et varie selon la race de vache : Jersey, Canadienne, Holstein.

Pendant, au cours des cent dernières années, sous l'influence de la Société d'Agriculture et par l'intermédiaire de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec, fondée en 1882, y compris l'École de Laiterie de St-Hyacinthe, construite en 1892. L'industrie laitière a évolué considérablement et a pris de telles proportions qu'elle fut bientôt considérée comme la partie la plus importante de l'exploitation agricole dans la province. C'est de l'union des cultivateurs de St-Hyacinthe qu'est parti le mouvement de la fabrication du beurre et du fromage, et surtout à l'initiation de fromagiers et d'inspecteurs compétents, en vue de l'amélioration de cette industrie. En l'espace d'une soixantaine d'années, ces organismes ont accompli beaucoup et leurs oeuvres sont nombreuses.

Dans le cadre de la paroisse d'Yamachiche, nous tenons à souligner trois personnages, originaires de cette localité, qui se sont signalés dans l'administration de la dite Société d'Industrie Laitière, de 1882 à 1941 : a) Mgr Denis Gérin-Lajoie, frère d'Antoine et curé de St-Justin; b) Henri Gélinas, leur neveu, qui fut secrétaire et inspecteur de beurseries; c) Charles Milot, un ancien d'Yamachiche, né en 1850, fils de Godefroy Milot, marié à Julie Beauchemin, et qui fut président de cette société en 1905. Celle-ci, dans ses rapports publiés annuellement, fait connaître également la composition du bureau de direction du Syndicat No 3, représentant le comté de St-Maurice, qui fut pendant plusieurs années dirigé par M. Hercule Bourassa à la présidence, M. Noé Milot, vice-président, et par M. Avila Gendron, comme secrétaire.

« Histoire des fabricants » : — a) La première fabrique de beurre et fromage, ainsi que nous l'avons dit, est celle de la société « Rocheleau, Vanasse et Dussault », qui fut inauguré en 1879, sans désignation précise de lieu, ni de durée.

b) Dans l'ordre chronologique, la deuxième beurrerie-fromagerie, dont on rappelle le souvenir, fut construite, en 1888, par M. Léonard Milot, époux de M.-Anne Paillé, à la Factorie. En 1904, MM. Hercule et Zoël Bourassa en font l'acquisition. En 1891, il est dit que leur frère, Albert exerce le métier de fromager. En 1913, M. Hercule Bourassa se dissocie de son frère Zoël, pour opérer seul, jusqu'à 1923, alors que son fils Eugène, marié à Yvonne Lemire, en assumera la relève. Cette ancienne beurrerie fut administrée par Hercule Bourassa et fils, jusqu'à 1936, année de sa fermeture.

c) D'après les rapports annuels de la Société d'Industrie Laitière, les fabricants de beurre et fromage ne se seraient syndiqués à la dite société qu'à partir de 1904. En effet, M. Adrien Milot, qui exploita simultanément deux fromageries, dont l'une au village d'Yamachiche, près de sa résidence, voisine de l'Hospice Ste-Anne, et l'autre à Louiseville, commence à figurer dans les rapports du syndicat de Louiseville, en 1892, tandis que son nom ne sera mentionné, à Yamachiche, qu'en 1904. Ce fabricant de beurre et fromage a discontinué ses opérations au village d'Yamachiche, en 1912. M. Zoël Bourassa, ex-associé de M. Hercule Bourassa fit l'acquisition de l'outillage de M. Milot.

d) En 1912, M. Zoël Bourassa installa sa fabrique de beurre sur la rue St-Jean, à l'endroit où se trouvent présentement les entrepôts de M. Marcel Duchesne, et l'exploita pendant deux années seulement. En 1914, elle passa aux mains de M. Eugène-P. Bellemare, gendre de M. Euchariste Vaillancourt. Dans la suite, elle fut exploitée par M. Joseph Grenier, puis par M. Ulric Paillé jusqu'à 1935. Lorsque la Coopérative de lait d'Yamachiche se porta acquéreur de la beurrerie du village, cette transaction ne fut pas sans causer un certain déplaisir à M. Paillé, qui projetait à ce moment établir son propre contrôle sur quelques beurreries locales. Néanmoins, en 1935, cette beurrerie fut acquise par le Syndicat Coopératif, en s'affiliant à la Coopérative Fédérée, qui garantissait l'achat du beurre et autres services. Cet événement marque la période de la fermeture des sept petites fabriques, qui existaient alors dans la localité, et la centralisation de tous les producteurs de lait à la Coopérative du village. En l'occurrence, M. Eugène Bourassa, ex-fabricant, fut engagé par le Syndicat pour la fabrication du beurre, au service duquel il opéra jusqu'à 1950. Ce dernier fut alors remplacé par M. Rosaire Savoie, pour une année seulement. De 1951 à 1959, M. Albert Damphousse, aussi éleveur de chinchillas, fut le dernier employé à la confection du beurre à la fabrique du village. Enfin, le Syndicat Coopératif transféra sa machinerie à beurre à l'immeuble de la Société coopérative des producteurs de lin de St-Maurice, où M. Georges Beaudoin, fromager, fabriqua le beurre jusqu'à 1971. La beurrerie cessa alors d'opérer et le lait des producteurs commença à être ramassé par les camions-citernes de la Coopérative des Produits laitiers de Granby.

e) En 1889, une douzaine d'agriculteurs des deux rangs de la Petite-Rivière se groupaient en association en vue de fonder une fromagerie dans leur secteur, sous la gérance de M. Philippe Villemure. A cette fin, on acheta un terrain situé au no P-701, propriété de feu François Milot, père de M. Gédéon Milot. Pour la fabrication des produits laitiers, la société avait alors engagé M. Dionis Villemure. Mais cet essai coopératif ne dura que trois ans, et la fromagerie fut vendue au fabricant, M. Dionis Villemure. Ce der-

nier, d'après les rapports publiés par la Société d'Industrie Laitière, l'exploita de 1903 à 1908. En troisième étape, Madame veuve Frs Milot racheta le terrain et la fabrique, qui opéra sous le nom de « Beurrerie Milot », jusqu'à 1936, à l'aide du fromager, M. Alphonse Gélinas. Disons, en passant, que François Milot était le frère de Léonard Milot, qui fonda la fromagerie de la Factorie. François Milot avait épousé en secondes noces sa cousine, M. Azilda Milot, qui lui donna six enfants, dont, entre autres, Désiré et Gédéon, qui furent les principaux administrateurs de l'entreprise. Ceux qui ont connu l'ainé, Désiré, se souviennent de ce petit bout d'homme d'environ trois pieds de taille, qui en dépit de sa déficience physique, était d'une intelligence supérieure, et géra leur exploitation avec grand succès, pendant une vingtaine d'années.

f) Aux Petites-Terres, le premier fabricant de beurre fut M. Antoni Milot, fils de Léonard Milot, qui, ayant construit en 1907 sa fabrique sur l'ancienne ferme des Gérin-Lajoie, sise au no 988, l'exploita jusqu'à 1910. Dans la suite, elle passa successivement aux mains de M. Napoléon Deschênes, de 1910 à 1916; M. Arthur-P. Milot, de 1916 à 1920; M. Alfred Desaulniers, de 1920 à 1935. Ce dernier avait débuté dans ce métier à Louiseville, de 1915 à 1920.

g) A Vide-Poche, la beurrerie fut fondée, en 1901, par Arthur-L. Milot, fils de Léonard. Cette fabrique, qui était sise près de la croix du chemin, à la croisée des chemins de Vide-Poche et Boul. Trudel, lot no P-1059, a existé jusqu'à 1925, ayant été détruite par un incendie. Le premier fabricant, à l'emploi de M. Arthur-L. Milot, est désigné comme étant Edouard Desaulniers, oncle d'Alfred Desaulniers. En témoignage probant, nous extrayons du Journal des Trois-Rivières la citation suivante : « Le 5 mai 1902, Edouard Desaulniers, beurrier, avait son logement dans le haut de la beurrerie d'Arthur Milot de Louiseville, dans la concession de Vide-Poche ». Plus tard, cette fabrique fut exploitée successivement comme suit : De 1908 à 1911, par Lucien Robert; de 1911 à 1915, par M. Adélarde-P. Milot; de 1915 à 1924, par M. Alphonse-P. Milot, qui cessa d'opérer cette année-là.

h) A la Grande-Acadie, près de l'ancienne école, lot no P-1112, à proximité de la résidence de M. Clovis Héroux, M. Avila Gendron a opéré la première beurrerie, de 1907 à 1929, ainsi que le signalaient les rapports de la Société d'Industrie Laitière. De 1929 à 1936, le dernier fabricant, à l'emploi de M. Ulric Paillé, fut M. Henri Gendron, fils d'Arsène. Comme nous l'avons dit, M. Avila Gendron fut secrétaire du Syndicat no 3, pour le comté de St-Maurice pendant une douzaine d'années.

i) Une beurrerie a aussi existé au rang de la Rivière-du-Loup, au no P-1146, à la courbe du chemin qui conduit au pont Masson. Construite, en 1908, par M. Arthur Masson, cette fabrique fut malheureusement incendiée deux années plus tard. Elle se releva de ses cendres, mais sur le côté opposé de la rivière, sous l'administration de M. Donat Ferron, beau-père de M. Ulric Paillé, qui l'exploita jusque vers 1920.

Note : M. Arthur Masson est décédé accidentellement, en 1930, au moulin à scie « Honorat Bourassa », au petit Poste-de-Caxton.

j) Enfin, il nous reste à rappeler le souvenir de deux autres exploitations laitières qui datent de 1904 et qui se trouvaient aux

limites de la paroisse. La première, celle de M. Noé Milot, bien qu'établie au rang de L'Acadie de Pointe-du-Lac, comptait au nombre de ses « patrons », la plupart des fermiers du rang de la Rivière-aux-Glaives. La fabrique de M. Milot est celle qui a opéré le plus grand nombre d'années sous le même nom, et la seule qui existe encore, étant la propriété de M. Jules-N. Milot.

k) Quant à la seconde, celle qui fut connue sous le nom de « Beurrerie Hormidas Boisvert » fut fondée par MM. Hormidas Boisvert et Pierre Bussière. Elle était située au Petit-Poste-de-Caxton, lot no 450, vis-à-vis le pont Godin, et propriété de M. Boisvert. Vers 1922, les frères Joseph et Florémond Boisvert en prirent la relève. Ensuite, elle devint la propriété de M. Marius Veillette, puis celle de M. Georges Beaudoin, qui, de 1959 à 1971, a opéré à Yamachiche pour le compte de la Coopérative Fédérée.

Au nombre de ces fromagiers, dont nous venons de rappeler la mémoire, il est opportun de signaler les noms de quelques fromagiers, non propriétaires, qui ont étudié à l'École de laiterie de St-Hyacinthe. En voici le complément : MM. Fortunat Côté, Albert Bourassa, Arthur Bourassa, Amédée Desaulniers, Wilbrey Milot, Alphonse Gélinas, Maurice-N. Bourassa, Jean-Chs Desaulniers qui fut durant nombre d'années à l'emploi de la fromagerie Crino de Ste-Anne-de-la-Pérade, et Camille-Elie Bellemare, qui fut inspecteur du contrôle laitier, dans les Cantons de l'Est. Il en est ainsi de M. Maurice (Philius) Isabelle, qui était récemment inspecteur du contrôle laitier.

« Autres souvenirs relatifs à l'industrie laitière » : — Autrefois, les beurreries et les fromageries se trouvaient à peu près dans tous les rangs. Pour le transport du lait à la fabrique, les cultivateurs se groupaient par 5, 6 ou 7 et allaient tour à tour porter le lait à destination chaque matin de la semaine et aussi le samedi soir, car le dimanche le lait n'aurait pas pu se conserver. Evidemment, les premiers arrivés à la beurrerie étaient les premiers servis; il arrivait parfois que quelqu'un jouait le tour à des « amusards », pas pressés. Comme le lait était transporté à la maison pour être coulé dans de grandes « canistres » de 150 à 300 livres chacune, on prenait soin de garder pour la maison le lait de traite le plus propre. Mais, à la fabrique, des inspecteurs compétents savaient déceler les odeurs étranges, les contenants mal lavés, et, même, si de l'eau avait été ajoutée au lait, pour en augmenter la pesée.

Sous l'autorité de la Société d'Industrie laitière de la province de Québec, on décida, en 1924, de payer le lait d'après sa teneur, en gras, alors qu'il était auparavant payé aux 100 livres. A partir de ce moment, la fabrication du beurre et du fromage s'est beaucoup améliorée et a grandement contribué à une meilleure sélection des troupeaux laitiers. C'est alors que l'écrèmeuse centrifuge fit son apparition sur toutes les fermes, que les grandes canistres à lait ont cédé la place aux solides bidons à crème, que l'approvisionnement de glace, à défaut de réfrigérateurs, devint nécessaire. La crème était vendue à la beurrerie et le lait écrémé servait à l'alimentation des animaux de la ferme. La deuxième grande guerre mondiale a favorisé la réfrigération, la pasteurisation de la crème; le développement des techniques de fabrication et l'évolution rapide de l'équipement a permis d'offrir aux consommateurs un produit de toute première qualité. Depuis l'établissement de la Coopérative de laiterie, en 1935, il s'est opéré, à Yamachiche, une

transformation radicale de la fabrication des produits laitiers, et de nos beurreries d'autrefois, il n'en reste plus. Les souvenirs sur l'industrie laitière de ces temps héroïques, que nous venons évoquer, intéresseront sans doute la jeunesse d'aujourd'hui et de demain, qui aura une idée de la manière qu'on opérait dans ce temps-là.

Selon les statistiques, compilées par la Société d'Industrie laitière et publiées par le premier journal des agriculteurs, il y avait dans la province de Québec, en 1916, 2 055 fabriques de beurre et fromage. Dans le comté de St-Maurice, on comptait 20 beurreries et 7 fromageries. A Yamachiche, 7 fabricants opéraient simultanément des beurreries, pendant sept ou huit mois par année; la production totale se chiffrait alors à 9 746 livres de beurre. Il faut généralement 23,5 livres de lait pour produire une livre de beurre. D'après un document que nous remettait M. Donald Lesage, agronome, 105 producteurs laitiers ont permis au Syndicat Coopératif d'Yamachiche de produire, en 1963, 280 835 livres de beurre, soit un résultat vingt fois supérieur à la fabrication publiée en 1916.

Depuis cette époque, grâce aux sages directives de nos agronomes, l'industrie laitière a considérablement évolué. A leur instigation, on éprouvait un besoin plus grand de vie en société, de coopération. Le nombre de fermes modernes, avec leurs gigantesques silos, nous indique la vocation agricole d'Yamachiche. L'industrie agricole occupe encore le premier rang dans l'économie de cette localité. Sur les fermes des agriculteurs prospères on compte des éleveurs d'animaux de race pure, formant des troupeaux se chiffrant, dans bien des cas, de 60 à 100 vaches laitières de choix. A la faveur du « contrôle laitier », un troupeau race Holstein atteint présentement une production moyenne de lait par vache, de 12 000 livres. Les fermes sont dotées des méthodes les plus modernes: alimentation et nettoyage automatiques; culture du maïs et ensilage; insémination artificielle; trayeuses et lactoduc, etc. Enfin, une flotte de camino-citernes frigorifiques ramassent le lait chez le producteur, facilitant ainsi son travail journalier.

Dans le domaine laitier, nous produisons une liste de vingt-cinq producteurs, qui méritent une mention spéciale en raison de leur imposante exploitation actuelle :

Bellemare J.-Claude,	Bellemare Maurice,	Bergeron Jacques,
Boisvert Jules,	Desaulniers Réal,	Deschamps Lauréat,
Ferron Denis,	Ferron Marcel,	Ferron Raymond,
Ferron Yvon,	Gélinas Réal,	Girardin Lucien,
Houle Laurent,	Houle Normand,	Isabelle Gilles,
Isabelle Michel,	Labonne Antonio,	Labonne Gérard,
Lamy Jules,	Lamy Mme Raoul,	Lamy, René,
Lemyre Gaston,	Milot Maurice,	Panneton Raymond,
Trahan Guy,	Vaillancourt Bruno,	Montour, Claude.

Qui ignore l'importance du silo à fourrages en vue de l'exploitation laitière, facteur économique d'une alimentation recommandée ? Les agriculteurs d'Yamachiche qui pratiquent cette mise en conserve fourragère sont les suivants, dont les noms correspondent partiellement à ceux de la liste précédente :

Bellemare Guy-Adélar,	Bellemare J.-Claude,	Bergeron Yvon,
Blais Paul,	Desaulniers Réal,	Dupont J.-Louis,
Ferron Octave,	Ferron Raymond,	Gauthier Jules,
Gélinas, Roger,	Giguère François,	Gélinas, J.-Louis,
Girardin Lucien,	Héroux François,	Houle Gaston,
Houle Laurent,	Lamy Mme Raoul,	Lefebvre Blais,
Milot Maurice,	Montour Claude,	Panneton Raymond,
Pellerin Eugène,	Villemure Chs-Denis,	Côté Elphège,
		Samson Gilles.

B) L'ELEVAGE DU MOUTON : — Au cours des XVIIIe et XIXe siècles, souvent chaque famille se suffisait à elle-même, on n'avait presque pas besoin des autres pour vivre; on faisait tout à la maison : le beurre, le pain, les vêtements. Autrefois le moulin à carder la laine avait son importance et ils étaient nombreux pour satisfaire au besoin du temps. A cette époque, les cultivateurs pratiquaient l'élevage mixte. On trouvait, en petit nombre, une représentation de presque tous les animaux domestiques sur la ferme : vaches, chevaux, moutons, cochons, poules, dindons, et, bien souvent, tous partageaient sans peine le même pâturage et le même refuge.

Il n'y a pas si longtemps, en 1956, on trouvait encore, en moyenne, un cheval par cultivateur (321), et 1 287 moutons. Vingt ans plus tard, vous seriez probablement embarrassés pour trouver vingt moutons, que l'on élève pour la production de la laine et de la viande. N'en soyons pas surpris, nous subissons la pire des transitions que l'histoire ait connues en l'espace d'une génération. Par contre, nous ne devons pas oublier que, entre les années 1880 à 1950, l'élevage du mouton se pratiquait remarquablement à Yamachiche. D'après les rapports annuels de « Canadian National Record for Sheep », Ottawa, nous sommes en mesure de souligner les noms des éleveurs de moutons de race pure, au cours de ces soixante-dix, par sections de races :

LEICESTER : Adrien Bellemare, Théodoro Bourassa, Louis St-Louis, Léon Girardin, Alide-L. Desaulniers, Armand Bourassa, Emile Bellemare, Josaphat Carbonneau, Antonio Bellemare, Napoléon Lapointe.

OXFORD DOWN : Edmond Trahan, Lucien Milot, Omer Ferron, Arthur Villemure, J.-Léo Lamy, Thomas Grenier, Jean-Bte Grenier, Georges Proulx, Hervé Garceau, Raoul Houle, Gaston Houle, Barthélemi Isabelle, Philias Isabelle, Henri Fréchette, Eugène Trahan, Bernard Trahan, Ovide Blais, Charles Milot, Origène Isabelle, Luc Lemire.

HAMPSHIRE : Omer-E. Milot, Philias Pellerin, Maurice Pellerin, Lucien Milot, Edmond Trahan, Georges Trahan.

SUFFOLK : Maurice Pellerin, Irénée Pellerin, Florémond Pellerin.

SHROPSHIRE : Irénée Garceau.

C) L'ELEVAGE DU PORC : — Lors du deuxième recensement sous la Domination anglaise, les statistiques de 1790 révélèrent le nombre de 480 porcs, à Yamachiche, et seulement 280 vaches; la population de la paroisse se chiffrait alors à 1669 âmes. En 1956, les dernières statistiques établissent, à l'item de l'élevage : 2,180 porcs, alors qu'on ne comptait à cette période qu'un seul éleveur, M. Rosaire-T. Gélinas, qui se spécialisait dans cette branche

de l'agriculture. Actuellement, en 1978, on en compte plus de vingt-cinq qui s'adonnent, d'une façon particulière, à cet élevage. Voici la liste des producteurs de porcs, que nous venons de relever :

Bellemare Lucien,	Villemure Chs-Denis,	Trahan Guy,
Deschamps J.-Louis,	Bellemare Pierre,	Boucher Armand,
Houle Julien,	Noël & Deschênes,	Gélinas Roger,
Lafrenière Jacques,	Houle Laurent,	Lambert Gervais,
Lord Fernand,	Lamy Denis,	Lemire Paul,
Millot André,	Lord Robert,	Loyer Jacques,
Pellerin Eugène,	Panneton Raymond,	Pellerin Claude-D.
Trahan Gérard,	Ricard Réal,	Trahan Charles,
		Trahan Normand.

Suite à cette nomenclature, nous tenons à préciser qu'un des premiers gestes posés par le Syndicat de l'U.C.C., fondé en avril 1926, fut l'achat d'une vingtaine de truies et d'un verrat pur-sang, de race Yorkshire, importés d'Angleterre. L'élevage de cette race porcine a pris un grand développement à Yamachiche, à l'instigation de l'agronome J.-A. Parenteau, qui guidait les producteurs, en vue de la vente aux poids souhaitables de 200 à 235 livres. A cette époque, le prix moyen de la classe « Sélects » ne dépassait pas \$12, par 100 livres, abattus, d'après le marché de Montréal. De nos jours, l'élevage du porc tel qu'on le pratique pose un sérieux problème : Certains règlements municipaux interdisent cette entreprise à proximité de la voie publique et des voisins, à cause de l'odeur. Mais l'argent tiré des revenus d'une porcherie n'a point d'odeur !

D — L'AVICULTURE : — En 1885, année de la reconstruction à neuf du pont « Dupont », au coût de \$255, le beurre se vendait \$0.20 la livre, le lard \$0.05, et les oeufs \$0.12 la douzaine; aux quêtes, l'obole consentie généreusement, consistait en un sou ou, de préférence, un oeuf frais. Mais, depuis, le coût de la vie a plus que centuplé, dans bien des cas. Il va sans dire que le coût de production s'élevait alors à peu de frais.

Selon le recensement de 1956, l'élevage avicole s'évalue à 74 945 poules et poulettes. De ce total, M. Florémont Pellerin, spécialiste en production d'oeufs pendant trente années, revendique l'honneur d'être le 5e producteur d'oeufs de la région, étant à cette époque propriétaire de plus de 3 000 pondeuses et autant de poulettes de relève. Deux autres producteurs d'oeufs se sont signalés dans cette branche de l'industrie agricole, à savoir M. Philias Pellerin, qui exploitait, dès 1926, un poulailler de 500 pondeuses, de race Plymouth Rock et de Leghorn blanche. A ceux-là, il convient d'ajouter le nom de M. Adrien Giroux, qui a gardé quelques centaines de pondeuses, dont il détaillait la vente des oeufs au marché de Trois-Rivières. De nos jours, M. Léo Chagné est le seul producteur d'oeufs, en exploitant un imposant poulailler de 2 000 poules P.R.B. et en opérant lui-même la livraison de sa production, indépendamment de la FEDCO. Sur nos belles fermes agricoles, on ne voit plus d'oiseaux de basse-cour : poules errantes, canards et dindons. Entre les années 1950-1965, nous signalons que MM. Eugène Lamy et Eugène Desaulniers élevaient de nombreux troupeaux de dindons, qu'ils abattaient généralement à la période des fêtes. Dans la revue du « Mérite Agricole » de l'année 1953, à la page 120, le lauréat de la « Médaille d'Argent » nous expose une photo identifiée par ces mots : « Ce qui reste de 2 000 dindes de la saison ».

Si l'on en juge par la poussée soudaine de l'élevage du poulet à griller, le rendement de la production des oeufs s'est avéré inférieur et plus compliqué que la production de volailles. Même si l'élevage du poulet à griller est une spéculation relativement nouvelle, son essor se maintient d'une façon étonnante. Des innovations technologiques ont favorisé le développement de ce secteur spécialisé. Au cours des deux dernières décennies, une quinzaine de producteurs d'Yamachiche se sont prévalus d'un permis d'élevage, limité par ce qu'il est convenu d'appeler « quotas ». Les détenteurs de ces quotas sont considérés comme les privilégiés de cette industrie; leur valeur, surenchérie, constitue actuellement une valeur commerciale surprenante.

MM. Léo-Paul Pellerin et Irénée Pellerin sont reconnus comme étant les pionniers de cette entreprise, dans la région. En 1974, le bureau de direction du Syndicat des Producteurs de Volailles de la région était représenté, entre autres, par MM. Roland Girardin, président, Irénée Pellerin, vice-président, et Pierre Saucier, de Louiseville, directeur.

Ainsi que les silos, pour désigner les producteurs laitiers, les super-poulaillers de poulets à griller localisent ostensiblement cette classe d'aviculteurs, qui se nomment :

Beaudry Fernand,	Bérard Georges,	Caron Jean-Guy,
Desaulniers Maurice,	Ferron Denis,	Ferron Octave,
Gélinas André-E.,	Gélinas Eugène,	Lacerte Jacques,
Lamy Jules,	Lamy Luc,	Pellerin Claude-F.
Pellerin Jacques,	Pellerin Eugène,	Trahan Clément.

E — L'APICULTURE : En industrie apicole, branche connexe de l'agriculture, bien peu de cultivateurs se signalèrent d'une façon particulière dans le monde des abeilles. De 1900 à nos jours, mentionnons, par ordre d'ancienneté, MM. Joseph Descôteaux, Théodore Abran, Euchariste Desaulniers, Philippe Allary, Alide-L. Desaulniers, Adjudor Boucher, Arthur Ferron, Roméo Isabelle, Philias Samson, Albéric Gauthier, Origène Bellemare, Phydime Bellemare, Ernest Bellemare, Omer-C. Bellemare, Fernand Gélinas, Emile-Jos. Gauthier, Arthur Neveu, Philias Pellerin, Philias-Jos. Pellerin, Edmond Trahan, Omer Ferron, Eugène-E. Bourassa, Aimé Gélinas, Pierre Fréchette, Albert Masson, Mme Gustave Sauvageau, Louis Allary, Marcel-A. Ferron, J.-Louis Gélinas, Hervé-O. Bellemare, Wellie Gervais.

Les cinq principaux apiculteurs, qui exploitèrent cette industrie avec 50 ruches et plus, munie d'un laboratoire d'entretien, sont : MM. Philippe Allary, Emile-Jos. Gauthier, Arthur Ferron, Arthur Neveu, Euchariste-Léonard Desaulniers. Actuellement, M. Marcel-A. Ferron possède 50 ruches en activité et M. Louis Allary, 25 ruches.

L'apiculture est l'art d'élever les abeilles en vue d'obtenir de leur travail merveilleusement dirigé, le miel et la cire, sans oublier le rôle qu'elles tiennent dans la pollinisation des fleurs. A cet effet, les abeilles rapportent vingt fois plus à l'agriculture par la fécondation des fleurs que par leur production mellifère. L'élevage des abeilles est une industrie payante et à la portée de tous; le cultivateur ainsi que l'ouvrier y trouvent une source appréciable de revenus; le miel est un aliment sain et très recommandé.

Placé dans une région mellifère, où abondent le trèfle et la luzerne, un rucher peut produire en moyenne, par ruche, 200 livres de miel. Sachant que le miel blanc se vend présentement \$0.85, nous constatons avec étonnement qu'une ruche peut rapporter à son propriétaire un profit brut de \$170. Ces données, qui paraissent mirobolantes, sont pourtant officielles et corroborées par le témoignage de M. Louis Allary, qui poursuit, à l'aide de son gendre, M. Robert Baril, l'exploitation de son père.

M. Le-Philippe Allary, pionnier du miel à Yamachiche, qui a passé 60 années de sa vie à la culture des abeilles, a exploité avec compétence et succès un imposant rucher de 250 colonies. Ce n'est pas seulement avec sa petite ferme de 40 arpents qu'il a aisément réussi à procurer le bien-être à sa famille, mais principalement avec les revenus de son entreprise apicole. Lors d'une entrevue amicale, M. Louis Allary nous avouait que si sa vie était à refaire, il opterait, à l'exemple de son père, pour cette profession, qui n'engage pas l'apiculteur à plein temps de l'année, tout en lui permettant de travailler à son propre compte.

Nous souhaitons que l'industrie apicole prenne une expansion nouvelle dans cette paroisse, où la floraison est si abondante. Est-il un art plus intéressant, qui récompense par d'utiles leçons les bons moments que l'on consacre à l'étude de l'abeille? Chez elle, l'oeuvre du Créateur est si équilibré que cette petite bestiole est un témoignage positif de l'ordre tel qu'il doit exister dans la société.

F — HOMMAGE AUX ANCIENNES FAMILLES AGRICOLES

En commémorant le 350^e anniversaire de la fondation de Québec, le 11 octobre 1958, le Comité des Anciennes Familles Agricoles, sous la présidence de M. J.-Albert Rioux, rendait un hommage particulier, en décernant une plaque d'honneur, aux descendants des familles qui cultivent la terre ancestrale depuis au moins deux cents ans. Voici la liste officielle des neuf récipiendaires de ce trophée, à Yamachiche, alors qu'elle désignait trois cent sept familles, à l'étendue de toutes les paroisses de la province de Québec :

M. et Mme Jos.-Origène Bellemare,	M. et Mme Charles-L. Milot,
M. et Mme Joseph-L. Desaulniers,	M. et Mme Elphège Bellemare,
M. et Mme Camille-V. Gélinas,	M. et Mme Aimé Desaulniers,
M. et Mme Amédée Lesieur,	M. et Mme Robert Lesieur,
	M. et Mme Pierre-O. Milot.

Vingt années plus tard, à l'occasion du 370^e anniversaire des fêtes du Québec, le 1^{er} juillet 1978, la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche tenait à signaler une nouvelle liste de seize anciennes familles agricoles, qui comptent présentement pas moins de cent cinquante ans d'administration sous le même nom, et dont la relève semble assurée :

M. et Mme Adélaré Bellemare,	M. et Mme Henri Vaillancourt,
M. et Mme Philiat Isabelle,	M. et Mme Gilles Isabelle,
M. et Mme Gaston Houle,	M. et Mme Arthur Ricard,
M. et Mme Jean-Ls Gélinas,	M. et Mme Claude Villemure,
M. et Mme Maurice Milot,	M. et Mme Lucien Girardin,
M. et Mme Jean-Bte Gélinas,	M. et Mme Bernard Lamy,
M. et Mme Germain Ferron,	M. et Mme Raoul Lamy,
M. et Mme Elphège Côté,	M. et Mme Maurice-E. Bellemare.



Cette photo fait voir l'ancienne fromagerie de M. Adrien Milot, qui se situait sur la rue Ste-Anne, entre l'Hospice et la résidence de M. Milot.



Une antique écrémeuse (séparateur)



Le « horse-power » fit son apparition en même temps que la batteuse-à-grain, soit vers 1873; il s'avéra d'une grande utilité pendant environ un demi-siècle.

Il est construit d'après le principe mécanique de l'axe et de la roue. Le « horse-power » et le manège-à-cheval présentent beaucoup de similitude dans leur application, étant donné que tous deux sont mûs au moyen de chevaux. Dans le premier cas, l'essieu horizontal est actionné par la pesanteur des chevaux, marchant sur un pont roulant incliné, qui engendre le mouvement. L'essieu du manège-à-cheval est vertical et mû par la force des chevaux. L'un et l'autre sont des appareils capables de mettre en mouvement des machines.



Une récente « Presse à foin » actionnée par le pouvoir du moteur à essence ou du « horse-power ».

Etalon « beige », propriété de
M. Omer-E. Millot



La « moissonneuse-lieuse » qui lie à la corde
des gerbes de céréales est actuellement
suppléée par la moissonneuse-batteuse.



Une ancienne « batteuse à grain » actionnée
par le pouvoir du moteur à essence ou du
« horse-power ».



Voici une application plus concrète du
« horse-power » dont le procédé de force mo-
trice permet d'actionner une batteuse à grain.
Prête de ne pas tenir compte du défaut de
la roue motrice qui ne fait pas corps à l'axe
horizontal du pont, que font rouler les che-
vaux.



G — LES LAUREATS DE L'ORDRE DU MERITE AGRICOLE

L'Ordre du Mérite Agricole organise des concours de fermes depuis 1890 et est de juridiction provinciale. Chaque été, les noms des lauréats sont proclamés lors de la tenue de l'Exposition Provinciale de Québec, au kiosque de l'Agriculture. Etant donné que la province est divisée, à cette fin, en cinq régions, à raison de une par année, les agriculteurs du comté de St-Maurice ne sont invités à participer aux concours du Mérite Agricole qu'à tous les cinq ans. Ces concours procurent l'avantage de servir un enseignement pratique de l'agriculture, qui embrasse toutes les activités des cultivateurs, dont l'élite est fière de battre la marche et de donner l'exemple à la masse. Depuis sa fondation, le cultivateur a pris conscience de la grandeur de son rôle et est devenu plus fier de sa profession.

Il y a trois catégories de lauréats : 1) la médaille de bronze avec le titre de Chevalier et le diplôme de Grand Mérite, à ceux qui ont obtenu 750 à 850 points; 2) La médaille d'argent avec le titre d'Officier et le diplôme de Très Grand Mérite, à ceux qui ont obtenu 850 et plus des points; 3) Une médaille d'or avec le titre de Commandeur et le diplôme de Très Grand Mérite Exceptionnel, au cultivateur qui s'est classé premier parmi les concurrents de la région, déjà porteurs de la médaille d'argent.

Note : Plusieurs concurrents du comté de St-Maurice ont ambitionné la décoration de la médaille d'or, mais nous n'en connaissons pas qui l'ait méritée, à l'exception de J.-H. Bettez, de Ste-Marguerite, en 1938.

Voici la liste des lauréats, à Yamachiche, depuis 1898 :

1898, LAMY, Joseph	752.0,	Chevalier, G.M. médaille de bronze.
1903, MILOT, Hercule	795.0,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1903, ST-LOUIS, Louis	795.0,	Chevalier, G.M. médaille de bronze.
1918, MILOT, Lucien	884.2,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1918, MILOT, Omer-E.	770.0,	Chevalier, G.M. médaille de bronze.
1918, LAMY, Vve Joseph	830.0,	Chevalier, G.M. médaille de bronze.
1918, LESIEUR, Napoléon	854.0,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1918, TRAHAN, Edmond	792.3,	Chevalier, G.M. médaille de bronze.
1923, LAMBERT, Eugène	858.9,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1923, LAMY, Vve Joseph	850.3,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1923, MILOT, Omer-E.	876.3,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1923, VILLEMURE, Arthur	812.7,	Chevalier, G.M. médaille de bronze.
1923, BELLEMARE, Nérée	879.5,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1923, FERRON, Omer	777.5,	Chevalier, G.M. médaille de bronze.
1938, PELLERIN, Philiias	885.5,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1938, PROULX, Georges	886.5,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1938, GELINAS, Fernand	875.5,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1948, HEROUX, Clovis	863.5,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1950, MILOT, Omer-E. est honoré du		titre de COMMANDEUR
		du Mérite agricole.
1953, CHAINE, Léo	843.0,	Chevalier, G.M. médaille de bronze.
1953, BLAIS, Ovide	850.0,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1953, FERRON, Omer	850.5,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1953, DESAULNIERS, Eugène	865.5,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1953, ISABELLE, Philiias	859.5,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1953, LAMY, Paul	840.0,	Chevalier, G.M. médaille de bronze.

1953, MILOT, Charles	841.0,	Chevalier, G.M. médaille de bronze.
1958, CHAINE, Léo	850.0,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1958, MILOT, Charles	860.0,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1963, MONTOUR, Claude	841.0,	Chevalier, G.M. médaille de bronze.
1963, CHAINE, Léo	850.5,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1968, HOULE, Laurent	812.0,	Chevalier, G.M. médaille de bronze.
1973, MONTOUR, Claude	887.0,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1973, PELLERIN, Eugène	839.0,	Chevalier, G.M. médaille de bronze.
1978, HOULE, Laurent	861.0,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.
1978, PELLERIN, Eugène	848.0,	Officier, T.G.M. médaille d'argent.

« Syndicat d'Élevage de Chevaux belges du comté de St-Maurice »

A une assemblée générale tenue à la Salle publique d'Yamachiche, vendredi le 16 février 1934, des cultivateurs du comté de St-Maurice, intéressés à l'élevage du cheval, il a été décidé de procéder à la formation d'un syndicat d'élevage de chevaux de trait, pur-sang, belge, en vue de l'achat de douze juments et d'un étalon reproducteur, âgé de 3 à 5 ans et d'une pesanteur de 1800 à 2000 livres. Dès lors, ce syndicat se composait de 37 membres, qui avaient souscrit une mise de fonds de \$1100, répartie en actions de \$30, au taux d'intérêt de 5%.

Enregistrée sous le nom de « Syndicat d'Élevage de Chevaux belges du comté de St-Maurice », cette société fut formée à l'instigation des agronomes Ls-G. Pelletier et Ths-Eug. Boivin. De son côté, le Ministère de l'Agriculture, sous le patronage de l'hon. Adéard Godbout, encourageait, par des subventions, cette section de l'élevage du cheval.

Nous produisons ici la liste des membres de ce syndicat, citoyens d'Yamachiche, St-Sévère, St-Barnabé et St-Etienne: MM. Omer-E. MILOT, Léon DESAULNIERS, Alide-L. DESAULNIERS, Georges PROULX, Elphège BELLEMARE, Nérée BELLEMARE, Rosario GARCEAU, Philippe-E. GELINAS, Joseph MARCOTTE, Joseph BOUCHARD, Mathias RICARD, Omer BOURASSA, Azarie Trahan, Philias Pellerin, Joseph-L. Desaulniers, Alide-P. Bellemare, Léon Girardin, Gérard Bergeron, Hervé Garceau, Cyrias Boucher, Elphège Côté, Fernand Gélinas, Omer Ferron, Joseph Rivard, Ls-Geo. Proulx, Amédée Lesieur, Robert Lesieur, Morasse Desaulniers, Donat-V. Bellemare, Ls-G. Pelletier, Ths-Eug. Boivin, J.-Auguste Lacerte, Jos. Lesieur, Eugène Maillette, Charles Girardin, A.-N. Lesieur, Charles Lesieur, Evariste Lamy, de St-Sévère.

Note: Seuls les noms écrits en LETTRES CAPITALES ont participé à l'achat des juments belges qui ont été payées, en moyenne \$350.

Le bureau de direction du Syndicat, qui avait son siège administratif à Yamachiche, fut présidé, dans toute sa durée, par M. Omer-E. Milot; MM. Napoléon Bellemare et Ths-Eug. Boivin assumèrent successivement la fonction de secrétaire-trésorier. A la vice-présidence, se sont succédé: MM. Joseph Marcotte, Dr Antonio Langis, M.D., Chs-Aug. Lacerte, Charles Milot et Georges Proulx. Les préposés à l'inspection et au choix des étalons étaient le Dr J.-A. Vigneault, vétérinaire, et M. Gaston Marsan. Furent successivement engagés gardiens de l'étalon, MM. Charles Lesieur et Bruno Trahan, qui recevaient un salaire annuel de \$250 et autres privilèges.

A l'assemblée du 14 octobre 1945, tenue à la Salle publique, sous la présidence de M. Omer-E. Milot, il fut résolu de vendre l'étalon « Rubix », parce que le Syndicat ne se trouvait plus en mesure de le garder économiquement, en raison de l'avènement croissant des véhicules motorisés. Après entente, M. Thomas Bellemare s'en porta acquéreur, au prix de \$350. A cette séance, il fut aussi proposé de rembourser les parts sociales.

Enfin, le 20 février 1948, lors d'une dernière assemblée, il fut décidé à l'unanimité de dissoudre le Syndicat et de faire le partage de l'argent en caisse, entre les actionnaires. Sur la proposition de M. Alide Desaulniers, la balance des quelques dollars fut employée à payer une grand-messe aux intentions des actionnaires. Tous se sont accordés à souligner que le Syndicat a rendu de réels services et à un coût très bas, pendant les quatorze années de son existence. A titre d'agronome, M. Boivin remercia tous les membres de leur contribution effective au progrès, en dernière instance, de l'élevage du cheval.

Sur le plan d'éleveurs de chevaux, nous aurions-là matière à poursuivre indéfiniment notre récit, car nos ancêtres, qui n'ont pas dompté rien que des boeufs, chérissaient le cheval dont ils étaient fiers de faire parade. A les entendre parler, nous serions portés à croire qu'Edouard Barnard, apôtre de l'agriculture, n'est pas le seul créateur de la race pure « canadienne ». Exception faite de la politique, ils pouvaient passer, en excellente compagnie, des soirées entières à s'entretenir sur la question des chevaux, qui était leur sujet favori de conversation. D'une excellente jument, les éleveurs perpétuaient la progéniture durant plusieurs générations animales.

Il va sans dire qu'à Yamachiche, l'élevage du cheval se pratiquait d'une manière étonnante depuis au-delà d'un siècle. Ainsi, en 1903, un document révèle la formation d'un syndicat d'éleveurs de chevaux, sous la présidence de M. Charles Lesieur, en vue de l'achat d'un étalon reproducteur de race ardennaise. Le bureau de direction se composait, en outre, de MM. Napoléon Lesieur, Avila Lesieur, Nérée Bellemare, Louis Gignac, Georges Proulx et Adrien Bellemare.

Cet étalon ardennais, importé de Belgique, était de couleur roux foncé, plus trapu que le cheval belge, il atteignait néanmoins le poids de 2000 livres. Malgré sa force, il était d'une docilité remarquable. M. Napoléon Lesieur fut le gardien-dépositaire de cette superbe bête, pendant une dizaine d'années. Sa nombreuse progéniture se répandit alors jusque dans les paroisses avoisinantes. Les personnes âgées, de cette époque, se souviennent encore de l'étalon ardennais des Lesieur, qui a, lui aussi, grandement contribué à améliorer l'espèce chevaline de cette localité.

D'autres propriétaires privés d'étalons pur-sang se sont fait remarquer à Yamachiche pour avoir gardé à la disposition des éleveurs des sujets reproducteurs pendant des décennies. Nous ne citerons ici que les principaux, qui parfois venaient faire montre, sur la place publique, de leurs magnifiques chevaux, attelés à un sulky de courses. Tels sont : MM. Eugène Lemire, qui a gardé des étalons anglais, percherons et canadiens; Théodore et Armand Bourassa, éleveurs de bovins et de chevaux canadiens; Philorum Millette, propriétaire d'un cheval percheron noir; Avila Descô-

teaux a eu en sa possession des étalons percherons et clydesdales; Hormidas Boisvert, du Poste de Caxton, fut propriétaire d'un étalon Standard bred.

Le cheval, considéré « la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite », est présentement supplanté par l'automobile.

SYNDICAT COOPERATIF DE LIN

En 1939, dans notre paroisse, le lin revenait à l'honneur après avoir été complètement abandonné depuis environ un siècle. C'est au lendemain de l'invasion allemande de la Pologne, en septembre 1939, que le Canada se trouvait en mesure d'entreprendre la culture du lin à filasse.

A la faveur de l'impulsion donnée par le Gouvernement Fédéral et aux demandes plus considérables de l'Angleterre et de la Belgique, notre pays fut appelé à cultiver plus de lin dès 1940. La restauration de cette importante culture se pratiquait déjà depuis plusieurs années, en certains pays d'Europe; elle fut motivée par des raisons prépondérantes, qu'on pourrait qualifier d'industrie de guerre. La guerre de 1939-45, qui aura été utile à quelque chose, est venue nous faire penser que nous pourrions exporter de la filasse. Il a tout de même fallu que ces deux pays nous en fassent la demande, car, en plus de leur consommation régulière, ils avaient un besoin insatiable de lin pour confectionner la toile de lin, servant à habiller les avions, à fabriquer des tentes, des sacs et des voiles de parachutes. De la graine, on extrayait de l'huile qui entre dans la fabrication des explosifs.

Une nouvelle industrie, à l'avantage des cultivateurs de la région, allait bientôt être organisée à Yamachiche, grâce à l'initiative et au dévouement de nos agronomes et du Syndicat de l'U.C.C. C'est ce que nous constatons lors d'une assemblée, tenue le 28 octobre 1939, au bureau de l'agronome régional de Trois-Rivières, et qui réunissait un grand nombre d'intéressés en vue d'étudier les possibilités d'établir deux entreprises distinctes, celles de Louiseville et d'Yamachiche.

A la suite de réunions subséquentes, la Coopérative de Lin du comté de St-Maurice s'organisa sans délai. La campagne préliminaire débuta par une importante assemblée des personnalités religieuses, des professionnels et des gens d'affaires d'Yamachiche, au cours de laquelle M. Ths-Eug. Boivin fit une intéressante causerie sur les grandes lignes du projet; il termina par un vibrant appel en faveur de la collaboration de tous pour assurer le succès de cette campagne.

La propagande s'intensifia par le moyen de veillées de rangs organisées par les deux chefs d'équipes: les agronomes Roy et Boivin, à St-Barnabé, St-Sévère et Yamachiche. Leur objectif, en vue de la réalisation du projet, était d'atteindre le nombre déterminé de cent actionnaires. Le bon accueil reçu partout a largement contribué à faire dépasser l'objectif requis. Mais il restait encore une lourde tâche à accomplir de la part des agronomes, dans le cadre de l'organisation technique et des méthodes de culture à transmettre aux actionnaires. En professionnels avertis, ils procédèrent avec sagacité, parce qu'ils étaient sincèrement convaincus qu'il en résulterait de réels bénéfices.

En janvier 1940, les agronomes, accompagnés de M. Omer Milot, président diocésain de l'U.C.C., et de douze cultivateurs, partent en excursion organisée pour visiter les principaux centres de production de lin et les industries déjà en opération : DeBeaujeu, Ste-Martine et Ste-Anne-de-la-Pocatière, pour se renseigner concrètement. Deux jours plus tard, ils en revenaient très enthousiastes et fermement résolus à poursuivre leur organisation en marche. Les dirigeants firent alors appel à la Coopérative Fédérée, au Cercle de l'U.C.C. et au Ministère de l'Agriculture pour l'obtention d'une aide financière, par le truchement des crédits bancaires, et l'autorisation de procéder à l'organisation d'une telle entreprise.

Le 28 février 1940, ayant reçu l'approbation de l'hon. L.-J. Thisdel, a.m. de l'Agriculture, la nouvelle société recevait son incorporation officielle, sous le nom de « Société Coopérative Agricole des Producteurs de Lin de St-Maurice », laquelle fut bientôt confirmée par la Gazette Officielle. Peu après, M. Ls-Philippe Roy faisait rapport au Ministre de l'Agriculture de ce qui suit : « L'organisation du comté de St-Maurice étant terminée, la dite société compte présentement 113 actionnaires, répartis comme suit : Yamachiche, 92; St-Barnabé, 11; St-Sévère, 10, lesquels ont souscrit un capital de base de \$11 300. Au printemps prochain, une superficie de 880 arpents sera ensemencée de 1 258 minots de graine de lin ». Aussitôt, un vote de remerciement fut adressé au Ministre de l'Agriculture, l'hon. Adélaré Godbout et à l'hon. Thisdel, ainsi qu'à M. Ls-Philippe Roy, pour le dévouement et l'aide apportés dans les négociations et de l'obtention des grains de semence, ainsi que pour l'acquisition de la machinerie requise, pour assurer l'exploitation de l'industrie du lin en notre paroisse. Il fut résolu, en outre, que M. Victor Minne, expert belge, soit attaché à ce centre de production pour une durée indéterminée, et que la Société soit affiliée à la Coopérative Agricole de Québec.

Quelques jours plus tard, une grande assemblée, très représentative de la classe agricole, sous la présidence de M. Omer-E. Milot, réunissait la totalité des actionnaires. On procéda à l'élection des officiers du bureau de direction : M. Omer-E. Milot fut élu gérant, avec M. Amédée Lesieur à la présidence; M. Philippe-E. Gélinas, vice-président; MM. Hector Chainé, Albert Lamy et Joseph Rivard, directeurs; la fonction de secrétaire fut attribuée à M. Léo Gauthier. Le 14 mars 1940, la Linerie d'Yamachiche était fondée en société coopérative.

A la session régulière, en date du 29 mai 1940, il fut décidé de faire l'acquisition d'un terrain de quatre arpents en superficie. Cet emplacement fut acheté de M. Chs-Edouard Girardin, au prix de \$150. l'arpent, situé aux limites de la terre de M. Charles Milot, lot P-833. Au mois d'août 1940, il fut résolu de construire l'usine de fabrication, sous la direction d'un maître-ouvrier, à l'aide d'hommes payés à \$0.15 l'heure, sous la surveillance de M. Albéric Belle-mare. Pour s'approvisionner d'eau potable, on opta en vue du creusage d'un puits et de l'installation d'une pompe hydraulique, qui fournirait l'eau au complexe.

Le 7 septembre 1940, la Coopérative de lin achetait, par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture de Québec, de la Fonderie de Plessisville, Ltée (Forano), six arracheuses à lin, « Soenens », à \$750 l'unité. Pour les frais d'opération à l'arrachage du lin, on exigera des producteurs le prix de \$1.50, par arpent. A la même

assemblée, le bureau de direction commandait la machinerie requise à la transformation du lin, entre autres, un broyeur et une turbo-teilleuse, de marque Frost & Wood. Enfin, il fut résolu de désigner un groupe de jeunes gens pour suivre des cours de perfectionnement à l'École de Lin de Plessisville, qui dispensait alors un enseignement théorique et technique. En fait, elle initia des spécialistes en vue de la classification et de la transformation de ce produit textile. Ceux qui s'inscrivirent à ces cours, sous la direction de M. L. Raymond, pour une période de trois mois, furent : MM. Achille Bellemare, Paul Girardin, Florémond Pellerin, Henri Proulx et Paul Lamy. L'hon. Ad. Godbout, qui a donné maintes preuves de son désir d'aider les entreprises linières, défraya le coût de la pension des étudiants. Cette autre contribution gouvernementale s'est avérée très profitable, en améliorant sans cesse la qualité de la marchandise et la compétence des ouvriers.

A la suite d'une longue et intensive organisation en vue de la fondation de la Linerie d'Yamachiche, au cours des années 1939-40, période qu'on pourrait qualifier « expérimentale », et en raison d'une température non propice, la première récolte, s'est avérée plutôt médiocre. C'est ainsi que l'atteste le bilan de comptabilité; le revenu net, moyen, par arpent, ne s'élevait qu'à \$26.65, au producteur. Cependant, le bilan des années subséquentes indique une augmentation marquée, s'évaluant à plus de \$100 l'arpent.

Le 9 avril 1942, il est résolu qu'une demande soit adressée au Ministère de l'Agriculture de Québec et au Ministère du Travail à Ottawa pour classer l'industrie du lin, à l'instar d'une entreprise agricole, et qu'en conséquence les fils du cultivateurs, travaillant à cette production, soient dispensés du Service Militaire et qu'ils bénéficient du même privilège que ceux qui travaillent à l'exploitation forestière. A la même date, le secrétaire faisait lecture du décret No 949, en provenance du Ministère des Finances de Québec, garantissant pour une période de cinq ans un prêt de \$7 000, à la Société, au cours consenti par la Banque Provinciale du Canada, au taux de 4%, en faveur de la dite Société.

A la séance du 8 juillet 1942, le bureau de direction faisait appel auprès du Ministère de l'Agriculture pour l'obtention d'un octroi pour financer en partie la construction projetée d'un entrepôt central, permettant l'entreposage de la production de la filasse, en attendant son expédition vers son centre d'utilisation en Angleterre. A cette réunion, il fut aussi décidé que le salaire de M. Omer-E. Milot soit porté à \$90 par mois, que celui de M. Claude Ferron, assistant-secrétaire, soit de \$40, et celui de M. Léo Gauthier, secrétaire, soit de \$60. De plus, il est alloué à l'expert belge, Victor Minne, un salaire annuel de \$1 500, et un salaire de \$1 000 à M. L. Raymond, tous deux gérants techniques de l'industrie.

L'industrie de la filature de lin de la Société Coopérative Agricole, établie à Yamachiche, fut il va sans dire une exploitation agricole au service de l'Armée Canadienne, durant la période de guerre, 1939-45. Elle avait été implantée dans la région de Trois-Rivières, à la demande des gouvernements de Québec et d'Ottawa, dont elle fut à maintes reprises subventionnée par des octrois spéciaux. L'histoire se répétant, nous constatons que la Linerie d'Yamachiche subissait un fléchissement considérable de rentabilité, dès la fin de la guerre, malgré l'effort soutenu des dirigeants et de l'admirable coopération des actionnaires.

En dépit de sa trop brève existence, cette exploitation agricole fut profitable à la quasi totalité de la population d'Yamachiche. En plus du grand nombre de producteurs de lin, une quarantaine de journaliers eurent le privilège de travailler à la «shop à Lin» à plein temps, tout en jouissant d'une exemption du Service Militaire, pour toute la durée des hostilités. D'après les registres de comptabilité, plusieurs autres organismes, tel que la Coopérative Fédérée, y réalisèrent de substantiels bénéfices. Ce facteur économique fit en peu d'années bouler de neige au profit de la collectivité. Pour établir l'industrie du lin d'une façon définitive à Yamachiche, il aurait fallu que la Société ait eu l'opportunité de payer ses dépenses de capital, afin de pouvoir faire face aux fluctuations des prix et des caprices du marché d'après-guerre. Néanmoins, il aurait été difficile d'atteindre ce but sans une hausse assurée des prix de la filasse de lin. Quoi qu'il en soit, il faut féliciter les responsables qui, à la demande du Gouvernement, n'ont pas hésité à prendre les risques que nous connaissons.

Au cours des dix dernières années, de 1945 à 1955, nous ne relevons aucun fait important à signaler, si ce n'est le fonctionnement au ralenti de l'usine, pour aboutir à sa fermeture définitive, lors d'une dernière session officielle, dont voici l'extrait du procès-verbal : « A une assemblée des directeurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs de Lin de St-Maurice, à Yamachiche, tenue le 11 avril 1960, sous la présidence de M. Clovis Héroux, il est résolu ce qui suit : Pour faire suite à la décision de l'assemblée générale des membres, de dissoudre la Société et d'autoriser le bureau de direction à récupérer les montants, soit en placements, prêts, ristournes, capital ordinaire et capital classe « B », à la Coopérative Fédérée de Québec, il est proposé par M. Pierre-O. Milot, secondé par M. Philias Isabelle, que demande soit faite à la Coopérative Fédérée de Québec de rembourser les placements ci-haut mentionnés ». Adopté à l'unanimité et signé par M. Clovis Héroux, président, et M. Léo Gauthier, secrétaire.

Note : En 1959, la « Shop à Lin » passa aux mains du Syndicat Coopératif Agricole d'Yamachiche, qui y transféra sa machinerie à beurre, pour opérer jusqu'en 1971.

Nous terminons l'historique de la Linerie d'Yamachiche en produisant la liste des fonctionnaires qui ont dirigé si habilement cette mémorable entreprise agricole, sous la gérance de M. Omer-E. Milot :

a) **PRESIDENTS** : MM. Amédée Lesieur, Donat-V. Bellemare, Lucien Lamy, Phil. E. Gélinas, Clovis Héroux.

b) **VICE-PRESIDENTS** : MM. Phil-E. Gélinas, Edgar Lapointe, Lucien Lamy, Donat-Ed. Lamy, Léon Girardin.

c) **DIRECTEURS** : MM. Hector Chainé, Albert Lamy, Joseph Rivard, Philias Pellerin, Napoléon Bellemare, Clovis Héroux, Elphège Bellemare, Alcide Bellefeuille, Donat-V. Bellemare, Edgar Lapointe, Rosaire Garceau, Lucien Lamy, Philias Isabelle, Oscar Dupont, Adélaré Bellemare, Camille-V. Gélinas, Omer Ferron, Pierre-O. Milot, Alide-L. Desaulniers, Léon Girardin, Hervé Garceau, Charles-L. Milot, Eugène Trahan. (Extrait des registres du syndicat).

SYNDICAT DE LA BATTEUSE A TREFLE

Les syndicats ainsi que les cercles agricoles ont de tout temps été une source d'avantages et de privilèges dont bénéficiaient tous ceux qui ont le sens de la coopération et du partage des biens de ce monde, par l'entraide mutuelle.

Au siècle de l'industrie du foin, 1830-1930, bon nombre de cultivateurs se sont manifestement signalés dans la production du foin, qui était généralement exporté vers les grands centres urbains. Le plan d'assolement des plantes de grande culture se prolongeait parfois à une période de dix années, qu'on laissait en prairie, dont les plantes herbacées servaient à l'alimentation du bétail. Dans ce but, la fenaison débutait à la Ste-Anne et durait tout le mois d'août, afin de permettre au mil et au trèfle d'atteindre leur maturité et de laisser tomber sur le sol une partie des graines. Il va sans dire que le foin récolté à ce stage de croissance perdait de son efficacité en éléments succulents et favorisait la propagation des mauvaises herbes. Pour parer à cette méthode peu recommandable, une trentaine de fermiers se groupèrent en syndicat afin de produire eux-mêmes la graine de trèfle et de mil, dont le prix d'achat était dispendieux. Ils décidèrent alors de faire l'acquisition d'une batteuse à trèfle.

Fondé en 1917, sous le patronage de Mgr Napoléon Caron, le Syndicat de la Batteuse à trèfle se composait de MM. Stephen Proulx, président; Majorique Lamy, vice-président; Napoléon Bellemare, secrétaire-gérant. Le bureau de direction était formé de MM. Albéric Bellemare, Hector Chainé, Edmond Fréchette, Arthur Villemure et Ephrem Bergeron.

La batteuse à trèfle, qui était actionnée par un engin-stationnaire de quinze chevaux-vapeur, fut achetée à Chicago au coût approximatif de \$2250 et payée comptant par les actionnaires, qui avaient souscrit chacun des parts de \$75. Installée en premier lieu au coteau de Vide-Poche, dans une grange isolée, elle fut transportée, quatre ans plus tard, par M. Nérée Bellemare, dans la cour des bâtiments de ferme de M. Arthur Villemure, où on lui construisit une jolie remise, peinte en rouge. Les opérateurs de la machine, auraient été, dit-on, MM. Odilon-Alf. Bellemare et Joseph-L. Desaulniers; en cas de panne, on faisait appel aux services de M. Napoléon Bellemare, homme aux multiples talents. Cette puissante machine, que les gens désignaient du nom de « décoctilleuse », battait aussi le foin du mil pour en extraire la graine. Lors de la restauration de la Route No 2, en 1937, elle fut transférée sur la propriété de M. Alphonse Boulanger, où elle continua d'opérer jusque vers 1950, alors que M. Napoléon Bellemare assumait la fonction de président et M. Joseph-L. Desaulniers était secrétaire. En 1956, après environ 40 années au service des agriculteurs, la batteuse à trèfle fut vendue à l'enchère et acquise par M. Joseph-L. Desaulniers, pour être utilisée à d'autres fins. Puis, selon l'usage, la balance de l'argent en caisse fut partagée entre les actionnaires présents.

L'Union Catholique des Cultivateurs de la Province de Québec

Ainsi que nous l'avons démontré, les cercles et les coopératives agricoles existaient depuis le début du présent siècle, dans le cadre de notre paroisse rurale. Ces louables initiatives locales



Linerie Coopérative de Yamachiche



Le Terrain de l'Exposition à
St-Barnabé-Nord
(1959)



- FAMILLE TERRIENNE DE L'ANNEE 1919 -

(La famille Phllias Isabelle)

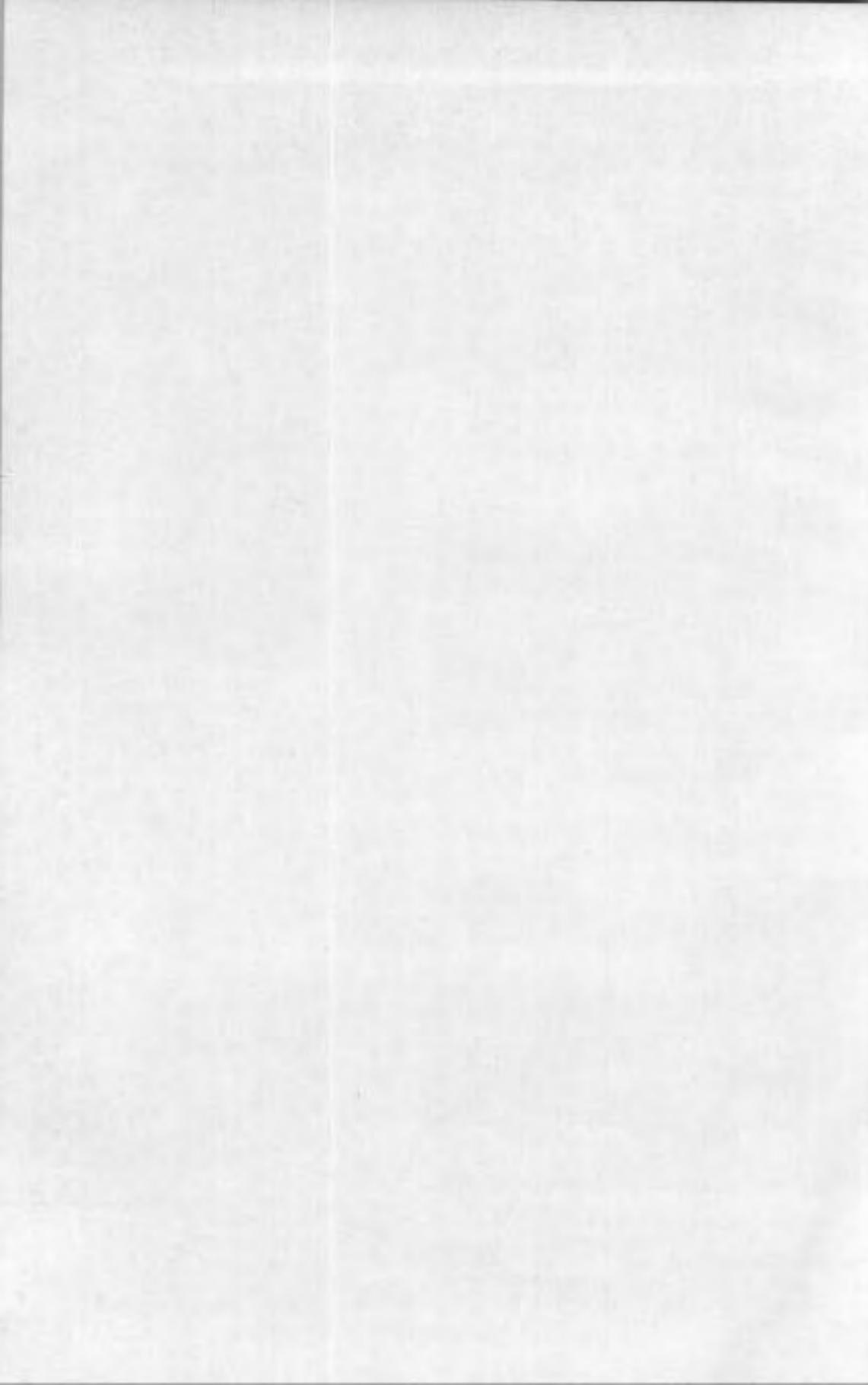
rangée; Maurice Michel, Phllias Clément, abbé Roger;
angée; Florence, Yvette, o.s.u., Jeanne, Lucile, Marcelle,
Alino, Paulino, Reine, Claire, Colette.



M. Omer-E. Milot, Commandeur
de l'Ordre St-Sylvestre.



La moissonneuse mécanique à trac-
tion animale, qui remplaça le javé-
lier aux dents de bois, fit son ap-
parition locale en 1873. C'est le
commencement de l'agriculture as-
sise, les chevaux font tout.



ont grandement contribué à améliorer l'exploitation de la ferme et de rendre l'agriculture plus payante, en faisant baisser le coût de production. Mais l'action du cercle et de la coopérative régionale était trop isolée et restreinte pour produire un mouvement d'ensemble de la classe agricole. Dans d'autres domaines, chaque profession et chaque métier avaient leur union professionnelle, chargée de défendre les intérêts de leurs membres. Seuls, les cultivateurs n'avaient pas la leur; il était temps qu'ils unissent leurs énergies en s'enrôlant dans une association qui les identifie à l'étendue de la Province.

Le premier octobre 1924, s'ouvrait à Québec le premier congrès des cultivateurs. Deux mille artisans du sol, venus de toutes les parties de la province, composaient cette mémorable assemblée. La paroisse d'Yamachiche était représentée par quelques délégués, au nombre desquels M. Clovis Héroux avoue avoir participé. La principale résolution, adoptée par les congressistes, a été la fondation de l'Union Catholique des Cultivateurs de la Province de Québec, à l'instigation des agronomes, Noé Ponton et Firmin Le-tourneau, et du cultivateur, Laurent Barré, qui deviendra plus tard ministre de l'Agriculture à Québec. Inspirée de la doctrine sociale de l'Eglise, sous le signe de la justice et de la charité, l'U.C.C. résolut de servir d'intermédiaire entre les familles et l'Etat, dans la revendication et la défense de leurs droits.

Au mois de mai 1926, une élite de chez nous, formée d'agriculteurs avisés, d'agronomes et de prêtres, présageait le rôle primordial que jouerait l'U.C.C. auprès des cercles et des coopératives existants et futurs. A Yamachiche, le Syndicat de l'U.C.C., fut fondé sous l'impulsion dynamique de M. l'abbé Ernest Jacob, alors vicaire, qui s'est dépensé pendant toute sa carrière sacerdotale au service de la classe rurale. A ce nom, il convient d'ajouter ceux de MM. Omer-E. Milot, J.-A. Parenteau, agronome, et le Chanoine Elzéar S. de Carufel, ptre-curé, que l'on considère les pionniers de ce mouvement. Un mois après, vingt-cinq autres membres s'inscrivaient, en payant annuellement la modique cotisation de cinquante sous, parmi lesquels furent choisis neuf directeurs, soit un par rang, chargés en premières instances du recrutement. Affiliée à la Fédération canadienne de l'agriculture, elle porte son action à l'étendue de la Province, par l'intermédiaire de son journal officiel, « La Terre de Chez Nous », qui est publié depuis 1929.

Voici la liste des présidents qui se sont succédé à la tête de ce syndicat, depuis sa fondation jusqu'à 1972 : M. Omer-E. Milot, 1926-1931; M. Philias Pellerin, 1931-1948; M. Arthur Boucher, 1948-1951; M. J.-Emile Villemure, 1951-1971, année, où l'U.C.C. changea son nom pour devenir l'U.P.A. ou l'Union des Producteurs Agricoles. Quant à ceux qui assumèrent la fonction de secrétaire, la liste se résume à trois noms : M. l'abbé Ernest Jacob, de 1926 à 1932; M. Alide-L. Desaulniers, de 1932 à 1938; M. Clovis Héroux, de 1938 à 1972.

Le 30 octobre 1932, le Syndicat de l'U.C.C. se composait comme suit : Président, M. Philias Pellerin; aumônier, M. le chanoine S. de Carufel, curé; secrétaire, M. l'abbé Ernest Jacob, vicaire; vice-président, M. Georges Proulx; directeurs : MM. Henri Fréchette, Joseph Gauthier, Raoul Houle, Joseph Rivard, Alide-L. Desaulniers, Gérard Bergeron, Léo Lamy, Albert Lamy et Eugène Trahan. En octobre 1957, le Syndicat de l'U.C.C., sous la prési-

dence de M. J.-Emile Villemure, comptait 139 membres. En décembre 1954, « Le Lien Paroissial » nous apprend que Mme Arthur Boucher est présidente du Cercle local de l'U.C.F., l'Union Catholique des Fermières, et Mme Elphège Bellemare est directrice diocésaine de cette association féminine.

Mardi, le 27 mars 1951, avait lieu à la salle des Chevaliers de Colomb, une soirée organisée à l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation du Syndicat de l'U.C.C. d'Yamachiche, dans le but de promouvoir davantage le sens coopératif, par lequel les associés ont tout à gagner et rien à perdre. Cette veillée était sous la présidence d'honneur de MM. les abbés Elz. S. de Carufel, V.F., premier aumônier du Syndicat, Ernest Jacob, curé de St-Maurice, premier secrétaire et fondateur, Lionel Dubois, vicaire, et sous la présidence conjointe du Commandeur Omer-E. Milot, premier président, et de M. Clovis Héroux, maire de la paroisse, ainsi que celle de M. Omer St-Louis, maire du village. Au cours de cette réunion, on remarquait également : MM. Joseph Lesieur, président de la Commission scolaire, Philippe-E. Gélinas, représentant de la Fédération de Trois-Rivières, Gérard Champoux, agronome et propagandiste de l'U.C.C., Donald Lesage, agronome, Pierre-Armand Gélinas de Shawinigan, Adélarde Bellemare, vice-président de la Coopérative Fédérée de Québec, Philius Pellerin, vice-président de la Société d'Agriculture du comté de St-Maurice, et Arthur Boucher, président actuel du Syndicat de l'U.C.C. d'Yamachiche. A l'occasion de cet heureux anniversaire, un programme souvenir fut habilement réalisé et a vivement intéressé l'auditoire. Discours, opérette, musique, chant, rien n'a manqué pour la réussite du rappel historique de cet événement.

Entre l'U.C.C. et l'U.P.A., il n'y a pas seulement l'appellation qui est changée. Du nouveau sigle, la suppression du mot « catholique » est quelque peu étonnante pour l'historien qui n'oublie pas que l'Eglise a toujours travaillé à promouvoir le bien-être de toutes les classes de la société. Pendant près d'un demi-siècle, nos cultivateurs ont généreusement dirigé bénévolement leurs divers syndicats sans aucune rémunération. Mais depuis 1972, leur cotisation syndicale est passée de \$1 à \$50, sous la nouvelle administration, dont les dirigeants sont employés à plein temps et salariés. Soumis à une telle contribution, les membres sont sans doute justifiés de revendiquer des priorités auprès de leurs représentants, qui n'ont pas toujours l'écoute du pouvoir supérieur. Effectivement, il s'ensuit parfois des manifestations de violence, à l'instar des unions ouvrières.

Union Catholique des Fermières

Le Cercle des Fermières d'Yamachiche fut fondé le 24 janvier 1940, à l'instigation des Jacistes de cette localité. Il a pour but le progrès religieux, social, moral et économique des femmes de la campagne.

Les premières élections confièrent la direction à Mme Léon Girardin, assistée de Mme Jean-Baptiste Grenier, comme vice-présidente; de Mme Elphège Bellemare: secrétaire-trésorière; Mme Armand Pellerin: bibliothécaire; conseillères: Mlle Gabrielle Boulanger, Mme Maurice Proulx et Mme Arthur Lafontaine. M. le Curé Elzéar S. de Carufel en était l'aumônier et M. l'Agronome Thomas-E. Boivin, l'aviséur technique, qui donna, séance tenante, de sa-

ges conseils à son auditoire, qui se compose dès lors de 41 membres. « Charité et Coopération » résumèrent ses recommandations.

Mlle Rita Chabot, visiteuse officielle des Cercles des Fermières de la Province, venait à Yamachiche organiser ce cercle. A cette fin, elle proposa un programme à suivre basé sur le mot d'ordre : « Achetons Chez Nous », et la devise : « Aimons-nous les uns les autres ».

En octobre 1945, le Cercle des Fermières d'Yamachiche se transformait en U.C.F.R., pour répondre aux désirs de l'U.C.C. et de l'évêque du diocèse, Mgr O. Comtois. En quittant la fédération agronomique pour se former en association rurale organisée exclusivement par les femmes du milieu rural, l'U.C.F.R. était motivée en vue de l'épanouissement de la femme considérée dans sa personnalité comme membre de diverses communautés. Cette association féminine ne s'est pas limitée à travailler dans ce cercle restreint, puisque son champ d'action s'étendit même à l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques, en vue de fraterniser avec tous les membres du Corps Mystique de l'Eglise dans un élan de charité chrétienne.

En 1966, les cercles de l'Union Catholique des Femmes Rurales et les Cercles d'Economie Domestique se fusionnaient en un seul mouvement, sous le sigle de l'A.F.E.A.S., ou « Association Féminine d'Education et d'Action Sociale ». Actuellement, sous ce nom, une centaine de dames s'adonnent à des ouvrages domestiques, qui illustrent la traditionnelle habileté de nos mères.

A la tête de ces groupes, comme présidentes, nous signalons les noms de Mme Léon Girardin (1940-1948), Mme Gustave Dussault (1948-1950), Mme André Galarneau (1950-1954), Mme Arthur Boucher (1954-1957), Mme Maurice Lambert (1957-1961), Mme Gérard Labonne (1961-1963), Mlle Marie-Ange Meunier (1963-1971), Mme André Lamy (1971-1974), Mme Armand (Monique) Landreville (1974-1975), Mme Jacqueline H.-Gauthier (1975-.....), présidente actuelle. A ces noms, il faut ajouter ceux des secrétaires: Mme Elphège Bellemare (1940-1947) et (1954-1955), Mlle Thérèse-A. Gélinas (1947), Mlle Lucette Milot (1948-1949), Mme Gustave Dussault (1949-1950), Mme Bernard Pellerin (1950-1955), Mme Maurice Lambert (1955-1957), Mlle Marcelle Boucher (1957-1959), Mlle Charlotte Larouche (1959-1960), Mlle Reine Villemure (1960-1962), Mme Alphonse Ferron (1962-1972), Mme Denis Côté (1972-1973), Mme Fernande Héroux (1973-1978), Mme Carmen Pellerin (1978-.....).

En extrayant du journal L'Echo de Louiseville, nous citons l'article suivant : « Mardi, le 2 décembre 1952 », eut lieu à la salle du Couvent, une réunion des Dames de l'U.C.F.R., section d'Yamachiche. M. le chanoine de Carufel présidait à cette assemblée. Mme J. Provencher de Trois-Rivières, président-diocésaine des Cercles, était la conférencière invitée. A cette occasion, on procéda à l'élection du Conseil pour le terme 1953 : présidente : Mme André Galarneau; vice-présidente, Mme Paul Gauthier; assistante-vice-présidente, Mme Maurice Proulx; secrétaire-trésorière, Mme Bernard Pellerin; conseillères: Mmes Elphège Bellemare, Eugène Desaulniers, Hervé Garceau, Lionel Milette et Mlle Gisèle Desaulniers. Il a été aussi décidé d'adresser des « Voeux de Santé » à la présidente, hospitalisée. Mme Galarneau occupe la fonction de présidente de l'U.C.F.R. d'Yamachiche depuis deux termes consécutifs.

Ses qualités d'administration, son bon jugement, ses connaissances techniques de l'artisanat favorisent ses compagnes ».

Parmi ces noms, nous devons aussi rendre un hommage particulier à Mmes Elphège Bellemare et Maurice Lambert dont les services se sont déployés avec un zèle peu commun dans de nombreux domaines sociaux et diocésains. Mais une mention toute spéciale revient à Mme Maurice Lambert qui fut : a) Présidente de l'U.C.F.R. locale, de 1957 à 1961; b) Responsable du Comité de Résolutions Plan Provincial, de 1958-1959; c) Vice-Présidente Diocésaine, de 1960-1961; d) Présidente Diocésaine de la Fédération des Trois-Rivières, de 1961 à 1966; e) Conseillère Provinciale et Membre de l'Exécutif provincial, de 1961 à 1966; Responsable du Comité des Arts Ménagers, sur le plan provincial, de 1961 à 1966; Présidente Honoraire en 1966. En raison de ces mérites, Mme Lambert recevait, le 13 février 1966, la Décoration Pontificale : Croix auguste « Pro Ecclesia et Pontifice ».

La Société d'Agriculture du comté de St-Maurice

On a pu savoir que les premières expositions agricoles du comté de St-Maurice auraient été tenues, tour à tour, à Yamachiche et à St-Barnabé, à partir de 1880. On attribue l'honneur de la fondation à Arthur Bald, agronome, par l'intermédiaire de Charles G.-Lajoie, qui fut le grand responsable de la première exposition, tenue à Yamachiche, dès 1878, sur la terre de M. Edouard Girardin, à proximité du Lac St-Pierre.

Mgr La-Eugène Duguay, curé de St-Barnabé et auteur généalogique, en parlant de la famille Bald, relate ce qui suit, concernant Arthur Bald, gendre du seigneur Léger Boucher, notaire : « Le plus jeune Arthur Bald, après avoir terminé son cours d'études au Collège de Trois-Rivières, suivit un cours agronomique d'agriculture au Collège de Ste-Anne de la Pocatière. Il fut pendant plusieurs années l'un des directeurs les plus actifs de la Société d'Agriculture du comté de St-Maurice, qui lui doit d'avoir fait de la paroisse de St-Barnabé, centre reconnu du comté de St-Maurice, son siège social et l'endroit où se tiennent, depuis 1883, les expositions annuelles de cette société ».

Le compte rendu du premier procès-verbal, enregistré à St-Barnabé, porte l'en-tête de « Yamachiche », dont le nom est rayé et transposé par celui de St-Barnabé. Nous en produisons intégralement la transcription : « Société d'Agriculture du comté de St-Maurice ».

« Province de Québec, District de Trois-Rivières, Comté de St-Maurice », « Société d'Agriculture du comté de St-Maurice ». « A une assemblée des officiers et directeurs de la dite société tenue à St-Barnabé, dans l'étude de F.-X. Bellemare, notaire, secrétaire-trésorier, de la dite société, le 6e jour du mois de novembre 1883, à 10 heures avant-midi, dûment convoquée par avis spécial donné verbalement et par écrit à tous les directeurs de la dite société, dans le but de traiter sur la question d'organiser une « nouvelle » société dans le comté de St-Maurice, et à laquelle assemblée étaient présents : Michel Bourassa, vice-président, Olivier Lesieur (d'Yamachiche), Sévère Boisvert, Dollar Héroux, Arthur Bald et Thomas Gélinas, tous cultivateurs et directeurs de la dite société, formant quorum. Après avoir traité la question de l'organi-

sation de la nouvelle société, Sévère Boisvert propose secondé par Arthur Bald, que le secrétaire de la société, F.-X. Bellemare, soit nommé délégué pour aller devant le conseil agricole pour représenter les intérêts de la dite société par rapport à l'organisation de la nouvelle société et adoptée ».

(Signé) François Desaulniers et F.-X. Bellemare.

C'est donc, en 1883, que l'exposition, dite de « St-Barnabé », fut fondée officiellement, après trois années d'essai, en collaboration avec Yamachiche. L'exposition de St-Barnabé a été indubitablement la première à s'établir dans la région, avant même celle de Trois-Rivières, qui fut fondée en 1896 et celle de Louiseville, en 1895. Cette dernière avait débuté à Ste-Ursule, mais le site et les activités furent transférés à Louiseville, en 1901.

En 1885, la fabrique de St-Barnabé, sous la présidence de M. le chanoine Thomas Martel, curé, et de M. Narcisse St-Pierre marguillier, autorisait la Société d'Agriculture du comté de St-Maurice à utiliser un certain terrain situé au sud de l'église, désigné alors place publique, qui est actuellement occupé par le cimetière. C'est à cet endroit que furent tenues les expositions de St-Barnabé, au cours des dix premières années. Par la suite, les « exhibits » furent jugés sur le terrain du parc du Sacré-Coeur d'aujourd'hui, dont le monument ne fut érigé qu'en 1916. A défaut de bâtisses, les produits de la ferme étaient étalés dans la tour de l'église. Le Terrain de l'Exposition actuel fut acheté vers 1903 par la Société d'Agriculture du comté de St-Maurice, lequel d'après les registres fut l'objet d'un octroi de \$250, pour être affecté à la construction de bâtisses.

Depuis cette date, l'Exposition annuelle de St-Barnabé n'a cessé de progresser et a certes contribué à l'amélioration des troupeaux et des procédés de culture en général. Elle a permis de découvrir une élite de cultivateurs qui battent la marche et donnent l'exemple à la masse. Chaque année, des milliers de personnes y assistent, les exposants sont nombreux, les « exhibits » remarquables; l'on constate un progrès dans la qualité des animaux, des produits agricoles et des ouvrages domestiques. C'est aussi pour les participants de tout le comté l'occasion d'une fête intéressante, sans cesse renouvelée, qui donne lieu à des rencontres amicales entre les membres de cette noble profession.

Etant une exposition agricole de comté, la plupart des paroisses y sont représentées, chaque année, par des cultivateurs émérites, qui sont choisis pour exercer la fonction de dirigeant au sein de la dite Société d'Agriculture. Ainsi, d'après un programme publié en 1890, le bureau de direction se composait comme suit : « Officiers : MM. Michel Bourassa, président; Maxime Grenier, vice-président; Dr Elisée Bellemare, secrétaire-trésorier. Directeurs : MM. Sévère Marcouiller de St-Sévère, Trefflé Déliale d'Yamachiche, Barthélemi Isabelle d'Yamachiche, Narcisse Blais de St-Elle, François Lamy de St-Boniface et Thomas Bournival de St-Etienne ». A cette époque, le maximum des premiers prix alloués pour les animaux de race pure, enregistrée, était limité à \$3. En 1928, à la suite des élections annuelles de la Société, le bureau de direction était formé de : « Officiers : MM. Hormidas Garceau, président; Théodore Bourassa, vice-président; Raoul Bellemare, secrétaire-trésorier. Directeurs : MM. Isaïe Bourassa, Evariste Bou-

rassa, Origène Bourassa, Philias Pellerin, Napoléon Lapointe, Ls-Geo. Bournival, Adam Lamy, Alcide Bellefeuille, Ephrem Ville-mure, Evariste Pellerin, Adam Pellerin, Denis Brodeur et Joseph Corriveau ». En 1962, le bureau de direction se composait des officiers suivants : « MM. Philias Lavergne, président; Philias Pellerin, vice-président; Mme Roméo Boucher, secrétaire-trésorière; des agronomes : Donald Lesage et Fernand de la Durantaye; des directeurs-honoraires : Léon Girardin, Hervé Garceau, Armand Bourassa, Gaston Houle et Paul Bourassa. Directeurs officiels : MM. Maxime-L. Gélinas, Oscar Lemay, Walter Loranger, Georges Trahan, Jean-Bte Grenier, Oscar Villemure, Gérard Lamy, Marcel Savignac et Armand Bournival ».

Le 5 octobre 1949, Le Nouvelliste publiait la liste des gagnants à l'Exposition de St-Barnabé, parmi lesquels nous produisons les noms des exposants d'Yamachiche, des espèces chevalines et bovines enregistrées : a) Chevalines : MM. Armand Bourassa, Léon Girardin, Eugène Desaulniers, Edgar Lapointe, Hervé Garceau, Philias Isabelle, Armand Trahan, Bruno Côté, Charles Milot, Alcide Bellefeuille, Bernard Trahan. b) Espèces bovines (Canadien) : Léon Girardin, Armand Bourassa; Classe Ayrshire : Philias Pellerin, Hervé Garceau, Ovila Rivard. Classe Holstein : Philias Isabelle, Charles Milot, Gaston Houle, Omer-E. Milot, Eugène Desaulniers, Omer Ferron, Ovide Blais, Léo Lamy.

En 1974, l'Exposition Agricole du comté de St-Maurice, tenue à St-Barnabé depuis 90 ans, changeait de nom en celui de « Exposition de District de la Mauricie », englobant les comtés de Maskinongé, Laviolette, Champlain et St-Maurice. En l'occurrence, d'importantes améliorations succédèrent à l'événement, à la suite d'alléchantes subventions, de l'ordre de \$16 000. Aussi, vit-on aussitôt surgir de nouvelles bâtisses, sur un terrain agrandi. Cette transformation s'est opérée sous l'habile direction de M. Gaston Houle, premier agriculteur d'Yamachiche à exercer la fonction de président. Nos félicitations s'adressent également à M. l'agronome Donald Lesage, dont l'influence et l'action ont grandement contribué à cette réalisation. A cette fin, le nouveau bureau de direction se composait comme suit : Officiers : M. Gaston Houle, président, secondé par M. Robert Bellefeuille et Mme André Pellerin, secrétaire-trésorière, ainsi que le gérant, M. Sylvio Proulx; Directeurs : MM. Paul Massicotte, Lucien Ferron, André Lebeau, Réjean Durand, Clovis Dupuis, Maurice Bournival, Rémi Gélinas et Claude Montour d'Yamachiche. A cette EXPO 74, nous tenons à souligner que près de 20 000 personnes ont visité les milliers d'« exhibits » agricoles, et que MM. l'abbé Jean-Noël Montour, notre curé, ainsi que Maurice Pellerin d'Yamachiche et Germain Lefebvre étaient au nombre des juges dans les catégories animales.

Nous terminons ce bref exposé historique en produisant la liste des présidents et celle des secrétaires-trésoriers, qui se sont succédés, depuis 1880 : a) Présidents : MM. François-Fir. Desaulniers, marié à M.-Alice Desilets, de 1880 à sa mort, en 1888; Michel (le gros) Bourassa, de 1888 à 1912; Maxime Diamond (1912-1913), Michel Bourassa (1913-1916), Hormidas Garceau (1916-1931), Isaïe Bourassa (1931-1945), Omer Lavergne (1945-1954), Philias Lavergne (1954-1968), Louis Lavergne (1968-1969), Philias Lavergne (1969-1971), Gaston Houle (1971-1976), Maurice Bournival (1976-.....). b) Secrétaires-trésoriers : MM. F.-X. Bellemare, notaire, (1880-1890),

Dr Elisée Bellemare (1890-1916), Charles Marcouiller (1916-1924), Raoul Bellemare (1924-1934), Charles Marcouiller (1934-1944), M. et Mme Roméo Boucher (1944-1966), Edgar Ferron (1966-1970), Mme André Pellerin (1970-.....).

En supplément, nous tenons à rendre un hommage particulier à trois éleveurs et exposants de bovins d'Yamachiche qui se sont signalés pendant plusieurs décennies à l'Exposition Agricole du comté de St-Maurice et à l'étranger, par la qualité de leurs « exhibits » respectifs de race pure, notamment dans les classes enregistrées d'Ayshire, de Canadien et d'Holstein. Nous appuyons nos assertions sur les affirmations du Le Nouvelliste, l'U.C.C. et l'Ordre du Mérite Agricole.

En octobre 1959, la Société d'Agriculture du comté de St-Maurice, par la voix du Le Nouvelliste, rendait à M. Philius Pellerin le témoignage suivant :

a) La Société d'Agriculture du comté de St-Maurice fêtera avec éclat, le 4 octobre prochain, son doyen et membre de son bureau de direction depuis cinquante ans, dont vingt-cinq ans à la vice-présidence. C'est la première fois de son histoire qu'elle aura l'honneur de fêter l'un de ses dirigeants qui a consacré bénévolement un demi-siècle de sa vie au service de son organisation. C'est la raison pour laquelle cet organisme agricole désire souligner aujourd'hui d'une façon toute spéciale cet anniversaire unique dans son histoire. Et c'est pour lui rendre hommage et le remercier de toutes ces années consacrées à la cause des agriculteurs que les autorités civiles et religieuses prendront part à un banquet en l'honneur du jubilaire.

Lorsque l'on jette un coup d'oeil sur sa carrière étonnante, on est frappé de voir combien elle est remplie d'une activité remarquable. Chaque fois que sa collaboration fut nécessaire, jamais il ne se disculpa. Il fut pratiquement de toutes les associations ou groupements qui touchaient de près ou de loin à la vie agricole de son comté ou de sa paroisse. Outre ses fonctions de directeur et de vice-président de la Société d'Agriculture, M. Pellerin fut l'un des pionniers fondateurs de l'U.C.C. d'Yamachiche, dont il fut président de 1931 à 1948, ainsi que directeur durant cinq ans du Syndicat coopératif des producteurs de lin et pendant six ans directeur des éleveurs de moutons de la province de Québec. En 1938, il se voyait décerner la médaille d'argent du Mérite Agricole pour ses succès en agriculture. Enfin, sur le plan politique, il exerça la fonction de président de la Commission scolaire, de 1940 à 1942, ainsi que celle de conseiller pour la Corporation municipale de la paroisse.

Mais, c'est surtout en tant qu'éleveur de bovins de race pure, Ayrshire, et exposant à l'Exposition de St-Barnabé, depuis 1905, et aux expositions de Trois-Rivières et Québec, que M. Pellerin s'est le plus signalé au sein des producteurs agricoles. Ainsi, en 1949, le même média journal rapportait que tous les premiers prix de la classe Ayrshire avaient été gagnés à l'Exposition de St-Barnabé, par cet exposant ».

b) En 1953, à l'occasion du couronnement de Sa Majesté Elizabeth II, Reine du Canada, M. Léon Girardin, cultivateur d'Yamachiche, et président de la Société des Eleveurs de Bovins Ca-

radiens de la Province de Québec, avait l'insigne honneur d'être décoré de la Médaille de Sa Majesté la Reine, pour les bons services rendus à l'Agriculture.

En fait, d'après un document que nous remettait M. le chanoine Ernest Jacob, nous avons l'opportunité de reproduire ici les éloges qu'il adressait lui-même à l'heureux récipiendaire, en cette circonstance; en voici le texte :

« Bon cultivateur, bon éleveur, M. Léon Girardin est membre de la Société des Bovins Canadiens depuis 1923. Il fait partie du bureau de direction depuis dix-sept ans, dont neuf années à la vice-présidence et président depuis 1951. Il est un des fondateurs de l'U.C.C. d'Yamachiche, premier syndicat fondé dans le diocèse de Trois-Rivières. On le désigne comme membre fondateur de la Coopérative de beurrerie, du Syndicat coopératif des Producteurs de lin de la Mauricie, et de la Caisse Populaire. M. Girardin a toujours pris une part active à tous les mouvements paroissiaux. De 1933 à 1940, il exerce la fonction de secrétaire du Cercle agricole, lors de la fusion des deux cercles. Vers 1943, il est désigné du titre de vice-président-honoraire de l'Exposition Agricole du comté de St-Maurice, ayant occupé cette fonction antérieurement. Remarquable éleveur de chevaux et de bovins de race canadienne, il expose depuis une trentaine d'années des «exhibits» de belle qualité aux expositions du comté de St-Maurice, à Trois-Rivières et à Québec, ainsi qu'à l'étranger. M. Léon Girardin a toujours fait honneur à ces différentes organisations, auxquelles il a prêté son concours. Effectivement, les autorités civiles n'ont certainement pas fait erreur en lui décernant, au nom de l'U.C.C., la médaille d'honneur de S.M. la Reine Elizabeth II, qu'il s'est méritée pour les bons services rendus à l'Agriculture ».

En 1949, le journal « Le Nouvelliste » publiait la liste des gagnants à l'Exposition de St-Barnabé, sur laquelle il est facile de constater qu'il se met en évidence en remportant treize premiers prix, dans la classe des « Troupeaux Canadiens enregistrés ». Les exposants d'Yamachiche n'ont jamais fait piètre figure aux expositions de la Mauricie.

c) M. Charles Milot est le petit-fils d'Hercule Milot qui fut un des principaux propagateurs de la vache Holstein dans la région. Ayant participé aux concours du Mérite Agricole, en 1903, M. H. Milot se mérita la médaille d'argent, et la renommée de ses sujets d'élevage s'étendit bientôt aux quatre coins du comté.

Vingt années plus tard, M. Lucien Milot, père de Charles, après avoir conquis la médaille d'argent en 1918, prenait part aux concours de 1923, comme aspirant à la médaille d'or; mais il échoua dans cette tentative, pourtant bien légitime. Que d'expositions n'a-t-il pas parcourues pour s'assurer avec succès des prix et une enviable compétition !

Héritier du bien ancestral, M. Charles Milot s'est spécialisé dans l'élevage des animaux de race pure : bovins Holstein, moutons Oxford et pores Yorkshire, tout en portant beaucoup d'attention à la culture du sol. Lauréat de la médaille d'argent, en 1958, les juges du Mérite Agricole lui adressent des félicitations pour ses succès dans l'élevage des animaux de fermes, en signalant que « M. Milot est l'un des meilleurs éleveurs de sa paroisse, ayant conservé 91 % des points à l'item du cheptel vif ».

« Très estimé de ses concitoyens, il remplit les fonctions de conseiller municipal, ex-directeur de la Coopérative de lin, et directeur du syndicat de l'U.C.C. » Aujourd'hui, ayant concédé l'exploitation de sa ferme à son fils adoptif, André, M. Charles Milot continue à prêter son aide afin d'assurer la continuité du patrimoine, qui fut transmis de père en fils, depuis six générations. Il lui sera sans doute loisible, en compagnie de sa chère épouse, de faire le bilan de toutes les expositions fréquentées assidûment, en présentant des « exhibits » remarquables.

Bénédition des tracteurs

Le dimanche, 23 mai 1953, l'U.C.C. a fêté avec éclat la « Saint-Isidore ». Le fait saillant de l'hommage au patron des laboureurs a consisté en une bénédiction de tracteurs. Près d'une centaine (96) de tracteurs et autant d'automobiles ont été bénits sur la place du collège par le curé de la paroisse, M. le chanoine Elzéar S. de Carufel. Le spectacle fut des plus pittoresques.

Après la grand-messe, M. le chanoine de Carufel a récité les prières et les invocations à saint Isidore. La chorale exécuta ensuite un cantique à saint Isidore, composition de Mgr Napoléon Caron, ancien curé d'Yamachiche. Le soliste fut M. Fernando Villemure. Puis, tous les paroissiens se donnèrent rendez-vous au collège, à la suite du défilé des tracteurs, qui avaient subi pour la circonstance une toilette minutieuse. Le coup d'oeil d'ensemble était vraiment impressionnant sous l'effet d'un soleil radieux.

M. Gérard Champoux, propagandiste diocésain de l'U.C.C. félicita les cultivateurs d'être venus si nombreux, leur rappela la devise du syndicat, « Par la croix et la charrue », et les engagea à remercier Dieu de l'abondance des récoltes et aussi de ce qu'il met à leur disposition un équipement moderne qui leur facilite la tâche.

De la galerie du collège, M. le Curé fit la bénédiction et remit à chaque propriétaire de véhicule une médaille spéciale, rappelant cet événement religieux et symbolique. (Extrait du journal « Le Nouvelliste »)

Note : Cette cérémonie fut répétée le 22 mai 1955, sur le même site.

Les agronomes

On a souvent répété que la province de Québec est la mieux organisée sur le plan agronomique. Des agronomes qualifiés, à l'emploi du Ministère de l'Agriculture, sont répartis dans tous les comtés, où ils se mêlent à toutes les initiatives agricoles et se dépensent sans compter au service des Agriculteurs. Pour mieux renseigner le cultivateur et vulgariser à travers nos campagnes les bonnes méthodes agricoles, le Ministère de l'Agriculture encourage la publication du Bulletin des Agriculteurs et La Terre de Chez-Nous. De plus, le Conseil d'Agriculture a pour mission spéciale de s'enquérir sur les institutions d'enseignement agricole, dont les trois principales étaient encore, il y a peu d'années, l'École d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, le Collège McDonald et l'Institut Agricole d'Oka.

Le premier bureau d'agronomes du comté de St-Maurice fut ouvert à Trois-Rivières par le Ministère de l'Agriculture, le 1er janvier 1919. Mais, ce bureau fut transféré à Yamachiche, le 1er mai 1921, où il existe encore de nos jours. La liste des agronomes qui ont tenu leur bureau en cette localité s'établit comme suit :

MM. Henri Cloutier, de 1919 à 1922,
J.-A. Parenteau, de 1922 à 1932,
L.-G. Pelletier, de 1932 à 1934,
Ths-Eug. Boivin, de 1934 à 1948,
Joseph Hudon, de 1948 à 1949,
Germain Bourassa, de 1949 à 1951,
Donald Lesage de 1949 à 1976,
Fernand De Ladurantaye, de 1952 à 1970,
Gérard Champoux, de 1944 à 1947, à temps partiel.

Le 21 octobre 1976, la population de la région, à l'instigation de la Société d'Agriculture du comté de St-Maurice, rendait un vibrant hommage de reconnaissance à son très distingué et dévoué agronome de comté, M. Donald Lesage, qui vient de prendre sa retraite et qui a rendu d'inappréciables services auprès de cette population, pendant une carrière de vingt-sept années à son bureau d'Yamachiche.

A cette occasion, un banquet d'honneur fut offert au héros de la fête et à sa digne épouse, sous la présidence conjointe de M. Yvon Picotte, député, et de M. Maurice Bournival, président de l'Exposition Agricole du district de la Mauricie. La cérémonie s'est déroulée au restaurant Miss Louiseville où M. Clovis Héroux, doyen de l'U.C.C., souhaita la bienvenue à M. et Mme Lesage, en présence de plus de deux cents invités. Le souper fut suivi d'une soirée de danses.

La agriculteurs et les exposants de l'Exposition agricole du comté de St-Maurice conservent un excellent souvenir de ce professionnel en agronomie qui, en plus de ses fonctions, agissait admirablement comme animateur aux expositions annuelles de St-Barnabé.

« AGRONOMES NES A YAMACHICHE »: Bon nombre de fils de cultivateurs ont fréquenté des écoles d'agriculture, mais nous n'en comptons que quatre qui se sont spécialisés en science agronomique: MM. Armand Gélinas, né en 1897, fils d'Arthur et d'Elzire Boucher; Joseph Bellemare, né en 1907, fils d'Elie et de Stéphanie Meunier; Bruno Bellemare, né en 1911, fils d'Elie et de Stéphanie Meunier; Joachim Meunier, né en 1908, fils d'Hilarion et de M.-Aurore Gélinas.

« M. Joseph Bellemare », bachelier en sciences agricoles à l'École d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière en 1933, était alors désigné agronome spécial de l'Industrie animale, à l'emploi du Ministère Provincial de l'Agriculture; charge qu'il occupa jusqu'en 1937.

Par son travail et ses capacités intellectuelles, il attira l'attention du Gouvernement Provincial, alors au pouvoir, qui le nomma à l'Office du Crédit Agricole, où il remplit successivement les fonctions de Réviseur des prêts, d'Inspecteur Régional, de Chef-Adjoint et de Gérant.

Ainsi, M. Jos. Bellemare est un autre notable qui honore sa belle famille et sa paroisse natale.

Chefs coopératifs prépondérants

A) M. OMER-E. MILOT, commandeur de l'Ordre de St-Sylvestre, de l'Ordre du Mérite agricole et de l'Ordre du Mérite Coopératif, est né à Yamachiche, le 2 septembre 1883, du mariage d'Edmond Milot et d'Albina Lamothe. Ses parents eurent une famille de quatre enfants, dont deux contractèrent mariage : Omer épousa, en 1906, Marie-Anne Milot (soeur de M. Lucien Milot), et Louisella, qui fut mariée à Philippe Lemire (frère de M. Eugène Lemire). Les deux autres enfants moururent vers l'âge de vingt ans. Un autre fait à remarquer est que M. Edmond Milot, étant décédé en 1891, Mme veuve Albina Lamothe convola en secondes noces en épousant, en 1902, veuf Hercule Milot, père de la future épouse de M. Omer Milot. De ce mariage, il résultait un partage défavorable pour les enfants, héritiers de la balance des biens de leur père.

Le jeune Omer ne fréquenta que la petite école du rang, qu'il abandonna, vers l'âge de onze ans, pour travailler à plein temps sur la petite ferme de quarante arpents, dont il héritera à son mariage. Le seul diplôme qu'il possédait alors était son certificat d'Instruction religieuse, que lui décerna M. le chanoine J.-B. Comeau, curé, à l'occasion de sa « Communion solennelle ». Doué d'un grand talent, d'un jugement et d'une mémoire remarquables, il s'est instruit lui-même, sans maître, en lisant assidûment, en particulier, les journaux et les revues périodiques, ayant trait à l'agriculture. Malgré sa facilité d'élocution, M. Omer Milot, sans prétention, n'aimait pas prononcer des discours en public.

Le rapport du Mérite agricole, de 1923, mentionne que M. Omer Milot est le plus fort lauréat de la médaille d'argent du comté de St-Maurice. A comparer aux cinq années précédentes, sa ferme accuse un gain considérable; il a presque tout amélioré : cultures, troupeau, bâtisses et clôtures. Ses animaux de toutes espèces sont de qualité supérieure. Les champs sont bien cultivés, propres et sans mauvaises herbes. Il tient constamment un compte détaillé de ses achats et de ses ventes. En 1950, étant alors propriétaire d'une ferme modèle de 250 arpents, le Ministère de l'Agriculture de Québec lui conféra le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agricole.

En vue de la fondation de l'U.C.C. d'Yamachiche, en 1926, M. l'abbé Ernest Jacob reconnut en la personne de M. Omer Milot la qualité d'un chef de file, qui aurait une grande emprise sur les membres, dont le syndicat a besoin. En effet, il fut choisi président et exerça cette fonction jusqu'en 1932. C'est alors qu'il devint directeur de la Coopérative Fédérée de Québec et il en fut le président de 1940 à 1943. En même temps, il accédait à la présidence de l'Union diocésaine de Trois-Rivières, de 1932 à 1948. En 1947, il était nommé membre de la Commission laitière provinciale et en devint le président, en 1950, charge qu'il occupa jusqu'à son décès. Il fut aussi gérant de la Coopérative de lin d'Yamachiche, de 1940 à 1958; conjointement, il assumait la fonction de vice-président de la Coopérative nationale des producteurs de lin du Québec. Rares sont les mouvements qui n'ont pas profité de la participation active de M. Omer Milot. En effet, il fit aussi partie du bureau de direction de l'Exposition de St-Barnabé. De plus, on le retrouve à la présidence du Syndicat d'Élevage des Chevaux belges, de 1934 à 1948, et à celle du Syndicat de Bienfaisance, en 1944, en vue de la reconstruction de l'hospice Ste-Anne.

Mais, c'est d'abord en politique locale qu'il manifesta ses qualités d'organisateur et de maître. Dans sa paroisse, il fut conseiller de la municipalité de la paroisse, de 1922 à 1926, et maire pendant quatre autres années, de 1926 à 1930.

Tant de mérites ne pouvaient demeurer sans récompense officielle. Aussi, en témoignage de reconnaissance, Sa Sainteté le Pape Pie XII lui conférait, en 1950, le titre de Commandeur de l'Ordre de St-Sylvestre. Par une heureuse coïncidence, le Ministère provincial de l'Agriculture lui décernait celui de Commandeur de l'Ordre du Mérite agricole. Ces deux titres honorifiques s'ajoutaient à la décoration que lui attribuait, l'année précédente, le Conseil de la Coopération du Québec, à savoir l'insigne du IV^e degré de l'Ordre du Mérite Coopératif.

Au lendemain de son décès, survenu le 7 septembre 1959, Le Nouvelliste lui rendait hommage en ces termes : « La classe agricole vient de perdre l'un de ses membres les plus éminents en la personne de M. Omer-Edmond Milot. Cultivateur progressif et coopérateur émérite, le regretté disparu laisse le souvenir d'un homme actif qui, sa vie durant, mit au service des siens les nombreux talents dont la Providence l'avait gratifié. Père exemplaire de cinq enfants, il fut un cultivateur modèle sur sa ferme de 250 arpents, qui compte en 1978, sept générations à se succéder de père en fils). Doué d'un tel altruisme, il ne se contenta pas d'être un exemple pour ses confrères, mais il les a toujours fait bénéficier de son infatigable dévouement. Deux idées maîtresses semblent avoir inspiré toute sa carrière : celle de l'association professionnelle et celle de la coopération ».

B) M. ADELARD BELLEMARE, méritant de la « Rosette de l'Ordre du Mérite Coopératif au IV^e degré » : — Né à Yamachiche le 29 novembre 1898, du mariage d'Adrien Bellemare et de Sévérine Milot, M. Adélarde Bellemare fit ses études commerciales au Collège Ste-Anne, sous la direction des Frères des Ecoles chrétiennes. De son mariage à Florence Boucher, sont nés quatre enfants, dont trois fils et une fille. Cousin germain de M. Napoléon Bellemare et de M. l'abbé Antonio Milot, il va sans dire que cette famille continue à se signaler dans le chant et la musique, dont la pratique est encore à l'honneur en cette paroisse.

« Il y a quelques mois, de dire l'auteur de SILHOUETTES, en 1961 » d'où nous empruntons cette biographie, « j'avais le plaisir de rendre visite à M. Bellemare, à son bureau à Montréal. Il nous reçoit avec affabilité et nous met à l'aise, dès le début de l'entrevue. De taille moyenne mais robuste, il a la tête solide, les traits énergiques, l'oeil averti sous des sourcils bien dessinés. S'il parle, c'est avec mesure et bon sens. Par moment, il souligne, d'une main élocuente, démonstrative, l'importance d'une idée ou d'un fait. En tout, il révèle la densité et le relief des types d'hommes distinctifs ou personnels. Avec de nombreux visiteurs, agents, vendeurs, qui sollicitent son concours, il demeure l'homme prudent, circonspect, réticent. Il se livre peu. Avant d'agir, il est assez lent, vu qu'il tient à connaître le bien-fondé et les raisons qui motiveront son adhésion et son appui. Il est lui-même, il se montre tel qu'il est. Avec lui, pas d'aventures ou de projets risqués. Sa vie agricole réussie lui accorde une noble assurance et lui mérite la confiance générale de ses collègues et des cultivateurs. On ne s'étonne nullement de sa haute fonction. Parti au bas de l'échelle, il est monté au faite, degré par degré, par sa valeur et ses mérites.

« De retour à sa ferme, la brave père de famille trouve le tour d'intéresser les siens à l'agriculture. Ainsi, il conserve et occupe ses trois fils sur sa ferme, entreprise familiale tirant profit de 190 acres de terre. Eveillé et sociable, M. Bellemare s'intéresse à la vie publique. Aussi, l'on requiert ses services dans les organismes agricoles, municipaux, scolaires et autres. Toujours, il se dévoue, agit, attire la confiance. Il a l'intelligence compréhensive, le jugement sûr et rapide.

« La coopération s'affirme de plus en plus chez les cultivateurs de sa région. M. Bellemare suit le mouvement de près, y collabore, en devient l'apôtre. C'est ainsi qu'on lui confie en 1932, la gérance d'un syndicat coopératif, qu'il dirige avec succès durant un quart de siècle. Déjà connu à travers la province, il est nommé, en 1942, directeur de la Coopérative Fédérée, puis membre de l'exécutif en 1945, pour enfin devenir le président général de cette importante coopérative rayonnant partout dans la Province.

« Avec constance et labeur, il s'est attaché à la terre. « Elle peut faire vivre son homme, affirme-t-il, s'il travaille, épargne et suit le progrès ». Il a réussi chez lui d'abord, avant d'aller prêcher aux autres l'agriculture et la coopération. Il a sagement ordonné sa vie, tout en cultivant à la fois le sol, son cœur et son esprit. A tout cela, il a donné ses jours et ses veilles, durant sa carrière. C'est au tout premier rang qu'il faut classer ce cultivateur parmi les pionniers de l'agriculture et de la coopération.

« Durant sa vie de cultivateur, M. Bellemare a agi en maître qu'on respecte et qu'on aime, et qui, sans faiblesse et sans orgueil, a gouverné en bon père de famille son domaine et ses gens. Sur le plan social et coopératif, il est devenu un chef rural écouté et vénéré. Si rude que fut son existence autrefois, il n'a pas voulu échanger son sort pour un autre. Toujours, il a porté haut, dans son cœur et dans ses yeux, la fierté de sa noble et utile profession. A soixante-trois ans, M. Bellemare continue la démonstration de ce qu'un terrien, laborieux, sage et de sens commun, peut devenir, en dépit des difficultés du métier, s'il sait travailler, agir, choisir sa voie et s'y tenir toute sa vie. Bel exemple à imiter, parmi ses concitoyens du monde agricole ».

Après une vie exemplaire, si bien remplie, la mort vint le ravir à l'affection des siens, le 21 février 1972, laissant un impérissable souvenir. Son nom s'ajoute à la liste imposante de nos valeureux agriculteurs.

C) M. CLOVIS HEROUX, pionnier du syndicalisme ; — Fils de cultivateur, Clovis Héroux est né à St-Sévère, le 8 mars 1898. Ses parents, Elisée Héroux et Léonie Milot, eurent une famille de douze enfants, dont Clovis est l'aîné.

Après ses études commerciales, le jeune Clovis eut le privilège de poursuivre deux années de cours agronomique à l'Institut agricole d'Oka, où il eut pour professeurs MM. Noé Ponton, Firmin Letourneau, Ls-Philippe Roy et Albert Rioux, desquels il conservera un excellent souvenir. Ces éminents spécialistes en science agronomique, qui ont par la suite dirigé le mouvement syndical, ont su inculquer au futur cultivateur une formation d'action sociale.

C'est en 1918 que M. Clovis Héroux débute à son propre compte en exploitation agricole. Il se porta alors acquéreur de la ferme de M. Léopold Milot, située au rang de la Grande-Acadie, au centre de laquelle une jolie maison de brique, à deux étages, surplombe les champs. Aidé de quelques membres de la famille, il commença modestement, et petit à petit son entreprise devait prendre de l'expansion. Si bien qu'en 1923, il était en mesure de fonder un foyer, en unissant sa destinée à celle de Mlle Berthe Bellemare, institutrice, originaire de St-Barnabé. De ce mariage, naîtront quatorze enfants, dont sept garçons et sept filles.

M. Héroux pratique la grande culture et l'élevage d'animaux de race pure. L'industrie laitière progresse rapidement. A cette fin, il est un des premiers agriculteurs à se construire un silo à fourrages. Pour donner à son entreprise toute l'ampleur désirée, il prend part aux concours du Mérite agricole, en 1933 et en 1948, où il se mérita successivement la médaille de bronze et la médaille d'argent. Vers les mêmes années, on le signale comme exposant de bovins Holstein et de porcs Yorkshire à l'Exposition agricole de St-Barnabé. Membre administrateur de la Coopérative de lin, il cultive avec succès le lin, de 1940 à 1958.

Intéressé à tous les mouvements sociaux de sa paroisse, M. Héroux se manifeste d'une façon particulière dans le Syndicat de l'U.C.C., au sein duquel, il exercera la charge de secrétaire, pendant près de quarante ans. Il fut membre fondateur du Syndicat Coopératif agricole, en 1932, auquel on ajouta, trois ans plus tard, l'exploitation d'une beurrerie. En 1956, il était désigné au poste de secrétaire-gérant de la Coopérative Centrale de Lin de Québec. Lors du recensement décennal du Canada, M. Clovis Héroux était nommé par les autorités d'Ottawa, Commissaire Recenseur, pour le comté de St-Maurice, en juin 1961.

Grâce à son énergie et à sa haute compétence, il fut instigateur de plusieurs activités culturelles. Signalons, en particulier, l'organisation des cours de formation agricole, en 1948, auxquels faisait écho *Le Nouvelliste*, en ces mots : « M. Clovis Héroux constitue pour l'U.C.C. d'Yamachiche un secrétaire précieux. Il a fait dans sa jeunesse des études qui lui ont profité toute sa vie. Il en a fait également fait bénéficier ses confrères cultivateurs. Il est bon de rappeler, en marge de la « journée professionnelle » du 1er février à Yamachiche, que M. Héroux avait magnifiquement travaillé à lancer, dont la première eut lieu à Yamachiche. Ce fut également une des premières dans tout le diocèse ».

Son amour de l'histoire et de la patrie lui permettait de réaliser, en 1955, à l'occasion du bicentenaire de la Déportation acadienne, une démonstration patriotique, pour souligner cet événement historique et rendre hommage aux valeureux ancêtres, dont une quarantaine de familles trouvèrent un asile hospitalier, en 1767, à Yamachiche. C'est aussi M. Héroux qui, étant président de la S.S.J.B. d'Yamachiche, présenta la famille Phélias Isabelle comme candidate au concours de la Famille Terrienne, en 1966.

Pour faire le point, disons que M. Héroux a, en plus, manifesté son action directe jusqu'en politique locale, en acceptant successivement les fonctions de conseiller municipal et maire de la paroisse, de 1945 à 1953.

M. Clovis Héroux, actuellement octogénaire, garde à sa petite patrie et à sa profession d'agriculteur un attachement indéfectible. Il a à coeur que toutes les deux continuent de progresser, dans les meilleures conditions possibles. Nos sincères hommages de reconnaissance et d'admiration à ce vénérable citoyen, ainsi qu'à sa famille !

D) M. ROLAND GIRARDIN, coopérateur émérite : — « Chez Roland Girardin, aviculteur de Yamachiche, 176,000 poulets défilent annuellement. Divisés en 5 élevages par années, ils passent 8 semaines dans d'ultramodernes poulaillers qui recouvrent une superficie de 44 000 pi. car. de plancher avant d'être expédiés dans un abattoir.

« De plus, M. Girardin est maire de Yamachiche depuis 1973. Il siégeait déjà au conseil municipal comme conseiller depuis 11 ans.

« Fils de cultivateur, 3e d'une famille de 5 enfants, il naquit à Yamachiche le 21 mars 1925. Son enfance se passa sur la ferme familiale où son père, Léon Girardin élève des animaux de race canadienne, et étudia au Collège Ste-Anne de Yamachiche. Sa mère se nomme Ida Maillette.

« Le jeune Roland étudia 2 ans à l'École d'Agriculture, puis il fera des études spéciales en travail de groupe, négociations diverses et aussi en langue anglaise. Après ses études, il travaille à la ferme familiale avec son père et son frère. Dès 1958, il se spécialise en aviculture en 1963, le bien paternel est divisé entre les deux frères et c'est alors qu'il agrandit considérablement son exploitation avicole.

« M. Girardin est président du Syndicat des Producteurs de Volailles de la Mauricie, vice-président de la Fédération provinciale des Producteurs de Volailles du Québec (VOLBEC) et membre du comité de négociations des prix. De plus, il fait partie du Conseil Economique No 4 et de la Fédération des Caisses d'Établissement du Québec ».

S'étant libéré, depuis 1976, de son exploitation avicole, M. Girardin se livre tout entier à d'autres activités sociales, où ses talents d'organisateur sont mis à contribution. Ses réalisations à la mairie de la corporation municipale du village sont hautement appréciées, mais il ne s'agit pas d'en produire ici toute l'envergure. Dans le cadre de la coopération, le dévouement de M. Roland Girardin ne connaît pas de limite et il est l'homme du jour, tout désigné pour assumer de lourdes responsabilités. L'année dernière, La Fondation Maison de la francophonie le choisissait à la présidence de la Section Nérée-Beauchemin et d'autres projets futurs. Puis, tout récemment, le nouveau Conseil d'Administration du Conseil Régional de Développement (C.D.R.04) désignait M. Girardin à la vice-présidence de son exécutif.

« Le hockey, les cartes et la balle lui permettent de se détendre un peu. Il appartient aux Chevaliers de Colomb et à la Société St-Jean-Baptiste, comme membre-officier. Ses fonctions au sein de l'U.P.A., lui ont fait visiter trois Etats américains et il a accompli d'autres voyages d'études dans les provinces de l'Ouest et dans leurs ministères respectifs.

« Marié à Rolande Côté d'Yamachiche le 2 juin 1945, il est le père de Jacques, 27 ans, pour le ministère de l'Éducation, Claire, 25 ans, secrétaire, Pauline, esthéticienne, (Mme Marcel Normandin), Denise, 21 ans, section médicale et technicienne en aviculture, (Mme Réjean Croisetière), Monique, 20 ans, étudiante, Réal, 17 ans, et Aline, 12 ans, en 1975 ». (Extrait partiellement de Biographies de la Mauricie, par René LeGendre).

La FAMILLE PHILIAS ISABELLE

Pour couronner avec éclat notre imposant chapitre sur l'agriculture, le récit biographique de la « famille Philias Isabelle » ne pouvait mieux convenir comme aboutissement normal à une longue suite de faits signalés, dans le domaine agricole.

Philias Isabelle est né à Yamachiche, le 30 août 1905, du mariage de Barthélemy Isabelle et de Clara Lemyre. Le 7 juillet 1931, il épousait Eliane Desaulniers, née le 30 juin 1908, fille de Dionis Desaulniers et de Lucinda Bellemare.

Leur niveau de culture est remarquable bon puisque M. Isabelle, pour sa part, a eu le privilège de compléter sa neuvième année au Collège Ste-Anne, et Mlle Eliane se mérita un brevet d'institutrice, qui lui permit d'enseigner au rang de la Grande-Rivière-Nord, pendant quatre années, sous la direction de la Commission scolaire d'Yamachiche.

Seize enfants sont nés de ce mariage, dix filles et six garçons; deux fils moururent en bas âge. Cette famille exemplaire compte un prêtre, l'abbé Roger Isabelle, une religieuse chez les Dames Ursulines de Trois-Rivières, soeur Yvette Isabelle, et un fils, Michel, qui, étant diplômé en « Techniques Administratives » et marié à Yolande Lampron, succède à son père sur la ferme, assurant ainsi la relève sur ce bien ancestral, qui en est à sa cinquième génération. Tous les autres membres de la famille possèdent un haut degré d'instruction, ayant poursuivi avec succès leur cours secondaire, collégial ou universitaire.

Avec la collaboration active de son admirable épouse et des enfants, M. Philias Isabelle a réalisé sur sa ferme des succès étonnants. a) En 1956, il se mérita le premier prix du « Concours d'exploitation rationnelle des Fermes », organisé par le Ministère de l'Agriculture, dans les onze paroisses du comté. b) en 1953, étant concurrent de l'Ordre du Mérite agricole, il remporte la médaille d'argent. c) En 1967, il prend part au concours « d'embellissement des abords de la ferme », organisé par le Ministère de l'Agriculture, et on lui décerne un diplôme, avec la mention de « grand mérite ». l) En 1971, le Club Holstein St-Maurice-Maskinongé remet à M. Philias Isabelle un trophée d'honneur pour son troupeau de vaches Holstein, dont l'une d'elles s'est classée la « meilleure productrice de lait ». e) En 1976, la « ferme Isabelle » remporte le premier prix, au niveau régional, au concours de pâturages, à base de ladino et de mil.

Homme de talents, au jugement solide et animé d'un dévouement désintéressé, M. Isabelle a le sens inné des affaires. Ajoutons que son attachante simplicité, jointe à une autorité sans éclat, le fait grandement estimer de ses concitoyens, qui sollicitent son concours à divers organismes. Il a joué un rôle de premier

plan à différents engagements d'ordre religieux, coopératif et municipal :

Membre de la Ligue du Sacré-Coeur, il en assume la présidence, en 1963-1968; président de la Campagne de Souscription diocésaine, en 1962, l'année suivante, il est désigné à la présidence de la Fédération des Oeuvres de Charité pour le Vicariat Forain. De 1941 à 1958, il fait partie du bureau de direction de la Coopérative des Producteurs de lin, à Yamachiche. De 1939 à 1948, comme éleveur de bovins de race pure, il fut choisi directeur du Club Holstein St-Maurice-Maskinongé. Pendant quinze ans, il exerce la fonction d'estimateur municipal pour la paroisse d'Yamachiche, 1947-1961 et 1969-1973. Au Conseil municipal de la paroisse, il fut d'abord conseiller, de 1941 à 1944, puis, à deux reprises, il est élu par acclamation maire de cette municipalité, de 1961-1967 et de 1973-1978. Le 13 juin 1958, M. et Mme Philius Isabelle sont honorés de l'ordination sacerdotale de leur fils, M. l'abbé Roger Isabelle. Quant à Madame Isabelle, qui fut pendant plusieurs années membre de l'AFEAS, les juges du concours du Mérite agricole de 1953 lui rendaient hommage en disant : « Madame Isabelle et ses filles ont mérité une bonne note à l'item des Industries domestiques ».

Sans présentation, M. Philius Isabelle a assumé de sérieuses responsabilités, au sein de sa famille et de la collectivité. Tant de mérites appréciés eurent effectivement leur répercussion jusqu'à Rome. C'est ainsi qu'en février 1966, Sa Sainteté le Pape Paul VI, voulant honorer 49 laïcs du diocèse de Trois-Rivières, M. Philius Isabelle était nommé « Commandeur de l'Ordre équestre de St-Sylvestre », et Madame Maurice Lambert, également de cette paroisse, était décorée de la Croix « Pro Ecclesia et Pontifice ». Cet insigne honneur rejaillit, non seulement sur la famille impliquée, mais aussi à l'étendue de la paroisse. En parlant de Rome, nous soulignons que M. et Mme Isabelle, accompagnés de leur fils prêtre, ont eu l'insigne privilège de réaliser, à l'occasion de l'année sainte « 1975 », un inoubliable pèlerinage en Europe et en Terre Sainte.

Pour les raisons que nous venons d'énumérer, la famille Philius Isabelle était objectivement présentée et recommandée à la Fondation de la Famille terrienne 1978, dans le but d'honorer cette famille québécoise, dont le rayonnement dans son milieu témoigne de la réussite économique et sociale, de la part de chacun de ses membres.

En vue de sa candidature au concours de la Famille terrienne, les organismes suivants, au nombre de seize, n'hésitèrent pas à recommander cette famille, si méritante :

- 1 — M. Clovis Héroux, en 1966, au nom de la SSJB, locale d'Yamachiche.
- 2 — Conseil de la SSJB, locale d'Yamachiche, le 25 novembre 1977.
- 3 — M. Donald Lesage, agronome, en son nom personnel, le 3 décembre 1977.
- 4 — Ministère de l'Agriculture de Québec, par MM. C. Daoust et G. Labrie.
- 5 — Club Holstein St-Maurice-Maskinongé, par Louis Desaulniers.
- 6 — Fédération de l'UPA, par René Ricard, président.

- 7 — Société d'Agriculture du comté de St-Maurice, par M. L. Bour-nival, prés.
- 8 — Evêché de Trois-Rivières, par Mgr G.-L. Pelletier, évêque.
- 9 — Presbytère d'Yamachiche, par M. l'abbé J.-Noël Montour, curé.
- 10 — Corporation municipale de la paroisse, par M. J.-A. Pellerin, secrétaire-trésorier.
- 11 — Corporation municipale du village, par M. Roland Girardin, maire.
- 12 — Corporation municipale du comté, par M. Clément Beaudry, préfet.
- 13 — Corporation municipale du comté de Maskinongé, par Gilles Béland, secrétaire-trésorier.
- 14 — Fédération de L'A.F.E.A.S. de Trois-Rivières, par Mlle A. Lambert, secrétaire.
- 15 — Commission scolaire de Grandpré, M. Gaston Fleury, président.
- 16 — Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges, par M. R. Martin, président.

L'intéressante « Monographie de la famille Philiias Isabelle », rédigée par un de ses membres, M. l'abbé Roger Isabelle, prêtre, est une description fidèle et le reflet d'une famille exemplaire, très méritante.

En terminant l'écriture des dernières pages de notre livre d'histoire d'Yamachiche, en juillet 1979, nous étions déjà assurés que la famille Philiias Isabelle se verrait bientôt décerner le titre de « Famille terrienne de l'année ». En effet, le précieux document suivant rappelle cet insigne honneur :

« Montréal, le 14 août 1979

M. Philiias Isabelle,
Yamachiche,
Qué.

Cher Monsieur,

« C'est avec grand plaisir que je veux confirmer de façon officielle la décision du jury de la Fondation de la Famille Terrienne que je vous ai communiquée par téléphone il y a quelques semaines.

« Comme je l'ai fait tout récemment chez-vous je tiens à vous offrir en mon nom personnel et au nom des administrateurs de notre Fondation nos très sincères félicitations et l'expression de notre admiration pour vous-même et les membres de votre famille. La famille Philiias Isabelle a donc été choisie à l'unanimité « Famille Terrienne Lauréate 1979 ».

« Nous tenons à cette occasion à vous exprimer nos regrets que votre épouse, décédée en juin 1978, mais qui avait grandement contribué au rayonnement de votre famille, ne puisse partager avec vous et les vôtres cette distinction dont elle mérite une grande part.

« Le nom de la famille Philiat Isabelle vient s'ajouter, avec mérite et distinction, aux vingt-deux autres familles qui chaque année depuis 1937 ont été choisies pour rendre hommage aux familles terriennes qui font honneur à notre Province.

« Je tiens à vous remercier pour le chaleureux accueil et l'hospitalité que vous nous avez fait à mon épouse et à moi-même lorsque nous vous avons rencontrés avec plusieurs membres de votre famille pour discuter du programme des fêtes que nous voulons organiser en votre honneur, le 3 novembre prochain.

« Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments très cordiaux et partager avec les membres de votre famille mes sincères félicitations ».

(Signé) Jacques de Broin, Président.

« La famille Philiat Isabelle a droit à l'admiration de toute la région pour ce succès exemplaire dans le domaine difficile de l'entreprise agricole. A M. et Mme Isabelle et à leurs enfants d'Yamachiche, l'assurance de notre appréciation pour cette honneur qu'ils viennent de recevoir à titre de FAMILLE TERRIENNE DE L'ANNEE ».



Marchés Publics

Mantra Public

CHAPITRE XXVIII

LE « MARCHÉ DES HABITANTS »

Ce sujet révèle une autre tranche pittoresque de notre histoire locale. Il témoigne, une fois de plus, que la vie était bien différente de celle d'aujourd'hui et que nos prédécesseurs savaient recourir à toutes sortes d'expédients pour combler les besoins qui pouvaient naître des diverses nécessités.

Pour la commodité des particuliers qui avaient à se pourvoir des choses nécessaires à la vie, et aussi pour l'avantage des campagnards, qui désiraient vendre leurs produits, nous constatons que des marchés publics étaient tenus dans les villes du Québec, depuis environ deux siècles. A Trois-Rivières, la génération actuelle se souvient encore de l'imposant marché érigé, en 1803, à l'angle des rues Des Forges et Badeaux, dont la bâtisse a été démolie récemment pour faire place au somptueux édifice Pollack.

A Yamachiche, en 1888, la Corporation municipale du Village, sous la présidence du maire Geo.-Félix Héroux, achetait, au coût de \$300, de M. Valère Bourassa un emplacement sur la rue Nérée-Beauchemin, où se trouve présentement l'Édifice municipal, érigé en 1932. L'année suivante, la dite administration municipale faisait construire sur ce terrain une bâtisse, qui tiendrait lieu de marché public. Le contrat de construction fut alloué à M. Thomas-D. Lamy, dont la soumission s'élevait à \$487. Ce centre de commerce, régi par la municipalité, fut confié par location à M. Théophile Daveluy, qui l'exploita à son profit et au service des paroissiens moyennant une contribution. D'après le règlement établi, le marché était ouvert le samedi de chaque semaine; les viandes font l'objet d'une surveillance étroite et les balances certifiées sont obligatoires; l'espace réservé aux voitures est respecté. Ce marché, qui semblait combler les besoins de la population locale, fut néanmoins fermé en 1897 par le conseil municipal, dont les registres ne signalent pas la raison. Une tradition généralement établie rapporte qu'un marché à poisson fut tenu, vers 1870, en bordure de la rue St-Jacques sur la terrasse actuelle de M. A. Marcoux. Ce marché, dit-on, n'était ouvert au public que le jeudi de chaque semaine, pour permettre aux paroissiens de faire maigre le vendredi, selon l'ancienne prescription de l'Église.

Au Marché Bonsecours, à Montréal, des fermiers d'Yamachiche portent leur produits à l'année longue, au XIX^e siècle: en été par bateaux, en hiver avec voitures à traction animale. Mais c'est une infime partie de la population rurale qui ose s'aventurer au loin, à l'instar des commerçants de fourrures, par des moyens de locomotion peu rassurants. Si l'on en croit les grands voyers, l'on continue encore à se servir de la voie du fleuve pour

les voyages d'hiver. Ces hardis cultivateurs, qui ont vécu ces expériences une ou deux fois l'an, effectuaient ce trajet, aller et retour, en cinq ou six jours, en incluant les heures d'affaires et de repos en cours de route. Ils quittaient leur milieu en groupe de plusieurs voitures, chargées de quartiers de bœuf ou porc et autres produits agricoles, afin de pouvoir éventuellement s'entraider. Le retour de ces interminables excursions, à l'allure du pas normal, ne s'effectuait pas plus rapidement, puisque bien souvent ces voyageurs revenaient à domicile, leurs voitures encombrées de commissions pour le service des négociants et autres. Parmi ces noms de cultivateurs courageux, que je cite volontiers, de nombreux paroissiens seront heureux de reconnaître sans doute de leurs ancêtres : M. Antoine (D) Gélinas, grand-père de M. Nabord Gélinas, qui mourut en 1930, à l'âge de 93 ans. Les renseignements que nous tenons des marchés publics, à cette époque, proviennent de ce brave vieillard. A ce nom, il convient de joindre celui de M. Isaïe Gélinas, fils de Louis Gélinas, qui étaient alors désignés les plus riches de la localité. Dans le rang de Vide-Poche, on rappelle aussi les noms d'Antoine Villemure et Edmond Villemure, fils, qui ont aussi fréquenté le Marché Bonsecours, en suivant le tracé balisé du fleuve Saint-Laurent. Enfin, M. Jos-Francis Lacerte, très versé en histoire locale soutient que son père, François Lacerte et M. Denis Lajoie, son parent, ont aussi réalisé ces exploits, avant et après la construction du Chemin de fer C.P.R.

A Trois-Rivières, l'emplacement du marché avait été acheté, en 1803, de Jean-Baptiste Duguay par les autorités de la ville. Dans l'acte de vente, il était spécifié que ce terrain devait être employé en une place de marché, sans quoi la présente vente serait nulle. Cette clause particulière fut l'objet d'un règlement de la Cour du Banc du Roi lors de l'expropriation de cet immeuble, pour être remplacé par le somptueux édifice Pollack, vers 1962. Ce marché, y compris le marché à foin, qui était situé à l'angle des rues St-Philippe et St-Georges, fut un lieu très achalandé et fort commercial pendant plus d'un siècle et demi. Que de souvenirs ne laisse-t-il pas dans la mémoire de ceux qui l'ont fréquenté ! Que de figures familières et sympathiques y ont passé comme une ombre fugitive !

Nos bonnes gens d'Yamachiche ont fréquenté en grand nombre le marché de Trois-Rivières, surtout en temps de crise agricole, afin d'améliorer leur situation financière et rendre l'agriculture plus payante. Pour eux, aller au marché était le moyen le plus efficace de surmonter les difficultés de l'époque; c'était l'occasion la plus avantageuse d'écouler à peu de frais leurs produits alimentaires, en éliminant les intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

Certains usagers du marché exerçaient à la fois plusieurs activités agricoles, telles que : horticulture, aviculture, apiculture, etc. On se souvient notamment de la renommée du tabac cultivé au Canton par les Bellemare, Gignac, Lesieur, Daveluy, Bourassa et Proulx. Le blé d'Inde lessivé de M. Alfred Bisson était très recherché; le secret de la précieuse recette est bien confidentiel. Plusieurs ménagères excellaient dans la fabrication du « fromage de tête de porc ». Les poissonniers « Lamirande » étaient bien connus des Trifluviens à cause de la qualité de leur poisson. Tous ces vendeurs réguliers avaient à cœur de conserver assidûment leurs

« pratiques » par la confiance qu'ils devaient se mériter. Parmi tous ceux-là, que l'on a vus maintes fois sur le marché de Trois-Rivières, entre les années 1912 à 1962 il convient de rappeler les noms des familles : Arthur Gauthier, Léon Girardin, Victor Gélinas, Origène Bellemare, Elphège Bellemare, Alfred Bisson, Joseph Lamirande, Evrard Bellemare, Joseph Bergeron, Wilfrid Pellerin, Philias Pellerin, Joseph Carbonneau, Gustave Gélinas, Euclide Blais, Alfred Dessaulniers, Omer-C. Bellemare, Ernest-T. Bellemare, Théode Gélinas, Eugène Bourassa, Joseph Gauthier, Avila Gauthier, Adolphe Gauthier, Adrien Giroux, Alexandre Gignac, Louis St-Louis, Maurice Proulx, Alcide Daveluy, Emile Bellemare, Armand Bourassa, Romuald Gélinas, Emery Gélinas, Alide Meunier, Gustave Bellemare, Dionis Bellemare, Louis Dussault, Onil Bellemare, Arthur Ferron, Nabord Gélinas, Lucien Carbonneau, etc.

Le marché de Trois-Rivières, étant à proximité de notre paroisse, a favorisé le développement de la culture maraîchère des légumes et primeurs, ainsi que la production de matière animale. Avant le déneigement des chemins d'hiver, les cultivateurs devaient se rendre au marché en voiture à cheval. Tous les vendredis matin, on voyait une longue file de voitures, remplies de toutes sortes de denrées, se dirigeant vers la place du marché, pour en revenir allègrement le lendemain soir. Puis le transport en commun, qui s'effectuait en saison estivale depuis 1916, est devenu permanent à partir de 1944. C'est alors que le voiturage à traction animale fut remplacé par les camions de transport et autobus. A ce sujet, nous tenons à souligner que M. Nabord Gélinas est le camionneur qui a exercé ce service le plus longtemps soit de 1924 à 1957. Il fut suivi de près par M. Emery Gélinas qui a rempli cette fonction, de 1932 à 1953. C'était l'époque, où les gens du marché avaient pris la pieuse habitude de réciter le chapelet en commun, le Vendredi-Saint après-midi, tout en pourvoyant aux besoins de leur clientèle (pratiques). Mais pour d'autres, aller au marché était une occasion d'ivrognerie et de dissipation désordonnée d'argent gagné péniblement; l'hôtel St-Louis et la Commission des Liqueurs ont réalisé de bonnes affaires avec la clientèle du marché.

Nous terminons l'historique des marchés publics en rappelant le souvenir du commerce des oeufs, depuis 1875. Selon les nombreux renseignements que M. Emery Gélinas a daigné nous transmettre, les pionniers du commerce des oeufs, à Yamachiche, sont : MM. Paul Lamothe et Pierre-Cél. Milot, qui effectuaient leur commerce à l'étranger, par bateau, en empaquetant leurs oeufs dans des barils remplis d'avoine. Après eux, on cite les noms de : MM. Aimé Drew, de 1890 à 1910; Joseph et Lucien Carbonneau, de 1916 à 1938; Emery Gélinas, de 1924 à 1970. De 1945 à 1950, on signale l'établissement de quatre postes de mirage d'oeufs, autorisés officiellement à Yamachiche, qui sont répartis comme suit : Emery Gélinas, Gérald Ricard, Théode Gélinas et Joseph Bergeron.



Industries d'autrefois

Industries of subregions

CHAPITRE XXIX

INDUSTRIES D'AUTREFOIS

1) POTASSE et PERLASSE : — Yamachiche, depuis sa fondation, a toujours été reconnue paroisse essentiellement agricole. Toutefois, nos ancêtres, tout en cultivant leurs terres, s'adonnaient à des industries connexes à leurs travaux de défrichement. La première, que l'histoire de la colonisation rappelle, est l'industrie de la potasse et de la perlasse, très utile et profitable à cette époque. Après avoir abattu les arbres, on les brûlait, ayant soin d'en conserver les cendres et de les recueillir dans des barriques, qu'on chargeait sur des barques, pour être expédiées en Europe. Ces cendres converties en potasse et en perlasse produisaient un alcali, en grande usage dans la fabrication du savon mou. Cette industrie fut introduite au Canada par les intendants Talon et Duchesneau; elle se propagea jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. En ce temps-là, on évaluait à 40 francs le coût du défrichement d'un arpent de terre, dont le feu fournissait plus de 20 barriques de cendres vendues 2 francs la barrique. Cette exploitation constituait alors une des sources de revenus pour les colons, de même que la mise du bois en planches, pour la fabrication des cercles, douelles et fonds de tonneaux, en attendant que le sol fournisse leur nourriture. (Extrait : Pages trifluviennes Série A, No 15, page 75).

2) SUCRE D'ÉRABLE : — Si l'on ajoute à cet inventaire l'apport que fournissait l'industrie domestique de la fabrication du sucre d'érable, on constate que nos ancêtres s'étaient constitué une économie profitable en utilisant tout ce que leurs terres pouvaient offrir.

L'eau d'érable, connue d'abord des Indiens, nous est révélée par Sieur Pierre Boucher, seigneur de Grosbois, dans ses écrits sur l'Histoire naturelle de la Nouvelle-France : « Quand on entaille ces érables au printemps, il en dégoutte quantité d'eau plus douce que l'eau détrempée dans du sucre et plus agréable à boire ». Puis, en 1685, le Dr Marc Sarrasin, qui le premier en fit l'analyse par ébullition, établit les différentes densités pour obtenir les résultats suivants : sirop, tire, sucre d'érable.

Géographiquement parlant, notre région n'est pas inférieure, pour la qualité de ce produit, à celles de la Chaudière et du Richelieu, et il va sans dire que la fabrication du sucre d'érable à Yamachiche date du temps des premiers colons, qui l'exploitèrent si intensément que vers la fin du XVIII^e siècle, nos érablières ne suffisaient plus à répondre à leurs besoins. On montait alors au nord de la paroisse, encore tout couvert d'une grande et belle forêt, où nos habitants allaient faire le sucre d'érable tous les printemps. On y montait pour un mois avec du lard et de la farine et l'on en rapportait un voyage de sirop et de sucre. C'était la coutume, l'on s'y plaisait; peu important les risques d'échec et les pires fatigues.

On avait cela dans le sang. On avait hâte d'entailler et l'on était content de « dégréyer », pour commencer les semences !

De nos jours, le déboisement de nos terres à bois a porté un dur coup à cette industrie; quelques cultivateurs possèdent encore une érablière qu'ils exploitent pour favoriser les loisirs, tout en s'assurant certains revenus. Ainsi, chaque printemps, nombre de villégiateurs, en quête d'air pur et de détente, viennent chez nous, regoûter les plaisirs de la « cabane à sucre ». Ces véritables lieux d'amusements ont pris, depuis ces dernières années, les proportions d'immenses salles à manger et de danse, qui ont bien changé le caractère pittoresque des parties de sucre d'autrefois, grâce à la vulgarisation des motoneiges, qui en facilitent l'accès.

3) INDUSTRIE DU LIN : — Les traits caractéristiques de la vie sociale et des coutumes des habitants d'Yamachiche d'autrefois nous amènent à parler, en particulier, de l'industrie du lin, qui se pratiquait généralement en corvées.

En nous livrant son récit, les « Coutumes des Anciens », M. Raphaël Bellemare nous décrit cette industrie en ces termes : « La toile du pays était en grande usage chez nos pères, et pour cela le lin était un article de culture indispensable au Canada. Le brayage du lin, pour en tirer la filasse et l'étoupe, amenait souvent des réunions fort gaies. Les mères et les filles y prenaient part, laissant aux hommes le gros de la besogne, comme l'installation à l'abri des vents, généralement au bord d'un bois, la disposition des braies en état de solidité, l'érection de la chaufferie, la préparation du combustible nécessaire, etc. On avait dû préliminairement battre le lin pour en conserver la précieuse graine. On l'avait fait rouir à la rosée pendant des semaines, puis remis en gerbes pour le transporter au lieu de l'opération. Tous ces préparatifs faits, commençait alors avec animation le jeu des braies. Chacun prenait une poignée de lin brut, soigneusement chauffé et séché sur un tréteau à claire-voie, au-dessus d'un feu sans flamme; il la faisait passer à plusieurs reprises sous la mâchoire unie de la braie, rompant en petits bouts le bois de la tige qui tombait à ses pieds, ne lui laissant en mains que les filaments dégagés de l'écorce. C'était la douce filasse que l'on remettait aux mains plus délicates des femmes et des filles pour la peigner et en faire des rouleaux tressés. Le procédé de séchage du lin donnait parfois lieu à des scènes émouvantes. Il arrivait, par exemple, que la chaleur trop intense du brasier mal contrôlé communiquait la flamme au lin séchant sur le tréteau. C'était comme l'éclair de la nue tombant sur un toit de chaume et le consumant en un instant. L'émotion devenait dans l'assistance sur le moment, mais le seau d'eau mis en réserve, en prévision d'un tel accident, avait vite raison de l'incendie. Cependant l'humiliation de la chauffeuse inattentive ne s'effaçait pas si tôt; elle avait à subir le feu des plaisanteries et des quolibets durant tout le jour pour expier sa négligence ».

« On ne joue plus guère à ce jeu dans notre province, la bonne toile canadienne ayant été remplacée, en grande partie, par les cotonnades beaucoup moins substantielles et moins salubres. Faisant suite à ce sujet, nous empruntons du Père Alexandre Dugré, S.J., la conclusion suivante : « Les rouets et les métiers sont établis en permanence, et les pièces de toile sont les brevets de capacité des ménagères. . . , on tisse la laine, on tanne le cuir, on sait tout confectionner soi-même. Chaque maison se suffit, grâce à

l'ingéniosité de la femme. L'on n'achète rien, pour deux bonnes raisons : faute d'argent et faute de magasins. Tout pousse du sol et l'on transforme tout : le lin devient toile, devient serviettes, draps, chemises; avec le chanvre on sait même filer des câbles; la paille devient chapeau et tapis; le cuir devient bottes, souliers sauvages, babiche, pièces de harnais, mitaines, genouillères, pentures de portes, fonçures de chaises. . . »

On voit par ce récit, que jadis, la vie coutumière dans notre paroisse a été très ardente. On a satisfait, selon ses moyens, par toutes sortes d'activités et d'industries, tous les besoins qui pouvaient naître de diverses nécessités. Nos pères n'ont pas tardé à prendre des risques pour faire prospérer notre patrimoine. La vie était bien différente de celle d'aujourd'hui, mais certainement aussi heureuse, et l'on prenait le temps de vivre.

4) **TANNERIES** : — La deuxième partie du XIX^e siècle fut marquée par une industrialisation prononcée dans le domaine économique de la paroisse. Signalons, pour l'instant, l'implantation de deux tanneries, dont l'une au Canton et l'autre, au village, en bordure des deux rivières d'Yamachiche. En effet, les journaux de l'époque et les divers recensements de la paroisse nous donnent quelques précisions à ce sujet.

La Tannerie du Canton, propriété de M. Elie Héroux, marié à Angèle Bellemare, était située sur la rive nord de la Grande-Rivière, lot no 523 du cadastre, dans le voisinage du moulin St-Louis, dont l'étang, produit par la digue, alimentait d'eau les réservoirs. Cette industrie, connue sous le nom de « Tannerie Héroux », fut en opération de 1857 à 1907, alors que Philius Héroux, fils, venait d'en prendre la succession. Au cours de ces cinquante ans d'existence, nous ne relevons qu'un seul nom d'homme de métier, Jean Terreault, qui ait travaillé à cette exploitation industrielle.

Quant à la tannerie du village, située sur la rue Ste-Victoire, à l'arrière du cimetière, elle était la propriété de M. Narcisse Gélinas, époux d'Elisabeth Grenier. Elle fut établie, vers 1850, par Joseph Gélinas, marié à Julie Côté, père et mère de Narcisse Gélinas, qui l'exploita jusqu'en 1896. Nous devons ajouter que Jean Gagnon, tanneur, fut l'employé de Jos. Gélinas, père, de 1850 à 1861.

Ces deux tanneries, ayant existé vers la même époque, ont fonctionné en observant la technique connue et généralement pratiquée. Le bâtiment, construit à cette fin, avait une surface de plancher assez grande, puisqu'il mesurait 40 pieds sur 50 et il était relié à la maison familiale. À l'intérieur, il y avait 6 grands bassins qui servaient à tanner les peaux.

L'opération première consistait à faire amollir les peaux dans un bassin rempli d'eau. Dans un deuxième bassin, qui contenait de l'eau chaulée, on faisait tremper les peaux pour faire partir le poil. Cette opération durait 8 jours. Un troisième bassin, qui contenait du tan, recevait pour 8 jours additionnels, ces mêmes peaux pour les adoucir. Après, on déposait les peaux sur un chevalet pour enlever le poil avec un grattoir.

Ensuite, pour donner à ces peaux une couleur rouge brique, on les plaçait dans un quatrième bassin, contenant des particules d'écorce de pruche. De plus, on faisait

bouillir les peaux pendant 3 jours dans un cinquième bassin, qui contenait une grande quantité d'écorce de pruche broyée. Enfin, on faisait tremper ces peaux dans le dernier bassin pendant quelques jours, en prenant soin de les en sortir, à chaque jour, pour les étirer, afin d'éviter l'inégalité du cuir. On terminait l'opération en remettant la peau sur le chevalet pour l'étirer à nouveau. Puis, on l'étendait sur une traverse pour la gratter avec une vitre. L'opération du tannage durait environ trois mois pour les peaux adultes et un mois pour les peaux de jeunes animaux.

Elles eurent toutes deux leurs années de prospérité et rendirent de très appréciables services à la population, en excluant, bien entendu, l'inconvénient des mauvaises odeurs qui s'en dégageaient et dont se plaignait le voisinage. Depuis le siècle dernier, cette vieille industrie est aussi disparue; mais les traces, laissées par la couleur rouge du tan, qui couvrait les emplacements, ont attesté longtemps leur existence en cette paroisse.

5) BRIQUETERIES: — A Yamachiche, on fait mention de plusieurs briqueteries qui auraient existé au XIX^e siècle. Mais la plus importante fut celle des frères Gélinas. En fait, le journal « Le Constitutionnel », en date du 14 juin 1875, annonçait alors que les frères Zéphirin et Raphaël Gélinas ont récemment établi une imposante briqueterie, qui devrait fonctionner sans interruption. Elle fut instaurée sur la propriété actuelle de M. Jos. Lesieur, lot du cadastre no 574. Cette industrie aurait antérieurement été fondée par Evariste Gélinas, décédé en 1870, frère des deux précédents. Aux dires des personnes âgées, cette briqueterie, étant devenue la propriété d'Hyacinthe Trahan, cessa d'opérer vers 1910. Il va sans dire que plusieurs maisons de la paroisse, avec revêtement en brique, proviennent de la briqueterie des Gélinas. En 1886, dans une lettre adressée à son évêque, M. l'abbé Hercule Dorion fait mention de la construction de 25 belles maisons, à deux étages, en « brique », érigées dans la paroisse, depuis 1883. D'autres vieillards soutiennent que la fabrique de Raphaël Gélinas ne fut pas la plus ancienne de la localité. Ainsi, on parle de la briqueterie de Gonzague Bellemare, lot du cadastre no 301, à proximité de la rivière, au Canton, qui aurait été établie vers 1840; une dépression de terrain, d'où l'on extrayait la glaise, en atteste l'authenticité. La tradition rappelle, en outre, que la maison actuelle de M. Raymond Ferron, aux Petites-Terres, a été restaurée et lambrissée de brique, fabriquée sur place, vers 1850, alors que l'arrière-grand-père Claude Ferron en dirigeait les opérations. Disons, en l'occurrence, que la fabrication de la brique se pratiquait, à Trois-Rivières, en 1646. L'auteur de ces écrits conserve une brique de la cheminée de la première église, construite au coteau du Canton, en 1725, laquelle fut incendiée en 1780. Ce spécimen présente l'aspect d'une brique difforme et très dure.

La plupart des anciennes maisons de brique, à Yamachiche, ont été bâties avec ce produit local; elles évoquent l'ingéniosité de nos prédécesseurs, qui produisaient une infinité de travaux de leurs propres mains. Ils n'étaient peut-être pas instruits, mais ils savaient profiter habilement des trésors cachés de la nature. Les connaissances techniques dans l'art de fabriquer la brique, ainsi que dans maintes autres sciences, se transmettaient comme par enchantement d'une génération à l'autre. Ils savaient que pour fabriquer ce matériau de construction, il devait entrer dans sa composition un mélange d'une certaine quantité de glaise et de sable,